

Annuaire



ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE
DE LOUVAIN.

ANNUAIRE

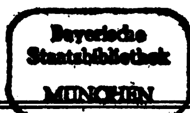
DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN.

1853.

DIX-SEPTIÈME ANNÉE.

LOUVAIN,
CHEZ VANLINTHOUT ET C[ie],
IMPRIMEURS-LIBRAIRES DE L'UNIVERSITÉ.



CORRESPONDANCE DES ÈRES ANCIENNES AVEC L'ÈRE VULGAIRE.

Année de la création du monde............. 5859
De la période julienne................ 6566
Depuis le déluge universel........... 4201
De la fondation de Rome, selon Varron. 2606
De l'ère de Nabonassar............... 2600
De l'ère chrétienne.................. 1853

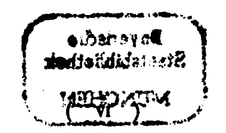
L'année 2629 des Olympiades, ou la 1re année de la 658e Olympiade commence en Juillet 1853.

L'année 1269 des Turcs, commencée le 15 Octobre 1852, finit le 3 Octobre 1853, selon l'usage de Constantinople.

L'année 1853 du calendrier julien commence le 13 Janvier.

ÉCLIPSES EN 1853.

Il y aura cette année deux éclipses de soleil, l'une annulaire le 6 Juin, l'autre totale le 30 Novembre, toutes deux invisibles à Louvain. Il y aura également une éclipse partielle de lune, le 21 Juin, invisible pour nos contrées.



COMPUT ECCLÉSIASTIQUE.

Nombre d'or	11
Epacte	XX
Cycle solaire	14
Indiction romaine	11
Lettre dominicale	B

FÊTES MOBILES.

Septuagésime, 23 Janvier.
Les Cendres, 9 Février.
Pâques, 27 Mars.
Les Rogations, 2, 3 et 4 Mai.
L'Ascension, 5 Mai.
La Pentecôte, 15 Mai.
La Ste.-Trinité, 22 Mai.
La Fête-Dieu, 26 Mai.
Le premier dimanche de l'Avent, 27 Novembre.

FÊTES DE COMMANDEMENT.

Le premier jour de Noël, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint.

La solennité des fêtes de l'Epiphanie, du Saint-Sacrement, des saints Pierre et Paul et du patron de chaque paroisse, est transférée au dimanche suivant.

Les fêtes abolies ou transférées par concession de Sa Sainteté Pie VII sont marquées dans le calendrier d'un astérisque (*), pour indiquer qu'on célèbre l'office de la fête dans les églises. Sa Sainteté exhorte tous les fidèles à sanctifier ces jours autant que possible, en assistant au moins au saint Sacrifice de la Messe.

JOURS DE JEUNE D'OBLIGATION.

Les quarante jours du Carême, les Quatre-temps, la veille de Pentecôte, de la solennité des saints Pierre et Paul, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël.

QUATRE-TEMPS.

16, 18 et 19 Février. — 18, 20 et 21 Mai. — 21, 23 et 24 Septembre. — 14, 16 et 17 Décembre.

INDULGENCES.

Sa Sainteté Grégoire XVI a daigné accorder, le 18 Septembre 1838, à l'Université catholique de Louvain les Indulgences plénières qui suivent :

1° Le 4 Novembre et le 2 Février, pour les Bienfaiteurs, les Professeurs, les Élèves et les Fonctionnaires de l'Université, qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront leur église paroissiale ou une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

2° Les jours de la Toussaint, de la Conception de la très-sainte Vierge et de la Nativité de Notre-Seigneur, les Dimanches de Quinquagésime et de Pentecôte, et le Dimanche pendant l'octave des apôtres SS. Pierre et Paul, pour les Professeurs et les Élèves, qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

Janvier.

Le soleil entre dans le Verseau, le 20. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure, 12 minutes.

☾ D. Q. le 2, à 10 heures, 13 minutes du soir.
● N. L. le 9, à 4 heures, 12 minutes du soir.
☽ P. Q. le 17, à 5 heures, 48 minutes du matin.
☺ P. L. le 25, à 6 heures, 1 minute du matin.

---

1 Sam. CIRCONCISION DE NOTRE-SEIGNEUR *.
2 DIM. s. Adélard, abbé de Corbie.
3 Lund. ste. Geneviève, vierge. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
4 Mard. ste. Pharaïlde, vierge. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
5 Merc. s. Télesphore, pape. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
6 Jeud. ÉPIPHANIE *.
7 Vend. ste. Mélanie, vierge. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
8 Sam. ste. Gudule, vierge, patronne de Bruxelles. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
9 DIM. SOLENNITÉ DE L'ÉPIPHANIE. s. Marcellin, évêque.
10 Lund. s. Agathon, pape. — *Réunion du Conseil rectoral.*
11 Mard. s. Hygin, pape.

12 Merc. s. Arcade, martyr.
13 Jeud. ste. Véronique de Milan.
14 Vend. s. Hilaire, év. de Poitiers.
15 Sam. s. Paul, ermite.
16 Dim. *Saint Nom de Jésus.* s. Marcel, pape.
17 Lund. s. Antoine, abbé.
18 Mard. Chaire de St.-Pierre à Rome.
19 Merc. s. Canut, roi de Danemarck.
20 Jeud. ss. Fabien et Sébastien, martyrs.
21 Vend. ste. Agnès, vierge et martyre.
22 Sam. ss. Vincent et Anastase, martyrs.
23 Dim. *Septuagésime.* Épousailles de la très-sainte Vierge. s. Raymond de Pennafort.
24 Lund. s. Timothée, év. d'Ephèse.
25 Mard. Conversion de St. Paul.
26 Merc. s. Polycarpe, év. et martyr.
27 Jeud. s. Jean Chrysostôme, év. et docteur.
28 Vend. s. Julien, év. de Cuença.
29 Sam. s. François de Sales, év. de Genève.
30 Dim. *Sexagésime.* ste. Martine, vierge et martyre.
31 Lund. s. Pierre Nolasque.

Février.

Le soleil entre dans les Poissons, le 18. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure, 41 minutes.

☾ D. Q. le 1, à 6 heures, 19 minutes du matin.
● N. L. le 8, à 5 heures, 52 minutes du matin.
☽ P. Q. le 16, à 3 heures, 30 minutes du matin.
○ P. L. le 23, à 7 heures, 43 minutes du soir.

---

1 Mard. s. Ignace, év. et martyr.
2 Merc. PURIFICATION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE *. *Fête patronale de l'Université; Messe solennelle à St.-Pierre, à onze heures. — Indulgence plénière.*
3 Jeud. s. Blaise, évêque et martyr.
4 Vend. s. André Corsini, év. ste. Jeanne, reine.
5 Sam. ste. Agathe, vierge et martyre.
6 DIM. *Quinquagésime. Indulgence plénière. — Conformément à la résolution du Corps épiscopal, le premier et le deuxième Dimanche du Carême, on fait dans toutes les églises de Belgique la collecte pour l'Université.* — ste. Dorothée, vierge et martyre. s. Amand, év.
7 Lund. s. Romuald, abbé. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*

8 Mard. s. Jean de Matha. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
9 Merc. *Les Cendres.* ste. Apollonie, vierge et martyre. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
10 Jeud. ste. Scholastique, vierge. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
11 Vend. s. Sévérin, abbé. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
12 Sam. ste. Eulalie, vierge et martyre.
13 Dim. *Quadragésime.* ste. Euphrosine, vierge.
14 Lund. s. Valentin, prêtre et martyr. — *Réunion du Conseil rectoral.*
15 Mard. ss. Faustin et Jovite, martyrs.
16 Merc. *Quatre-temps.* ste. Julienne, vierge.
17 Jeud. ss. Théodule et Julien, mart.
18 Vend. *Quatre-temps.* s. Siméon, év. et martyr.
19 Sam. *Quatre-temps.* s. Boniface, év. de Lausanne.
20 Dim. *Reminiscere.* s. Eleuthère, év. de Tournai.
21 Lund. B. Pépin de Landen.
22 Mard. Chaire de St.-Pierre à Antioche.
23 Merc. s. Pierre Damien, év. et doct.
24 Jeud. s. Mathias, apôtre. s. Modeste, év.
25 Vend. ste. Walburge, vierge.
26 Sam. ste. Aldetrude, abbesse de Maubeuge.
27 Dim. *Oculi.* s. Alexandre, év. d'Alexandrie.
28 Lund. ss. Julien, Chronien et Besas, martyrs.

Mars.

Le soleil entre dans le Bélier (commencement du printemps), le 20, à 4 heures, 43 minutes du soir. Pendant ce mois les jours croissent de 2 heures.

☾ D. Q. le 2, à 1 heure, 58 minutes du soir.
● N. L. le 9, à 8 heures, 37 minutes du soir.
☽ P. Q. le 17, à 11 heures, 52 minutes du soir.
☺ P. L. le 25, à 6 heures, 38 minutes du matin.
☾ D. Q. le 31, à 10 heures, 1 minute du soir.

---

1 Mard. s. Aubin, év. d'Angers.
2 Merc. s. Simplice, pape.
3 Jeud. ste. Cunégonde, impératrice.
4 Vend. s. Casimir, roi.
5 Sam. s. Théophile.
6 Dim. *Lætare.* ste. Colette, vierge.
7 Lund. s. Thomas d'Aquin. — *Commencement du Semestre d'été de l'année académique* 1852-1853. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
8 Mard. s. Jean de Dieu. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
9 Merc. ste. Françoise, veuve. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
10 Jeud. Les 40 ss. Martyrs de Sébaste. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
11 Vend. s. Vindicien, év. d'Arras. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

12 Sam. s. Grégoire-le-Grand, pape.
13 Dim. *Judica. La Passion.* ste. Euphrasie, vierge.
14 Lund. ste. Mathilde, reine de Germanie. — *Réunion du Conseil rectoral.*
15 Mard. s. Longin, soldat.
16 Merc. ste. Eusébie, vierge.
17 Jeud. ste. Gertrude, vierge, abbesse de Nivelles.
18 Vend. s. Gabriël, archange.
19 Sam. s. Joseph, patron de la Belgique.
20 Dim. *Les Rameaux.* s. Wulfran, év. de Sens.
21 Lund. s. Benoît, abbé.
22 Mard. N.-D. des Sept-Douleurs. s. Basile, martyr. — *Commencement des Vacances académiques. Ouverture de la première session des Jurys d'examen.*
23 Merc. s. Victorien, martyr.
24 Jeud. *Jeudi-Saint.* s. Agapet, év. de Synnade.
25 Vend. *Vendredi-Saint.* s. Humbert, évêque.
26 Sam. s. Ludger, év. de Munster.
27 Dim. PAQUES. s. Rupert, év. de Worms.
28 Lund. Second jour de Paques *. s. Sixte III, pape.
29 Mard. s. Eustase, abbé.
30 Merc. s. Véron.
31 Jeud. s. Benjamin, mart.

Avril.

Le soleil entre dans le Taureau, le 20. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure, 51 minutes.

● N. L. le 8, à 0 heure, 16 minutes du soir.
☽ P. Q. le 16, à 5 heures, 3 minutes du soir.
☺ P. L. le 23, à 3 heures, 30 minutes du soir.
☾ D. Q. le 30, à 7 heures, 9 minutes du soir.

---

1 Vend. s. Hugues, év. de Grenoble.
2 Sam. s. François de Paule.
3 Dim. *Quasimodo*. s. Richard, év. de Chicester.
4 Lund. s. Isidore de Séville.
5 Mard. Annonciation de la très-sainte Vierge *. s. Vincent Ferrier.
6 Merc. s. Célestin, pape.
7 Jeud. s. Albert, ermite.
8 Vend. s. Perpétue, év. de Tours.
9 Sam. ste. Vaudru, abbesse.
10 Dim. *Misericordia*. s. Macaire, év.
11 Lund. s. Léon-le-Grand, pape.
12 Mard. s. Jules I, pape. — *Fin des Vacances académiques.*
13 Merc. s. Herménégilde, mart.
14 Jeud. ss. Tiburce, Valérien et Maximien, martyrs.
15 Vend. ss. Anastasie et Basilisse, martyres.

16 Sam. s. Drogon, ermite.
17 **Dim.** *Jubilate.* s. Anicet, pape et martyr.
18 Lund. s. Ursmar, év. abbé de Lobes.
19 Mard. s. Léon IX, pape.
20 Merc. ste. Agnès de Monte-Pulciano, vierge.
21 Jeud. s. Anselme, arch. de Cantorbéry.
22 Vend. ss. Soter et Cajus, papes et mart.
23 Sam. s. Georges, martyr.
24 **Dim.** *Cantate.* s. Fidèle de Sigmaringen.
25 Lund. s. Marc, évangéliste.
26 Mard. ss. Clet et Marcellin, papes et mart.
27 Merc. s. Antime, év. et martyr.
28 Jeud. s. Vital, martyr.
29 Vend. s. Pierre de Milan, martyr. — *Messe anniversaire, fondée dans la chapelle du collége du Saint-Esprit, pour le repos de l'âme de Mr. F.-T. Becqué, curé de St.-Michel à Louvain, décédé le 29 Avril 1835.*
30 Sam. s. Catherine de Sienne, vierge.

Mai.

Le soleil entre dans les Gémeaux, le 21. Pendant ce mois, les jours croissent de 1 heure, 25 minutes.

● N. L. le 8, à 4 heures, 25 minutes du matin.
☽ P. Q. le 16, à 6 heures, 15 minutes du matin.
☺ P. L. le 22, à 11 heures, 11 minutes du soir.
☾ D. Q. le 29, à 5 heures, 57 minutes du soir.

---

1 Dim. *Vocem.* ss. Philippe et Jacques, apôtres.
2 Lund. *Rogations.* s. Athanase, év. et docteur. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
3 Mard. *Rogations.* Invention de la Ste.-Croix.—*Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
4 Merc. *Rogations.* ste. Monique, veuve. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
5 Jeud. ASCENSION DE N.-S.-J.-C. s. Pie V, pape.
6 Vend. s. Jean devant la Porte Latine. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
7 Sam. s. Stanislas, év. et martyr. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
8 Dim. *Exaudi.* Apparition de s. Michel.
9 Lund. s. Grégoire de Naziance, docteur. — *Réunion du Conseil rectoral.*
10 Mard. s. Antonin, archev. de Florence.
11 Merc. s. François de Hiéronymo.

12 Jeud. ss. Nérée et Achillée, martyrs.
13 Vend. s. Servais, évêque de Tongres.
14 Sam. *Jeûne.* s. Pacôme, abbé de Tabennes.
15 DIM. PENTECOTE. — *Indulgence plénière.*
ste. Dymphne, vierge et martyre.
16 Lund. DEUXIÈME JOUR DE PENTECÔTE *. s. Jean Népomucène, martyr.
17 Mard. s. Pascal Baylon.
18 Merc. *Quatre-temps.* s. Venance, martyr.
19 Jeud. s. Pierre Célestin, pape.
20 Vend. *Quatre-temps.* s. Bernardin de Sienne.
21 Sam. *Quatre-temps.* ste. Itisberge, vierge.
22 DIM. LA TRINITÉ. ste. Julie, vierge et mart.
23 Lund. s. Guibert.
24 Mard. Notre-Dame Secours des Chrétiens.
25 Merc. s. Grégoire VII, pape.
26 Jeud. FÊTE-DIEU *. s. Philippe de Néri.
27 Vend. s. Jean I, pape.
28 Sam. s. Germain, év. de Paris.
29 DIM. SOLENNITÉ DE LA FÊTE-DIEU. s. Maximin, év. de Trèves.
30 Lund. s. Ferdinand III, roi de Castille.
31 Mard. ste. Pétronille.

Juin.

Le soleil entre dans l'Ecrevisse (commencement de l'été), le 21, à 1 heure, 42 minutes du soir. Pendant ce mois, les jours croissent de 20 *minutes jusqu'au* 21, *et décroissent ensuite de* 5 *minutes jusqu'au* 30.

● N. L. le 6, à 8 heures, 21 minutes du soir.
☽ P. Q. le 14, à 3 heures, 45 minutes du soir.
☺ P. L. le 21, à 6 heures, 29 minutes du matin.
☾ D. Q. le 28, à 6 heures, 55 minutes du matin.

---

1 Merc. s. Pamphile, mart.
2 Jeud. ss. Marcellin, Pierre et Erasme, martyrs.
3 Vend. ste. Clotilde, reine.
4 Sam. s. Optat, év. de Milève.
5 Dim. s. Boniface, év. et martyr.
6 Lund. s. Norbert, év. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
7 Mard. s. Robert, abbé. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
8 Merc. s. Médard, év. de Noyon. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
9 Jeud. ss. Prime et Félicien, mart. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
10 Vend. ste. Marguerite, reine d'Écosse. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

11 Sam. s. Barnabé, apôtre.
12 Dim. s. Jean de Sahagun.
13 Lund. s. Antoine de Padoue. — *Réunion du Conseil rectoral.*
14 Mard. s. Basile-le-Grand, archev. de Césarée.
15 Merc. ss. Guy, Modeste et ste. Crescence, mart.
16 Jeud. ste. Lutgarde, vierge. s. Jean François Régis.
17 Vend. ste. Alène, vierge et martyre.
18 Sam. ss. Marc et Marcellin, martyrs.
19 Dim. ste. Julienne de Falconiéri, v.
20 Lund. s. Sylvère, pape et martyr.
21 Mard. s. Louis de Gonzague.
22 Merc. s. Paulin, év. de Nole.
23 Jeud. B. Marie d'Oignies.
24 Vend. Nativité de s. Jean-Baptiste.
25 Sam. s. Guillaume, abbé.
26 Dim. ss. Jean et Paul, martyrs.
27 Lund. s. Ladislas, roi de Hongrie.
28 Mard. s. Léon II, pape.
29 Merc. ss. Pierre et Paul *, apôtres.
30 Jeud. ste. Adile, vierge.

Juillet.

Le soleil entre dans le Lion le 23. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure, 5 minutes.

● N. L. le 6, à 11 heures, 12 minutes du matin.
☽ P. Q. le 13, à 10 heures, 34 minutes du soir.
☺ P. L. le 20, à 2 heures, 12 minutes du soir.
☾ D. Q. le 27, à 10 heures, 19 minutes du soir.

---

1 Vend. s. Rombaut, év., patron de Malines.
2 Sam. *Jeûne.* Fête du Sacré-Cœur de Jésus. — Fête du Saint-Sacrement de Miracle à Louvain. — Visitation de la très-sainte Vierge.
3 DIM. SOLENNITÉ DES SS. PIERRE ET PAUL. *Indulgence plénière.* s. Euloge, martyr.
4 Lund. s. Théodore, év. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
5 Mard. s. Pierre de Luxembourg, cardinal év. de Metz. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
6 Merc. ste. Godelive, martyre. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
7 Jeud. s. Willebaud, év. d'Aichstadt. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
8 Vend. ste. Elisabeth, reine de Portugal. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

9 Sam. ss. Martyrs de Gorcum.
10 Dim. Les sept Frères Martyrs.
11 Lund. s. Pie I, pape. — *Réunion du Conseil rectoral.*
12 Mard. s. Jean Gualbert, abbé.
13 Merc. s. Anaclet, pape et martyr.
14 Jeud. s. Bonaventure, év. et docteur.
15 Vend. s. Henri, empereur d'Allemagne.
16 Sam. Notre-Dame du Mont-Carmel. ste. Renilde.
17 Dim. s. Alexis, conf. Fête du St.-Sacrement de Miracle à Bruxelles.
18 Lund. s. Camille de Lellis.
19 Mard. s. Vincent de Paul.
20 Merc. s. Jérôme Emilien.
21 Jeud. ste. Praxède, vierge. — *Anniversaire de l'Inauguration de* S. M. Léopold I, *Roi des Belges.*
22 Vend. ste. Marie-Madeleine.
23 Sam. s. Apollinaire, év. de Ravenne.
24 Dim. ste. Christine, vierge et martyre.
25 Lund. s. Jacques le Majeur, apôtre.
26 Mard. ste. Anne, mère de la très-sainte Vierge Marie.
27 Merc. s. Pantaléon, martyr.
28 Jeud. s. Victor, martyr.
29 Vend. ste. Marthe, vierge.
30 Sam. ss. Abdon et Sennen, martyrs.
31 Dim. s. Ignace de Loyola, fond. de la Comp. de Jésus.

Août.

Le soleil entre dans la Vierge, le 23. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure, 47 minutes.

● N. L. le 5, à 0 heure, 24 minutes du matin.
☽ P. Q. le 12, à 3 heures, 58 minutes du matin.
☺ P. L. le 18, à 11 heures, 13 minutes du soir.
☾ D. Q. le 26, à 3 heures, 56 minutes du soir.

---

1 Lund. s. Pierre-ès-Liens. — *Ouverture de la seconde session des Jurys d'examen.*
2 Mard. *Portiuncule.* s. Etienne, pape. s. Alphonse de Liguori.
3 Merc. Invention de s. Etienne.
4 Jeud. s. Dominique, confesseur.
5 Vend. Notre-Dame-aux-Neiges. — *Commencement des Vacances académiques.*
6 Sam. Transfiguration de N. S. J.-C.
7 Dim. s. Donat, év. et martyr.
8 Lund. s. Cyriac, martyr.
9 Mard. s. Romain, martyr.
10 Merc. s. Laurent, martyr.
11 Jeud. s. Géry, év. de Cambrai.
12 Vend. ste. Claire, vierge.
13 Sam. *Jeûne.* s. Hippolyte, martyr.
14 Dim. s. Eusèbe, martyr.

15 Lund. ASSOMPTION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE.
s. Arnould, év. de Soissons.
16 Mard. s. Roch.
17 Merc. s. Libérat, abbé.
18 Jeud. ste. Hélène, impératrice.
19 Vend. s. Joachim, père de la très-sainte Vierge.
s. Jules, martyr.
20 Sam. s. Bernard, abbé de Clairvaux, docteur.
21 Dim. ste. Jeanne-Françoise-Frémiot de Chantal, veuve.
22 Lund. s. Timothée, martyr.
23 Mard. s. Philippe Béniti.
24 Merc. s. Barthélemi, apôtre.
25 Jeud. s. Louis, roi de France.
26 Vend. s. Zéphirin, pape et martyr.
27 Sam. s. Joseph Calasance.
28 Dim. s. Augustin, év. et docteur.
29 Lund. Décollation de St. Jean-Baptiste.
30 Mard. ste. Rose de Lima, vierge.
31 Merc. s. Raymond Nonnat.

Septembre.

Le soleil entre dans la Balance (commencement de l'Automne), le 23, à 3 heures 55 minutes du matin. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure, 54 minutes.

● N. L. le 3, à 0 heure, 0 minute du soir.
☽ P. Q. le 10, à 9 heures, 16 minutes du matin.
☺ P. L. le 17, à 10 heures, 31 minutes du matin.
☾ D. Q. le 25, à 10 heures, 51 minutes du matin.

---

1 Jeud. s. Gilles, abbé.
2 Vend. s. Etienne, roi de Hongrie.
3 Sam. s. Remacle, év. de Maestricht.
4 Dim. ss. Anges-Gardiens. ste. Rosalie, vierge.
5 Lund. s. Laurent Justinien, patriarche de Venise.
6 Mard. s. Donatien, martyr.
7 Merc. ste. Reine. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN (1426), ÉRIGÉE PAR LE PAPE MARTIN V (9 *Décembre* 1425).
8 Jeud. NATIVITÉ DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE *. s. Adrien, martyr.
9 Vend. s. Gorgone, martyr.
10 Sam. s. Nicolas de Tolentino.
11 Dim. *S. Nom de Marie.* ss. Prote et Hyacinthe, martyrs.
12 Lund. s. Guy d'Anderlecht.
13 Mard. s. Amé, év. de Sion en Valais.

14 Merc. Exaltation de la sainte Croix.
15 Jeud. s. Nicomède, martyr.
16 Vend. ss. Corneille et Cyprien, martyrs.
17 Sam. s. Lambert, év. de Maestricht.
18 Dim. Commémoration des Douleurs de la très-sainte
Vierge Marie. s. Joseph de Cupertino.
19 Lund. s. Janvier, martyr.
20 Mard. s. Eustache, martyr.
21 Merc. *Quatre-temps*. s. Matthieu, apôtre.
22 Jeud. s. Maurice et ses compagnons, martyrs.
23 Vend. *Quatre-temps*. ste. Thècle, vierge et martyre.
— *Anniversaire des Journées de Septembre.*
24 Sam. *Quatre-temps*. Notre Dame de Merci.
25 Dim. s. Firmin, év. et mart.
26 Lund. ss. Cyprien et Justine, martyrs.
27 Mard. ss. Cosme et Damien, martyrs.
28 Merc. s. Wenceslas, duc de Bohême, martyr.
29 Jeud. s. Michel, archange.
30 Vend. s. Jérôme, docteur.

Octobre.

Le soleil entre dans le Scorpion, le 23. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure, 55 minutes.

● N. L. le 2, à 10 heures, 36 minutes du soir.
☽ P. Q. le 9, à 3 heures, 44 minutes du soir.
☺ P. L. le 17, à 0 heure, 50 minutes du matin.
☾ D. Q. le 25, à 5 heures, 38 minutes du matin.

---

1 Sam. s. Rémi. s. Bavon, patron de Gand.
2 Dim. s. Léodegaire, év. d'Autun.
3 Lund. s. Gérard, abbé. — *Les inscriptions et les recensements se font, à dater de ce jour, jusqu'au samedi 15 Octobre, à la salle du Sénat académique, de 9 à 1 heure.*
4 Mard. s. François d'Assise. — *Fin des Vacances académiques.*
5 Merc. Solennité du Saint-Rosaire. s. Placide, martyr. — *Messe solennelle du Saint-Esprit pour l'ouverture des Cours académiques, en l'église primaire de Saint-Pierre, à onze heures. — Commencement du Semestre d'hiver de l'année acad. 1853—54.*
6 Jeud. s. Brunon, confesseur.
7 Vend. s. Marc, pape.
8 Sam. ste. Brigitte, veuve.
9 Dim. s. Denis et ses compagnons, martyrs. — *Les demandes, qui se rapportent aux art. 41, 42 et 45 du règlem. gén., doivent être adressées aux Facultés respectives avant les réunions de cette semaine.*

10 Lund. s. François de Borgia. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
11 Mard. s. Gommaire, patron de Lierre. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
12 Merc. s. Wilfrid, év. d'Yorck. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
13 Jeud. s. Edouard, roi d'Angleterre. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
14 Vend. s. Calixte, pape et martyr. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
15 Sam. ste. Thérèse, vierge. — *Clôture des inscriptions et des recensements. Après ce jour on ne peut être inscrit ou recensé que pour des motifs légitimes.* Reg. gén. art. 6.
16 Dim. s. Mummolin, év. de Noyon et de Tournai.
17 Lund. ste. Hedwige, veuve. — *Réunion du Conseil rectoral.*
18 Mard. s. Luc, évangéliste.
19 Merc. s. Pierre d'Alcantara.
20 Jeud. s. Jean de Kenti.
21 Vend. ste. Ursule et ses comp., martyres.
22 Sam. s. Mellon, év.
23 Dim. s. Jean de Capistran.
24 Lund. s. Raphaël, archange.
25 Mard. ss. Crépin et Crépinien, ste. Chrysante et ste. Darie, mart.
26 Merc. s. Evariste, pape et martyr.
27 Jeud. s. Frumence, apôtre de l'Ethiopie.
28 Vend. ss. Simon et Jude, apôtres.
29 Sam. ste. Ermelinde, vierge.
30 Dim. s. Foillan, martyr.
31 Lund. *Jeûne.* s. Quentin, martyr.

Novembre.

Le soleil entre dans le Sagittaire, le 22. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure, 27 minutes.

● N. L. le 1, à 8 heures, 57 minutes du matin.
☽ P. Q. le 8, à 0 heure, 30 minutes du matin.
☺ P. L. le 15, à 6 heures, 19 minutes du soir.
☾ D. Q. le 23, à 10 heures, 53 minutes du soir.
● N. L. le 30, à 7 heures, 31 minutes du soir.

---

1 Mard. TOUSSAINT. *Indulgence plénière.*
2 Merc. Les Fidèles Trépassés.
3 Jeud. s. Hubert, év. de Liége. — *Messe solennelle pour les bienfaiteurs de l'Université, en l'église primaire de St-Pierre, à onze heures.*
4 Vend. s. Charles Borromée, archevêque de Milan.— INAUGURATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A MALINES, 1834, ÉRIGÉE PAR LE CORPS ÉPISCOPAL DE BELGIQUE AVEC L'ASSENTIMENT DE S. S. GRÉGOIRE XVI. — *Indulgence plénière.*
5 Sam. s. Zacharie et ste. Elisabeth, parents de s. Jean-Baptiste.
6 DIM. s. Winoc, abbé.
7 Lund. Patronage de la Sainte-Vierge. s. Willebrord, év. d'Utrecht. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
8 Mard. s. Godefroi, év. d'Amiens. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*

9 Merc. Dédicace de l'église du Sauveur à Rome. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
10 Jeud. s. André Avellin. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
11 Vend. s. Martin, év. de Tours. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
12 Sam. s. Liévin, év. et martyr.
13 Dim. Dédicace universelle des églises. s. Stanislas Kostka.
14 Lund. s. Albéric, év. d'Utrecht. — *Réunion du Conseil rectoral.*
15 Mard. s. Léopold, confesseur.
16 Merc. s. Edmond, arch. de Cantorbéry.
17 Jeud. s. Grégoire Thaumaturge.
18 Vend. Dédicace des basiliques de s. Pierre et de s. Paul à Rome.
19 Sam. ste. Elisabeth, duchesse de Thuringe.
20 Dim. s. Félix de Valois.
21 Lund. Présentation de la très-sainte Vierge.
22 Mard. ste. Cécile, vierge et martyre.
23 Merc. s. Clément I, pape et martyr.
24 Jeud. s. Jean de la Croix.
25 Vend. ste. Catherine, vierge et martyre.
26 Sam. s. Albert de Louvain, év. de Liége et martyr.
27 Dim. *Avent.* s. Acaire, év. de Noyon.
28 Lund. s. Rufe, martyr.
29 Mard. s. Saturnin, martyr.
30 Merc. s. André, apôtre.

Décembre.

Le soleil entre dans le Capricorne (commencement de l'hiver), le 21, à 9 heures, 30 minutes du soir. Pendant ce mois, les jours décroissent de 21 minutes jusqu'au 21, et ils croissent de 5 minutes jusqu'au 31.

☽ P. Q. le 7, à 0 heure, 29 minutes du soir.
☺ P. L. le 15, à 1 heure, 52 minutes du soir.
☾ D. Q. le 23, à 1 heure, 41 minutes du soir.
● N. L. le 30, à 6 heures, 24 minutes du matin.

---

1 Jeud. s. Eloi, év. de Noyon. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A LOUVAIN, 1835.
2 Vend. ste. Bibienne, vierge et martyre.
3 Sam. s. François Xavier.
4 DIM. ste. Barbe, mart. s. Pierre Chrysologue.
5 Lund. s. Sabbas, abbé. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
6 Mard. s. Nicolas, év. de Myre. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
7 Merc. s. Ambroise, év. et docteur. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
8 Jeud. CONCEPTION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE *. — *Indulgence plénière.*
9 Vend. ste. Léocadie, vierge et martyre. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

10 Sam. s. Melchiade, pape et martyr. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

11 Dim. s. Damase, pape.

12 Lund. s. Valery, abbé en Picardie. — *Réunion du Conseil rectoral.*

13 Mard. ste. Lucie, vierge et martyre.

14 Merc. *Quatre-temps.* Messe d'Or. s. Spiridion, év.

15 Jeud. s. Adon, arch. de Vienne.

16 Vend. *Quatre-temps.* s. Eusèbe, év. de Verceil. — *Anniversaire de la naissance de* S. M. Léopold I, *Roi des Belges, né à Cobourg le* 16 *Décembre* 1790.

17 Sam. *Quatre-temps.* ste. Begge, veuve.

18 Dim. Expectation de la très-sainte Vierge.

19 Lund. s. Némésion, mart.

20 Mard. s. Philogone, évêque.

21 Merc. s. Thomas, apôtre.

22 Jeud. s. Hungère, év. d'Utrecht.

23 Vend. ste. Victoire, vierge et martyre.

24 Sam. *Jeûne.* s. Lucien.

25 Dim. NOËL. — *Indulgence plénière.*

26 Lund. Second jour de Noël *. s. Étienne, premier mart.

27 Mard. s. Jean, apôtre évangéliste.

28 Merc. ss. Innocents.

29 Jeud. s. Thomas de Cantorbéry.

30 Vend. s. Sabin, év. et martyr.

31 Sam. s. Silvestre, pape.

SUITE DE LA DISSERTATION SUR LES DATES DES CHARTES ET DES CHRONIQUES (1).

De l'ère césaréenne d'Antioche.

L'ère césaréenne d'Antioche est un monument qu'érigea la ville d'Antioche à Jules-César, non en reconnaissance de l'autonomie qu'il lui avait accordée, comme quelques-uns le prétendent, mais en mémoire de la victoire qu'il remporta dans la plaine de Pharsale, l'an de Rome 706, avant J. C. 48, le 9 du mois sextilis, depuis nommé le mois d'août. Les Syriens commencèrent à compter cette période de l'automne, ou de leur premier tisri de cette année; mais les Grecs la faisaient remonter à leur mois gorpiæus de l'année précédente 705 de Rome, 49e avant J. C. Le P. Pagi, sur l'an 67 de J. C., n° 30, remarque que les Antiochéens, dans l'espace de 30 ans, se servirent de trois ères, la pompéienne, celle d'Auguste et la césaréenne. En voici la preuve, tirée de l'abbé Bellei, dans son neuvième supplément aux Dissertations du cardinal Noris sur les époques syro-macédoniennes. Nous avons deux mé-

(1) Extr. de l'*Art de vérifier les dates ;* voyez les Annuaires de 1851 p. XXXII, et de 1852 p. XXXII.

dailles frappées en Syrie sous le gouvernement de Mucien, avec la date de l'an 117 d'Antioche, ΕΠΙ ΜΟΥΚΙΑΝΟΥ ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ΕΤους ΖΙΡ dont l'une presente la tête de Galba, et l'autre celle d'Otton. Galba fut tué le 15 janvier de l'an 822 de Rome, 69e de J. C.; Otton, son successeur, périt le 15 avril de la même année, et par conséquent dans le cours de l'année syrienne, qui avait commencé à l'automne de l'an 821 de Rome. Or, cette année syrienne était, suivant les deux médailles, la 117e ΖΙΡ de l'ère d'Antioche. Donc la première année de cette ère avait commencé à l'automne de l'an 705 de Rome, 49 ans avant l'Incarnation. La conséquence résulte évidemment de ce calcul.

Mais, d'un autre côté, différents actes syriens, publiés par les deux Assemani, font foi que l'ère d'Antioche ne commença qu'à l'année 706 de Rome, 48e avant Jésus-Christ. Par exemple, on lit à la fin des actes de Saint Siméon Stylite, que *ce livre des Triomphes du Bh. Siméon, fut achevé un mercredi* (feria IV,) 7 *du mois nisan* (avril) *de l'an* 521 *de l'ère d'Antioche*. Or, c'était le 17 avril de l'an 1227 de Rome, 474 de Jésus-Christ, dans lequel la lettre dominicale était F, et le 17 avril tombait au mercredi de la Semaine-Sainte. Ainsi l'année 521 de l'ère d'Antioche avait commencé à l'automne de l'an 1226 de Rome, et conséquemment la première de cette même ère avait précédé de quarante-huit ans l'ère chrétienne.

Il est fait mention, dans la Bibliothèque orientale des

mêmes auteurs, d'un tremblement de terre, qui renversa une partie de la ville d'Antioche, un dimanche, 14 du mois gorpiæus (septembre), de l'an 506 de l'ère d'Antioche, 770 de l'ère des Grecs. Ces caractères ne peuvent convenir qu'à l'an 1211 de Rome, 458 de Jésus-Christ, où le 14 septembre arriva réellement un dimanche. De 1211 ôtez 505, reste 706, qui est l'an de Rome, auquel ce témoignage fait répondre le commencement de l'ère d'Antioche.

Cette même ville fut encore affligée par les secousses violentes d'un autre tremblement de terre, un mercredi, 29 du second tisri (novembre), l'an 576 de l'ère d'Antioche. Or, en consultant notre Table chronologique et notre Calendrier solaire perpétuel, nous trouvons que cette année syrienne concourt avec l'an 528 de Jésus-Christ (1281 de Rome), dans lequel le 29 novembre fut effectivement un mercredi. De là, si l'on remonte au commencement de l'ère d'Antioche, on verra qu'elle prit naissance dans l'automne de l'an 706 de Rome, quarante-huit ans commencés avant Jésus-Christ.

Ainsi, pour conclure avec le célèbre académicien qui nous sert de guide ici, des dates qui se trouveraient les mêmes sur les médailles et dans les actes publiés par les Assémani différeraient d'une année entr'elles.

La raison de cette différence, que personne, avant Bellei, n'avait pu deviner, est que les Syriens adoptèrent, un an plus tard que les Grecs, l'ère césaréenne. Cette explication si simple est mise, par notre auteur, dans un point d'évidence auquel on ne peut se refuser.

Dans la Table chronologique de l'*Art de vérifier les dates*, on trouve cette ère sous ces deux époques différentes. En la prenant suivant les médailles, la quarante-neuvième année de cette ère commence à l'automne qui précéda immédiatement la première année de l'ère chrétienne : en la prenant selon les actes, le commencement de cette même année quarante-neuf tombe dans l'automne de la première année de Jésus-Christ. Evagre, dans son Histoire ecclésiastique, fait usage de l'ère césaréenne d'Antioche. Le patriarche Nicéphore, dans sa Chronographie, parle d'une autre ère d'Antioche, qu'il fait commencer avec l'empire d'Auguste. C'est la même que l'ère actiaque.

De l'Ère d'Espagne.

Auguste ayant achevé, l'an 715 de Rome, trente-neuvième avant notre ère vulgaire, la conquête de l'Espagne, cet évènement donna naissance à une ère nouvelle, fondée sur le calendrier julien, laquelle commença au 1er janvier de l'année suivante. Elle eut lieu, non-seulement dans l'Espagne, mais aussi dans l'Afrique (1), et dans les provinces méridionales de France qui furent soumises aux Visigoths (2); mais, depuis le neuvième siècle, elle n'était pas seule dans la date de

(1) La plupart des conciles de Carthage sont datés de l'ère d'Espagne.

(2) Le concile d'Arles, célébré l'an 813 de Jésus-Christ, porte la date de l'ère (d'Espagne) 851.

l'année, et on lui joignait assez communément celle de l'Incarnation. L'usage de l'ère d'Espagne fut aboli dans la Catalogne, l'an 1180, en vertu d'un canon du concile de Tarragone, tenu cette année, par lequel il était ordonné de se servir de l'ère de l'Incarnation. On fit un semblable réglement dans le royaume d'Aragon, en 1350; dans celui de Valence, en 1358; dans celui de Castille, en 1393; et enfin en Portugal, l'an 1422, ou, selon d'autres, en 1415. Dans la Table chronologique de *l'Art de vérifier les dates*, on fait concourir l'an trente-neuf de cette période avec l'an premier de Jésus-Christ; tous deux commencent au 1er janvier, parce que l'ère d'Espagne devance, de trente-huit ans pleins, l'ère chrétienne.

Mais il paraît qu'en Portugal, depuis l'établissement de cette monarchie, on n'employa point d'autre ère dans les dates que celle de l'Incarnation, qu'on désignait simplement par le nom absolu d'Ère. C'est ainsi qu'on doit entendre la date d'un diplôme par lequel Alphonse Henriquès, deuxième roi de Portugal, en mettant sa personne et son royaume sous la protection de Notre-Dame de Clairvaux, assure à cette maison une rente annuelle et perpétuelle de 50 morabotins d'or fin : *Facta carta*, y est-il dit, *in ecclesia lamecensi, quarto kal. maii, œrâ MCXLIII* (*Arch.* de Clairvaux). Si cette date devait s'entendre de l'ère d'Espagne, elle se rapporterait à l'an 1105 de l'ère chrétienne, et précéderait, par conséquent, de dix ans, la fondation de Clairvaux qui est de l'an 1115.

De l'Ère de Dioclétien, ou des Martyrs.

L'élévation de Dioclétien à l'empire ne fut pas seulement l'époque de la réforme que les Alexandrins firent à l'ère du monde qu'ils avaient adoptée; elle le fut encore d'une ère nouvelle qu'ils imaginèrent, et à laquelle ils donnèrent le nom de ce prince. Celle-ci changea dans la suite de dénomination, et fut appelée l'*ère des Martyrs*, afin de perpétuer le souvenir de la cruelle persécution que Dioclétien excita contre les Chrétiens. Pour bien entendre cette période et la faire cadrer parfaitement avec notre ère de l'Incarnation, il faut savoir quelle était la différence du calendrier égyptien et du nôtre.

Avant la réformation du calendrier romain, faite par Jules-César, l'année des Égyptiens était composée de douze mois, chacun de trente jours, à la fin desquels on ajoutait cinq jours, nommés par cette raison *épagomènes*, pour faire le nombre de trois cent soixante-cinq. Mais, comme il restait au bout de chaque année environ six heures qu'on négligeait, il arrivait de là que, tous les quatre ans, chaque mois rétrogradait d'un jour, de manière que, dans l'espace de 1461 ans, après avoir parcouru, l'un après l'autre, toutes les saisons, ils se retrouvaient au même point où ils étaient au commencement, avec la différence d'une année entière sur le total. Le remède que les astronomes d'Alexandrie imaginèrent à cet inconvénient fut d'ajouter tous les

quatre ans un sixième épagomène, comme Jules-César avait ajouté, dans le même intervalle, un vingt-neuvième jour au mois de février. Par ce moyen, ils rendirent leur année fixe, de vague qu'elle était, et lui donnèrent toute la consistance et la régularité de l'année julienne (1). Le 29 du mois d'août de celle-ci fut le terme auquel ils firent répondre le premier jour de leur année commune, et le jour suivant commença leur année intercalaire. Sur quoi, il est à remarquer, d'après le P. Pétau, que cette année intercalaire ne concourt pas avec l'année bissextile des Romains, mais la précède immédiatement; de manière que c'est sur ce calendrier, ainsi reformé, que pose l'ère de Dioclétien, dont le commencement répond au 29 (Rivaz dit le 27) août de notre année chrétienne 284, première du règne de ce prince. Mais la dénomination d'ère des Martyrs qu'elle porte aussi semblerait devoir la faire reculer jusqu'en 303, époque de l'édit sanglant que cet empereur donna contre les Chrétiens. Cependant l'usage contraire a prévalu jusqu'à nos jours, où l'on voit encore cette période usitée parmi les Cophtes et les Éthiopiens.

Voici une table qui représente la correspondance du

(1) Cette réforme, ordonnée par un décret du sénat de Rome, l'an 16 de l'ère julienne, 30e avant Jésus-Christ, n'eut son effet que cinq ans après, et seulement à Alexandrie. Le reste de l'Égypte continua longtemps depuis de suivre l'année vague.



calendrier égyptien et du nôtre, avec les noms que les Égyptiens et les Éthiopiens (1) donnent respectivement à leurs mois.

---

(1) Les Éthiopiens nomment les années de l'ère des Martyrs, les *années de grâce*. Ils ne comptent pas néanmoins, par une suite continue, depuis l'an 284 de Jésus-Christ; mais ils se servent d'une période de 532 ans, à la fin de laquelle ils recommencent par l'unité. Ils suivent aussi, pour l'ère mondaine, le calcul de Jules Africain, et anticipent sur nous l'ère chrétienne de huit ans. (Ludolphe, l. 3, ch. 6, § 97.)

(*Voyez la Table ci-après.*)

MOIS ROMAINS.		MOIS ÉGYPTIENS.	MOIS ÉTHIOPIENS.	SOMME RÉSULTANTE A la fin de chaque mois.
Août	29e jour.	Thoth.	Mascaran.	30 jours.
Septembre	28e jour.	Paophi.	Tikmith.	60 jours.
Octobre	28e jour.	Athyr.	Hadar.	90 jours.
Novembre	27e jour.	Choéac, ou Cohiac.	Tacsam.	120 jours.
Décembre	27e jour.	Tybi.	Tir.	150 jours.
Janvier	26e jour.	Méchir, ou Machir.	Jacatith.	180 jours.
Février	25e jour.	Phaménoth.	Magabith.	210 jours.
Mars	27e jour.	Pharmouti.	Miazia.	240 jours.
Avril	26e jour.	Pachon.	Gimboth.	270 jours.
Mai	26e jour.	Payni.	Sene.	300 jours.
Juin	25e jour.	Epiphi.	Hamlt.	330 jours.
Juillet	25e jour.	Mésori.	Nahase.	360 jours.
Août	24e jour.	ÉPAGOMÈNES, appelés *Nisi* par les Cophtes modernes, lorsque l'année est commune; et *Kebus*, lorsqu'elle est intercalaire.		1
———	25e jour.			2
———	26e jour.			3
———	27e jour.			4
———	28e jour.			5
———	29e jour.	INTERCALAIRE.		6

L'année qui suit l'intercalaire commence au 30 août. Mais, comme elle concourt avec une année bissextile romaine, elle finit le 28 août suivant, et celle d'après recommence le 29.

De l'Ère de l'Hégire.

L'ère dont se servent les Arabes et tous les Mahométans se nomme *Hégire*. Elle a pour époque le jour que Mahomet s'enfuit de la Mecque à Médine; et ce jour répond, suivant l'usage civil, au vendredi, 16 juillet de l'an de Jésus-Christ 622: mais les astronomes, et même quelques historiens, la mettent au jeudi précédent, 15 juillet; ce qui avance d'un jour toute la suite de l'Hégire. C'est une observation qu'il ne faut point perdre de vue, en lisant les écrivains Arabes (1).

Les années qui composent l'Hégire sont des années lunaires, dont le commencement répond, tantôt à un

---

(1) Voici une preuve qui nous paraît démontrer qu'il ne faut pas fixer, dans l'usage civil, le commencement de l'Hégire au jeudi 15 juillet 622. L'échange du traité de paix, entre l'Empire et la Porte (dont les préliminaires avaient été signés le 1er septembre 1739), fut fait par le comte d'Uhlefeldt, ambassadeur de l'empereur Charles VI, et Gianibi-Ali Pacha, ambassadeur du grand-seigneur Mahmoud, sur un pont construit exprès au milieu de la Save, entre Belgrade et Semlin. Cet échange est daté, dans l'acte qui fut dressé à ce sujet, du vendredi 10 juin 1740 de Jésus-Christ, et du 15 de rabié premier, 1153 de l'Hégire. Ainsi il est certain qu'il y avait alors 1152 années, deux mois et quinze jours de l'Hégire de révolus. Ces 1152 années, deux mois et quinze jours, sont composés de 408,304 jours. Si, d'un autre côté, on compte combien il y a de jours, depuis, et compris le vendredi 16 juillet 622, jusqu'au vendredi 10 juin 1740 inclusivement, on trouvera 1117 ans juliens et 331 jours, lesquels forment précisément 408,304 jours. Par conséquent, l'époque radicale de l'Hégire est le vendredi 16 juillet, 622 de Jésus-Christ.

point, tantôt à un autre de notre année solaire, plus longue, comme l'on sait, de onze jours que l'année lunaire. Son cours se divise en cycles de trente années, dont dix-neuf, appelées années communes, sont de 354 jours; les onze autres, nommées intercalaires, ou abondantes, en comprennent un de plus. Celles-ci, entremêlées avec les premières, sont les 2, 5, 7, 10, 13, 16, 18, 21, 24, 26 et 29. Chaque année est partagée en douze mois, qui ont alternativement trente et vingt-neuf jours, excèpté le dernier qui, dans les années intercalaires, est de trente jours. Dans la Table chronologique de *l'Art de vérifier les dates* ces années intercalaires sont marquées d'un astérisque * pour les distinguer des années communes.

Les mois de l'Hégire sont composés, comme les nôtres, de semaines, dont chaque jour, que nous appellerons férie, commence(1) le soir après le soleil couché.

---

(1) *Les vrais noms arabes de chaque jour de la semaine sont :*

Youm el-Ahad,	le premier jour,	ou dimanche.
Youm el-Thani,	le second jour,	ou lundi.
Youm el-Thaleth,	le troisième jour,	ou mardi.
Youm el-Arbaa,	le quatrième jour,	ou mercredi.
Youm el-Khamis,	le cinquième jour,	ou jeudi.
Youm el-Dgioumaa,	le jour d'assemblée,	ou vendredi.
Youm el-Essabt,	le jour du Sabbat,	ou samedi.

Le cycle arabique contient 10631 jours, égaux à 29 années juliennes, plus 38 jours; car 365 jours $\frac{1}{4}$ multipliés par 29 années, plus 39 jours, donnent en produit 10631 jours.

Ainsi notre dimanche est la 1re férie de la semaine arabique, et notre samedi la 7e.

Tels sont les éléments de cette fameuse ère. Les astronomes ont des méthodes sûres et démontrées pour la faire cadrer parfaitement avec l'ère chrétienne. Mais, trop compliquées et trop abstraites, elles ne peuvent entrer dans cette Dissertation, où l'on s'attache principalement à mettre les choses à la portée du commun des lecteurs. Dans la Table chronologique de *l'Art de vérifier les dates* on a placé l'Hégire à la suite de l'ère des Martyrs, avec le mois, le jour et la férie de notre année, dans lesquels tombe le commencement de chaque année arabique. Sur quoi il est à observer, que les astronomes arabes nomment caractère de l'année, ou du mois, la férie par où l'année, ou le mois, commence. Ainsi, chaque mois dans l'Hégire, aussi bien que chaque année, a son caractère.

CHRONIQUE

Depuis le 3 octobre 1851 jusqu'au 28 septembre 1852.

Octobre.

3. Traité de Rome entre l'Autriche, la Toscane, Modène et les États Romains, concernant l'établissement d'un chemin de fer central italien.

4. Ouverture de la diète danoise par le roi. Discours du trône.

7. Le gouvernement de Wurtemberg déclare abolis les droits fondamentaux allemands, votés par l'assemblée révolutionnaire connue sous le nom de parlement de Francfort.

8. Le général Urquiza fait son entrée à Montevideo; les troupes d'Oribe se rangent sous ses drapeaux.

9. Mort de don Manuel Godoy, prince de la paix, ancien ministre de Charles IV, roi d'Espagne, à l'âge de 85 ans.

11. Clôture de l'exposition universelle de Londres. —L'Autriche et la Prusse déposent, dans une séance de la diète germanique, une proposition pour l'établissement d'une commission centrale de police en Allemagne.

13. L'assemblée législative française rejette par 355 voix contre 348 le projet du gouvernement au sujet de la loi électorale.

14. Le ministère français donne sa démission; le pré-

fet de police Carlier se retire également. — Les troupes anglaises attaquent les Caffres. L'attaque se renouvelle le 16.— Un arrêté royal belge, conformément aux engagements pris par le gouvernement de faire examiner par une commission les diverses questions relatives à l'établissement militaire du pays, porte que cette commission est instituée et qu'elle sera composée de membres des deux chambres, d'officiers généraux supérieurs de l'armée et des présidents des comités spéciaux précédemment établis. Cette commission consignera dans un rapport, qui sera remis au ministre de la guerre, le résultat de ses délibérations.

15. Distribution des prix de l'exposition universelle de l'industrie, dans le palais de l'exposition à Londres.

16. Inauguration dans la ville d'Aurillac (départ. du Cantal) de la statue élevée au pape Sylvestre II (Gerbert).

17. Décret de la reine d'Espagne : le concordat conclu avec le St-Siége le 16 mars dernier et ratifié le 23 avril est déclaré loi de l'état.

18. Traité du commerce et de navigation entre l'Autriche et la Sardaigne.

19. Marie-Thérèse-Charlotte de France, dauphine, née le 19 décembre 1778, fille de Louis XVI, roi de France, veuve du duc d'Angoulème, meurt à Frohsdorf; ses restes mortels sont déposés à Goeritz à côté de son époux et du roi Charles X.

20. Convention entre la France et le Hanovre pour la



garantie réciproque de la propriété des œuvres de littérature et d'art. — Décret du roi des deux Siciles; toutes les gardes nationales du royaume de Naples sont dissoutes.

22. Proclamation du président des États-Unis du nord de l'Amérique au sujet des préparatifs d'une expédition privée en faveur des révoltés du Mexique : « une telle entreprise est contraire à la dignité du peuple Américain et au droit des gens. » On ordonne à toutes les autorités civiles et militaires d'arrêter quiconque prendrait part à cette expédition.

26. Inauguration de la statue équestre de *Guillaume le Conquérant* dans la ville de Falaise (Calvados).

28. L'institut neérlandais des sciences, des lettres et des beaux arts est supprimé ; il sera, à partir du 1 janvier 1852, remplacé par une académie des sciences qui comptera 25 membres ordinaires et 31 membres extraordinaires.

Novembre.

1. Le chemin de fer de St-Pétersbourg à Moscou est livré à la circulation.

2. Convention entre la France et la Grande-Bretagne pour la garantie réciproque de la propriété des œuvres de littérature et d'art.

4. Ouverture de la session de l'assemblée législative française : Message du président de la république : après avoir exposé l'état des affaires pour chaque ministère

en particulier, il termine par ces paroles : « Aujourd'hui, comme l'année dernière, les questions sont les mêmes et mes devoirs n'ont point changé. Il s'agit d'assurer l'ordre et d'éloigner toute cause d'agitation et pour cela il vous sera présenté un projet de loi qui, tout en maintenant ce qui, dans la loi du 31 mai, délivre le vote universel des éléments impurs, rétablit le principe dans toute sa plénitude et rend son application plus morale et plus régulière. » En même temps le ministre de l'intérieur de Thorigny dépose le projet de loi qui rétablit le vote universel. Il demande la déclaration d'urgence qui n'est point accordée. — Le vice-roi d'Égypte reçoit le firman impérial, qui approuve le contrat passé avec Stephenson au sujet du chemin de fer d'Égypte. — Ouverture de la session des chambres belges par le roi.

5. Les cortès d'Espagne sont ouvertes à Madrid au nom de la reine par le président des ministres.

6. Une patente impériale établit, à partir du 1 février 1852 et pour toutes les parties de l'empire d'Autriche, un nouveau tarif douanier pour l'entrée, la sortie et le transit. — Proposition des questeurs Baze, Leflo et de Panat à l'assemblée législative française : le président de l'assemblée nationale est chargé de veiller à la sûreté intérieure et extérieure de l'assemblée et il a le droit de requérir la force armée ainsi que les commandants militaires dont il juge le concours nécessaire. Tous les officiers, tous les chefs de corps sont tenus

d'obtempérer immédiatement à cette réquisition. Cette loi sera communiquée en forme d'ordre du jour à l'armée et affichée dans toutes les casernes. Le 17 la proposition est repoussée par 408 voix contre 300.

13. L'assemblée nationale française repousse par 355 voix contre 348 la seconde lecture de la loi électorale.

16. Un arrêté du ministère autrichien interdit dans toute la monarchie les réunions connues sous le nom d'amis de la lumière, de catholiques allemands et de communes chrétiennes libres.

18. La gazette de Prusse publie la lettre circulaire du cabinet de Berlin aux gouvernements du Zollverein, concernant la dénonciation formelle de l'union douanière. Dans cette circulaire on fait connaître l'intention de n'adopter les traités du Zollverein pour la nouvelle période de l'union qu'avec les modifications commandées par les expériences générales d'un côté, et de l'autre, par le traité du 7 septembre dernier, conclu entre la Prusse et le Hanovre.

20. Kossuth s'embarque à Portsmouth pour se rendre en Amérique.

22. Le sénat belge adopte par 46 voix contre 6 et 1 abstention, un amendement de M. Spitaels, du Hainaut, au projet de loi sur les droits de succession; cet amendement fixe à 1 pour °/o le droit d'héritage en ligne directe des propriétés foncières.

23. Fin de l'expédition française contre les Kabyles.

25. Une note circulaire du prince de Schwarzenberg, président du ministère autrichien, invite tous les gouvernements de l'Allemagne au congrès de douanes et de commerce, qui doit s'ouvrir à Vienne le 2 janvier 1852.

26. Une escadre française, commandée par le contre-amiral Dubourdieu, bombarde le port de Salé (Maroc).

27. Ouverture des chambres prussiennes par le président des ministres, baron de Manteuffel, en l'absence du roi.

28. Vincent Priessnitz, âgé de 52 ans, meurt à Groefenberg.

30. Le général de division de Lawoestine est nommé commandant général des gardes nationales de la Seine en remplacement du général Perrot démissionnaire.

Décembre.

1. Ouverture à Berne de l'assemblée fédérale suisse.

2. Dans la nuit du 1 au 2, un grand nombre de représentants de l'assemblée législative française, entre autres Thiers, Baze, Roger, les généraux Lamoricière, Bedeau, Changarnier, Cavaignac et le colonel Charras sont arrêtés. Le matin, le palais législatif est occupé par des troupes, qui ne laissent entrer aucun représentant. Décret du président de la république : 1° l'assemblée nationale est dissoute ; 2° le suffrage universel est rétabli, la loi du 31 mai est abrogée ; 3° le peuple français est convoqué dans ses comices, à partir du

14 jusqu'au 21 décembre suivant; 4° la 1re division militaire est mise en état de siége; 5° le conseil d'état est dissous. — Bases fondamentales d'une constitution que les assemblées développeront plus tard: 1° un chef responsable nommé pour dix ans; 2° des ministres dépendants du chef du pouvoir exécutif; 3° un conseil d'état formé des hommes les plus distingués préparant et soutenant la discussion des lois devant le corps législatif; 4° un corps législatif discutant les lois, nommé par le suffrage universel, sans scrutin de liste qui fausse l'élection; 5° une seconde assemblée formée de toutes les illustrations du pays, pouvoir pondérateur, gardien du pacte fondamental et des libertés publiques. — Proclamation à l'armée. — L'armée a 48 heures pour déclarer si elle veut ou non accepter l'autorité du président sur les bases de sa proclamation. — 214 représentants réunis à la mairie du 10e arrondissement décrètent ce qui suit: Louis Napoléon est destitué de ses fonctions de président. Les citoyens sont tenus de lui refuser l'obéissance. Le pouvoir exécutif passe tout entier à l'assemblée nationale. Les juges de la haute cour sont convoqués pour procéder au jugement du président et de ses complices; le général Oudinot est nommé commandant en chef de toute l'armée de Paris. — Bientôt après la mairie est cernée par les troupes, et les représentants sont emmenés prisonniers. — Un décret du président de la république française établit une commission consultative composée de 80 membres, laquelle restera

en fonction jusqu'à la réorganisation du corps législatif et du conseil d'état. — Réponse du gouvernement prussien à l'invitation du cabinet autrichien de prendre part au congrès de douanes de Vienne : la Prusse ne peut assister à ces conférences, et elle ne participera aux négociations que lorsque les questions de sa propre union douanière seront entièrement résolues. — Message du président de la république des États-Unis de l'Amérique à l'occasion de l'ouverture du congrès ; le président blâme la conduite des habitants de Cuba domiciliés aux États-Unis, lesquels préparent pour la seconde fois une expédition armée contre les possessions espagnoles. L'Amérique a toujours observé le principe de la neutralité et de la non-intervention. On ne reconnait à aucun état étranger le droit de recherche sur les bâtiments américains : en même temps le président recommande une révision des tarifs et se prononce contre le commerce libre. — Incendie du capitole de Washington.

3. Nouveau ministère français : Eugène Rouher à la justice ; Turgot à l'extérieur ; le général Le Roy de St-Arnaud à la guerre ; de Morny à l'intérieur (en fonction depuis le 2); Magne aux travaux publics ; Lefebvre Duruflé à l'agriculture et au commerce ; H. Fortoul aux cultes et à l'instruction publique ; Achille Fould aux finances. — Le président de la republique décrète : 1° le peuple français est solennellement convoqué dans ses comices le 14 décembre pour accepter ou rejeter le plébiscite suivant : « Le peuple français veut le main-

tien de l'autorité de Louis Napoléon Bonaparte et lui délègue les pouvoirs nécessaires pour faire une constitution sur les bases proposées dans sa proclamation du 2 décembre. » (V. plus haut); 2° sont appelés à voter les Français, agés de 21 ans, jouissant de leurs droits civils et politiques; 3° les maires des communes ouvriront deux registres l'un d'acceptation, l'autre de non acceptation du plébiscite; 4° ces registres resteront ouverts pendant huit jours du 14 au 21 décembre. — Combat dans les rues des divers quartiers de la capitale; le parti anarchiste tente un soulèvement dans le faubourg St-Antoine; ce soulèvement est étouffé; les troupes sous le commandement du général Magnan s'emparent des barricades sur une desquelles est tué le représentant Baudin; le gouvernement reste maître du pouvoir.

4. Modification au décret du 2 décembre concernant le vote électoral : l'élection se fera par le suffrage universel; le suffrage aura lieu au scrutin secret, par oui ou par non. — Nouveaux combats dans les rues de Paris; des barricades sont élevées sur les boulevards et dans les rues St-Denis etc. La lutte commencée à 10 heures du matin ne se termine qu'à onze heures du soir; la troupe reste maîtresse sur tous les points.

5. La tranquillité règne de nouveau à Paris où de nombreuses arrestations ont lieu. Troubles dans les départements de l'Allier et de Saône et Loire; les révoltés s'emparent de la ville de la Palisse. Mise en état de siége

de ces deux départements. — Un ukase de l'empereur de Russie ordonne la construction d'un chemin de fer entre St-Pétersbourg et Varsovie.

6. La diète du royaume de Saxe est ouverte par le roi. — La place de Strasbourg (Alsace) est mise en état de siége.

7. Mise en état de siége des départements de l'Hérault et du Gard.

8. Décret du président de la république française : les membres des sociétés secrètes, les individus placés sous la surveillance de la haute police et reconnus coupables du délit de rupture de ban pourront être transportés dans une colonie pénitentiaire à Cayenne ou en Algérie. — Le département des Basses-Alpes est mis en état de siége. — La reine d'Espagne suspend les cortès.

10. Les socialistes sont maîtres d'une partie du département du Var et de celui des Basses-Alpes tout entier. — Un décret du président de la république ordonne l'établissement, à l'intérieur du mur d'enceinte des fortifications de Paris, d'un chemin de fer de ceinture reliant les gares des divers chemins de fer.

12. Remise des notes de l'Autriche, de la Prusse et de la Confédération germanique au cabinet britannique, concernant la protection que trouvent dans leurs dangereux projets les réfugiés politiques en Angleterre. De son côté la Russie adresse une note dans le même sens au ministère anglais.

13. Constitution définitive de la commission consultative française; elle est formée de 178 membres.

15. Le ministre de l'intérieur du grand-duché de Bade ouvre les chambres au nom du grand-duc. — Ouverture des cortès portugaises par la reine.

17. Le général Cavaignac est mis en liberté, ainsi que plusieurs autres représentants.

22. Lord Palmerston se retire du cabinet britannique; il est remplacé par lord Granville.

26. Un décret du président de la république partage le territoire de la France en 21 divisions et en 86 sous-divisions militaires. — Le ministre des finances d'Autriche, Philippe baron de Krauss, quitte le ministère et est remplacé par le chev. André de Baumgartner, chargé en même temps du portefeuille du commerce.

29. Fondation de l'académie royale des beaux-arts d'Anvers.

31. Le vice-président de la commission consultative remet au président de la république française le résultat du scrutin national des 20 et 21 décembre, pour l'adoption ou le rejet du plébiscite du 3 déc. (v. plus haut). Nombre des votans y compris ceux connus plus tard : 8,165,630 ; ont voté *oui*, 7,481.231 ; *non* : 647,292 ; votes déclarés nuls : 37,107. — Une patente de l'empereur d'Autriche pose les bases des institutions organiques pour tout l'empire ; elle abolit la constitution du 4 mars 1849, mais elle confirme l'égalité de tous les sujets devant la loi. Une seconde patente impériale supprime également les droits fondamentaux proclamés dans la patente du 4 mars 1849 ; elle maintient

toutefois dans tous leurs droits les cultes et les sociétés religieuses reconnues dans les pays de la couronne.

Janvier.

1. Un Te Deum en action de grâces pour le résultat de l'élection des 20 et 21 décembre est célébré avec grande pompe dans l'église de Notre-Dame à Paris; Louis Napoléon y assiste avec toutes les autorités. — Décret par lequel Louis-Napoléon abolit le jury en matière de presse.

2. A l'avenir le palais des Tuileries sera la résidence officielle du président de la république française.

4. Ouverture à Vienne d'un congrès commercial et douanier par le président du ministère autrichien prince de Schwarzenberg. A cette réunion se trouvent les envoyés des états suivants : la Bavière, la Saxe, le Hanovre, le Wurtemberg, Bade, Hesse électorale, Hesse grand-ducale, Brunswick, Oldenbourg, Francfort, Brême, Lubeck et Hambourg. Le représentant de Nassau arrive plus tard.

6. Circulaire de M. de Morny, ministre de l'intérieur, aux préfets, par laquelle il leur recommande de faire effacer les mots *liberté, égalité, fraternité*, inscrits sur les monuments publics, et de restituer aux rues et aux places leurs anciens noms populaires.

7. Un décret de la reine d'Espagne dissout les cortès du royaume.

9. Par un décret du président de la république française, 67 anciens représentants à l'assemblée législative sont expulsés du territoire français, de l'Algérie et des colonies sous la menace d'être déportés, en cas de rentrée sur les territoires interdits. 18 autres représentants, entre autres Changarnier, Lamoricière, Bedeau, Émile Girardin, Thiers etc. sont momentanément éloignés du sol de la France et de l'Algérie; enfin les ex-représentants Marc Dufraisse, Greppo, Miot, Mathé et Richardet seront transportés à la Guyanne française.

10. Commencement des hostilités entre les Birmans et l'escadre britannique stationnée dans le port de Rang-hun. Le commodore anglais déclare toutes les bouches de l'Irawaddy en état de blocus.

11. Les gardes nationales de France sont dissoutes dans toute l'étendue de la république.

14. Publication de la nouvelle constitution française : Les principes proclamés en 1789 restent la base du droit public des Français. Le prince Louis-Napoléon Bonaparte est président de la république pour 10 ans.

17. Déclaration d'Abbas-Pacha aux représentants des cinq grandes puissances : Dans le cas où la Sublime-Porte lui enleverait le droit de vie et de mort, il ne pourrait plus répondre du maintien de l'ordre ni de la sûreté des personnes et des propriétés en Egypte.

20. Circulaire du ministre de l'intérieur de France, de Morny, aux préfets, concernant les élections : La constitution défend la publication des discours; les



fonctionnaires ne sont point éligibles; les comités électoraux restent interdits; le gouvernement ne fera point difficulté d'appuyer ouvertement les candidats désignés par les préfets.

22. Création d'un ministère d'état en France. Les ministres de l'intérieur, de la justice et des finances donnent leur démission et sont remplacés par de Persigny, Abatucci et Bineau. Décret du président de la république qui ordonne la confiscation des biens meubles et immeubles qui ont été l'objet de la donation du 7 août 1830 faite par Louis-Philippe en faveur de sa famille.

24. Un décret du président de la république française rétablit les titres de noblesse. — Note du comte de Salignac-Fénélon, ambassadeur de France auprès de la Confédération suisse, au conseil fédéral de Berne: Le gouvernement français demande à la confédération de renvoyer tous les réfugiés français dont il jugera l'expulsion nécessaire, et de ne permettre la résidence des autres qu'autant qu'ils ne donneront à l'ambassade aucun sujet de plainte.

27. Mort de M. Dumon-Dumortier, président du sénat belge.

28. Par un décret du président de la république française, le prince Jérôme Bonaparte, maréchal de France, est nommé président du sénat.

30. Organisation du ministère de la police générale de France.

Février.

2. Loi électorale française : 262 députés ; l'Algérie et les colonies ne sont point représentées ; le suffrage est universel, direct et secret. Sont électeurs tous les français ayant 21 ans, et éligibles tous ceux qui ont 25 ans ; aucun fonctionnaire public salarié ne peut être élu. Le corps législatif est convoqué pour la fin de février. — Tentative d'assassinat sur la reine d'Espagne, au moment où elle se rendait à Madrid à l'église d'Atocha ; la reine est blessée légèrement. Le meurtrier Martin Merino est exécuté le 7.

3. Ouverture solennelle du parlement anglais.

12. Alfred de Mussel et Berryer sont élus membres de l'académie française, le premier à la place de Dupaty et le second en remplacement de St-Priest.

14. Arrangement conclu entre la France et la Sublime-Porte, au sujet de la question des lieux saints : désormais les catholiques et les grecs auront des droits égaux.

16. Décret par lequel le président de la république française abolit la célébration des anniversaires politiques, attendu que ces fêtes ne sont propres qu'à rappeler le souvenir des discordes civiles.

19. Découverte d'une conspiration à Rome.

20. Dans le vote au sujet du bill de la milice, le ministère anglais n'obtient que 125 voix contre 130. — Lord John Russel donne sa démission. Le comte Derby

(Stanley) est chargé de la formation d'un nouveau ministère.

21. Le grand-duc de Bade confie, pour cause de maladie, les rênes du gouvernement à son fils puiné le prince Frédéric. — Résolution de l'empereur d'Autriche : la direction et la présidence des comités représentatifs encore existants dans la Bohême, la Moravie, la Silésie, la haute et la basse Autriche, le Tyrol, la Carinthie et la Carniole sont remises aux gouverneurs de ces pays.

23. Formation d'un nouveau ministère britannique; le comte Derby est premier ministre.

26. Thomas Moore, né le 28 Mai 1779, meurt à sa campagne de Sloperton près Devises. — Mort de l'archevêque de Dublin, Murray, à l'âge de 84 ans.

27. Déclaration de lord Derby dans la chambre haute du parlement britannique : Il ne s'est chargé de l'administration que pour ne pas laisser le pays sans gouvernement; il veut la paix, sans cependant songer à interrompre les armements; il ne voit aucune raison d'excepter le blé des droits imposés sur toutes les importations étrangères.

29. Élections générales en France pour la nomination des membres du corps législatif. Le gouvernement emploie toute son influence pour assurer la majorité aux candidats dont il a publié une liste.

Mars.

2. Frédéric-Auguste-Louis Viessé de Marmont, né le 20 juillet 1774 à Chatillon-sur-Seine, duc de Raguse, maréchal de France, meurt à Venise.

4. Ouverture solennelle de la session des chambres sardes. Le roi prononce un discours.

6. Circulaire du gouvernement prussien aux états du Zollverein pour les convoquer le 14 avril à Berlin à un congrès douanier.

10. Armand Marrast, l'auteur de la constitution française de 1848, meurt à Paris.

14. Décret du président de la république française : Le ministre des finances est autorisé à effectuer le remboursement au pair des rentes 5 pour cent, ou à en opérer la conversion à 4 1/2 p. °/o pendant 10 ans. La part d'amortissement attribuée aux rentes 5 pour °/o sera transportée aux rentes 4 1/2 p. °/o qui leur seront substituées.

15. Le duc de Nassau ouvre à Wiesbaden l'assemblée des états nouvellement élus. — Consistoire secret dans lequel le pape, après une courte allocution, proclame quatre cardinaux.

21. S. Em. le cardinal Bernetti, vice-chancelier de la sainte Église romaine, meurt âgé de 72 ans, à Fermo où il était né. — Mort de la reine douairière de Danemark, Marie Sophie-Frédérique, née princesse de Hesse-Cassel.

22. Une ordonnance impériale décide que, jusqu'à ce que l'organisation communale soit définitive en Autriche, les élections des autorités communales seront soumises à la sanction d'une autorité supérieure.

27. L'état de siége est levé dans toute la France.

29. Ouverture du sénat et du corps législatif français; discours du prince-président. — Patente d'amnistie du roi de Danemark en faveur de tous ceux qui on trempé dans la révolte de mars 1848. Sont exceptés de cette amnistie le duc Chrétien-Charles-Frédéric-Auguste, et le prince Frédéric-Émile-Auguste de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Augustenbourg et leurs familles, l'avocat W. H. Beseler, le comte Fréderic Reventlow et 17 autres personnes ainsi que tous ceux qui ayant rang d'officier dans l'armée danoise au 24 mars 1848 ont pris part à la guerre contre le Danemark. — Décret sur la presse en Algérie. Aucun écrit, aucun livre, aucun journal ne peut y être publié sans autorisation. Les journaux y sont soumis à la censure. — Autre décret qui établit une communauté de prêtres chargés de desservir l'église de Ste-Geneviève récemment rendue au culte, à Paris.

30. Première séance du sénat et du corps législatif français. Lecture au sénat d'une lettre écrite en commun par le général Cavaignac et les députés Carnot et Hénon qui déclarent refuser de prêter serment. Les signataires de la lettre sont considérés comme démissionnaires. — Tremblement de terre à Melfi (Naples).

31. Décret par lequel Louis Napoléon statue qu'un aumônier sera placé à bord de tout vaisseau portant pavillon d'officier général ou guidon de chef de division navale, de même qu'à bord des navires destinés à une expédition de guerre.

Avril.

1. Le sénat français vote à l'unanimité une liste civile de 12 millions pour le prince-président, avec la jouissance des anciens châteaux royaux.

5. Le conseiller intime et chambellan autrichien F. M. Lieut. Félix prince de Schwarzenberg, président du conseil des ministres, ministre des affaires étrangères, de la maison de l'empereur et de la cour depuis le 17 avril 1850, meurt subitement à Vienne.

6. Dernière séance de l'assemblée des représentants des gouvernements de la Saxe, de la Bavière, du Wurtemberg, de Bade, des deux Hesse et de Nassau, réunis à Darmstadt sous la présidence du baron de Dalwik, présid. du ministère d'état de la Hesse grand ducale : on s'oblige à agir en commun auprès de la conférence douanière qui doit s'ouvrir à Berlin, pour opérer un accommodement entre l'Autriche et les états de l'union douanière (Zollverein) en même temps que son renouvellement et son extension par l'accession de l'union des impôts (Steuerverein).

7. Mgr. Corneille-Antoine-Richard Van Bommel, évêque de Liége, meurt âgé de 62 ans et 2 jours.

10. Décret sur l'instruction publique en France.

17. Etienne-Maurice-Gérard, comte de l'empire (1813), né le 4 avril 1778, maréchal de France le 17 août 1830, meurt à Paris.

18. Dans le vote populaire prescrit le 6 par un décret du gouvernement de Berne, le rappel du grand conseil bernois est repoussé à une majorité de 6709 voix.

19. Ouverture à Berlin des conférences douanières prussiennes par le président des ministres, baron de Manteuffel. Prennent part aux délibérations les plénipotentiaires des états de l'union douanière commerciale, ainsi que de l'union des impôts. — Le droit du glaive est accordé pour sept ans au vice-roi d'Egypte.

20. Clôture à Vienne des conférences du commerce austro-allemand par un discours du ministre des affaires étrangères, le comte Buol-Schauenstein. La Bavière, la Saxe, le Wurtemberg, Bade, la Hesse électorale, la Hesse grand-ducale, Nassau et Hesse-Hombourg adoptent complètement les projets du gouvernement autrichien et s'engagent à faire tous leurs efforts pour les faire adopter dans les conférences de Berlin.

23. Le président de la chambre des députés sardes, Pierre-Denis Pinelli, ancien ministre de Charles Albert, meurt à Turin.

24. Mort du grand-duc Charles-Léopold-Frédéric de Bade. En vertu de la décision des agnats de la maison grand-ducale, le prince Frédéric de Bade annonce qu'il reste chargé de la régence du pays, durant la maladie

mentale et corporelle de son frère Louis, le grand-duc actuel.

27. Lettre du comte de Chambord datée de Venise au marquis de Pastoret, au sujet des devoirs des légitimistes et de la conduite qu'ils doivent tenir dans les circonstances actuelles et à l'occasion du changement qui probablement aura bientôt lieu dans la forme du gouvernement.

28. Les plénipotentiaires chargés de régler la question de la succession danoise se réunissent à Londres pour la première fois : à cette conférence prennent part tous les états (le Danemark, la Russie, l'Autriche, l'Angleterre, la France, la Suède et la Norwège) par lesquels le protocole de Londres a été signé le 2 août 1850. Dernière séance le 8 mai. La succession à la couronne du Danemark est assurée au prince Chrétien de Schleswig-Holstein Sonderbourg-Glucksbourg et à ses héritiers mâles. — Dépôt dans les deux chambres prussiennes d'une proposition royale du 27 : à dater du 7 août 1852, les articles 65-68 de la constitution du 31 janvier 1850 cesseront d'être en vigueur et la 1re chambre sera formée par une ordonnance royale.

30. La flotte de la confédération allemande cesse d'exister.

Mai.

3. Ouverture des chambres du Brésil par l'empereur.

6. La proposition du gouvernement royal de Prusse,

en date du 28 avril, de former la première chambre par une ordonnance royale est repoussée de nouveau par la seconde chambre, ainsi que tous les amendements proposés. — Décret du grand-duc de Toscane : La constitution du 15 février 1848 cesse d'être en vigueur : l'autorité souveraine est complètement rétablie ; le ministère est responsable vis-à-vis du grand-duc seulement.

8. Arrivée de l'empereur de Russie à Vienne. Le 11 il repart de Vienne, et arrive le 16 à Potsdam. Retour à Varsovie le 26. — Inauguration de la statue de sir Robert Peel à Salford.

9. Ouverture du 1er concile national catholique à Baltimore dans les États-Unis en présence des archevêques des 6 provinces ecclésiastiques et de 26 évêques des États-Unis et sous la présidence de l'archevêque de Baltimore.

10. Une distribution de drapeaux par le prince-président a lieu à Paris ; les étendards ornés de l'aigle sont bénis par l'archevêque ; allocution de Louis Napoléon à l'armée.

14. Le pape rétablit les corps de métiers dans les états de l'Église.

19. Clôture des chambres prussiennes par le président des ministres, baron de Manteuffel, en vertu d'un message royal.

23. Note du comte Buol-Schauenstein, ministre des affaires étrangères d'Autriche, au baron de Prokesch-Osten, ambassadeur d'Autriche à Berlin : le cabinet im-

périal voit avec regret que la Prusse persiste dans sa résolution de n'ouvrir des négociations avec l'Autriche qu'après avoir pris une décision au sujet du renouvellement et de l'extension de l'union douanière.

24. Clôture de la diète saxonne par le roi. — Assemblée populaire des habitants du canton de Fribourg à Posieux. Le but de la réunion est de protester contre la tyrannie qu'une minorité radicale y exerce depuis la défaite du Sonderbund et de prendre des mesures pour en être délivré.

25. La Bavière, la Saxe, le Wurtemberg, Bade, les deux Hesse et Nassau proposent à l'assemblée des conférences douanières de Berlin d'ouvrir, pendant les délibérations au sujet de la reconstruction et de l'extension de l'union douanière, et en commun avec les fondés de pouvoir du gouvernement autrichien, des négociations relatives aux projets élaborés à Vienne, relativement à un traité de douane et de commerce, ainsi qu'à un traité d'union douanière.

28. Le prince Léopold clôt les chambres bavaroises au nom du roi. — Eugène Burnouf, professeur de sanscrit au collége de France, meurt à Paris.

Juin.

1. Un télégraphe électrique sous-marin est établi entre la Grande-Bretagne et l'Irlande. — Le comte Xavier de Maistre meurt à St.-Pétersbourg à l'âge de 90 ans.

5. L'empereur d'Autriche arrive à Bude d'où il repart le 11 pour parcourir le royaume de Hongrie. Retour à Vienne le 14 août.

7. Dans la séance des conférences douanières, la Prusse déclare ne pouvoir adopter les propositions de la Bavière, de la Saxe etc. (v. 25 mai) avant d'avoir terminé ses propres délibérations au sujet du maintien et de l'extension de l'union douanière.

8. Élections générales en Belgique pour le renouvellement de la moitié de la chambre des représentants. Le résultat est favorable au parti conservateur.

9. Une ordonnance du roi de Bavière supprime le serment à la constitution imposé à l'armée bavaroise le 6 mars 1848.

11. Le traité postal, entre l'Autriche et les états de l'Église, est ratifié à Rome.

15. Proclamation de la reine d'Angleterre, défendant les processions et toute cérémonie du culte à l'extérieur.

19. Une ordonnance du roi de Prusse suspend l'introduction de l'organisation des communes, décrétée le 11 mars 1850, ainsi que la formation des représentations des cercles et des provinces, ordonnées le même jour.

20. La population du canton suisse du Valais, appelée à voter sur la question de la révision de la constitution, la résout affirmativement à une grande majorité.

21. Clôture du congrès de la république fédérale du Mexique. — L'astronome Dr François de Paule Gruithuisen, né en 1774, meurt à Munich.

28. Clôture des séances du corps législatif de France. Message du président : « Le pouvoir n'est plus ce but immobile contre lequel les diverses oppositions dirigeaient impunément leurs traits. Il peut résister à leurs attaques et désormais suivre un système, sans avoir recours à l'arbitraire ou à la ruse. D'un autre côté le contrôle des assemblées est sérieux, car la discussion est libre et le vote de l'impôt décisif... En France, il y a un gouvernement animé de la foi et de l'amour du bien, qui repose sur le peuple, source de tout pouvoir, sur l'armée, source de toute force, sur la religion, source de toute justice. » — Mort de M. le docteur Récamier, célèbre médecin de la faculté de Paris.

Juillet.

1. Prorogation du parlement anglais. A cette occasion, la reine en personne prononce un discours, à la fin duquel elle annonce que son intention est de dissoudre le parlement sans délai.

6. Commencement des élections générales en Angleterre pour le renouvellement du parlement.

20. Émeute terrible à Wellingborough dans le Northamptonshire, à l'occasion des élections. Plus de cinquante personnes y sont blessées grièvement.

22. Le maréchal comte Excelmans meurt à la suite d'une chute de cheval.

23. Louis Napoléon, de retour de son voyage à

Strasbourg, fait son entrée à Paris. Toutes les troupes, toutes les autorités militaires, ecclésiastiques et civiles, ont reçu ordre d'aller au devant de lui et de le recevoir.

28. Modification du ministère français. M. Drouyn de Lhuys, vice-président du sénat, est nommé ministre des affaires étrangères en remplacement de M. le marquis de Turgot dont la démission est acceptée. — Pose solennelle de la première pierre de l'achèvement des Tuileries et du Louvre.

Août.

2. S. M. le roi des Belges ratifie la convention conclue entre la Belgique et les Pays-Bas, pour l'établissement des communications directes par le chemin de fer entre les deux pays.

4. Ordonnance royale pour la formation de la première chambre en Prusse. Cette ordonnance, qui comprend 15 articles, est publiée sous la réserve de l'assentiment des chambres.

5. Grave complication dans le ministère ottoman. Le grand visir, Reschid-Pacha, est remplacé par Ali-Pacha, ministre des affaires étrangères.

11. Visite de la famille royale d'Angleterre à S. M. le roi des Belges.

14. Le jeune empereur d'Autriche, de retour de son voyage en Autriche, est accueilli avec enthousiasme par les habitants de Vienne.

23. Ouverture de la session des conseils généraux dans tous les départements de la république française. La plupart votent pour le rétablissement de l'empire.

25. Nouvelle et terrible éruption du mont Gibel (Etna).

Septembre.

14. Le duc de Wellington meurt au château de Walmer, âgé de 83 ans, 4 mois et 15 jours. — Louis Napoléon part de Paris, pour commencer son voyage dans le midi et le sud-ouest de la France.

20. Ouverture solennelle de la session ordinaire des chambres neérlandaises. Le roi prononce un discours, dans lequel il se loue de la situation du royaume.

24. La police saisit à Marseille, rue du Dragon, une nouvelle machine infernale, plus terrible que celle de Fieschi, destinée à assassiner Louis Napoléon, au moment où il passerait avec son cortége. — Mort du prince François Gustave Oscar, second fils du roi de Suède. Il était âgé de 25 ans.

25. Deuil général commandé à l'armée d'Angleterre par ordre de la reine, pour la mort du duc de Wellington.

27. La session extraordinaire des chambres belges s'ouvre sans discours et sans cérémonie.

28. Un arrêté royal ajourne les chambres jusqu'au 26 octobre, et M. Rogier adresse sa démission au roi.

PREMIÈRE PARTIE.

CORPS ÉPISCOPAL DE BELGIQUE.

Archevêque de Malines et primat de la Belgique, Son Éminence Révérendissime Mgr. ENGELBERT STERCKX, né à Ophem le 2 novembre 1792, sacré à Malines le 8 avril 1832, cardinal-prêtre de la Sainte-Église Romaine le 13 septembre 1838, grand-cordon de l'ordre de Léopold.

Évêque de Tournay, S. G. Mgr. GASPAR LABIS, né à Warcoing le 2 juin 1792, sacré à Tournay le 10 mai 1835.

Évêque de Namur, S. G. Mgr. NICOLAS-JOSEPH DEHESSELLE, né à Charneux le 4 juillet 1789, sacré à Namur le 13 mars 1836.

Évêque de Gand, S. G. Mgr. LOUIS-JOSEPH DELEBECQUE, né à Warneton-Sud en 1798, docteur en théologie, prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté, sacré à Gand le 4 novembre 1838.

Évêque de Bruges, S. G. Mgr. JEAN-BAPTISTE MALOU, né à Ypres le 30 juin 1809, docteur en théologie, sacré à Bruges le 1 mai 1849.

Évêque de Liége, S. G. Mgr. THÉODORE-ALEXIS-JOSEPH DE MONTPELLIER, né à Vedrin le 24 mai 1807, sacré à Liége le 7 novembre 1852.

PRIÈRE A LA TRÈS-SAINTE MÈRE DE DIEU, PATRONNE DE L'UNIVERSITÉ (1).

Souvenez-vous, ô bienheureuse Vierge Marie! qu'il n'a jamais été dit que quelqu'un ait eu recours à vous, sans avoir été exaucé. Plein d'une confiance sans bornes en cette toute-puissante protection, je viens, ô Marie, avec tous les fidèles de Belgique, implorer vos bontés sur l'Université catholique, établie par nos premiers Pasteurs, d'un commun accord avec le Chef auguste de l'Église. Cette œuvre, ô très-sainte Vierge! n'a d'autre but que la gloire de votre Fils chéri, par la conservation du précieux don de la Foi, des mœurs et de la vraie science parmi notre jeunesse catholique. Bénissez-la donc, ô Mère de bonté, afin que tous ceux qui s'y trouvent réunis aient un cœur pur, une intelligence droite, et qu'ils soient remplis de l'Esprit Saint, qui est le Dieu des sciences. Obtenez-moi, ô Marie! ainsi qu'à tous les fidèles catholiques de Belgique, un zèle constant pour seconder cet établissement, afin que nous devenions tous participants des fruits qu'il doit produire. Reine du ciel! votre propre gloire est intéressée au succès de cette œuvre. Si elle prospère, plus de cœurs s'uniront à nous pour chanter vos louanges et dire sans cesse avec amour et reconnaissance, ô très-miséricordieuse, ô très-bonne et très-douce Vierge Marie! — Ave, Maria.

(1) Nosseigneurs les Cardinal Archevêque et Evêques de Belgique accordent 40 jours d'indulgence à tous les fidèles chaque fois qu'ils réciteront dévotement cette prière.



PERSONNEL DE L'UNIVERSITÉ.

RECTEUR MAGNIFIQUE.

P. F. X. De Ram, chanoine hon. des métropoles de Malines et de Paris, docteur en théologie et en droit canon, chevalier de l'ordre de Léopold et de l'Aigle Rouge de la 3e classe, commandeur de l'ordre d'Isabelle-la-Catholique, membre de l'académie théologique et de l'académie de la religion catholique de Rome, des académies royales des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique et de Munich, de la commission royale d'histoire, de la société historique de l'Allemagne, de l'académie pontificale d'Archéologie, etc. Montagne du Collége, n° 3.

VICE-RECTEUR.

H. B. Waterkeyn, docteur en sciences, membre de la société géologique de France, prof. ord. à la faculté des sciences. Place de l'Université.

SECRÉTAIRE.

F. N. J. G. Baguet, docteur en philosophie et lettres, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, prof. ord. à la faculté de philosophie et lettres. Place-du-Peuple, n° 14.

ASSESSEUR DU VICE-RECTEUR.

N. J. Laforet, docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Namur, président du collége du pape Adrien VI, prof. extraord. à la fac. de philosophie et lettres.

CONSEIL RECTORAL.

H. B. Waterkeyn, vice-recteur.

J. T. Beelen, doyen de la faculté de théologie.

G. Demonceau, doyen de la faculté de droit.

F. Hairion, doyen de la faculté de médecine.

G. C. Ubaghs, doyen de la faculté de philosophie et lettres.

M. Martens, doyen de la faculté des sciences.

F. N. J. G. Baguet, secrétaire de l'Université.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen, J. T. Beelen.

Secrétaire, H. J. Feye.

P. F. X. De Ram, recteur de l'Université, prof. ord.; le droit ecclésiastique public et privé.

H. G. Wouters, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége; l'histoire ecclésiastique. Rue Sainte-Anne, n° 3.

J. T. Beelen, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége; l'Écriture-sainte et les langues orientales. Collége du St.-Esprit.

J. F. D'Hollander, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Gand; la théologie morale. Collége du St.-Esprit.

H. J. Feye, prof. extraord., docteur en théologie et en droit canon; les institutions canoniques et les décrétales. Collége du St.-Esprit.

J. B. Lefebve, prof. extraord., docteur en théologie; la théologie dogmatique spéciale. Collége du St.-Esprit.

P. Vanden Broeck, prof. extraord., docteur en théologie; la théologie dogmatique générale. Collége du St.-Esprit.

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen, G. Demonceau.

Secrétaire, J. J. Thonissen.

L. B. De Bruyn, prof. ord.; les pandectes. Rue de Namur, n° 186A.

J. J. A. Quirini, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, membre de la commission des hospices; les principes du droit civil moderne, l'explication du texte de la loi avec l'application des principes. Rue de l'Aigle, n° 2.

L. J. H. Ernst, prof. ord.; les principes du droit civil moderne, l'explication du texte de la loi avec l'application des principes. Place-St.-Jacques, n° 1.

T. J. C. Smolders, prof. ord.; l'encyclopédie du droit et l'histoire du droit romain. Rue des Chats, n° 22.

C. Delcour, prof. ord.; le droit civil moderne approfondi. Rue de Tirlemont, nº 109.

G. Demonceau, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold; le droit civil moderne approfondi, la procédure civile, l'organisation et les attributions judiciaires. Rue de Malines, nº 184.

L. J. N. M. Rutgeerts, prof. ord.; les institutes du droit romain et le droit notarial. Rue de la Clef-d'or.

J. J. Thonissen, prof. ord.; le droit criminel. Rue des Orphelins, nº 30.

C. T. A. Torné, prof. ord.; le droit naturel ou la philosophie du droit, et le droit commercial. Montagne-du-Collége, nº 4.

E. E. A. Dejaer, prof. ord.; le droit civil élémentaire. Place-du-Peuple, nº 12.

C. X. H. Périn, prof. ord.; le droit public interne et externe et le droit administratif. Marché-aux-Grains, nº 5.

A. Thimus, prof. extraord.; le droit coutumier et les questions transitoires. Rue des Chats, nº 11.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen, F. Hairion.

Secrétaire, M. Michaux.

P. J. E. Craninx, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de médecine; la clinique interne. Rue Haute, nº 1.

A. L. Van Biervliet, prof. ord.; la physiologie et la pathologie générale des maladies internes. Rue de Tirlemont, n° 94.

V. J. François, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold et de la Légion d'honneur, membre de l'académie royale de médecine, de la société des sciences médicales de Lisbonne et de la société royale de médecine de Bordeaux, etc.; la pathologie et la thérapeutique des maladies internes et la médecine légale. Rue de Namur, n° 64.

M. Michaux, prof. ord., membre de l'académie royale de médecine; la clinique externe et la médecine opératoire. Rue de la Joyeuse-Entrée.

L. J. Hubert, prof. ord., membre de la société des sciences médicales de Lisbonne, correspondant de l'académie royale de médecine etc., le cours théorique et pratique des accouchements et les maladies des femmes et des enfants. Rue du Canal, n° 15.

F. Hairion, prof. ord., médecin de bataillon, attaché à l'hôpital militaire; membre de l'académie royale de médecine, de la société des sciences médicales de Lisbonne etc.; l'hygiène et la clinique des maladies syphilitiques et de l'ophthalmologie, à l'hôpital militaire. Rue Vleminckx, n° 7.

J. B. Vrancken, prof. ord., correspondant de l'académie royale de médecine; la pharmacologie et la matière médicale, et le cours théorique et pratique de pharmacie. Place-du-Manége, n° 2.

P. J. Haan, prof. ord., membre de la société des sciences médicales de Lisbonne ; la pathologie chirurgicale, l'encyclopédie et l'histoire de la médecine. Rue de Tirlemont, n° 121.

M. E. Van Kempen, prof. ord.; l'anatomie générale, descriptive etc. Rue de Bruxelles, n° 170.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Doyen, G. C. Ubaghs.

Secrétaire, F. J. B. J. Nève.

G. C. Ubaghs, prof. ord., docteur en théologie, président du collége du St.-Esprit, chanoine hon. de la cathédrale de Liége, l'introduction à la philosophie, la logique, la métaphysique et l'antropologie philosophique.

F. N. J. G. Baguet, prof. ord., secrétaire de l'Université ; les littératures grecque et latine.

N. Moeller, prof. hon., docteur en philosophie; l'histoire de la philosophie et les parties fondamentales de la philosophie spéculative. Montagne-Saint-Antoine, n° 4.

J. Moeller, prof. ord., docteur en philosophie et lettres, membre de l'académie royale de Munich; l'histoire générale. Montagne-Saint-Antoine, n° 4.

G. A. Arendt, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en philosophie et lettres, correspondant

de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; les antiquités romaines et l'histoire politique moderne. Rue des Récollets, n° 31.

J. B. David, prof. ord., docteur en philosophie et lettres, chanoine hon. de la métropole de Malines, membre de l'académie des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, de l'institut des Pays-Bas, de la société litt. de Leyde, etc.; l'histoire nationale et la littérature flamande. Rue des Bogards, n° 11B.

L. J. Hallard, prof. ord., docteur en philosophie et lettres; la littérature française et l'histoire des littératures modernes. Rue des Récollets, n° 17.

F. J. B. J. Nève, prof. extraord., docteur en philosophie et lettres, membre de la société asiatique de Paris et correspondant de celle de Londres; l'histoire de la philosophie et de la littérature ancienne et les langues orientales. Rue de la Station, n° 6.

C. X. H. Périn, prof. ord. à la faculté de droit; l'économie politique et la statistique.

N. J. Laforet, prof. extraord., docteur en théologie, président du collége du pape Adrien VI, chanoine hon. de la cathédrale de Namur; la philosophie morale et l'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion.

E. J. Delfortrie, prof. hon., président du collége de Marie-Thérèse; la littérature anglaise et allemande.

E. Nève, prof. hon., bibliothécaire de l'Université.

FACULTÉ DES SCIENCES.

Doyen, G. M. Pagani.

Secrétaire, P. J. Van Beneden.

J. G. Crahay, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en sciences, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, de la société météorologique de Londres; la physique et l'astronomie physique. Rue de Namur, n° 89.

H. J. Kumps, prof. ord., docteur en sciences; l'introduction aux mathématiques supérieures, etc. Rue de Namur, n° 193.

M. Martens, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en médecine et en sciences, membre des académies royales de médecine et des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, etc.; la chimie organique et inorganique, ses applications aux arts et à la médecine, et la botanique. Rue des Orphelins, n° 32.

G. M. Pagani, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en sciences, membre de l'académie des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, de l'académie royale de Turin; l'application de l'algèbre à la géométrie, le calcul différentiel et intégral, la mécanique, etc. Rue Neuve, n° 24.

P. J. Van Beneden, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en médecine et en sciences, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des

beaux-arts de Belgique, etc.; la zoologie et l'anatomie comparée. Au Collége du Roi, rue de Namur.

H. B. Waterkeyn, prof. ord., vice-recteur de l'Université; la minéralogie et la géologie.

RECEVEUR DES FACULTÉS.

C. J. Staes. Rue de Tirlemont, n° 64.

IMPRIMEURS DE L'UNIVERSITÉ.

Vanlinthout et Cie. Rue de Diest, n° 42.

APPARITEURS.

J. Berlanger. Rue de Namur, n° 89.
J. Vincx. Rue au Vent, n° 5B.

CONCIERGE DE L'UNIVERSITÉ.

J. B. Van Esch. Kraeke-straet, n° 2.

COLLÉGES ET ÉTABLISSEMENTS ACADÉMIQUES.

COLLÉGE DES THÉOLOGIENS, DIT DU SAINT-ESPRIT.

(*Rue de Namur.*)

Président, G. C. Ubaghs, prof. à la faculté de philosophie et lettres.

Sous-régent, M. Pitsaer.

COLLÉGE DU PAPE ADRIEN VI; PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DE PHILOSOPHIE ET DE DROIT (1).

(*Place de l'Université.*)

Président, N. J. Laforet, prof. à la faculté de philosophie et lettres.

Sous-régents, H. J. Jadot, cand. en philosophie et lettres, et F. Foubert.

---

(1) Le collége du Pape Adrien VI est destiné aux élèves inscrits dans les facultés de philosophie et de droit, et celui de Marie-Thérèse aux élèves inscrits dans les facultés des sciences et de médecine. Ils ne sont admis dans ces établissements que ponr le terme à courir depuis leur entrée jusqu'à la fin de l'année académique.

L'appartement de chaque élève se compose de deux chambres, dont une avec foyer. Le collége fournit, moyennant une rétribution annuelle de 8 francs, le bois de lit avec rideaux, une table, des chaises, une armoire en forme de commode et une bibliothèque. Chaque élève doit être pourvu d'un couvert d'argent, de serviettes, d'essuie-mains, etc. Le prix de la pension pour l'année académique

COLLÉGE DE MARIE-THÉRÈSE; PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DES SCIENCES ET DE MÉDECINE.

(*Rue St.-Michel.*)

Président, E. J. Delfortrie, prof. hon. à la fac. de philosophie et lettres.

Sous-régent, P. J. Cossaert.

BIBLIOTHÈQUE (1).

(*Aux Halles, rue de Namur.*)

Bibliothécaire, E. Nève, docteur en philosophie et lettres, prof. hon. à la fac. de phil. et lettres. Rue dite Smey-straet, n° 3.

Sous-bibliothécaire, E. Van Even, rue des Moines, n° 16.

Aide-bibliothécaire, C. J. Staes. Rue de Tirlemont, n° 64.

Concierge, J. B. Van Esch. Kraeke-straet, n° 2.

---

est de 500 francs, payable d'avance et par trimestre. Les droits d'inscription et les rétributions pour les Cours académiques n'y sont point compris. Il ne sera fait aucune déduction du prix de la pension pour les absences, ni pour le cas où l'on se retirerait avant l'échéance du trimestre. Le blanchissage, le raccommodage et les frais de maladie sont à la charge des parents.

(1) La bibliothèque est ouverte tous les jours (les dimanches, les jours de fête et les samedis exceptés) de deux à quatre heures pendant le semestre d'hiver et de deux à cinq pendant le semestre d'été. Une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants et du public aux heures indiquées. Voir ci-dessous le règl. pour le service de la bibliothèque, du 18 Avril 1836, et la notice sur la bibliothèque dans les *Annuaires* de 1850, p. 282, et de 1851, p. 237.

INSTITUT PHILOLOGIQUE (1).

Commission directrice. G. C. Ubaghs, président; F. J. B. J. Nève, secrétaire; F. N. J. G. Baguet, J. Moeller, L. J. Hallard et N. J. Laforet, membres; professeurs à la faculté de philosophie et lettres.

CABINET ET LABORATOIRE DE CHIMIE (2).

(*Rue St.-Michel.*)

Directeur, M. Martens, prof. à la faculté des sciences.
Préparateur, C. De Brou. Rue de Paris, n° 44.
Concierge, C. De Weerdt.

CABINET DE PHYSIQUE (3).

(*Collége des Prémontrés, rue de Namur.*)

Directeur, J. G. Crahay, prof. à la fac. des sciences.
Préparateur, J. B. Wets. Place-du-Peuple, n° 17.
Concierge, J. Berlanger.

JARDIN BOTANIQUE (4).

(*Voer des Capucins.*)

Directeur, M. Martens, prof. à la faculté des sciences.

Jardinier en chef, C. Sterckmans.

---

(1) Voir ci-dessous le règlement organique.
(2) Voyez la notice dans l'*Annuaire* de 1851, p. 246.
(3) Voyez ibid. p. 241.
(4) Le jardin est ouvert tous les jours ouvrables, pendant les

CABINET DE MINÉRALOGIE (1).

(*Collége des Prémontrés, rue de Namur.*)

Directeur, H. B. Waterkeyn, prof. à la faculté des sciences.

Préparateur, J. B. Wets. Place-du-Peuple, n° 17.

Concierge, J. Berlanger.

CABINET DE ZOOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE (2).

(*Collége du Roi, rue de Namur.*)

Directeur, P. J. Van Beneden, prof. à la faculté des sciences.

Concierge, J. H. Augustinus.

CABINET ET AMPHITHÉATRE D'ANATOMIE (3).

(*Rue des Récollets.*)

Directeur, M. E. Van Kempen, prof. à la faculté de médecine.

---

mois d'avril à octobre, de six heures du matin jusqu'à midi et de deux jusqu'à huit heures du soir; et pendant les mois de novembre à mars, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Les dimanches et jours de fête, le jardin est accessible au public, de huit heures du matin à une heure. Les étudiants de l'Université y sont seuls admis pendant les heures fixées pour l'enseignement de la Botanique. Voir le règl. arrêté par la Régence le 29 Juin 1838, et l'*Annuaire* de 1851, p. 285.

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 145.

(2) Voyez ibid., p. 267.

(3) Voyez ibid., p. 253.

Préparateurs, E. F. Niffle, cand. et A. J. Bruaux, étud. en médecine.

Concierge, N. Smeyers.

CABINET DE PHYSIOLOGIE EXPÉRIMENTALE (1).

(*Aux Halles, Kraeke-straet, n° 2.*)

Directeur, A. L. Van Biervliet, prof. à la faculté de médecine.

Concierge, J. B. Van Esch.

SALLES DE CLINIQUE INTERNE ET EXTERNE A L'HÔPITAL CIVIL.

(*Rue de Bruxelles.*)

Professeurs, P. J. E. Craninx et M. Michaux.

Élèves internes, L. Van Heteren et L. R. Lambreghts, candidats en médecine.

CLINIQUE DES MALADIES SYPHILITIQUES ET DE L'OPHTHALMOLOGIE.

(*A l'Hôpital militaire, rue de Tirlemont.*)

Professeur, F. Hairion.

HOSPICE DE LA MATERNITÉ (2).

(*Rue des Dominicains.*)

Professeur, L. J. Hubert.

Directrice, J. B. Rogge.

Élève interne, S. de Meulemeester, candidat en médecine.

---

(1) Voyez ibid., p. 250.

(2) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 266.



SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN (1).

Commission directrice (2).

Président, N. J. Laforet, professeur.
Vice-président, P. Staes, étudiant en droit.
Secrétaire, J. Nagels, étudiant en droit.
Membres : J. J. Thonissen, professeur; C. Delcour, professeur; J. Jacobs, étudiant en droit; D. A. Delentrée, étudiant en philologie.

Membres actifs.

G. A. Arendt, prof. ord. à la faculté de phil. et lettres.
F. N. J. G. Baguet, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
J. B. David, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
E. E. A. Dejaer, prof. ord. à la fac. de droit.
C. Delcour, prof. ord. à la fac. de droit.
L. J. Hallard, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
N. J. Laforet, prof. extr. à la fac. de phil. et lettres.
J. B. J. Lefebve, prof. extr. à la fac. de théologie.
J. Moeller, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
Em. Nève, prof. hon. et bibliothécaire de l'Université.

(1) V. les statuts arrêtés le 10 mars et définitivement fixés le 8 décembre 1839, *Annuaire* de 1841, p. 114.
(2) Élue dans la séance du 7 novembre 1852.



F. J. B. J. Nève, prof. extr. à la fac. de phil. et lettres.
C. H. X. Périn, prof. ord. à la fac. de droit.
J. J. Thonissen, prof. ord. à la fac. de droit.
G. C. Ubaghs, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
A. L. Van Biervliet, prof. ord. à la fac. de médecine.
H. B. Waterkeyn, prof. ord. à la fac. des sciences et Vice-Recteur de l'Université.
D. A. Delentrée, cand. et étud. en philologie.
J. C. J. A. Jacobs, étud. en droit.
J. Nagels, étud. en droit.
P. Staes, étud. en droit.

Membres assistants.

C. N. G. Baguet, étud. en droit.
P. E. Daris, étud. en sciences.
E. T. D'Awans, étud. en philosophie.
C. De la Haye, étud. en droit.
E. De Liedekerke, étud. en droit.
E. S. Fallon, étud. en philosophie.
Eug. Meeus, étud. en droit.
J. B. Moons, étud. en philosophie.
F. De Ridder, étud. en droit.
H. J. Jadot, cand. et étud. en philologie.
A. G. Heuser, étud. en théologie.
J. Lesuisse, étud. en droit.
J. Bodson, étud. en théologie.
Em. Tandel, étud. en philosophie.
A. Biart, étud. en philosophie.

E. Jadot, étud. en théologie.
E. J. Sterpin, cand. et étud. en philologie.

Membres honoraires.

P. F. X. De Ram, Recteur magnifique de l'Université, président d'honneur de la Société.

S. G. Monseigneur J. B. Malou, évêque de Bruges, ancien membre actif.

Edm. De Cazalès, ancien prof. de la fac. de phil. et lettres, vicaire-général et président du séminaire de Montauban.

J. B. De Brouwer, juge suppléant au tribunal de commerce, à Bruges.

Paul Diercxsens, avocat, à Anvers.

A. Troisfontaines, doct. en philosophie et lettres, professeur à l'Université de Liége.

A. Deschamps, ancien ministre des affaires étrangères, membre de la chambre des représentants, à Bruxelles.

P. De Decker, membre de la chambre des représentants, à Gand.

Le marquis de Beauffort, à Bruxelles.

F. Chon, prof. d'histoire au collége de Lille.

L'abbé Rohrbacher, doct. en théologie de l'Université de Louvain, prof. d'histoire au séminaire de Nancy.

A. J. Namêche, licencié en théologie, directeur de l'école normale de l'État, à Nivelles.

Le comte L. De Mérode, à Bruxelles, ancien membre actif.

L'abbé A. J. Henrotay, ancien prof. au séminaire de Liége, ancien membre actif.

L. Delgeur, doct. en phil. et lettres, ancien membre actif.

L'abbé Ch. Fillion, prof. et direct. au séminaire du Mans.

A. Schmit, ancien membre actif, à Paris.

Le docteur Le Glay, archiviste général du département du Nord, correspondant de l'Institut de France, à Lille.

L'abbé Ch. Breton, doct. en phil. et lettres de l'Université de Louvain, ancien membre actif, à Nancy.

P. Canoy, prof. au petit séminaire de Rolduc, ancien membre actif.

E. Gérard, doct. en philos. et lettres, prof. à l'athénée royal de Liége, ancien membre actif.

A. De Clèves, bachelier en théologie, prof. de philosophie au séminaire de Bonne-Espérance, ancien membre actif.

Ch. Loomans, doct. en philosophie et en droit, prof. à l'Université de Liége, ancien membre actif.

J. J. Nyssen, ancien prof. de rhétorique au petit séminaire de St.-Trond.

G. Lonay, prof. de philosophie au petit séminaire de St.-Trond.

Eug. Boré, correspondant de l'Institut de France, membre de l'académie arménienne de St.-Lazare.

Aug. Bonnetty, membre de l'académie de la religion catholique de Rome et de la société asiatique de Paris, directeur des *Annales de philosophie chrétienne*, à Paris.

L'abbé Hiron, doct. en théologie, chanoine de la métropole de Paris, ancien étudiant.

Ant. Clesse, membre de la société des sciences et des arts du Hainaut et des sociétés littéraires de Gand, Liége et Tournay, à Mons.

Le baron de Gerlache, premier président de la cour de cassation, membre de l'Académie royale, etc., à Bruxelles.

M. Deprez, doct. en philos., avocat à Mons, ancien membre actif.

A. D'Hanis, avocat à Anvers, ancien membre actif.

L'abbé Maupied, docteur ès sciences de la faculté de Paris, et prof. à la Sorbonne.

A. Rivet, fondateur et directeur de l'Institut catholique de Lyon, avocat à la cour d'appel de Lyon.

J. C. Deloose, prof. de philos. au séminaire de St.-Nicolas, ancien membre actif.

G. Mottet, ancien membre actif, prof, au petit séminaire de Basse-Wavre.

H. Maret, docteur en théologie de l'Université de Louvain, chanoine hon. de Paris, prof. à la Sorbonne.

L'abbé Drioux, prof. d'histoire au séminaire de Langres.

E. Quatremère, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, prof. au Collége de France, etc., à Paris.

C. De Coux, docteur en philosophie, anc. prof. de la faculté de phil. et lettres, à Paris.

F. Labis, docteur en théologie, à Tournay, ancien membre actif.

N. Keph, doct. en philos. et lettres, prof. à l'athénée royal de Hasselt, ancien membre actif.

Th. Smekens, avocat à Anvers, ancien membre actif.

F. Lefebvre, docteur en médecine, à Namur, ancien membre actif.

D. Demoor, doct. en philos. et lettres, prof. à Anvers, ancien membre actif.

L'abbé Carton, directeur de l'Institut des sourds et muets à Bruges, membre de l'Académie royale de Belgique.

C. A. Périn, avocat à Mons, ancien membre actif.

F. De Vos, prof. de rhétorique au collége de Grammont, ancien membre actif.

A. De Becker, avocat à Bruxelles, ancien membre actif.

E. Solvyns, avocat à Gand, ancien membre actif.

J. J. G. Duculot, docteur en philos. et lettres, prof. d'histoire au collége de Dinant, ancien membre actif.

A. J. Docq, docteur en sciences, prof. au séminaire de Bastogne, ancien membre actif.

B. Quinet, à Mons, ancien membre actif.

N. Cornet, à Cologne, ancien membre actif.

F. Tychon, docteur en phil. et lettres, prof. à l'athénée royal de Hasselt, ancien membre actif.

G. J. H. Verzyl, professeur au séminaire de Rolduc, ancien membre actif.

J. Poumay, docteur en phil. et lettres, prof. au collége de Huy, ancien membre actif.

J. J. Toussaint, doct. en phil. et lettres, professeur au séminaire de Floreffe, ancien membre actif.

J. Berleur, cand. en phil. et lettres, ancien membre actif.

Fr. Degive, doct. en philos. et lettres, prof. de rhétorique au collége de Tirlemont, ancien membre actif.

V. De Laprade, prof. à la faculté des lettres de Lyon.

L'abbé de Valroger, chanoine hon. de Bayeux, à Paris.

L'abbé Ed. Chassay, prof. au séminaire de Bayeux.

X. Van Elewyck, doct. en sciences politiques et administratives, à Louvain, ancien membre actif.

D. M. Jehl, missionnaire à Santo-Thomas (Amérique), ancien membre de la société.

P. A. Foccroulle, doct. en philos. et lettres, prof. au collége de Diest, ancien membre actif.

E. Molle, docteur en philos. et lettres, à Liége, ancien membre actif.

Em. Halleux, à Stavelot, ancien membre actif.

F. D. Doyen, bachel. en théologie, ancien membre actif.

L. Lannoy, doct. en phil. et lettres, prof. au collége de Nivelles, ancien membre actif.

J. B. Laforet, doct. en phil. et lettres, prof. au séminaire de Bastogne, ancien membre actif.

N. T. Bodart, doct. en phil. et lettres, à Vienne, ancien membre actif.

F. Mangin, doct. en phil. et lettres, ancien membre actif.

F. J. Loise, doct. en phil. et lettres, prof. au collége de Tongres, ancien membre actif.

Em. De Becker, avocat à Louvain, ancien membre actif.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE PENDANT L'ANNÉE 1851—1852, FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION DIRECTRICE (1), DANS LA SÉANCE DU 7 NOVEMBRE, PAR M. PROSPER STAES, SECRÉTAIRE.

Messieurs,

Encore une année qui s'ouvre devant nous, et c'est la quatorzième que fournira la société littéraire. La commission directrice constate avec bonheur, en tête de son rapport, cette existence déjà longue de notre association. Elle y voit une preuve que celle-ci n'a pas perdu de vue le but élevé qui a inspiré sa fondation, que c'est toujours le même principe qui nous guide, le même lien qui nous unit.

En effet, quand on observe combien le système des études tend de plus en plus à enlever à l'étudiant les instants qu'il voudrait consacrer à la littérature, combien d'autre part sont changeants les éléments dont se compose la société, on s'étonne, non sans raison, de la voir durer et fleurir. — La fidélité, que ses membres

(1) La commission était alors composée de MM. *Laforet*, président; *E. De Becker*, vice-président; *L. Lannoy*, secrétaire, *J. J. Thonissen*, *C. Delcour*, *P. Staes* et *D. A. Delentrée*.

ont constamment gardée à la pensée des fondateurs, semble être la vraie cause de cet heureux résultat.

Oui, si nous avions dévié de notre route; si, adoptant les sophismes d'une vaine philosophie, nous avions séparé ce qui doit toujours être uni, la foi et la science; si le vent du scepticisme avait passé par ici, la désunion se serait promptement glissée parmi nous, et notre association serait depuis longtemps dissoute.

Unis par des liens fraternels en vue de se préparer à soutenir plus tard, vaillamment et avec fruit, chacun dans la sphère où Dieu l'appellera, la cause de la vérité, les membres de la Société littéraire se sont toujours souvenus de leurs engagements; leur activité s'est accrue à mesure qu'ont surgi les obstacles, et nous voici encore réunis, nombreux et zélés, pour jeter, au début de cette année académique, un regard rapide sur nos derniers travaux.

Ce coup d'œil rétrospectif aura pour effet, j'ose l'espérer, de nous montrer ce qu'il nous reste à faire, de retremper notre ardeur, de raviver nos espérances.

Dans les séances du 23 novembre et du 11 janvier, M. Jacobs a continué la lecture de son mémoire intitulé *Louis XI et Charles-le-Téméraire*, dont il avait déjà lu le commencement dans la séance du 15 juin 1851. Dans cette première partie l'auteur avait dépeint en quelques traits la physionomie sinistre et perfide de Louis XI. A ce tableau, il oppose maintenant la martiale et chevaleresque figure de Charles-le-Hardi, l'irréconci-

liable ennemi du roi de France, hautain, valeureux, loyal, téméraire autant que son rival était souple, adroit, dissimulé... A ce sujet, l'honorable membre examine d'abord les principes qui, à l'intérieur, présidèrent au gouvernement du fils de Philippe-le-Bon. A cette question se rattachent naturellement l'ordre minutieux et sévère que Charles fit régner dans l'organisation de sa cour et de ses finances, l'énergique impartialité qu'il montra dans l'administration de la justice, son système de compression rigoureuse et barbare à l'égard de tous les éléments de rébellion qui fermentaient dans nos provinces. A ce propos, l'auteur entre dans quelques détails sur les causes et sur le caractère de la tranquillité matérielle du pays, pendant presque toute la durée du règne de Charles-le-Téméraire, tranquillité qui contraste si singulièrement avec les agitations incessantes des siècles antérieurs. L'auteur passe ensuite aux relations du duc de Bourgogne avec les puissances étrangères. Élevé dans les combats et les exercices militaires, Charles subordonna, de bonne heure, toutes ses autres passions à son amour de la guerre et des conquêtes. Son armée ressemblait aux légions romaines par l'organisation forte et la rigoureuse discipline qui la distinguaient. Mais l'audace excessive des projets du Téméraire, son incertitude, ses tâtonnements dans le choix des moyens, son obstination et son inconstance, tour à tour également inopportunes et funestes, son peu d'habileté à profiter des circonstances pour agir ou

pour s'arrêter à propos empêchèrent le succès de ses plans et aboutirent, en définitive, au désastre de Nancy.

A la suite de ces considérations vient se placer un exposé rapide des phases principales de la lutte entre le duc de Bourgogne et le roi de France, depuis la bataille de Montlhéry jusqu'à la mort de Charles-le-Téméraire. Enfin, après un résumé des conséquences que ce drame de dix ans enfanta pour la France et la Belgique, ainsi que pour l'équilibre européen, M. Jacobs termine son travail par un aperçu sommaire des rapports qui existent entre la marche générale des événements de cette période et les destinées respectives de la France et de la Belgique.

La séance du 23 novembre fut encore marquée par la lecture que fit M. le professeur Thonissen d'une notice biographique et littéraire sur Hégésippe Moreau. Suivant l'infortuné poëte depuis le berceau jusqu'à la tombe, depuis les rêveries de son enfance jusqu'à son dernier chant sur un lit d'hôpital, l'auteur montre partout le noble caractère de Moreau en lutte avec les déceptions et les erreurs de notre époque. M. Thonissen voit en Moreau le type de l'intelligence élevée, envahie par le scepticisme contemporain. Chaque fois qu'un rayon de foi pénètre au cœur du poëte, ses chants sont sublimes; tandis qu'aussitôt qu'il rejette les croyances de son jeune âge, il ne trouve plus que des blasphèmes et des cris obscènes. L'auteur, en développant cette thèse, s'efforce de faire ressortir combien la poésie elle-

même est intéressée à voir se rétablir une union intime entre les trois choses les plus belles et les plus pures qui existent sur la terre : la poésie, la foi et la vertu.

Dans une autre séance, celle du 8 février, l'honorable professeur vous a communiqué un mémoire sur les doctrines sociales de Jean-Jacques Rousseau. Dans ce travail, qui embrasse toutes les phases de la vie et toutes les œuvres du célèbre sophiste, l'auteur s'attache à prouver que l'hypothèse d'un *état de nature*, antérieur et supérieur à l'état de société, devait forcément conduire Rousseau à toutes les théories antisociales qu'on désigne aujourd'hui sous le nom de *socialisme*. Après avoir posé cette base, M. Thonissen entre dans les détails et, les livres de Rousseau à la main, il prouve que toutes les idées, toutes les doctrines, tous les rêves des novateurs du dix-neuvième siècle ont été littéralement empruntés au philosophe de Génève ; en sorte que ce n'est pas sans raison que MM. Cabet, Villegarde et Louis Blanc ont vu dans l'auteur d'*Émile* et du *Contrat social* le père du socialisme de 1848. Pour terminer cette même séance, M. Émile Halleux, nous a lu une charmante pièce de vers sur l'*Instinct de la Patrie*.

Dans la séance du 14 décembre, l'auteur de ce Rapport a défendu une thèse ainsi formulée : la peine de mort est légitime en raison de sa nécessité. Avant de provoquer les objections, il détermina le terrain de la discussion. Il présentait la thèse à un double point de vue : la légitimité de la peine de mort se base sur sa

nécessité, point de vue théorique ; dans l'état actuel de la société, cette nécessité est réelle, point de vue pratique. Le défenseur eut tour à tour pour adversaires MM. Meeus, Thonissen, De Becker et Loise.

Dans la séance du 11 janvier il vous a été donné lecture d'un mémoire *sur le séjour des Hébreux en Égypte*. Ce travail avait été envoyé à la Société par M. Toussaint, membre honoraire, actuellement professeur au séminaire de Floreffe.

Après avoir rappelé l'importance que l'on attache de nos jours aux antiquités égyptiennes, l'auteur se demande sous quelle dynastie il faut placer le séjour des Hébreux en Égypte. Plusieurs savants modernes le placent sous la dynastie des pasteurs. M. Toussaint combat leurs raisons et cherche à prouver que les Hébreux ont habité ce pays du temps de la XVIIIme dynastie, qui fut une dynastie égyptienne. Les historiens qui défendent la thèse contraire pensent qu'il est impossible d'accorder l'élévation de Joseph au rang de premier ministre avec les institutions politiques égyptiennes qui consacraient le régime des castes. L'auteur nie cette impossibilité et donne pour preuve l'exemple du prophète Daniel qui fut, lui aussi, revêtu de la pourpre, dans un pays où existait ce même régime. S'appuyant ensuite sur le récit de la Génèse, l'honorable membre montre que toutes les institutions, toutes les coutumes, tous les usages que l'on trouve en Égypte au temps de Joseph sont essentiellement Égyptiens. Il en conclut que ce ne sont

pas les pasteurs qui y régnaient, mais que le gouvernement était au pouvoir d'une dynastie égyptienne. Les pasteurs, du reste, sont représentés comme ayant porté une main destructrice sur la civilisation du pays.

Enfin, pour éclaircir davantage cette question, l'auteur appelle la chronologie à son aide. Il prouve, par les recherches de M. Champollion lui-même et par des textes de Manéthon conservés dans les écrits de l'historien Josèphe, qu'il y a, dans son système, concordance chronologique parfaite entre l'histoire sacrée et l'histoire égyptienne.

Dans la séance du 29 février, M. Loise a donné lecture à la Société d'un *Essai littéraire sur Eschyle.* Le but de l'auteur est de faire ressortir le talent d'Eschyle dans l'art de la composition. Il montre le génie du poëte tragique poursuivant sans cesse l'unité à travers le dédale de l'analyse. La synthèse, dit-il, est comme un vol d'aigle planant au-dessus des détails et forçant la multiplicité à se condenser dans une vaste unité, sans enlever aux détails leur valeur propre. Eschyle, d'après l'auteur, est le père de la tragédie; et c'est pour s'être placés à un faux point de vue ou pour n'avoir pas approfondi ses œuvres que certains critiques peu consciencieux n'ont pas craint de nier au poëte d'Eleusis le génie de la composition. Juger Eschyle d'après les idées modernes sur les conditions du drame tragique, c'est une erreur. L'action et les caractères ne forment pas, comme dans nos drames, l'essence de la tragédie du poëte an-



tique. Ce qu'il faut admirer dans ses œuvres c'est une situation invariable produisant un sentiment soumis à une constante gradation. C'est là, avec la magnificence d'une poésie tout homérique et la pompe d'un spectacle grandiose, tout le secret du poëte. La raison de cette différence entre la tragédie d'Eschyle et l'art moderne c'est que toujours sur le premier plan de la scène se trouve la fatalité, acteur suprême, puissance formidable qui se pose en face de l'homme et brise tous ses desseins. A l'appui de ces idées, l'auteur prend la tragédie des *Perses*. Jetant un coup d'œil rapide sur toute la pièce, il s'attache à montrer le but du poëte. Eschyle a voulu élever un monument à la gloire d'Athènes, sa patrie ; ce monument c'est le tableau de la désolation des Perses après la bataille de Salamine. La tragédie, considérée au point de vue de la composition, répond à toutes les conditions de l'art ; elle réalise surtout la qualité fondamentale de toute œuvre littéraire : l'unité dans la variété.

Dans la séance du 21 mars, M. X. Van Elewyck a examiné les principaux arguments d'*Alexandre Choron*, en faveur de l'emploi exclusif du plain-chant dans les cérémonies du culte. Alexandre Choron est un des hommes qui ont rendu le plus de services à la musique religieuse. L'auteur a signalé les titres de l'estimable artiste à l'attention de tous les amateurs de l'art. Mais, tout en reconnaissant les mérites de Choron, M. Van Elewyck a cru devoir s'élever contre les exagérations d'un système,

professé par l'artiste, et qui ne tend à rien moins qu'à proscrire de l'église toute musique instrumentale. Il en résulterait la prédominance exclusive du plain-chant, l'abandon complet de tout le genre *transitonique* ou *pluritonique*, c'est-à-dire de la seule forme d'inspiration que l'art moderne ait revêtue. Les arguments de l'écrivain français sont, du reste, beaucoup plus archéologiques qu'esthétiques; et, sur le terrain même de l'histoire, ils se réfutent facilement par ce seul fait, entre bien d'autres, que l'orgue est construit tout entier sur la proportion du *tempérament*, de la *diatonie*. Comparant ensuite la musique à la peinture, l'auteur se demande si ce serait ajouter à la gravité de nos temples que d'en enlever les toiles de nos plus grands maîtres, les plus beaux chefs-d'œuvre du pinceau, et de n'y admettre que le genre *monochrome*, c'est-à-dire la peinture absolument unicolore...

Deux choses doivent toujours rester bien distinguées; l'abus de la musique religieuse, le genre passionné, lascif, théâtral, et la véritable inspiration artistique émanant de la croyance en Dieu, de la majesté du culte, de la sublimité de nos mystères. Rien n'égale la magnificence de l'enthousiasme religieux, et ce ne serait peut-être pas un faible remède à la froide indifférence de notre siècle que le retour, de la part des auteurs de musique religieuse, à ce style simple et grave, plein de grandeur et de poésie, qui élève l'âme et éveille en elle ces sentiments indicibles que le catholicisme seul sait provoquer.



Dans les séances du 27 juin et du 11 juillet, M. J. B. Laforet, actuellement professeur au séminaire de Bastogne, vous a donné lecture d'un mémoire ayant pour titre : « *Lutte entre le principe démocratique et le » principe monarchique au 16me siècle ou étude sur La » Boëtie et Bodin.* »

L'auteur jette d'abord un coup d'œil rapide sur le moyen âge. L'œuvre civilisatrice que l'église poursuivait au sein de la centralisation catholique fut arrêtée au 16me siècle. La révolution opérée par Luther perdit bientôt son caractère exclusivement religieux. Le principe du libre examen, impossible en religion, dégénéra bientôt en une licence qui tenait du délire. Cette licence se communiqua par une conséquence inévitable à l'ordre politique et social ; là il enfanta des théories dont l'aboutissant fatal est l'anarchie et le communisme.

Mais là aussi le dogme de l'autorité, qui n'exclut pas une liberté sage et appropriée à la destinée de l'homme, était resté debout.

Ce fut surtout en France que la lutte se dessina avec netteté. Le calvinisme y engendra le principe démagogique, le catholicisme tint haut et ferme la bannière de l'autorité. Deux hommes, au 16me siècle, personnifièrent pour ainsi dire cette situation : La Boëtie et Bodin. Le premier était démocrate-républicain, le second était monarchique. L'auteur fait une étude comparée de ces deux écrivains. A cette occasion, il constate que ce sont les mêmes principes qui, de nos jours encore, se

trouvent en présence et se disputent l'humanité. M. Laforêt termine en émettant l'opinion, qu'il n'est de salut pour la société moderne que dans la bienfaisante influence du catholicisme.

Messieurs, voilà les fruits que nous avons recueillis pendant l'année qui vient de finir.— Et si le chiffre des réunions est inférieur à celui de l'année précédente, hâtons-nous d'observer que la variété et l'intérêt qu'ont présentés nos séances ont suffisamment comblé le déficit.

La philosophie et l'étude de la littérature antique n'ont plus absorbé, presque seules, l'activité des membres de la Société littéraire. L'histoire n'a plus été pour ainsi dire oubliée. Nous avons eu des pages d'histoire ancienne, d'histoire du moyen âge, et l'on vous a dépeint, autour de deux noms qui la résument, une époque importante, glorieuse même, de l'histoire nationale.

Constatons aussi une tendance heureuse à remettre en vigueur un genre d'exercice longtemps abandonné, dont l'utilité est pourtant manifeste, l'exercice de la parole. Faisons en sorte que l'initiative qu'on a prise cette année ne reste pas sans résultat et que l'année qui commence compte, non plus une seule, mais plusieurs séances consacrées à des débats oraux.

La commission directrice se félicite en outre de voir nos travaux reprendre leur véritable caractère. On commence à revenir de l'idée fausse que pour satisfaire à ce que demandent nos statuts, pour acquérir honora-

blement la qualité de membre actif, il faut produire une œuvre de longue haleine. Ce système-là, on vous l'a dit dans un autre rapport, ne répond nullement au but de la Société. Il serait un obstacle aux études, et nous voulons, non les entraver, mais les seconder; il placerait l'étudiant dans l'alternative de nuire au succès de ses examens ou de renoncer à cultiver l'art d'écrire et de parler, et nous voulons que, loin de se combattre, ces deux choses marchent de front.

Une question nous plaît-elle particulièrement dans nos études de droit, d'histoire, de littérature ou de philosophie, rédigeons-la et communiquons à la Société le produit de notre travail. C'est ce qu'ont fait jusqu'à ce jour ceux d'entre les membres qui se sont voués à la philologie; aussi n'ont-ils eu qu'à se féliciter, au point de vue de l'épreuve du jury, de leur passage dans la Société littéraire. Et si l'une ou l'autre controverse nous frappe spécialement; si sur cette difficulté nous nous formons une conviction, pourquoi n'en ferions-nous pas l'objet d'une discussion, pourquoi n'exposerions-nous pas notre opinion, sous la forme d'une thèse, aux attaques bienveillantes de nos amis? Je cherche en vain, Messieurs, le côté désavantageux que pourrait présenter, pour le succès des examens, une Société littéraire dont les séances seraient ainsi remplies. Il me semble, au contraire, que, de cette façon, nos réunions devraient tout leur intérêt aux études universitaires, et que celles-ci d'autre part se trouveraient renforcées par nos exercices.

Mais, je l'ai dit, nous marchons vers ce but, et nous enregistrons ce progrès avec d'autant plus de bonheur que, si nous ne nous efforcions de donner de plus en plus à nos exercices un caractère compatible avec les études académiques, la Société, il faut bien le dire, courrait grand risque d'être bientôt frappée de langueur, en présence de la position faite à l'étudiant par la loi du 15 juillet 1849. Un examen au bout de chaque année ne permet presque pas au récipiendaire de se livrer à d'autres études qu'à celles ayant trait aux connaissances qu'on exigera de lui.

Cependant, Messieurs, il faut que notre Société vive, il faut que, bien loin de tomber ou de languir, elle continue de prospérer et de s'étendre.

Un trop grand intérêt se trouve en jeu. Étudiants de l'Université catholique, nous venons y puiser la vérité. — Tous les ans une partie très-notable de la jeunesse studieuse du pays vient peupler cette ville, dont la renommée scientifique est incontestée.

Il ne faut pas que cette jeunesse se dissimule sa mission.

Aujourd'hui, et surtout en Belgique, à une époque heureuse d'indépendance et de liberté, la vérité a besoin de zélés apôtres, de fervents défenseurs.

Sous notre ciel, toutes les doctrines peuvent se produire ; — le faux peut, au même titre que le vrai, se faire jour et comparaître au tribunal de l'opinion publique.

Or, remarquons-le, le champ de l'erreur est bien plus vaste que celui de la vérité ; celui-ci a ses limites, celui-là n'en a point. C'est parce que la vérité est une, que l'erreur est multiple jusqu'à l'infini.

Aussi que de systèmes, que d'écoles, que de théories ! Le problème social, par exemple, sur lequel il importe surtout que la lumière se répande, est celui qui reçoit le plus de solutions contradictoires.

D'autre part, le faux, dans le domaine moral, se confond avec le mal et flatte les passions. Dans cet ordre-là, le faux est accueilli avec faveur, le vrai avec méfiance.

On ne peut le méconnaître, la position des partisans de la vérité est rude ; l'esprit du mal ne se lasse point ; il prend toutes les formes ; ses attaques sont incessantes, opiniâtres ; souvent la popularité le protége. Il faut donc payer de valeur pour lutter avec avantage contre cet ennemi puissant ; il faut que les hommes de la vérité mettent tous leurs soins à se préparer au combat, c'est-à-dire, à cultiver leur intelligence et leur talent.

L'intelligence riche, ornée, première condition de la lutte ;

Le talent mûri, développé, condition de la victoire.

Sans ces moyens, rien d'humain n'est possible pour la vérité ; c'est par eux qu'elle est attaquée, c'est par eux seuls aussi qu'on peut espérer d'en assurer le triomphe.

Messieurs, c'est une loi constante et tout admirable : de même que la matière maîtrise la matière, que le cœur subjugue le cœur, c'est l'esprit qui soumet les in-

telligences ; et l'instrument de l'esprit, son agent, son moteur, c'est le talent.

Or le talent, au point de vue de la diffusion de la vérité, se résume en deux mots : la parole et les écrits.

Ce sont là les armes naturelles : c'est pour ce but que le créateur nous dispensa la raison et le langage ; seules elles sont efficaces, car les consciences résistent à la force et les convictions ne se vendent pas.

A l'aide de ce double véhicule, on conduit les hommes en avant ou en arrière ; c'est par les discours et les livres que l'on agit sur la société, que le faux et le vrai se répandent dans les masses, que les révolutions s'opèrent et s'arrêtent.

La parole ! — C'est Démothène soulevant la Grèce contre Philippe ;

C'est Cicéron déjouant la conjuration de Catilina;

C'est Mirabeau gouvernant à son gré l'Assemblée nationale ;

C'est Lacordaire gagnant les hommes d'élite à la religion catholique, et jetant un baume salutaire sur les plaies du peuple.

L'art d'écrire ! — C'est la science qui progresse, ce sont les découvertes préparées et réalisées ; c'est la société qui s'égare ou se sauve ; c'est Chateaubriand triomphant de Voltaire ; en un mot, c'est la presse, avec sa puissance, ses dangers et ses bienfaits.

Voilà donc le devoir de la jeunesse studieuse, et le nôtre en particulier, nettement tracé : cultiver son in-



telligence et ne pas s'arrêter là ; mais développer, par l'exercice, l'aptitude naturelle, faible ou puissante, que l'on peut avoir soit pour la parole, soit pour l'art d'écrire.

A cet effet, il faut des efforts constants, il faut un travail opiniâtre. L'inertie ne féconde point; l'homme ne fait de conquêtes intellectuelles, comme il n'obtient de résultats matériels, qu'à la sueur de son front. C'est la loi éternelle, c'est l'irrévocable condamnation.

Eh bien! Messieurs, tandis qu'en recueillant le fruit des labeurs de nos maîtres, nous cultivons notre intelligence, une occasion propice nous est offerte de nous exercer efficacement au double art, si difficile, mais encore plus nécessaire, qui fait les orateurs et les écrivains.

C'est à cette fin, c'est pour faire face à ce besoin pressant et manifeste que cette enceinte est ouverte à la jeunesse laborieuse de l'Université.

Et qu'on veuille ne pas l'oublier: le temps s'enfuit, les instants sont précieux. Une fois la vie d'étudiant finie, le temps des essais sera passé; alors viendront, non plus les occasions de se préparer, mais les circonstances difficiles où chaque ligne d'écriture peut avoir son importance, où souvent chaque parole est pesée au poids de l'inflexible critique.

Poursuivons donc notre tâche.

Notre Société prospère : un état financier florissant, la protection éclairée et persévérante de Monsieur le

Recteur de l'Université, plusieurs travaux couronnés, la publication prochaine du VIme volume du choix de mémoires, tout cela vous dit assez que nous avons ce qu'il faut pour maintenir la Société à la hauteur de sa réputation et la conserver digne de l'institution qui l'abrite.

Ranimons notre zèle ; que la science ne soit pas un vain ornement de nos âmes ! Celui qui veut faire servir ses connaissances au bien-être de ses semblables, celui qui craint de mériter le sort du figuier stérile que l'Évangile frappe d'anathème, ne peut, sans inconséquence, négliger la culture des deux moyens qui, seuls, sont appropriés à la fin qu'il veut atteindre.

Recrutons, parmi nos amis, de nouveaux membres à la Société. Dans nos moments de loisir, préparons quelque thèse ou quelque écrit, plutôt court que long, pour en faire l'objet d'une séance ; certes jamais l'*utile dulci* n'aura été plus réellement pratiqué. Souvenons-nous d'ailleurs qu'en agissant ainsi nous ne faisons que nous préparer à apporter dans l'avenir, proportionnellement à nos forces, notre tribut à la manifestation de la vérité, c'est-à-dire à remplir un véritable devoir envers la patrie et l'humanité.

SOCIÉTÉ DE LITTÉRATURE FLAMANDE (TAEL- EN LETTERLIEVEND GENOOTSCHAP DER KATHOLYKE HOOGESCHOOL, ONDER DE ZINSPREUK : *MET TYD EN VLYT*).

Eerevoorzitter.

Hoog eerw. P. F. X. De Ram, Rector Magnificus.

Gewoone werkende Leden.

Zeer eerw. J. David, Hoogleeraer, *Bestendige Voorzitter.*
E. Dart, professor, *Ondervoorzitter.*
A. Angz. Angillis, student, *Sekretaris.*
P. Cossaert, subregent, *Penningmeester.*
A. Verriest, student, *Bibliothekaris.*
E. Van Even, tweeden Bibliothekaris der Hoog., *Raed.*
P. Verduyn, student, *Raed.*
A. Bancourt, student.
P. Boutens, id.
J. B. Brys, id.
A. Claeys, id.
J. Clercx, id.
D. De Haene, id.
A. Klaveraijden, id.
H. Loosveldt, id.

D. Meersseman, student.

H. Rolly, id.

Eerw. L. W. Schuermans, onderp. op het Groot Beggynhof.

Van Humbeeck, student.

A. Van Pelt, id.

J. A. J. Quirini, hoogleeraer.

F. Van Spilbeeck, student.

M. Boosten, id.

Werkende Buitenleden.

De Heeren :

K. J. Bogaerts, ss. can. lic., prof. in het seminarie te Luik, oud werkend-lid.

Bols, vader, onderwyzer, te Werchter.

G. Bormans, te St.-Truijen.

Buedts, onderwyzer te Wakkerzeel.

H. Creten, te St.-Truijen..

Dr L. Delgeur, oud werkend-lid, te Antwerpen.

Gerridts, onderwyzer, te Tervueren.

Dr P. Heiderscheidt, prof., te Bergen.

J. F. Heremans, prof. aen het athenæum, te Gent.

Jacobs, onderwyzer, te Wespelaer.

W. Knibbeler, te Luik.

Ed. Luytgaerens, oud werkend-lid, pr. onderpastoor te Brussel.

Dr J. Nolet de Brauwere van Steeland, te Brussel, oud werkend-lid.

J. Peeters, te St.-Truijen.
Raeymaekers, onderwyzer, te Keerbergen.
J. F. A. Sneyers, te St.-Truijen.
Stevens, onderwyzer, te Herent.
Eug. Ed. Stroobant, letterkundige, te Brussel.
Van den Bosch, onderwyzer, te Holsbeek.
L. Van der Molen, med. doct. te Stabroeck, oud werkend-lid.
P. J. Van Doren, archivist, te Mechelen.
Van Leemputte, onderwyzer, te Wezemael.
Th. A. Weyland, prof. aen het kollegie, te Venloo.
Emm. Van Straelen, oud werkend-lid, te Antwerpen.

Eer-Leden.

Eerw. H. Bets, onderpastoor in St.-Jacobs.
Eerw. H. C. Caers, onderpastoor in St.-Jacobs.
Eerw. H. F. Craessaerts, deken en plebaen.
Bon De Dieudonné van Corbeek-over-Loo.
Eerw. H. Van den Broek, s. theol. doctor en hoogleeraer.
De Hr J. Vanlinthout.
Eerw. H. J. B. Waterkeyn, vice-rector.

Briefwisselende-leden.

De Heeren:
J. A. Alberdingk Thijm, te Amsterdam.
J. Blieck, notaris te Iseghem.
Ph. Blommaert, jur. doct., te Gent.

L. Bollinckx, oud werkend-lid, med. doct. te Melsele.
F. Boone, letterkundige, te Gent.
J. H. Bormans, prof. aen de hoogeschool te Luik.
F. Borrewater, oud werkend-lid, med. doct. te Merxem.
Eerw. H. C. Broere, prof. aen het seminarium te Hageveld.
P. Baelden, student in het seminarie, te Brugge.
Eerw. H. F. W. Bevers, rector der latynsche school te Gemert (Noord-Braband).
J. Bické, te Geeraerdsbergen.
Caers, advokaet, te Turnhout.
Eerw. H. C. Carton, direct. van het gesticht der Stomdooven, te Brugge.
Colins, regter, te Antwerpen.
H. Conscience, letterkundige, te Antwerpen.
C. Clercx, vrederegter, enz. te Overpelt, oud werkend-lid.
Mevrouw Courtmans, letterkundige, te Lier.
Eerw. D. Cracco, professor te Kortryk.
Eerw. H. Davidts, pastoor te Droogenbosch.
P. Dedecker, volksvertegenwoordiger, te Brussel.
Eerw. H. Dooms, pastoor te St.-Pieters-Kapelle, by Enghien.
F. Durlet, kunstenaer, te Antwerpen.
Eerw. H. Duvillers, pastoor te Middelburg (Oost-Vlaenderen).
L. Dupuis, oud werkend-lid, te Mechelen.
Eerw. H. De Ridder, onderpastoor, te Merxem.



Diels, koopman, te Turnhout.
J. B. Degrove, pastoor, te Haelen.
Bon J. De Saint Genois, letterkundige, te Gent.
F. De Vigne-Avé, kunstschilder, te Gent.
Eerw. H. F. Devoght, prof. in 't klein seminarie, te Mechelen.
A. De Vos, advokaet, te Audenaerde, oud werkend-lid.
Delvaux, notaris, te Thienen.
J. De Jonghe, te Brussel.
J. De Jonghe, te Lier.
Ecrevisse, vrederegter, te Eecloo.
P. Helvetius Van den Bergh, letterkundige, te Wijk by Duerstede.
J. Heylen, med. doct., te Herenthals.
J. F. C. Hoefnagels, oud werkend-lid, med. doct., te Antwerpen.
Al. Hoefnagels, oud werkend-lid, advokaet, te Antwerpen.
Eerw. H. A. Hoofs, professor, te Neer-Wavere.
Eerw. H. J. B. Hoofs, oud werkend-lid, te Brussel.
Eerw. H. J. Janné, prof. te St.-Truijen.
Fr. J. Jansen, letterkundige, te Arnhem.
Jehaes, Director der Normaelschool te St.-Truijen.
Kops, hoofdonderwyzer, te Mechelen.
Eerw. H. A. Kempeneers, ss. can. doc., oud werkend-lid, prof. te Luik.
Dr D. Keph, prof. te St.-Truijen.
Fr. Kervyn de Volkaersbeke, letterkundige, te Gent.

D[r] P. L. Kleynen, oud werkend-lid, te Maestricht.

Eerw. H. J. B. Lauwers, s. theol. bac., oud werkend-lid, president van het groot seminarium, te Mechelen.

Ig. Loyens, oud werkend-lid, te Turnhout.

Flor. Lysen, oud werkend-lid, koopman, te Antwerpen.

Eerw. H. N. Lequeux, oud werkend-lid, te Enghien.

Mathyssen, med. doct., te Antwerpen.

J. Mathyssen, kunstschilder, te Esschen.

Eerw. H. A. Mertens, oud werkend-lid, te Assche.

A. Mertens, bibliothekaris der stad, prof. aen het athenæum; te Antwerpen.

E. Messiaen, oud werkend-lid, advokaet, te Veurne.

Eerw. H. W. Michiels, onderpastoor, te Brussel.

A. Op de Beeck, oud werkend-lid, advokaet te Lier.

Eerw. H. H. Peters, bestierder van het klein seminarie, te 'S Hertogenrade.

Eerw. H. H. J. Peeters, director van het kollegie, te Aerschot.

De eerw. H. L. Peeters, prof. in het klein seminarie, te St.-Truijen.

De eerw. H. Ph. J. Peeters, idem. ibid.

Pelsers, prof. in de Normaelschool te St.-Truijen.

J. Pietersz, hoofdonderwyzer der lagere modelschool, te Brussel.

Eerw. H. P. J. Renders, ss. can. bac., oud werkend-lid, te Brussel.

Renier, letterkundige, te Deerlyk.

P. Rens, voorzitter der maetschappy « *De tael is gansch het volk* » te Gent.

W. Rogghé, letterkundige, te Gent.

Eerw. H. Rubens, oud-prof. der wysbegeerte, te St.-Truijen.

L. Roersch, oud werkend-lid, prof. aen het athenæum, te Brugge.

Sanders, hoofdonderwyzer, te Turnhout.

Eerw H. P. Schreijen, kan. der kathed. van Luik, direktor van het klein seminarie van St.-Truijen.

J. G. Smolderen, oud prof., te Antwerpen.

C. P. Serrure, hoogleeraer, te Gent.

C. Serweytens, voorz. der maetschappy van tooneel- en letterkunde *Kunstliefde*, te Brugge.

Smidsmans, onderwyzer, te Thienen.

F. A. Snellaert, med. doct., te Gent.

F. R. Snieders, oud werkend-lid, med. doct., te Turnhout.

K. J. Stallaert, letterkundige, oud werkend-lid, te Brussel.

K. Swolfs, letterkundige, te Antwerpen.

E. Splichal, letterkundige, te Turnhout.

Eerw. H. M. Theunis, oud werkend-lid, prof. te 's Hertogenrade.

P. Van der Burgt, prof. in het seminarie van Warmont.

Mevrouw Vanackere, letterkundige, te Dixmude.

J. Van Beers, prof. in de Normaelschool, te Lier.

L. Van Caloen, oud werkend-lid, te Brugge.

Eerw. H. J. Vandeputte, pastoor te Boesinghe (West-Vlaenderen).

Eerw. H. Vandevelde, prof., oud werkend-lid.

Van Doosselaere, letterkundige, te Gent.

P. Van Duyse, archivarius der prov. Oost-Vlaenderen, te Gent.

De eerw. H. Van Hees, prof. in het klein seminarie te St.-Truijen.

E. F. Van Huele, oud werkend-lid, te Brugge.

P. J. Van Meerbeeck, oud werkend-lid, med. doct., te Antwerpen.

W. Van Ostaeyen, jur. doct., oud werkend-lid, prov. raed, te Antwerpen.

L. Van Ryswyck, letterkundige, te Antwerpen.

K. Van Swygenhoven, med. doct., te Brussel.

J. Van Pelt, med. doct., oud werkend-lid, te Esschen.

W. Van West, letterkundige, te St.- Truijen.

J. F. C. Verspreeuwen, prof. aen het athenæum, te Antwerpen.

Eerw. H. P. Visschers, pastoor in St.-Andries, te Antwerpen.

Van den Nest, priester, te Antwerpen.

Dr M. Van Groeneveldt, oud werkend-lid, professor te Oldenzaal.

J. A. Verdussen, gewezen volksvertegenwoordiger, voorz. van den prov. raed te Antwerpen.

Dr J. J. F. Wap, letterkundige, te 's Hage.



VERSLAG VAN DEN TOESTAND EN DE WERKZAEMHEDEN VAN HET TAEL- EN LETTERLIEVEND GENOOTSCHAP DER KATHOLYKE HOOGESCHOOL, ONDER DE ZINSPREUK : *MET TYD EN VLYT*, GEDURENDE HET AFGELOOPEN SCHOOLJAER 1851—1852, GEDAEN IN DE VERGADERING VAN 14 VAN SLAGTMAEND 1852, DOOR AUGUST ANGZ. ANGILLIS, SEKRETARIS DES GENOOTSCHAPS.

MYNE HEEREN,

By het aenvangen van dezen nieuwen Jaergang, die de 17ᵉ is sedert de inrigting van ons Genootschap, is het terugzigt op het verleden zeer verheugend voor ons. Indien wy de zestien verloopene jaren in ons geheugen terugroepen, dan zien wy alle jaren het getal der leden aengroeijen, de werkzaemheden, den yver vergrooten en het Genootschap eindelyk tot den staet komen waerin wy heden verkeeren. Nu, Myne Heeren, tellen wy de voornaemste letterkundigen des lands onder onze leden, wy hebben eene eervolle plaets verworven onder de maetschappyen des lands, waeraen niet weinig is bygebragt door den eerwaerden en geleerden heer DAVID, aen wien het voorzitterschap onzer maetschappy is opgedragen. Is nu de eer die ons omringt, de plaets welke wy bekleeden verheven, onze pligt is des te

zwaerder; die plaets, deze eer zullen wy ongetwyfeld behouden, indien wy onzen yver niet laten verflauwen, noch onzen arbeid onderbreken; en zulks hebben wy niet te vreezen, zoo lang wy indachtig blyven dat het voor *Godsdienst* is, voor *Tael* en *Vaderland* dat wy werken.

Ook, Myne Heeren, is de eervolle taek, my heden te beurt gevallen, zeer verheugend voor my. Het aental stukken waervan ik moet verslag doen, hunne waerde en kunstige bewerking bewyzen klaer dat wy voor onze voorgangers niet moeten onderdoen, en dat onze werkzaemheid van langs om meer aengroeit. Nieuwe leden kwamen zich by onzen broederkring aensluiten, en ons Genootschap leed geen ander verlies dan het jaerlyksch afscheiden van studenten wier studiën zyn ten einde geloopen, en die nu onder onze briefwisselende leden gerekend staen.

Gaen wy nu samen over, Myne Heeren, tot het beknopt overzigt der afgelezen of ingezonden stukken; scheppen wy nieuwen moed uit dit overzigt en putten wy, by 't zien van het gedane, nieuwe krachten voor het geen ons nog te doen staet. Dit overzigt zullen wy in tween verdeelen, en spreken voor eerst van de Proza- en naderhand van de Dichtstukken.

Het eerste stuk dat wy in dit vak ontmoeten en verre weg het belangrykste is de historische verhandeling van den eerwaerden heer Voorzitter *over het middeleeuwsche strafregt.* Meest al de geregtelyke instellingen welke men in de middeleeuwen aentreft, zyn ruw en

willekeurig. Zulks is byzonder waer voor het strafregt, waerin men niets stelselmatigs ontmoet, en welks wreedheid nog by het lezen yzing verwekt.

Volgens de eerste Germaensche wetboeken, konden nagenoeg al de misdaden door boeten of weergeld afgekocht worden. Dat gebruik ging nimmer geheel te niet; doch met der tyd, het zy omdat velen de boeten niet betalen konden, het zy omdat de misdaden vermeerderden en boozer van aerd werden, oefende men veel meer straffen tegen de kwaeddoeners. De straffen waren gemeenelyk zwaer, alhoewel, in den regel, veel strenger voor dienstbare lieden dan voor de vrygeborenen. Deze laetsten echter moesten ook dikwyls hunne euveldaden schrikkelyk bezuren.

De straffen, in hare uiterste verscheidenheid, kunnen moeijelyk tot klassen gebragt worden; maer zyn niet te min allen betrekkelyk tot vier hoofdzaken, *het leven, het lyf, de eer* of *het landregt*. De geleerde schryver zet de menigte dezer straffen zeer kundig uitéén, en brengt ze allen beurtelings aen den dag. Wy zullen ons niet langer met dat eerlyk gewrocht ophouden; het is voor geene ontleding vatbaer, en wy verhopen dat het welhaest zal onder druk gaen.

De heer P. Baelden zond ons uit Brugge een *kort overzicht van den invloed der Graven van Vlaenderen op de Nederduitsche tael en hare letterkunde, van het begin des Graefschaps tot aen het huis van Burgondië.* Soms heeft men overvloed van bewysstukken en allerhande berig-

ten, doch hier is eerder gebrek. Nu en dan ontmoet de schryver de eene of de andere aenteekening zyne taek betreffende, en waeruit hy weet een belangryk opzigt te leveren over deze nog nooit, by onze wete, behandelde stof.

Meer dan drie honderd jaer na de stichting van het Graefschap van Vlaenderen, begon de Nederduitsche letterkunde te bloeijen. Volgens een' grooten man behoort men de letterkunde van een volk zyne geschrevene uiting te noemen. Is dat gezegde waer, en houdt ieder volk, dat zich zelven getrouw blyft, daerom vastelyk aen eigenaerdige letteren; zonneklaer blykt tevens ook dat een vorstelyk huis jegens volkstael en letterkunde gunstig of vyandig zyn zal, in gevolge dat zyn leven met dat zyner onderdanen overeenkomt of strydig is. Daer van uitgaende, ziet men de nederduitsche tael en letterkunde zonder veel wisselvalligheden tot stand komen, en van langs om meer bloeijen onder de eerste Graven. Vele werken worden voortgebragt, Reinaert de Vos, dat kluchtig verbeeldsel van het hoffelyk leven, ziet in Vlaenderen het eerste daglicht.

Onder *Diederik van den Elzas* beproefde de vlaemsche tael een' hevigen schok, waervan zy maer later de kwade gevolgen moest ondergaen. Deze graef trouwde *Sybille van Anjou*, en met haer neemt de Romaensche geest stand in het grafelyk hof. Eene *Cour d'amour* werd ingerigt en van dan af helde de gezindheid onzer vorsten naer het Romaensch over. Geen wonder dat Sybilla's

kinderen, *Filips* en *Margareta*, onder hare oogen opgroeijende, van jongs af tot de Romaensche dichtkunst eenen hevigen drift opvatten. *Filips*, graef geworden zynde, neemt Artesiaensche dichters aen zyn hof en houdt byzonderlyk *Chrestien de Troyes*. Klaer is 't dat het Romaensch niet vooruit kon, zonder merkelyk de vlaemsche tael te hinderen en te onderdrukken. Ook liep het zoo af. *Boudewyn VIII* en *Boudewyn IX* (*Margareta's* gemael en zoon), nemen de Romaensche poëzy zoodanig ter herte, dat zy zelf wagen haer te beoefenen. De laetste doet in het Romaensch *les Histoires de Baudoyn* schryven. Onder *Johanna van Constantinopelen* steekt de liefde voor het Romaensch min uit: naer alle waerschynlykheid keert eene rustelooze regering voor een tyd de zuidelyke zangers van Vlaenderen af. Maer dat verval werd onder de volgende graven zoodanig hersteld, dat de Romaensche poëzy by onze landvorsten nooit glansryker bloeide. *Marie de France* (1), de vermaerde zangster, draegt aen graef *Willem* hare fabelen op; *Adenez* schreef *Ogier-le-Danois* voor graef *Gwyde*, en *Adam de la Halle* vergezelt *Robrecht van Bethune* naer Sicilien en dan naer het Oosten. In de XIVe eeuw laten de kryg en de wanorde voor de letterkunde weinig

---

(1) Zyn de gedichten, aen *Marie de France* toegeschreven, waerlyk van haer? Zie de verhandeling in de *Histoire littéraire de la France*. Tome XIX, p. 791.



aendacht over, en onder de twee laetste regeringen staen vorst en volk meermalen tegen elkander.

Maer was het grafelyk hof en de meeste edellieden voor uitheemsche tael en poëzy genegen, dan bleef toch het volk zyne moederspraek getrouw. De schryver haelt er verscheidene bewyzen van op, en eindigt zyn werkje met de volgende overdenkingen :

« Uit het voorgaende kan men over 't algemeen besluiten dat Vlaenderens graven, gedurende de twee eerste eeuwen en half, uit hoofde van oorsprong, aerd en gedrag ons voorkomen als zynde voor het Nederduitsch goed genegen; dat de Nederduitsche letterkunde, die toen met snelle schreden had kunnen vooruitgaen, ongelukkiglyk maer begon te bloeijen als Vrankryk reeds voet in Vlaenderen gekregen had; dat de graven der twee laetste eeuwen en half, verre van het Nederduitsch voort te helpen, gelyk zy het vermogten en gelyk het hunne pligt was, aen datzelve grooten hinder deden, met zoo yverig en zoo uitsluitelyk het fransch voor te staen, om welke redenen en met welke mogelyke verschooning dat ook zy geschied; dat zy daerdoor grootelyks hebben medegewerkt aen de verbastering, die gedurende de XVe eeuw de dichterlyke tael zoodanig moest ontsieren; eindelyk, dat zy die droevige verandering hebben voorbereid by welke de Vlamingen, ofschoon menigmael voor de behoudenis hunner moedertael zoo vurig, die tael op het einde gingen kleinachten om aen eene uitheemsche spraek hunne be-

wondering te wyden. Jammerlyke daedzaek, aen de welke men gelukkiglyk niet kan denken zonder zich tevens te herinneren dat vlytige handen in België thans den wederbloei der nederduitsche tael bewerken, dat die schoone tael, dank aen voortreffelyke schryvers, haer aenzien wederkrygt en dat een veelbelovend tydstip voor haer is begonnen. »

Eene andere, niet min verdienstryke verhandeling in het vak der Geschiedenis werd ons door den heer Cossaert voorgedragen. Zyn stuk *over den ketter Tankelm* bevat een' ryken schat van opzoekingen. Gelyk het met vele beruchte mannen van dien aerd gebeurde, hebben de Roomsche schryvers overgroote dolingen, ongehoorde schanddaden en losbandige zeden ten zynen laste gelegd, terwyl de protestanten integendeel hem afschilderden als een' edelen kamper van het waer Evangelie, als een' voorstander van 's volks regten, als een' rampzaligen martelaer der vryheid!

Niets staet er bekend over *Tankelm's* oorsprong en geboorteplaets; doch de schryver vermoedt dat men hem voor een' inwooner en onderdaen van het bisdom van Utrecht mag houden, 't welk, ten dien tyde, zich over een groot gedeelte van Vlaenderen uitstrekte: om welke reden latere schryvers hem als Vlaming, zelfs als Antwerpenaer aenzien hebben. Dat hy een kanonik geweest zy, gelyk de protestant *Uytenhove* het gist, is niet aen te nemen. De schryver houdt hem voor een leek, en haelt, zulks ten bewyze, naer ons gevoelen al-

thans, voldoende bewyzen aen. *Tankelm* predikte zyne valsche leer tusschen de jaren 1106 en 1115, in het bisdom van Utrecht, alhoewel hy ook te Antwerpen verbleven heeft (1); alwaer hy er velen van het waer geloof heeft afgetrokken. Doch hy heeft er min pracht aen den dag gelegd, en *Diercxsens* veronderstelt dat *Tankelm* slechts bedektelyk en als van verre zyne dolingen te Antwerpen heeft ingevoerd. In het jaer 1112 vinden wy hem te Keulen door bevel van den bisschop gekerkerd, van waer hy ontsnapt zynde naer Utrecht is teruggekeerd. Later kwam hy te Brugge aen; doch zyn verblyf kon er niet lang zyn, dewyl hy, volgens *Meyer,* reeds op het jaer 1113 der stede werd uitgejaegd. Waerschynelyk was het alsdan dat hy langs Antwerpen afzakte, waer hy in het jaer 1114 predikte. En na twee jaren verblyf stierf hy daer of elders een' geweldigen dood. 's Mans einde, even als zyn begin, is met duisternissen omgeven.

Van den heer Verriest hebben wy eene belangryke *Legende uit West-Vlaenderen* voorstellende eene gebeurtenis te Deerlyk (2) voorgevallen, en waermeê nog heden de oudheid minnende grootvaders, in de lange winteravonden, by een krakend vuer hunne kleinzoontjes doen beven.

---

(1) Antwerpen behoorde onder het bisdom van *Kameryk.*

(2) Een dorp bezuiden Kortryk.



Het ware wenschelyk dat men zich bezig hield met het opzoeken der volksopleveringen of traditien die nog zoo talryk in Vlaenderen bestaen. Men zou er eene allernauwkeurigste beschryving in vinden van het geloof en de zeden onzer voorvaderen.

De heer Kleynen vertaelde eene lieflyke legende, met name *het Wolkje*, uit het Hoogduitsch.

Ook gaf de Sekretaris eene *Legende van den heer Van Tellekkens*. Een volksverhael over een' Baenderheer die eertyds te *Rumbeke* (1) woonde.

Wat later op het jaer las hy zyn *Iets over de Cuernsche Ezels*, zynde eene soort van verhandeling over den spotnaem van *Ezels* aen de inwoonders van *Cuerne* (2) gegeven, om eene kluchtige gebeurtenis die aldaer, over oude tyden, op assche-woensdag plaets greep.

Wy hebben nog van hem : *Verhandeling over Daniel Heinsius en zyne Nederduitsche Poëmata*. De beroemde Gentenaer van wien hier spraek is, werd geboren op den 30 van Bloeimaend 1580 (3) uit een aenzienlyk geslacht. Hy bragt zyne jonge jaren door in gedurig zwerven, tot dat hy eindelyk op zyn vyftiende jaer te Leiden stil bleef, alwaer hy door zyne geleerdheid de vriend-

---

(1) Een dorp van West-Vlaenderen op 3 uren gaens van Kortryk gelegen.

(2) Een dorp in de nabyheid van Kortryk.

(3) En niet in 1581 of 1582.



schap won van *Scaliger* en *Janus Dousa*. Negentien of twintig jaren oud zynde, begon hy openbare lessen te geven ter verklaring van eenige beroemde latynsche Dichters, tegen eene vereering van 400 gulden 's jaers, doch zonder eenigen akademischen titel. Alleen in 1603 werd hy aen de Hoogeschool verbonden, en tot buitengewoon leeraer in de Dichtkunde benoemd. Hy bekleedde verscheidene bedieningen aen de Leidsche akademie, welke hy een niet geringen luister byzette; en liet byna geen jaer voorbygaen zonder het een of het ander gewrocht aen den dag te brengen, tot dat hy eindelyk op den 25 van Sprokkelmaend 1655 het leven met de dood en den tyd met de eeuwigheid verruilde.

De schryver houdt zich uitsluitend bezig met het onderzoek der onderscheidene vlaemsche gedichten van *Heins* (1), en sluit zyne verhandeling met een lystjen der uitgaven van *Daniel's* bundel.

De heer Dart, ondervoorzitter, las ons iets *over de vroegere berigten omtrent de vlakte van Troja.* Hoe vaek er ook over Homerus zy getwist geweest, en hoe dikwerf de vraeg *heeft Homerus bestaen?* door de geleerden zy opgehelderd of verduisterd, is het zekerlyk niet onaerdig hetgene daer betrekking toe heeft nog eens op het tapyt te brengen. Van het loochenen van

---

(1) Zyn naem, voor aleer hy in *us* eindigde, was HEINS en niet HEYNS noch DE HEYNS.



Homeers bestaen, is men natuerlyk gekomen tot het betwisten van den oorlog (1) dien hy zoo meesterlyk heeft bezongen. In het hier gemelde stuk onderzoekt de heer Dart de berigten welke wy by de Ouden vinden omtrent de vlakte waer de gemeende kryg gevoerd werd, en wel te beginnen met *Herodotus*, den oudsten schryver na *Homerus* die er melding van maekt. Ten zynen tyde bestond de overlevering dat de Trojaensche kryg had plaets gehad drie geslachten na Minos dood. Elders geeft hy een verhael van de geheele gebeurtenis, zich beroepende op 't gene de Egyptische priesters hem verteld hadden, 't welk echter geene loutere waerheid is; want de gebeurtenis alléén mag voor waer gehouden worden, met uitsluiting der byzonderheden welke elkeen naer willekeur en naermate dat hy meer of min inbeeldingskracht bezat er, *licentia vetustatis*, by verdichtte. Van *Herodotus* af tot aen Alexanders tyden, vinden wy geene berigten meer omtrent Ilion. *Freinshemius* heeft in zyne byvoegsels aen *Q. Curtius*, verzameld alles wat hy hier en daer verspreid vond omtrent Alexanders reizen naer Troja, waer die held met aendoening Achilles prees, die by zyn leven Patroclus tot vriend en, na zynen dood, Homerus tot verkondiger van zynen lof had gevonden.

---

(1) Eerst beproefd door een' Engelschman in een werkje verschenen te Londen op het jaer 1796. Zie Schoell, *Hist. de la litt. grecque*.

Ten tyde der Romeinen schonk J. Cæsar, om zyne gewaende afkomst uit Eneas, vrydom van lasten aen de inwooners van nieuw Ilion, en bezocht de overblyfsels van de oude stad, gedurende zynen oorlog tegen Pompeius. Zelfs vormde Cæsar, en na hem Augustus, het plan om den zetel des ryks naer Troja overtebrengen. Constantinus was er mede toe bereid, wanneer hy, door eene goddelyke vermaning, er van werd afgehouden. De berigten by *Pausanias* te vinden bepalen zich hoofdzakelyk tot het verhael der wonderen van Ajax graf. Dus blyft *Strabo*, onder de Ouden, de hoofdschryver, alhoewel hy nimmer de vlakte van Troja bezocht, en zyne berigten aen zekeren *Demetrius van Sceptis* ontleent.

In eene volgende zitting las ons de heer Van Even, wien al wat zyne vaderstad betreft zoo ter herte gaet, een historisch verhael: *De overstrooming van Leuven ten jare* 1573. Men weet het: de watervloed van 1573 was vast een der ysselykste, waer men in de jaerboeken des vaderlands melding van vindt. Hy bragt buitengewoone verwoestingen en ongehoorde schade by, inzonderheid te Brussel en te Leuven, waer het water meer dan elders woedde. De heer Van Even levert, in zyn stuk, eene nauwkeurige beschryving der onheilen door zyne stad geleden, altyd steunende op eventydige berigten van *Jan Stroosnyder*, *H. Diependale*, enz. Dit belangryk opstel zal binnen weinige dagen in het licht gaen.

Een zeer aerdig stuk werd ons door den heer P. Boutens voorgelezen, namelyk eene soort van verhandeling

op de *Tautogrammata*, gedichten waervan alle de woorden met de zelfde letter aenvangen. Na een kort overzigt van de onderscheidene soorten van verzen in de middeleeuwen uit het ziek hoofd van sommige tydverkwisters voortgesproten, gaet hy over tot het onderzoek van drie gedichten welke hy in dit vak heeft aengetroffen. Het eerste, 't geen hy niet gezien, maer slechts elders vermeld vindt, is het werk van zekeren *Piercus*, op de dood des Heilands, en bestaende uit duizend verzen, waervan ieder woord met de letter *M* begint. Dit gewrocht haelt hy slechts *voor memorie* aen, om dat zyn bestaen zeer raedselachtig is. Het tweede heeft voor opsteller zekeren monik, met name *Hucbaud*, uit St.-Amands klooster by Doornyk. Het is eene lofrede van de kaelhoofden, opgedragen aen Karel den Kale onder den titel van : *De laude Calvorum, ad Carolum Calvum imperatorem, Carmen.* Alle de woorden beginnen met de letter *C* en het stuk, 360 verzen lang, vangt aldus aen :

Carmina Clarisonæ Calvis Cantate Camœnæ, enz.

Het derde, en verre weg het belangrykste, is het *Pugna Porcorum* van *Joannes Placentius* of *Joannes Leo Placentius* vulgò *Le Plaisant*, geboren te St.-Truijen in Haspengau. Hy ontving zyne eerste opvoeding te Luik, en nauw achttien jaren oud, studeerde hy in de Godheid te Leuven, alwaer hy 't Predikheerenkleed aentrok. Later sloot hy zich te Maestricht op in een klooster zyner orde, en stierf er waerschynelyk

rond het jaer 1548. Het voornaemste zyner werken, en 't eenigste waermeê de heer Boutens zich hier bezig houdt, is het bovengemelde werk waervan de derde uitgave, bezorgd door Olivier Ymmeloot van Yperen, en met eene voorrede van zyne hand verrykt, reeds uitkwam op het jaer 1562 (1). Het stukje bevat rond de 250 verzen, waerin alle de woorden met de letter *P* beginnen, in dezer voege:

Plaudite, Porcelli, Porcorum Pigra Propago
Progreditur, Plures Porci Pinguedine Pleni
Pugnantes Pergunt, enz.

De schryver van dit werkje (wy durven niet zeggen *de Dichter*) geeft zyn doelwit in de voorrede, mede geschreven met de letter *P*, te kennen:

... *Placuit*, zegt hy, *Porcorum Pugnam Poemate Plangere, Potissimè Proponendo Pericula Pinguium Prœlatorum*; enz.

Hy beschryft het gevecht der verkens en eindelyk den vrede die getroffen werd, en hiermeê sluit de heer Boutens zyne verhandeling.

Daerna hoorden wy een historisch stuk: *De val van Polen*, ons door den heer Van Spilbeeck voorgelezen.

---

(1) *Pugna Porcorum Per Placentium Porcium Poetam ... Tertia editio. Lovanii. Apud Ioannem Waen, ad intersignium Castri Angelici, Bibliop. Jurat. Anno Domini* 1562. in-12°, 16 blz. zonder cyfers. Deze uitgave is aen Foppens, Paquot en anderen onbekend gebleven.



Daer dit stuk niet is ingediend, bevinden wy ons hier in de onmogelykheid er rekenschap van te geven.

In twee achtereen volgende lezingen gaf de heer Verduyn ons de beschryving van eene kostbare vaes, op welke de twaelf werken van Herkules waren afgebeeld, en die aen Theodulphus, bisschop van Orleans, tydens zyne zending in hoedanigheid van *Missus* naer Narbonnisch Gallie, als omkoopprys door een' grooten heer, welke eenige huisgezinnen tegen het regt onder het juk der slaverny wilde houden, was aengeboden. Hy noemt die vaes: *De vaes van Theodulphus*, omdat zy in het vyfde boek der dichtwerken van dien bisschop, welke door de zorg van *Pater Sirmond* het licht zagen, beschreven is.

Na gezegd te hebben wie Theodulphus was, hoe, met wien en waerheên hy door keizer Karel-den-Groote als *Missus* afgevaerdigd werd, en hoe hy zich van zyne zending kweet; na melding gemaekt te hebben van het werk *Vermaning voor Regters*, dat de bisschop by zyne terugkomst aen het hof van den keizer schreef, om de uitwerkselen zyner zending duerzaem en nuttig voor geheel het keizerryk te maken, geeft de heer Verduyn eene ontleding van het dichtwerk. Hy doet zien dat het doel van Theodulphus, die een zeer bevoegd beoordeelaer der schoone kunsten was, hierin bestond om de waerde en de schoonheid van het geschenk, dat hy, met verontwaerdiging van de hand had gewezen, te doen uitkomen, en vooral die versierselen der vaes beschreef

in welke het genie des kunstenaers het meeste uitblonk, terwyl hy over andere, die minder belang voor de kunst opleverden of met minder zorg bewerkt waren, met ligten tred heenstapt. De loop des levens en der werken van Herkules van zyne wieg af, tot aen zyn droevig uiteinde op den berg Oeta, maekt het onderwerp uit van het dryfwerk dat de vaes, zoo wel van binnen als van buiten versierde. Sommige tafereelen waren gedreven op den bodem, andere op den binnen- en buitenrand, en nog andere op den buik des bekers. Hieruit besluit de heer Verduyn dat de beker, wat den vorm aengaet, niet onder de groote en diepe vazen, welke de Fabelleer in de handen van Herkules stelt en die *Scyphi herculei* genoemd worden, maer eerder dat zy onder de klas van den fraeijen *Cantharus*, welke men op vele gebouwen in de handen van dien halven-God ziet, moet geplaetst worden. Ofschoon Theodulphus niet zegt in welke orde de twaelf werken van Herkules gerangschikt waren, vermoedt de heer Verduyn dat de kunstenaer de orde gevolgd heeft, welke in een puntdicht van de Grieksche bloemlezing is aengeteekend. « Wanneer men de tafereelen, aen welke de kunstenaer eene meer byzondere uitbreiding gegeven heeft, wel overweegt, zegt de heer Verduyn, dan kan men niet in twyfel trekken of het werk had voor doel de vergoding des helds te vieren, die zich als de roemryke uitkomst van al de moeite en rampen, door Herkules in zyn aerdsche leven verduerd, voor de oogen van den

aenschouwer vertoont. Men zal zich ook gemakkelyk overtuigen dat de kunstenaer zich heeft gedragen naer de toenmaels algemeen verspreide denkbeelden, en hulde heeft willen brengen aen de eeuwige kracht der natuer vereenigd in de almogende werking der zon, wier zegeryke togt door de twaelf teekenen van den dierenriem in een zinnebeeldig verband staet met de twaelf werken van Herkules. De voornaemste beelden vertoonen ons die kracht in stryd met den reus van Lybië, dat is te zeggen, met den vernielenden wind dier wildernissen, met de hoofdstoffen het vuer en het water; zy eindigt met over alle hinderpalen te zegevieren: hare verdwyning uit de oogen der stervelingen is niet de dood; zy vereenigt zich slechts met de eeuwige werking der hemelkrachten, die haren zetel op den Olympus hebben. »

Vervolgens spoort de schryver den oorsprong der vaes op. Hy vergelykt hare versierselen met die eens gedenkstuks van eenen anderen aerd, namelyk met het beeldwerk van de deuren des tempels te Kadix, hetwelk *Silius Italicus* in zyn heldendicht over den tweeden oorlog tusschen Roomen en Karthago bezongen heeft. In het beeldwerk van die deuren heeft men juist dezelfde orde gevolgd als voor het dryfwerk van de vaes, en om deze stelling te staven, beroept hy zich op een halfverheven beeldwerk dat Herkules en Omphale vertoont, omringd van eenen krans op welken de twaelf werken van den held op dezelfde wyze verbeeld zyn. Hy

denkt dat de vaes tot een wezenlyk en openbaer gebruik gediend, en dat de keus der onderwerpen, welke haer opluisteren, van hare bestemming afgehangen heeft. De volksplantingen der Feniciërs vierden jaerlyks, even als hare moederstad Tyrus, de vergoding van Herkules; een groote brandstapel verslond de sterflyke overblyfselen van den held, maer een adelaer, zinnebeeld der onsterflykheid, steeg midden uit de vlammen omhoog, en nam zyne vlugt naer den hemel. 't Is aen die godsdienstige plegtigheid dat de heer Verduyn den oorsprong der vaes toeschryft. Hy vermeent dat de vaes, door Theodulphus beschreven, oorspronkelyk bestemd was tot den dienst van Herkules in eene der steden van zuidelyk Europa, waer, volgens het gebruik der Feniciërs de vergoding van Herkules het voornaemste voorwerp van den eeredienst uitmaekte, en dat die stad waerschynelyk Kadix of Tartessen was; dat ze later, by de verovering van Spanje in de handen der Wandalen viel, en later nog, toen de Wandalen onder de herhaelde slagen der West-Gothen bezweken, de buit is geworden van een of ander opperhoofd der Barbaren, die haer in het Zuiden van Gallië heeft kunnen overbrengen.

In eene van onze vergaderingen droeg de heer professor Dart, een welgeschreven stuk voor, getiteld: *Opkomst der letteren by de Grieken, en verschillige tydstippen van hunne letterkunde.* In deze verhandeling doet de schryver eerst zien dat de oorlog van Troja, welke de Grieken in Klein-Azië leidde, hen gevoelig

maekte voor de zachtheid der beschaving; ook is het, by de terugkomst van dezen krygstogt dat de invloed van eenen meer vreedzamen landaerd, van eenen helderen hemel, van eene gelukkige ligging aen de kusten der zee en menigvuldige onderhandelingen met de Lydiërs, Phrygiërs en Cappadociërs, meer gevorderd in de kunsten, aenleiding gaf tot de eerste vormen dier grieksche letteren, welke zoo lang wederstaen hebben aen allerlei tegenwerking, en die zich nu onder verhevene, dan onder geleerde, en altoos onder zinryke en levendige gedaenten in de wereld vertoonden, tot na de middeleeuwen.

In de tweede afdeeling van zyne verhandeling merkt de schryver aen dat Klein-Azie de wieg is der grieksche litteratuer. Deze breidde zich vervolgens uit in Europa, vestigde zich in de staten van groot Griekenland, dan in eigenlyk Griekenland, en bloeide te Athenen en in eenige eilanden, byzonderlyk te Rhodus. Zoo lang zy uitsluitend beoefend werd in deze streken, draegt zy het merk eener mannelyke kracht, die het aendeel was van de eerste grieksche geslachten. Eens dat de kunsten en wetenschappen van Griekenland, maer niet de geest der Grieken, was overgebragt naer Alexandrië, heeft de litteratuer een geheel ander voorkomen. Eindelyk toont de schryver dat, gedurende dit tweede tydstip, Sicilie een gunstige grond was voor Dichtkunst en wetenschappen. Syracuse opende zyne poorten voor de geleerden van alle wereldstreken; te Pergama zag men

boekerijen ontstaen en akademien inrigten, doch geene dezer steden, noch Sicilie zullen in de geschiedenis der letteren zoo eene uitstekende plaets bekleeden als Alexandrien, alwaer het menschelyk verstand de overblyfsels van zyne schatten, aen den ondergang van Griekenland ontsnapt, te bewaren liet. De enge palen van een verslag laten niet toe den heer professor Dart in zyne nasporingen te volgen; zoo als naer gewoonte, is dat stuk met sierlykheid en duidelykheid van styl geschreven. Hier kan ik niet nalaten den heer professor Dart, dien yverigen voorstander onzer moedertael, eenen welverdienden lof toe te kennen voor zyne deelneming in de werkzaemheden en den bloei van ons Genootschap.

Thans, Myne Heeren, zyn wy met de Prozastukken ten einde; gaen wy samen over tot de Dichtstukken die, alhoewel minder in getal, door lieflykheid en kunst uitsteken. Het eerste dat wy hier aentreffen is *Het Begyntje* van den heer Clercx. Sedert jaren telt deze heer onder onze beste dichters. Het verledene jaer toonde hy zyne kracht van denkbeelden en uitdrukking by het bezingen van den *slag van Woeringen*, en nu geeft hy geene mindere blyken van de bevalligheid welke hy aen zyne stukjes weet te geven en van de lieflyke toonen welke hy uit zyne lier kan doen opgaen. De heer Clercx is een ware dichter, en zyne poëzy is zoo frisch als de morgendauw, zoo zoet als de stem des nachtegaels.

Van den heer Alfons Claeys hebben wy *Gedachten*

op een kerkhof, wier somberheid ons met weemoed overstelpt. Nog hebben wy van hem een allegorisch treurdicht *op een doodgeboren kind* met name *Van Maerlant*, een tydschrift dat nooit verschynen moet.

De heer De Haene, die met zoo veel yver het ambt van sekretaris des Genootschaps bekleedde, bezong, in een Dichtstuk van grooten omvang de kloekmoedige *Verdediging van Cachtem tegen den koning van Half-Vasten*, zyne voormalige *verdelging van het slot Van Male* niet onwaerdig. Dit luimig gedicht verwekte meer dan eens een homerisch gelach onder geheel het Genootschap. Nog hebben wy van hem *Hoop en Wanhoop.*

Verscheidene zeer fraeije dichtstukjes werden ons door den heer Rolly voorgelezen. Buiten eenige onvastheid in den trant en wat onbepaeldheid in de gedachten, gemakkelyk om door meer oefening te verbeteren, hebben zyne stukjes veel van die zoete welluidendheid zoo hoog in *Ledeganck* geprezen. Onder deze stukjes steken uit : *Aen de Lente ; — Het Buiten-leven ; — Adam's verwondering by 't zien van Eva ; — Aen de Liefde*, enz. Wy zouden hier aen de begeerte welke wy hebben eenige proeven aen te halen, gaerne voldoen, ware zulks niet kwalyk aengebragt in een verslag.

Niet min bevallig zyn de stukjes van den heer Van Humbeeck. Zyne *Wenschen* zyn oorspronkelyk van gedachten en gansch nieuw in hunnen samenhang.

Doch een der schoonste Dichtstukjes werd ons door

den heer Van Pelt ingediend. Het is *Een Niet* betiteld, alhoewel het vol zy van poëzy.

Wy hebben van den heer Boutens een gedicht 't welk tot opschrift voert *Balthazar's Gastmael*, gekenmerkt door den stempel der ware poëzy, en door eenen zoo gemakkelyken en vloeijenden trant, dat hy ons doet terugzien op *Cats* en onzen verdienstryken *D. Heins*.

De heer Th. Weylandt, die geen jaer laet vorbygaen zonder ons met iets van het zyne te vereeren, leverde eene vertaling der *Gedachten van Aristoteles over de opvoeding, uit het VIIe en VIIIe boek der Staetkunde*, dienende tot een vervolg der *Gedachten van Quinctilianus over de opvoeding, uit het eerste boek zyner leer der welsprekendheid*, ons verleden jaer toegezonden. Het is altyd de zelfde duidelykheid van styl, dezelfde nauwkeurigheid van uitdrukking die wy in 's mans verdienstryke gewrochten aentreffen. Wy ontvingen nog van hem een stukje *De kleermaker*, in Amphibrachische verzen.

Wy verlangen dat alle onze buitenleden, 't zy briefwisselende, 't zy andere, het voorbeeld van den heer Weylandt mogen volgen. Dit jaer werden ons slechts vier stukken ingediend, twee van den heer Weylandt, één van den heer Baelden, en één door den heer Ivo Bické, die begeerde, als briefwisselend-lid, aen ons Genootschap verbonden te zyn, by wyze van specimen, toegezonden. Zyn stuk de *Kersdag* is van geene verdiensten ontbloot. Wy hadden nogtans hem zynen dichtlust willen met wat anders zien koelen dan met eene zoo me-

nigmael behandelde en afgezongen stof, welke *Manzoni* (1) zoo meesterlyk behandelde, dat er niets meer te doen blyft zoo wel voor de tegenwoordige als voor de toekomende Dichters.

De werkzaemheden van ons Genootschap besloten zich niet in den enkelen kring onzer vergaderingen. De heer Splichal, ons briefwisselend lid, schreef een historisch verhael: *De slag van Turnhout*, 1789 (2), in den smaek der verhalen van den heer Voisin (3). Jammer is het dat hy de bronnen waer hy uit putte niet altyd heeft aengeduid; zulks vermindert eenigzins de waerde van zyn belangryk werkje.

Eene byzondere melding verdient de Bundel onlangs uitgegeven door het met ons zoo broederlyk bevriend taelminnend genootschap van Sint-Truijen, onder de zinspreuk *Utile dulci*. Hy draegt voor titel *Letteroefeningen*, enz. (4) en vervat, behalve een Blyspel in onrym van vry grooten omvang, ruim een veertigtal dichtproeven, waervan een paer den naem van uitgebreide stukken verdienen. Het blykt ten overvloede uit geheel den bundel dat de leerlingen van het klein Seminarie met Bilderdijk bekend zyn, en dat zy de tael van Bilderdijk al degelyk wel hebben afgeleerd. Bewyzen van goeden

(1) Zie *Il natale*, in 's mans *Inni sacri*.

(2) Een boekdeel van 51 blz. in-12.

(3) Zie *Bataille de Courtrai*, *Bataille de Woeringhen*, *récits historiques par* A. Voisin.

(4) Een boekdeel van 296 blz. in-8°.

smaek en van dichterlyk vernuft levert dezelfde Bundel in menigte op : ook aerzelen wy niet te verklaren dat hy met alles wat België, in het vak van poëzy, sedert twintig jaer heeft voortgebragt, wedyveren mag, ja en dat hy met vele andere bundels vergeleken den prys zou wegdragen.

Ook is het derde gedeelte der *Vaderlandsche Historie* van onzen eerwaerden en verdienstelyken voorzitter in het licht gegaen. Dit werk, Myne Heeren, behoort ons eenigzins toe, dewyl een aental uittreksels in onze vergaderingen werden voorgelezen, en dat het geschreven is door hem die ons den weg wyst dien wy misschien eens zullen bewandelen, en waerin hy ons zoo luisterlyk voorgaet. Nog is de helft van het vierde gedeelte verschenen, en het overige wordt door alle geleerden en ware vaderlanders met ongeduld te gemoet gezien. Dit jaer zette hy mede zyne Commentariën voort op *De Ziekte der Geleerden*, waervan de IVe en V^e^ zangen, zoo kunstig en zoo ryk aen noten, onlangs van de pers gekomen zyn.

Van zynen kant schreef de heer A. Claeys, *Sabina van Beijeren* (1) welks spoedig vertier de waerde van het gewrocht genoeg betuigt en de gretigheid met welke de vlaemsche lezers dit boekje van een' jongen schryver doorbladerd hebben.

---

(1) *Sabina van Beijeren, gevolgd door een Balling, eene moeder en Lydia, of een meisje uit de volksklas*, door A. Claeys. Thielt, 1852, 60 blz. in-8°.



Nog hebben wy van den heer Edward Van Even een aental stukjes van allerhanden aerd in *De Eendragt* gelezen. Behalve een *fransch werk*, dat hier buiten ons bestek valt, zond hy nog de *twee Refereinen van Jan Stroosnyder* (1) in de geletterde wereld.

Ik kan, Myne Heeren, dit verslag niet eindigen, zonder eenen wensch te uiten die, vertrouw ik, veel byval onder onze leden zal ontmoeten. By het opspeuren onzer handschriften, waervan de bewarenis my in hoedanigheid van sekretaris is toevertrouwd, heb ik een aental stukken ontmoet zoo wel in Proza als in Dicht geschreven, en die wel verdienen uit de vergetelheid, waerin zy slapen, op te staen. De stukken zyn talryk en het schynt my wenschelyk dat er eene keuze van gedaen worde om het IVe en V^e^ gedeelte onzer lettervruchten uit te maken. Zulks ware het Genootschap nieuwen luister byzetten en een der bekwaemste middelen om de leden aen te moedigen. Het is immers niet met stukken op te stellen welke in eene vergadering van een twintig-of dertigtal leden voorgelezen en daerna in kassen bewaerd worden, dat wy aen de *Vlaemsche Beweging* zullen deel nemen, en de vaderlandsche letteren helpen bevorderen.

---

(1) *Twee refereinen betrekkelyk de geschiedenis van Leuven door Jan Stroosnyder, vlaemschen Dichter uit de XVIe eeuw, heruitgegeven met inleiding en aenteekeningen door* Edw. van Even. Leuven 1852. blz. X en 22 in-12°.

SOCIÉTÉ DE SAINT VINCENT DE PAUL.

Protecteur, Mgr. Malou, évêque de Bruges, ancien membre de la Société à Louvain.

Président d'honneur, P. F. X. De Ram, recteur magnifique de l'Université.

Conseil particulier de Louvain.

Président. J. J. Thonissen, prof. à la faculté de droit.
Secrétaire, Ch. Baguet, étud. en droit.
Trésorier, C. De Résimont, étud. en droit.
Membres. Les présidents et vice-présidents des Conférences.

Conseil de la Conférence Notre-Dame.

Président, J. J. Thonissen, prof. à la faculté de droit.
Vice-président, H. Jadot, étudiant en philologie.
Secrétaire, Ch. Baguet, étud. en droit.
Trésorier, E. J. Coevoet, étud. en droit.
Gardien du vestiaire, E. Meeus, étud. en droit.

Conseil de la Conférence Saint-Jacques.

Président, E. Dejaer, prof. à la faculté de droit.
Vice-président, P. Staes, étud. en droit.
Secrétaire, B. N. Dumortier, étud. en droit.
Trésorier, C. De Résimont, étud. en droit.
Gardien du vestiaire, M. De Neckere, étud. en droit.



RAPPORT PRÉSENTÉ AU NOM DU CONSEIL DANS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES CONFÉRENCES, LE 5 DÉCEMBRE 1852.

MESSIEURS,

Au moment où nous avons le bonheur de nous trouver de nouveau réunis, notre premier soin doit être, sans doute, de jeter un coup d'œil sur les travaux de notre Société pendant l'année académique qui vient de s'écouler. Nous nous conformerons ainsi à l'usage, généralement établi dans les conférences de Saint Vincent de Paul, de rendre compte, chaque année, du résultat des efforts tentés pour opérer quelque bien.

Mais, avant tout, ne négligeons point d'élever nos regards vers le ciel; écartons soigneusement toute pensée d'orgueil, afin que, comprenant bien la nature des motifs sur lesquels repose la coutume de présenter un rapport annuel, nous ne portions aucune atteinte à l'humilité, cette vertu chrétienne par excellence, qui est la base de notre Société et qui doit être aussi le couronnement de chacune de nos œuvres.

Personne de nous, MM., n'ignore combien il est utile, dans toute œuvre quelconque, de faire de temps en temps une halte pour s'assurer de l'efficacité des moyens qu'on a mis en œuvre et pour examiner quelles

mesures il reste à prendre afin de parvenir sûrement au but vers lequel on tend. Nier cette utilité, ce serait ne tenir aucun compte de la faiblesse naturelle de l'homme, ce serait se refuser à reconnaître que toute œuvre humaine est essentiellement bornée et imparfaite, et que l'ardeur et le zèle ne suffisent pas pour mener à bonne fin une entreprise, alors même qu'elle est exécutée avec les intentions les plus pures et les plus louables.

Mais, s'il est avantageux de jeter parfois un regard en arrière, c'est surtout dans les œuvres de charité chrétienne qu'il importe d'interroger son passé, afin de reconnaître aux fruits que ces œuvres ont produits, aux grâces que Dieu y a attachées, si l'on a ce véritable esprit de charité sans lequel toute œuvre est stérile (1).

C'est animé de telles pensées que le Conseil de la Société vient vous mettre sous les yeux le résultat de vos travaux pendant l'année dernière et en même temps justifier de l'emploi des ressources qui ont été mises à sa disposition.

Nous constaterons d'abord avec bonheur une augmentation sensible dans nos recettes. A l'entrée de l'hiver, il nous restait en caisse quelques centaines de francs, sur lesquelles nous comptions pour commencer la distribution des secours; quelques jours s'étaient

(1) Voir le rapport des Conférences de Paris, lu à l'Assemblée générale le 14 avril 1850.



à peine écoulés qu'une personne inconnue, généreuse autant que modeste, nous faisait parvenir, sous le voile de l'anonyme, un don de deux cents francs. Que ce bienfaiteur de nos familles indigentes reçoive aujourd'hui l'expression de notre reconnaissance et de celle des malheureux dont sa charité a soulagé les souffrances. Bientôt après, dans le courant du mois de Novembre, M^r^ l'abbé Coquereau, acceptant avec un noble empressement la demande que lui avaient adressée nos conférences, arrivait parmi nous pour plaider au nom de notre Société la cause de nos pauvres. Vous vous souvenez, Messieurs, de cette parole élevée et brillante qu'inspirait une ardente charité et qui porta dans nos cœurs de si sages enseignements. Nous n'avons pas oublié les touchants accents avec lesquels l'orateur sacré retraça les souffrances de l'indigent et la grandeur de notre mission. — Vous le savez, son chaleureux appel fut entendu et la quête qui suivit le sermon produisit 530 frs. Aussi sommes-nous convaincus qu'en saisissant l'occasion solennelle qui s'offre aujourd'hui à nous pour réitérer publiquement à M^r^ l'abbé Coquereau les sentiments de notre profonde gratitude, nous n'avons fait qu'aller au devant du plus cher de vos vœux.

De son côté, M. le Recteur de l'Université, continuant à nous accorder ses sympathies et son appui, nous a gratifiés d'un don de cent francs.

Ces diverses sommes, jointes au produit de nos ressources ordinaires, ont porté le montant total de nos

recettes à la somme de 3583 francs (1), environ 450 fr. de plus que l'an dernier. Aussi remarquerez-vous avec joie, MM., que, grâce à l'augmentation de nos recettes, il nous a été possible de réaliser, en certaines limites, le vœu que nous émettions, il y a un an à pareille époque. Nous avons pu choisir quelques familles de plus à secourir parmi celles qui nous étaient recommandées, et il nous a été donné ainsi de visiter régulièrement 148 ménages nécessiteux, chiffre qui surpasse de sept le nombre le plus élevé que nous ayons atteint auparavant. Cependant, tout en secourant assidûment nos protégés, nous avons dû nous rappeler qu'une stricte économie doit sans cesse présider à nos distributions; des temps difficiles peuvent revenir qui exigeraient, vous ne le savez que trop, des ressources plus abondantes.

(1) Tableau des recettes et des dépenses :

RECETTES.		DÉPENSES.	
Reliquat de l'année dernière :	831 31	Pain frs.	1084 60
Quêtes ordinaires :	540 05	Combustible	112 00
Sermon :	530 64	Bouillon	6 50
Quêtes extraordinaires :	187 91	Vêtements	1183 94
Souscriptions :	743 00	Secours en argent	18 00
Dons particuliers :	750 15	Dépenses diverses	235 10
	3583 06		2640 14
	2640 14		
Excédant des recettes	942 92		

Aussi nous sommes-nous fait un devoir de tenir quelques fonds en réserve, en vue de besoins éventuels.

Si nous avons soulagé les misères d'un plus grand nombre de familles, nous ne pouvons cependant pas signaler une augmentation dans le nombre des membres visiteurs; il s'élevait l'année dernière à 91 et cette année à 92. Encore devons-nous ajouter que plusieurs de nos confrères, parvenus au terme de leurs études académiques, viennent de nous quitter, en nous laissant le regret d'être privés de leur zèle et de leur dévouement et surtout des conseils que nous recevions de l'expérience qu'ils avaient acquise. Il est toutefois une pensée qui peut jusqu'à un certain point adoucir ce regret que nous éprouvons, c'est que quelques-uns des confrères qui se séparent de nous imiteront, n'en doutons pas, l'exemple de leurs anciens condisciples; comme eux, ils iront, dans les diverses localités où leur carrière les appelle, prendre part aux travaux d'autres conférences ou aider à en établir de nouvelles. Espérons aussi, MM., que le vide que ce départ a fait dans nos rangs ne tardera pas à être comblé par l'aggrégation de membres nouveaux qui, animés du même esprit de charité, s'empresseront, à leur tour, d'apporter à notre Société un concours actif.

Telle est en résumé, MM., la situation de notre Société. Les résultats de nos efforts pour contribuer au bien-être des familles qui nous sont confiées et pour diminuer les maux qu'engendrent la misère morale et

l'ignorance des principes religieux dont l'indigence matérielle n'est que trop souvent accompagnée paraîtront peu importants sans doute, si nous considérons l'extension que la Société de Saint Vincent de Paul prend chaque jour autour de nous. On dirait que, ne s'arrêtant devant aucun obstacle, elle tend à envelopper comme d'un réseau toutes les populations chrétiennes. De tous côtés, en effet, ce sont de nouvelles Conférences qui s'établissent, de nouvelles OEuvres qui surgissent à côté de l'OEuvre primitive et qui toutes ont pour but d'apporter un remède aux maux de nature diverse dont l'humanité est affligée.

En présence de ces résultats, si consolants pour tous les membres de notre Association que les liens de la confraternité chrétienne unissent étroitement entre eux, nous aurions tort de nous laisser aller au découragement. Ainsi qu'on nous l'a rappelé souvent, le peu de fixité dans le personnel de nos membres, les études laborieuses auxquelles ils doivent se livrer sont des obstacles réels à la marche progressive de notre Société. Et cependant, chacun sait que dans les œuvres de charité, plus qu'en toute autre œuvre, il n'est pas permis de s'arrêter; car ne pas avancer dans la voie du bien, c'est reculer. Toutefois, nous le répétons, loin de nous toute pensée de découragement! Si nos travaux sont nécessairement bornés, si nos ressources sont loin d'égaler les misères qui attristent tous les jours nos cœurs, rappelons-nous qu'il nous reste la

part qui sera toujours la plus belle et qui seule est capable de soutenir notre zèle dans la modeste position où nous nous trouvons. Nous voulons parler de la visite des pauvres, de cette œuvre où l'on retrouve au suprême degré l'esprit de charité et de dévouement qui animait Saint Vincent de Paul, de cette œuvre, source de toutes les autres œuvres qui ont successivement étendu le cercle d'action de notre Société.

Puisqu'il en est ainsi, que tous nos efforts tendent vers un but unique, celui de nous perfectionner sans cesse dans l'exercice de la visite du pauvre. Que ce soit là notre progrès à nous, trop heureux encore si nous pouvons le poursuivre sans interruption.

Plus d'une fois on nous a énuméré les résultats nombreux, les fruits abondants que procure la visite du pauvre, bien comprise, à celui qui a le bonheur de s'en occuper dans des dispositions convenables. C'est là en effet un sujet inépuisable et sur lequel notre attention ne saurait être trop souvent appelée : vous nous permettrez donc, MM., d'insister de nouveau sur ce point et de rechercher quelques moyens de pratiquer de jour en jour avec plus de succès notre œuvre capitale.

Le secours matériel n'a jamais été, dans l'esprit de notre saint fondateur, et ne doit jamais être à nos yeux qu'un moyen efficace qui nous aide à porter remède à l'indigence morale et religieuse. Et pour réaliser ce but éminent, notre première pensée doit être de donner de plus en plus à nos visites le caractère spécial de la cha-

rité chrétienne. Parmi ces malheureux, qui n'ont jamais connu depuis leur naissance qu'un complet dénûment, il en est bon nombre dont la vie se passe dans une entière insouciance et dans une ignorance quelquefois absolue de la religion, qui seule cependant pourrait leur donner la force et la résignation nécessaires pour supporter leurs maux. Entrez dans leur chétive demeure et voyez ce qu'est devenu l'esprit de famille. Où réside encore le respect à l'autorité paternelle? L'enfant du pauvre, élevé à l'école du vice, brave la volonté de celui qui a droit à sa soumission, mais qui trop souvent aussi ne connait que la force brutale pour venger son caractère méprisé. Là point de paix; l'union de la famille, qui rendrait plus douce ou du moins plus supportable la vie rude du travailleur, a disparu de sa chaumière; là on maudit la main de Dieu qui ne frappe jamais l'homme que pour son bonheur.

Ah! MM., c'est à ces maux surtout qu'il est prescrit à l'homme charitable de porter un pressant remède; c'est surtout en vue de ces circonstances douloureuses que toujours on n'a cessé de recommander, comme produisant des fruits si abondants, les visites *assises*. Et, en effet, c'est l'unique moyen qui puisse féconder notre zèle; n'hésitons donc pas à nous asseoir au foyer du pauvre et de l'affligé; ne craignons pas de presser dans nos mains la main de ces hommes que les enseignements divins appellent nos frères, de ces hommes sur lesquels ne se fait plus sentir l'active influence d'un no-

ble principe. En voyant nos manières prévenantes, ils nous accueilleront, dès l'abord, sans répugnance; bientôt leur confiance nous sera acquise par des paroles insinuantes et discrètes; nous leur ferons entendre ensuite un langage propre à inspirer la résignation, et nous nous efforcerons de consoler avec prudence les douleurs et les maux quelquefois si étendus qui les affligent.

Quand le pauvre en est venu à ne plus se défier de son visiteur (car le malheur est défiant); quand il sent comme un baume se répandre sur son âme irritée, alors, MM., il est déjà tout préparé à recevoir les enseignements religieux, qui ne manqueront pas de ranimer son courage abattu. Ces enseignements feront entrer dans son cœur des principes solides et lui donneront, avec l'esprit de religion, l'esprit de famille qu'il avait perdu ou que peut-être il n'avait jamais connu.

Si parfois nos efforts nous semblent stériles, n'oublions pas qu'il en est de l'individu comme de la société; la moralisation de l'homme, pas plus que celle de la société, ne se fait tout d'un coup; il faut pour y parvenir une patience inaltérable. Rappelons-nous d'ailleurs qu'une âme qui s'est longtemps abandonnée sans frein à la violence de ses passions ne peut facilement s'ouvrir aux idées consolantes et régénératrices de la religion.

Enfin, pensons aussi qu'en poursuivant cette noble mission, quelque aride qu'elle puisse être, il nous est

donné de travailler pour la génération future. On songe avec effroi à l'avenir de l'enfant du pauvre qui grandit au milieu de tant de germes de corruption et dont, chaque jour, la moralité est exposée à recevoir les plus graves atteintes. Le cœur de l'enfant est naturellement disposé à subir les premières impressions qui le frappent; elles y laissent des traces ineffaçables. Puisque notre modeste influence peut être, sous ce rapport, de quelque poids dans notre cercle d'action, si peu étendu qu'il soit, attachons-nous avec ardeur à faire comprendre à nos pauvres la nécessité d'une instruction religieuse; obtenons d'eux que leurs enfants fréquentent avec assiduité les écoles qu'ouvre à la jeunesse indigente de notre ville la touchante institution des Frères de Charité. L'ignorance est presque toujours la cause de la corruption qui règne si communément parmi la classe pauvre. Que, grâce à nous, les enfants aillent puiser, auprès de ces hommes dévoués par conviction à l'éducation du peuple, la science du bien, la science de la religion. Des avantages nombreux et importants en résulteront pour la société, pour la famille et pour l'individu; car ces principes religieux dont on a été imbu dès la plus tendre enfance ne s'anéantissent jamais. Non, MM., la violence des passions, la légèreté d'une jeunesse dissipée, l'atmosphère même de corruption dans laquelle se passe la vie du pauvre peuvent bien affaiblir et voiler, pour ainsi dire, les enseignements chrétiens, mais on les

verra reparaître au moment propice ; la main de la Providence dissipera les nuages qui les obscurcissaient, et l'homme, rentrant dans les sentiers du devoir, s'arrêtera devant l'abîme où il allait aveuglément se plonger.

C'est à la vue des précieux résultats de la visite du pauvre ainsi entendue que nous nous sommes permis de vous présenter ces considérations. Certes, MM., nous ne voudrions pas qu'il fût dit que notre Société n'a pas réalisé tout le bien qu'il lui était possible de faire. Prenons donc ici l'engagement solennel de remplir tous les devoirs du visiteur du pauvre ; que les difficultés que nous rencontrerons, loin d'affaiblir notre courage, servent à l'augmenter de plus en plus. Avec l'aide de la divine Providence qui ne nous manquera jamais nous continuerons à accomplir modestement, mais avec un dévouement absolu, l'œuvre de Saint Vincent de Paul.

LISTE DES ÉTUDIANTS QUI ONT OBTENU DES GRADES ACADÉMIQUES PENDANT L'ANNÉE 1852.

Bacheliers en théologie (1).

1 Crombez, Félix, de Hooglede, prêtre du diocèse de Bruges; 26 juillet.
2 Bontems, Pierre Hubert, de Clermont, prêtre du diocèse de Liége; id.
3 Haine, Antoine Joseph Jacques François, d'Anvers, prêtre du diocèse de Malines; id.
4 Pierart, Emmanuel, de Grammont, prêtre du diocèse de Gand; id.

Bachelier en droit canon.

1 Vervloet, Jean Baptiste, de Bonheyden, prêtre du diocèse de Malines; 26 juillet.

Licencié en droit canon.

1 Heuser, Antoine, de Dusseldorf, prêtre du diocèse de Cologne; 26 juillet.

(1) Les grades en théologie et en droit canon sont conférés conformément aux règlements du 15 mars 1836, du 4 mai 1837 et du 19 juin 1841. Voyez les *Annuaires* de 1840, p. 120 et 125, et de 1842, p. 94.



Docteurs en médecine. (1).

1 Pimentel da Silveira d'Avila Joseph, de l'île de Fayal (Açores), *avec distinction*; 17 juillet.
2 Bourgeois, Louis Xavier, d'Amiens (France), *avec distinction*; 24 juillet.
3 Van Ruymbeke, Émile Auguste Louis, d'Iseghem, *avec la plus grande distinction*; 26 octobre.

Docteurs en chirurgie et en accouchements.

1 Pimentel da Silveira d'Avila, Joseph, de l'île de Fayal (Açores), *avec distinction*; 17 juillet.
2 Van Ruymbeke, Émile Auguste Louis, d'Iseghem, *avec la plus grande distinction*; 26 octobre.

Candidat en médecine.

1 D'Ornellas, Antoine Evariste, de Madère, *avec distinction*; 18 juillet.

Candidats en droit (2).

1 Van den Staepele, Émile François Xavier Gustave, de Berchem (Fl. Or.), *avec distinction*; le 6 avril.

---

(1) Le grade de docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements est conféré conformément au règlement du 13 février 1837. Voyez *l'Annuaire* de 1840, p. 129.

(2) Les listes suivantes sont extraites des procès-verbaux des jurys d'examen. D'après l'art. 58 de la loi du 27 septembre 1835 et d'après les art. 41 et 42 de la loi du 15 juillet 1849, les diplômes de candidat ou de docteur sont délivrés au nom du Roi et contiennent la mention que la réception a eu lieu d'une *manière satisfaisante*, avec *distinction*, avec *grande distinction* ou avec *la plus grande distinction*.

2 Van der Stocken, Anatole Charles Louis, de Mons, *avec distinction ;* id.
3 Joostens, Joseph Édouard Constantin, d'Anvers; id.
4 Lamarre, Jean Louis, d'Archennes ; id.
5 De Fierlant, Jean Joseph Adrien Marie, de Turnhout, *avec distinction et mention honorable ;* le 7 avril.
6 Jacobs, Médard Fidèle, de Diest, *avec distinction ;* id.
7 Van Dun, Léon Corneille Émile Joseph Marie, d'Anvers ; id.
8 Clercx, Jean Mathieu Louis Hubert, de Kessel ; id.
9 Peene, Amand Pierre Louis, d'Ypres ; id.
10 Delaroche, Camille, de Mons ; le 8 avril.
11 Kuborn, Joseph, de Martelange ; id.
12 Arents, Prosper Marie, d'Alost ; id.
13 De Keuwer, Désiré Victor Modeste, de Furnes ; id.
14 Despot, Léopold Charles Jean Baptiste, d'Ostende, *avec grande distinction ;* le 9 avril.
15 Carette, Jules Fidèle, de Courtrai ; id.
16 De Maleingreau d'Hembize, Émile Antoine, de Bruxelles ; id.
17 Losseau, Omer Delphin, de Thuillies ; id.
18 Bossaert, Hector Benoît, de Langemarck, *avec distinction ;* le 10 avril.
19 Bersez, Jean Emmanuel Émile, de Renaix ; id.
20 Van de Kerchove, Gustave Joseph Ghislain, de Tournai, *avec distinction ;* le 13 avril.

21 Francart, Adolphe François, de Mons, *avec distinction* ; id.

22 Coevoet, Édouard Joseph, de Poperinghe, *avec mention honorable* ; id.

23 Derbaix, Eugène Nicolas Joseph, de Binche, *avec distinction* ; le 3 août.

24 Desclée, Florimond François, de Tournay, *avec grande distinction* ; le 4 août.

25 Simons, Pierre Guillaume Hubert, de Maestricht, *avec distinction et mention honorable* ; id.

26 De la Haye, Charles Philippe Auguste, d'Alost ; id.

27 Lesuisse, Jules, de Dinant, *avec distinction et mention honorable* ; le 5 août.

28 Cavenelle, Félix Auguste, de Tournay; id.

29 D'Overschie de Neérissche, Victor François Joseph Ghislain, de Bruxelles, *avec distinction* ; le 6 août.

30 D'Overschie de Neérissche, Louis Auguste Joseph Ghislain, de Bruxelles, *avec mention honorable* ; id.

31 Dumortier, Barthélemi Noël, de Tournai ; id.

32 Beernaert, Auguste Jean, de Bruges, *avec grande distinction et mention honorable* ; le 7 août.

33 Struye, Jules Marie Joseph, d'Ypres; id.

34 Wouters, Édouard Joseph, *avec la plus grande distinction* ; le 10 août.

35 Nagels, Jules Pierre, de Hasselt, *avec mention honorable* ; id.

36 Baguet, Charles Nicolas Ghislain, de Louvain, *avec mention honorable*; le 11 août.

37 Vangrave, Louis Joseph, d'Ypres, *avec distinction et mention honorable*; le 12 août.

38 Lambrechts, Constant Joseph François, d'Hoboken, *avec mention honorable*; id.

39 Lambreghts, Liphard Bonaventure, de Brecht, *avec distinction*; le 13 août.

40 Mathieu, Émile Constant, d'Yves Gomezée; id.

41 Dumonceau, Gustave Jean, de Bruxelles; le 20 août.

42 De Montpellier, Gustave Constant Ghislain, d'Annevoie; le 21 août.

43 Verellen, Louis Joseph Martin, d'Anvers; le 26 août.

44 Protin, Victor François, de Virton, *avec grande distinction*; le 8 septembre.

45 Siville, Léon Henri, de Bastogne; id.

46 Déome, Jules Jean Philippe, de Nivelet, *avec distinction*; le 9 septembre.

Docteurs en droit, 1[er] Examen.

1 Bethune, Paul Jules Valery, de Courtrai; le 7 avril.

2 Douterlungue, Henri, de Warcoing; id.

3 Brack, Corneille Guillaume, d'Anvers, *avec distinction et mention honorable*; le 8 avril.

4 Chaudron, Léon François Auguste, de Frasnes-lez-Gosselies, *avec distinction*; id.

5 Dauw, Eugène Jean, de Louvain, *avec grande distinction*; le 9 avril.

6 Hermant, Albert Guillaume, de Châtelet, *avec mention honorable ;* id.

7 Roberti, Jules Joseph Marie Guillaume, de Louvain ; le 3 août.

8 Orban, Grégoire Antoine, de Laroche ; id.

9 De Neckere, Maximilien Joseph Clément Ghislain, d'Ypres, id.

10 Niffle, Jules Auguste, de Thuin, *avec grande distinction ;* le 4 août.

11 Van Outryve d'Ydewalle, Eugène Édouard Auguste Bernard, de Bruges ; id.

12 Domis de Semerpont, Jules Jean Paul Marie Ghislain, de Bruxelles, *avec grande distinction* ; le 5 août.

13 Wacquez, Jules Louis Henri, de Tournai, *avec mention honorable ;* id.

14 Lamblot, Charles Auguste, de Seneffe ; id.

15 Brixhe, Camille, de Charleroi, *avec mention honorable ;* le 6 août.

16 Losseau, Charles Henri, de Thuillies ; id.

17 Lucq, Victor Charles, de Thuin ; id.

18 Ghewy, Émile Auguste François, de Furnes ; id.

19 Halbrecq, Charles, de Mons, *avec grande distinction* ; le 7 août.

20 De Liedekerke, Édouard Léopold Philippe, de Bruxelles, *avec distinction* ; id.

21 Biebuyck, Jean Baptiste, d'Ardoye ; id.

22 Chaudron, Adrien, de Frasnes-lez-Gosselies, *avec mention honorable* ; le 22 septembre.

Docteurs en droit, 2e Examen.

1 Eraikin, Jean Ambroise Désiré, de Battice, *avec grande distinction*; le 14 avril.

2 Op de Beeck, Auguste, de Thourout; id.

3 Vaes, Eugène François, de Hoogstraeten, *avec distinction et mention honorable*; le 15 avril.

4 Lasalle, Jules Joseph, de Gerpinnes; id.

5 Ciamberlani, Camille Louis, de Munster; id.

6 De Becker, Émile Prosper Ghislain, de Louvain, *avec grande distinction*; le 14 août.

7 Van Hoorebeke, Auguste Aloyse, d'Eecloo, *avec grande distinction*; id.

8 De Posson, Gustave Joseph Ghislain, de Jumet; id.

9 Mulle, Honoré Désiré, de Thielt; le 16 août.

10 Desclée, Henri Jules, de Tournai; id.

11 Scheyvaerts, François Antoine, de Malines, *avec distinction*; le 17 août.

12 Van Haelst, Louis Joseph Marie, de St.-Nicolas; id.

Docteur en sciences politiques et administratives.

1 Van Lith de Jeude, Constant Jean Hubert, d'Anvers; le 6 avril.

Candidats notaires.

1 De Bie, Charles Louis, de Konings-Hoyckt; le 16 avril.

2 Tolliers, Désiré Séraphin Marie, de Lokeren; id.

3 Springael, Jean Honoré, de Rumpst, *avec mention honorable*; le 23 avril.

4 Dufaux, Édouard, de Waereghem (Fl. Occ.), *avec mention honorable*; le 24 avril.
5 De Pauw, François Isidore, de Wavre-Notre-Dame (Anvers); le 18 août.
6 Vinckenbosch, Jean Hubert, de Hasselt; id.
7 Paternostre, Camille Hubert, de Silly; id.

Candidats en médecine.

1 De Roeck, Pierre Alexandre, de Bruxelles, *avec grande distinction*; le 6 avril.
2 Ceysens, Hubert Édouard, de Beeringen, *avec distinction*; id.
3 Barbier, Jean François, de Courcelles; id.
4 Doude, Auguste, d'Ostende, *avec distinction*; le 7 avril.
5 Soenens, Édouard Charles, de Courtrai; id.
6 Valvekens, Jean Baptiste, de Rillaer; id.
7 De Lantsheere, Romain César Auguste, d'Assche, *avec distinction*; le 8 avril.
8 Van Diest, David, de Louvain, *avec distinction*; id.
9 Thibaut, Ferdinand Joseph, de Châtelet, *avec distinction*; le 9 avril.
10 Van Raepenbusch, Constantin Adolphe, de Roulers; id.
11 Niffle, Edmond Ferdinand, de Thuin, *avec la plus grande distinction*; le 10 avril.
12 Heylen, Remi, de Norderwyck; id.
13 Delrue, Brunon, de Heestert; le 3 mai.

14 Faucon, Auguste Romain, de Roeulx, *avec distinction*; le 4 août.
15 Mahieu, Charles Louis, de Heule, *avec distinction*; id.
16 Claes, Jean François Édouard, d'Anvers; id.
17 De Kinder, Édouard Joseph Marie, d'Anvers; le 5 août.
18 Van der Vorst, Pierre Joseph, de Leefdael; id.
19 Scohy, François Joseph, de Lodelinsart, *avec la plus grande distinction*; le 6 août.
20 Caluwaerts, Pierre François, de Corbeek-Loo; id.

Docteurs en médecine, 1er Examen.

1 Boonaerts, Charles André Joseph, de Thisselt, *avec distinction*; le 14 avril.
2 Van Lierde, Louis, d'Erwetegem, *avec distinction*; le 15 avril.
3 Jouret, Frédéric Désiré, de Bievenne; id.
4 Van den Eynde, Jean Isidore, de Berlaer; id.
5 De Meulemeester, Séraphin, de St.-Laurent, *avec la plus grande distinction*; le 16 avril.
6 Regibo, Alexandre, de Renaix, *avec distinction*; id.
7 Gyselynx, Adrien Marie Auguste, de Rienne, *avec distinction*; le 24 mai.
8 Van Heteren, Louis, de Haesdonck, *avec distinction*; le 7 août.
9 Van Doren, Clément Théodore Joseph Ghislain, de Bruxelles, *avec grande distinction*; le 9 août.

10 Mauroit, Léonard, d'Ellezelle; id.
11 Lambreghts, Léonard Remi Jean Romain, de Brecht, *avec distinction*; le 10 août.
12 Capelle, Isidore, de Ledeghem, *avec distinction*; id.
13 Grégoire, Jean Baptiste, de Bruxelles, *avec distinction*; le 11 août.
14 Desmalines, Ferdinand, de Bruxelles, *avec distinction*; id.
15 Vanderghote, Florimond Auguste, d'Ypres; id.
16 Masureel, Constant Vital, de Hulste, le 30 septembre.

Docteurs en médecine, 2e Examen.

1 Van Diest, Jean Joseph Adrien, de Louvain, *avec distinction*; le 20 avril.
2 Coppin, Charles Joseph, d'Ambresin, *avec distinction*; id.
3 Larondelle, Nicolas Joseph, de Membach, *avec distinction*; le 21 avril.
4 François, Victor, de Halanzy, *avec distinction*; id.
5 Cambier, Louis Philippe Joseph Melchior, de Lens; id.
6 Wynants, Nicolas, de Louvain, *avec grande distinction*; le 22 avril.
7 Bibot, Auguste Dieudonné, de Faulx-les-Tombes; id.
8 Glaesener, Jean Pierre, de Berg (Gr. Duché de Lux.), *avec grande distinction*; le 23 avril.

6



9 Tielemans, Louis Jean, de Leefdael ; id.
10 Cambier, Pierre Ignace, d'Ellezelle ; id.
11 Dele, Jean Charles, d'Anvers ; id.
12 Tielemans, Pierre François, de Louvain ; le 10 mai.
13 Boonaerts, Charles André Joseph, de Thisselt, *avec grande distinction* ; le 13 août.
14 Deelen, Frédéric Gérard, de Heeze (Brab. Sept.), *avec distinction* ; id.
15 Brughmans, Roch, de Diest ; id.
16 Van Ruymbeke, Émile Auguste, d'Iseghem, *avec grande distinction* ; le 16 août.
17 Autrique, Ernest Ghislain, d'Eecloo ; id.
18 Jouret, Frédéric Désiré, de Bievenne ; id.

Docteurs en médecine, 3e Examen.

1 Coppin, Charles Joseph, d'Embresin, *avec grande distinction* ; le 26 avril.
2 Wynants, Nicolas, de Louvain, *avec grande distinction* ; id.
3 Cambier, Pierre Ignace, d'Ellezelle, *avec distinction* ; id.
4 Van Diest, Jean Joseph Adrien, de Louvain, *avec grande distinction* ; le 27 avril.
5 Meunier, Augustin, de Mettet, *avec distinction* ; id.
6 Bibot, Auguste Dieudonné, de Faulx-les-Tombes ; id.
7 Larondelle, Nicolas Joseph, de Membach, *avec grande distinction* ; le 28 avril.



8 François, Victor, de Halanzy, *avec distinction*; id.
9 Cambier, Louis Philippe Joseph Melchior, de Lens; id.
10 Tielemans, Pierre François, de Louvain; le 11 mai.
11 Glaesener, Jean Pierre, de Berg, *avec grande distinction*; le 17 août.
12 Tielemans, Louis Jean, de Leefdael, *avec distinction*; id.
13 Dele, Jean Charles, d'Anvers; id.
14 Deelen, Frédéric Gérard, de Heeze (Brab. Sept.), *avec grande distinction*; le 18 août.
15 Boonaerts, Charles André Joseph, de Thisselt, *avec distinction*; id.
16 Brughmans, Roch, de Diest; id.
17 Van Ruymbeke, Émile Auguste, d'Iseghem, *avec la plus grande distinction*; le 19 août.
18 Autrique, Ernest Ghislain, d'Eecloo; id.
19 Jouret, Frédéric Désiré, de Bievenne; id.

Docteur en accouchements.

1 Borrewater, François, de Merxem, *avec distinction*; le 20 avril.

Pharmacien.

1 L'Hoest, Gustave Alphonse, de Houdeng-Aimeries, *avec distinction*; le 19 mai.

Candidats en philosophie et lettres.

1 Simons, Guillaume, de Louvain, *avec distinction*; le 10 avril.

2 Struye, Eugène Marie Joseph, d'Ypres; id.

3 Vinckenbosch, Julien Henri Hubert, de Hasselt; le 14 avril.

4 Moressée, Eugène Joseph, de Spa; id.

5 Crousse, François Léopold Marie, de Houtain-le-Val, *avec distinction*; le 3 août.

6 Urbain, Émile Eugène, d'Elouges; id.

7 De Clippele, Abel, de Grammont; id.

8 Boutens, Pierre, de Breedene (Fl. Occ.), *avec grande distinction*; le 4 août.

9 Boudart, Victorien Philippe, de Houdeng-Aimeries, *avec distinction*; id.

10 Felhoen, Édouard Charles, de Courtrai, *avec mention honorable*; id.

11 Dierckx, Henri Jacques Joseph Marie, de Turnhout, *avec mention honorable*; id.

12 De Bavay, Gustave Paul, de Bruxelles, *avec grande distinction*; le 5 août.

13 Dujardin, Louis Désiré, d'Ypres; id.

14 Poncelet, Pierre Marie Hubert, de Rochefort; le 6 août.

15 Lequoin, Léon, d'Ollignies; id.

16 Euerard, Aimé Marie, d'Eecloo, *avec distinction*; le 7 août.

17 Desclée, Edmond Louis, de Tournai, *avec mention honorable*; id.

18 De Spiegeleer, Charles François, d'Ophasselt ; id.

19 Binamé, Henri Gustave, de Dinant, *avec mention honorable* ; le 10 août.

20 De Fierlant, Guillaume Goswin Marie, d'Anvers, *avec distinction* ; le 11 août.

21 Verriest, Adolphe Prosper, de Deerlyk, *avec distinction* ; id.

22 Deckers, Henri Antoine, de Wommelghem ; id.

23 Verstraeten, Auguste Marie, de Bottelaere ; le 19 août.

Docteurs en philosophie et lettres.

1 Lannoy, Louis Joseph, de Nivelles, *avec grande distinction* ; le 15 avril.

2 Loise, Ferdinand Joseph, de Thon-Samson, *avec distinction* ; id.

3 Bodart, Narcisse Joseph Théodore, de Namur, *avec grande distinction* ; le 12 août.

4 Foccroulle, Pierre Henri Amand, de Verviers, *avec distinction* ; id.

5 Remacle, Gustave Joseph, de Sohier, *avec mention honorable* ; le 13 août.

6 Kleynen, Pierre Louis Hubert, de Maestricht, *avec mention honorable* ; id.

7 Mangin, François, de Houdeng-Aimeries, *avec distinction* ; le 14 août.

8 Van Groeneveldt, Martin, d'Utrecht ; id.

Épreuve préparatoire à l'examen de candidat en sciences naturelles.

1 Arendt, Eugène François Marie Auguste, de Louvain, *avec grande distinction*; le 6 avril.
2 Larsimont, Henri Joseph, de Bossière, *avec distinction*; id.
3 Henry, Louis, de Marche, *avec distinction*; id.
4 De Hondt, Auguste Joseph Marie, de Bruges; id.
5 Servranckx, Charles Louis Philippe Léopold, de Louvain; id.
6 Mary, Horace, de Thuin; id.
7 Castelain, Engelbert, de Fayt; id.
8 Carleer, Victor Joseph, de Louvain, *avec grande distinction*; le 7 avril.
9 Willième, Ferdinand Joseph, d'Awenne, *avec distinction*; id.
10 Barella, Pierre Benoît Hippolyte, de Louvain, *avec distinction*; id.
11 Tedesco, Joseph Edmond Constantin, de Luxembourg, *avec mention honorable*; id.
12 Van Loock, Pierre Louis, de Lierre; id.
13 Tysebaert, Pierre Martin, de Hansbeke; id.
14 Pepin, Jean Baptiste, de Macon; id.
15 Nevejan, Modeste Émile, d'Eessen (Fl. Occid.), *avec grande distinction*; le 8 avril.
16 Reusens, Constant François, de Wyneghem, *avec grande distinction*; id.

17 François, Antoine Joseph, de Tirlemont, *avec distinction*; id.

18 Slegers, Léopold Pierre Mathias, de Tongres, *avec mention honorable*; id.

19 Pick, Jean Baptiste, de Bruges; id.

20 Sobry, Ivon Gabriël, de Zweveghem; id.

21 André, Jean Baptiste François, de Liége; id.

22 Kenis, Guillaume, de Westwezel, *avec distinction*; le 9 avril.

23 Van den Bruel, Désiré, de Wickevorst, *avec mention honorable*; id.

24 De Bélie, Alexandre Marie, de Zele; id.

25 Moons, Jean Baptiste, d'Anvers; id.

26 Piret, Clément, de Farcienne, *avec mention honorable*; le 3 août.

27 Keymolen, Émile Jean Égide, de Bruxelles; id.

Candidats en sciences naturelles.

1 Boulvin, Félix Alfred, de Gilly; le 6 avril.

2 Bernier, Pierre Joseph, de Frasnes-lez-Gosselies; id.

3 Ketelbant, Pierre Jean, de Berchem-St.-Agathe; id.

4 Sacré, Joseph Guillaume, de Merchtem; le 7 avril.

5 De Bie, Jean Benoît, de Westmalle; id.

6 Hayoit, Émile, de Quiévrain, *avec grande distinction*; le 8 avril.

7 Goffin, Léon Laurent Joseph, d'Ath; id.

8 Van Schepdael, Ernest Herman Joseph, de Bruxelles; id.

9 Verstraeten, François Emmanuel, de Sempst; le 9 avril.

10 Van den Branden, Alphonse Charles Benoît, d'Enghien, id.

11 Cuipers, Jean Mathieu Hubert, de Maestricht; id.

12 Peeters, Édouard Jean, de Diest; le 10 avril.

13 Claessens, Jean François, d'Anvers, *avec distinction*; le 3 août.

14 De Reine, Jean Baptiste Joseph, de Macon; id.

15 Wattecamps, Louis Charles, de Maulde, *avec distinction*; le 4 août.

16 Helsen, Joseph Félix, de Westerloo; id.

17 André, Édouard Félicien, de Maulde; id.

18 Vandertaelen, Jean Bonaventure Valérien, d'Isque; le 5 août.

19 Vandevelde, Pierre Joseph, de Boom; id.

20 Vandenschrieck, Jacques Félix; de Hal; id.

21 Vlemincx, François Joseph, de Ruysbroeck; le 6 août.

22 Van Leeuw, Auguste Pierre, de Louvain; id.

23 Matthys, Charles Ferdinand, de Rumbeke; id.

24 Goossens, Charles François, de Perck; id.

25 Seny, Henri Eugène Joseph, de Glimes; le 9 août.

26 Verhaeghe, Charles Benoît, d'Ypres, *avec distinction*; le 11 août.

27 De Coster, Alphonse Maximilien, de Hal; id.

28 Pattyn, Victor Jean, de Zwevezeele; id.

29 Gillain, Louis Joseph, de Marbais; id.

30 Convent, Athanase François, de Zele, *avec distinction*; le 12 août.
31 Van Esschen, Charles Jean, de Bruxelles; id.
32 Querton, Léopold, de Clabecq; id.
33 Troch, Pierre Henri, de Boom; le 13 août.
34 Meynaert, Florian Joseph, de Ronquières; id.

Docteur en sciences naturelles.

1 Eymael, Jean Frédéric, d'Heerlen (Limb.); le 14 avril.

Candidats en sciences physiques et mathématiques.

1 Gilbert, Philippe Louis, de Beauraing, *avec grande distinction*; le 10 avril.
2 Salentiny, Pierre Nicolas Eugène, d'Ettelbruck; le 19 avril.

Candidat en pharmacie.

1 Goffin, Henri Marie Maximilien, de Namur; le 10 avril.

STATISTIQUE, D'APRÈS L'ORDRE DES FACULTÉS, DES ÉTUDIANTS ADMIS PAR LES JURYS D'EXAMEN (1).

ANNÉE	Droit	Médecine	Philosophie et Lettres	Sciences	TOTAL
1836	15	6	38	12	71
1837	11	33	39	13	96
1838	28	58	78	8	172
1839	31	24	59	19	133
1840	42	46	63	24	175
1841	24	41	59	19	143
1842	24	60	74	22	180
1843	32	50	84	22	188
1844	48	75	80	23	226
1845	61	52	66	25	204
1846	41	72	77	20	210
1847	54	66	76	37	233
1848	50	53	84	14	201
1849	26	61	81	18	186
1850	54	38	99	25	216
1851	81	61	68	54	264
1852	88	75	58	39	260
TOTAUX	710	871	1183	394	3158

(1) Voyez le titre III de la loi sur l'enseignement supérieur du 27 septembre 1835 et du 15 juillet 1849. — Dans cette statistique et dans celle qui suit ne sont pas comprises les promotions aux grades scientifiques qui ont été faites à l'Université.

STATISTIQUE DES GRADES OBTENUS PAR LES ÉTUDIANTS DEVANT LES JURYS D'EXAMEN (1).

ANNÉE	Manière satisfaisante	Distinction	Grande distinction	La plus grande distinction	TOTAL
1836	54	10	5	2	71
1837	62	17	15	2	96
1838	112	28	20	12	172
1839	93	25	12	3	133
1840	108	35	22	10	175
1841	92	27	18	6	143
1842	114	30	30	6	180
1843	121	38	23	6	188
1844	129	58	26	13	226
1845	120	31	32	21	204
1846	116	37	47	10	210
1847	151	55	20	7	233
1848	129	46	16	10	201
1849	135	27	19	5	186
1850	141	48	20	7	216
1851	162	62	34	6	264
1852	156	66	33	5	260
TOTAUX	1995	640	392	131	3158

(1) V. ci-dessus p. 106, note, et les listes nominatives imprimées dans les *Annuaires*.

TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS FAITES PENDANT LES ANNÉES 1834-35 à 1851-52.

ANNÉE ACADÉMIQUE	Humanités	Philos. et Sciences, 1re an.	Sciences, 2me an.	Philosop. 2me an.	Médecine	Droit	Théologie	TOTAL
1834-35*	»	65	»	»	»	»	21	86
1835-36	»	97	26	28	46	37	27	261
1836-37	»	95	36	42	70	79	40	362
1837-38	»	101	60	63	78	89	52	443
1838-39	125	105	82	62	64	102	50	590
1839-40	154	136	89	59	62	100	44	644
1840-41	163	129	95	84	79	101	40	691
1841-42	165	155	92	88	84	111	50	745
1842-43	170	153	81	84	73	137	46	744
1843-44	161	136	85	99	77	163	55	776
1844-45	154	137	89	94	81	170	52	777
1845-46	159	133	94	97	88	176	62	809
1846-47	161	121	101	89	92	168	60	792
1847-48	160	111	83	80	99	150	54	737
1848-49	159	130	75	66	75	139	61	705
1849-50	162	128	90	74	95	161	64	774
1850-51	»	64	95	86	112	202	56	615
1851-52	»	62	73	81	142	231	58	647
TOTAUX	1893	2058	1346	1276	1417	2316	892	11198

(*) Pendant cette année on s'est borné aux cours de première année de Philosophie et des Sciences et à ceux de la faculté de Théologie. Les cours de première année de Médecine et de Droit ont été ouverts l'année suivante. Le collége des Humanités a été ouvert au mois d'octobre 1838, et supprimé le 6 septembre 1850.

TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS PRISES PENDANT LES DEUX PREMIERS MOIS DES ANNÉES ACADÉMIQUES DE 1834-35 à 1852-53 (1).

1834—35	86
1835—36	261
1836—37	350
1837—38	416
1838—39	451
1839—40	468
1840—41	503
1841—42	550
1842—43	555
1843—44	602
1844—45	613
1845—46	617
1846—47	605
1847—48	562
1848—49	538
1849—50	552
1850—51	556
1851—52	574
1852—53	576

(1) Dans les chiffres de ce tableau comparatif ne se trouve pas compris celui des étudiants de l'ancien collége des Humanités.

INSCRIPTIONS PAR FACULTÉS FAITES PENDANT LES DEUX PREMIERS MOIS DE LA NOUVELLE ANNÉE ACADÉMIQUE 1852-53 (1).

Philosophie et lettres	115
Sciences	84
Médecine	125
Droit	198
Théologie	54
	576

(1) L'Annuaire devant être mis sous presse tout au commencement de l'année académique, on doit se borner à donner les inscriptions faites pendant les deux premiers mois de l'année. Le Tableau général p. 108 donne le chiffre total de l'année entière.

NÉCROLOGE.

Sancta et salubris est cogitatio pro defunctis exorare, ut a peccatis solvantur. II Macch. XII, 46.

---

7 avril 1852. S. G. Mgr. Corneille Richard Antoine VAN BOMMEL, né à Leyde le 5 avril 1790, ordonné prêtre à Munster le 8 Juin 1816, préconisé évêque de Liége le 18 mai 1829, sacré à Liége le 15 novembre de la même année, prélat domestique de Sa Sainteté et évêque assistant au trône pontifical.

Nous n'avons pas besoin de rendre hommage à son zèle pour l'instruction (dit son vénérable successeur dans la lettre pastorale du 7 novembre 1852) : *ce zèle de la science qui s'allume à celui de la religion franchissait les limites de son diocèse ; et l'Université catholique dont il reconnaissait la nécessité et prévoyait les destinées glorieuses pour l'Église et pour le pays doit en grande partie son existence à l'initiative du prélat.*

11 mars 1852. **BAUD**, Jean Marie, né à Rumilly en Savoie, prof. ord. de chirurgie à la faculté de médecine, chevalier des ordres de Léopold, du Lion Belgique et des S. Maurice et S. Lazare, membre de l'Académie royale de médecine etc., décédé à Louvain à l'âge de 75 ans.

8 déc. 1851. *Hennion*, Louis Modeste Joseph, candidat en médecine, né à Ypres, le 22 févr. 1830, y décédé.

26 juill. 1852. *Dupuis*, Pierre Joseph, étudiant en médecine, né à Soignies, le 15 juill. 1828, décédé à Louvain.

20 oct. 1852. *De Cupere*, Adrien, étudiant en sciences, né à Tirlemont, le 8 oct. 1831, y décédé.

A LA MÉMOIRE DE S. G. MGR. CORNEILLE RICHARD ANTOINE VAN BOMMEL, ÉVÊQUE DE LIÉGE (1).

Lorsque la nature faisant un effort semblait rendre au malade les forces qui allaient lui permettre de lutter contre la violence du mal et d'en triompher peut-être; lorsque les hommes de l'art nous révélaient quelles étaient encore, au point de vue humain, les chances heureuses d'une guérison, l'espérance de voir Mgr. l'Évêque rendu à son diocèse fut toujours bien faible au fond de notre cœur. Nous cherchions vainement à nous rassurer, à nous tromper; nous ne pouvions nous convaincre.

Nous savions que naguères, visitant un ami d'enfance étendu sur son lit de mort, et à qui comme à lui le fardeau de l'épiscopat avait été imposé, l'Évêque l'avait

(1) Cet article, extrait de la *Gazette de Liége* du 10 et 11 avril 1852, interprète dignement les sentiments de vénération et de regrets qui, à la mort du prélat, s'exhalèrent d'une manière si unanime de tous les cœurs.

Les oraisons funèbres prononcées par Mgr. Jacquemotte, vicaire général du diocèse de Liége, et par M. le chanoine Belfroid resteront comme un témoignage durable de ces mêmes sentiments. Une tâche à remplir encore c'est la rédaction d'une histoire de la vie de Mgr. Van Bommel; cette histoire, comme on l'a dit avec raison, serait celle de la Belgique religieuse pendant un quart de siècle.

supplié de demander pour lui une fin à peu près semblable à celle dont le triste spectacle vient de nous être donné. Ici même, le Prélat avait avoué à un amitié intime que, croyant avoir accompli à peu près la tâche qui lui avait été dévolue, il avait offert à Dieu sa vie en sacrifice, le priant de lui en ôter le fardeau, tout en étant prêt à le supporter encore, si telle était la volonté souveraine. L'Évêque en était venu à croire que le terme de sa carrière était marqué à sa soixante-troisième année : et, en effet, il touchait à peine à cette année, lorsque Dieu le rappela, choisissant le moment où tant de prières, tant de sacrifices étaient offerts pour le plus grand bien de celui qui pendant vingt-trois années avait eu la charge d'un si vaste diocèse.

C'est la connaissance des vœux secrets de Mgr. l'Évêque qui brisait nos espérances les unes après les autres.

Mais aujourd'hui que nous voilà privés de notre premier pasteur, oserions-nous demander si l'ouvrier que nous venons de perdre avait droit au repos auquel il aspirait?

Si cette question téméraire était posée, la vie même de l'Évêque y répondrait; elle nous rappellerait ce qui a été accompli pendant un long et laborieux épiscopat.

Jamais l'Église de Liége n'a failli à sa tâche; toujours elle a trouvé dans son sacerdoce des apôtres actifs, habiles, dévoués, d'une grande et sainte piété; mais pourtant cette église a eu à supporter sa part des malheurs du temps.

On peut le reconnaître sans blesser personne, sans manquer à la mémoire de qui que ce soit, quand, par la grâce de Dieu, Mgr. l'Évêque se trouva placé à la tête du diocèse de Liége, bien certainement il y avait des vides dans les rangs du clergé : et aujourd'hui dans quel état laisse-t-il la milice sacrée ? Quelle oreille n'a point entendu un hommage rendu au clergé formé sous son épiscopat, ou dirigé par lui ?

Sous cet épiscopat, que de temples restaurés, que de temples reconstruits !

Avant l'Évêque, sans doute, l'enseignement clérical existait : mais, sous sa direction, quel développement n'a-t-il pas pris ? Que de Princes de l'Église en ont étudié l'organisation pour l'imiter et l'introduire dans des diocèses étrangers et lointains !

Avant l'Évêque, l'enseignement laïque et essentiellement religieux existait-il ? Aujourd'hui que d'écoles à tous les degrés et partout ! Quel travail social et immense a été accompli !

Avant l'Évêque, on retrouvait à peine quelques œuvres qui avaient résisté à la grande tempête du siècle précédent : sous l'épiscopat du pontife, que d'œuvres ont été érigées pour satisfaire à tous les besoins de l'époque, soulager toutes les douleurs, satisfaire à toutes les espérances !

Certes l'épiscopat belge est en grande estime dans le monde catholique ; mais dans cet épiscopat, Mgr. Van Bommel occupait une place distinguée.

Ce que le catholicisme a accompli parmi nous a été imité par le catholicisme en Angleterre, en Allemagne, en France ; mais souvent lorsqu'on y élevait de nouveaux remparts pour protéger la société et la foi, c'est la pensée de l'Évêque de Liége qui avait pénétré jusque-là, c'étaient presque ses paroles qui y étaient traduites.

Notre Évêque a démontré d'avance l'exactitude de ce mot d'un cardinal français : Il sera prouvé à notre siècle que le *clergé se nourrit d'autre chose que de regrets et d'espérances.*

Sans doute le Prélat a eu des coopérateurs dans tout ce qu'il a accompli ; mais le discernement des hommes était un des talents que la Providence lui avait départis. L'Évêque a renouvelé presque tout son clergé, il a nommé tous les membres du chapitre de la Cathédrale, il a formé un personnel enseignant : que l'on jette un coup d'œil sur l'ensemble des choix qu'il a faits, et l'on reconnaîtra combien ce discernement était sûr.

L'Évêque savait choisir les hommes, les utiliser selon leur aptitude, puis, dans le cercle des choses qui leur étaient confiées, il leur témoignait une confiance qui désormais leur était acquise ; mais, grâce à une activité incroyable, il restait le moteur de tout ce qui se faisait.

Car était-il possible de porter plus loin l'amour du travail ? L'Évêque était accessible à tous et pour tout ; mais qui peut se vanter de l'avoir jamais trouvé inoccupé, un seul instant ? Vingt fois, cent fois interrompu,

il reprenait un travail au point où il l'avait laissé et le poursuivait avec une facilité merveilleuse, comme si rien n'était venu détourner le cours de sa pensée. Dans ce monde, l'Évêque n'a connu de repos que pendant sa maladie.

Sa charité seule égalait son activité. Constamment l'aumône le ruinait. Il donnait pour les pauvres, pour St.-Vincent-de-Paul, le Refuge, les Économes, les écoles, les églises, les hôpitaux, que sais-je? Instigateur de toutes les œuvres, il s'en montrait le plus généreux bienfaiteur; l'argent fuyait de ses mains pour se répandre en bonnes œuvres, et sa reconnaissance restait acquise à quiconque lui avait procuré l'occasion de faire du bien. Et n'est-ce pas encore la charité qui l'engagea à offrir, à l'Évêché, une hospitalité royale à tant d'Évêques et à tant de prédicateurs illustres? Il voulait que tous dans son diocèse fussent évangélisés : tous ont été invités et tous, devant Dieu, porteront le même témoignage.

Une piété vive soutenait l'Évêque dans tout ce qu'il faisait. Avec quelle majesté religieuse il offrait le Saint-Sacrifice à la cathédrale, dans les grandes solennités! Mais la célébration d'une messe basse, par l'Évêque, dans sa chapelle, ne présentait pas un spectacle moins édifiant. Le prélat était d'ailleurs observateur scrupuleux de toutes les pratiques de la piété. Il tenait à gagner chaque jour les indulgences de l'*Angelus ;* au premier coup de la cloche, il quittait le travail, se mettait

sur son prie-Dieu à genoux et en prières. Souvent le soir, à la nuit tombante, on voyait errer dans les corridors de l'Évêché, puis dans les cloîtres du Séminaire, une petite lumière qui s'arrêtait à l'église : c'était la lumière d'une lampe que portait l'Évêque ; dans le silence et l'isolement, il allait seul devant Dieu se jeter au pied de l'autel, faire son acte d'adoration et puiser dans la prière la force de soutenir tant de travaux pour le bien des âmes.

A l'église on pouvait admirer le Pontife, mais dans le monde, quand le devoir de sa charge l'y appelait, l'Évêque montrait la même supériorité. Lorsqu'il se trouvait au milieu des puissants de la terre, vous auriez dit qu'il appartenait à l'aristocratie ; se trouvait-il chez les pauvres ? vous auriez dit qu'il était chez les siens, j'en atteste les membres de la Sainte-Famille, Association qui lui était si chère ! Vous étiez frappé de la puissance de l'écrivain ; si vous lui parliez, vous trouviez que, dans la conversation, il était irrésistible. Homme de science et d'étude, vous pensiez que sa place était parmi les savants et les lettrés ; vous ne l'aviez donc pas vu au milieu des enfants, *ses enfants* comme il les nommait ? Quelle aménité, quelle bonté de cœur !... Heureux les jeunes fronts sur lesquels s'est imprimée la bénédiction de la main d'un tel Évêque !

Je parle de sa bonté envers les enfants ; mais l'Évêque savait se faire humble et petit comme eux. Rappelons un fait bien récent. — L'Évêque était étendu sur

son lit de douleur, lorsqu'on lui annonça l'arrivée de S. E. le cardinal-archevêque de Malines, qui venait le voir pour la dernière fois. Le prélat souffrait alors beaucoup ; pourtant il crut devoir se faire habiller pour recevoir son métropolitain, puis il se fit mettre dans un fauteuil. Mais, quand le Cardinal-Archevêque entra, l'Évêque s'agenouilla incontinent, et ce ne fut qu'après avoir reçu la bénédiction du métropolitain qu'il se livra aux effusions d'une sainte et vive amitié.

Et pourtant les œuvres et les qualités de l'Évêque ne mirent point le Prélat à l'abri des contradictions ?

Non sans doute, et ces contradictions furent ardentes et nombreuses.

L'Évêque eut à lutter contre des adversaires.

Il eut à lutter contre la calomnie.

Il eut à lutter contre l'émeute s'organisant pour le pillage du Palais épiscopal ; et cette émeute, il l'appaisa en allant au devant d'elle avec ce calme qu'il a montré ces jours derniers en face de la mort, et en adressant aux furieux ces paroles :

« Que me voulez-vous ? Est-ce à ma demeure que vos » menaces s'adressent ? elle ne m'appartient pas. Est-ce » à ma personne ? la voici. »

— Nous ne craignons pas de rappeler ces souvenirs.

— Nous pouvons parler des outrages que l'Évêque a essuyés, parce que jamais ils n'ont laissé dans son cœur la plus légère trace ; le Prélat a toujours pardonné et immédiatement.

Nous pouvons parler de luttes, parce que aujourd'hui, dans un pareil moment et dans le cœur de ceux qui ont pu se regarder comme les adversaires de l'Évêque, il n'y a plus qu'un sentiment : le regret d'une perte immense.

Nous pouvons même parler d'émeute, parce que aujourd'hui, aux portes de l'Évêché, l'émeute qui éclate c'est l'émeute de la prière ; jamais foule aussi immense n'a voulu rendre un pieux et dernier hommage à un Pontife vénéré.

Voilà à quoi ont abouti ces contradictions.

Mais ces contradictions elles-mêmes attestent ce que fut l'Évêque ; comme ses œuvres, et avec autant de force, elles attestent sa grandeur, car, sans les œuvres, jamais les contradictions ne se seraient élevées.

Oui, l'histoire de Mgr. Van Bommel, Évêque de Liége, serait l'histoire de la Belgique religieuse pendant ce quart de siècle ; et, en étudiant bien une pareille histoire, on trouverait que le Prélat fut un homme providentiel, un de ces hommes que la société réclame pour lutter contre les dangers du moment et pour indiquer comment on peut sortir du péril.

« Tout était grand dans l'Évêque, » tel est le jugement que nous avons entendu formuler par les hommes qui l'approchaient de plus près et qui avaient pu lire dans toutes les profondeurs de son âme. »

Un bon juge, Mgr. Barrett, faisant allusion aux éminentes qualités du Prélat, disait un jour : « On croirait



que c'est un homme de foi né sur les marches d'un trône.»

Sa Sainteté Pie IX, disait à un de nos concitoyens, dont le témoignage est digne de toute foi : « l'Évêque de Liége pourrait être proposé comme modèle aux Évêques du monde catholique.»

Heureux l'Évêque dont la vie provoque de tels jugements ! Heureux le diocèse qui a possédé un tel Évêque !

DEUXIÈME PARTIE.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL.

Titre I.

De l'inscription et du recensement.

ART. 1.

Pour être porté au rôle des étudiants, on doit se présenter devant la Commission d'inscription présidée par le Recteur, produire un certificat de bonne conduite et justifier que l'on a régulièrement terminé les études préliminaires.

Les étudiants de la Faculté de Théologie produisent un certificat de leur Ordinaire.

ART. 2.

L'inscription doit être renouvelée tous les ans.

Il sera versé dans la caisse de l'Université 10 francs pour la première inscription et 5 francs pour le recensement ou renouvellement de l'inscription. Il sera payé en outre aux appariteurs 5 francs par inscription et par recensement.

ART. 3.

Pour être admis au recensement, l'étudiant doit présenter son acte d'inscription. En outre il doit être favorablement mentionné dans les rapports annuels du Vice-Recteur et des Facultés.

Art. 4.

Les étudiants inscrits ou recensés le sont pour les cours ordinaires d'une Faculté ou d'une année d'études, comme ces cours sont déterminés par les art. 33, 35, 37 et 39. Ceux qui ne se proposent pas de prendre des grades ni de faire un cours complet d'études et qui en font la déclaration peuvent seuls être inscrits pour des cours spéciaux.

Art. 5.

Les étudiants qui se proposent de prendre des grades devant le Jury ou à l'Université ne peuvent être inscrits en Sciences, en Médecine ou en Droit qu'après avoir subi les examens préparatoires, prescrits par la loi ou par les règlements universitaires (1).

Art. 6.

Les inscriptions et les recensements se font annuellement depuis le lundi qui précède le jour de l'ouverture des cours jusqu'au deuxième samedi suivant.

Après l'expiration de ce terme, on ne peut être inscrit ou recensé que pour des motifs légitimes.

---

(1) L'étudiant qui se ferait inscrire pour subir un examen devant le Jury, sans avoir fait régulièrement à l'Université les études requises, n'est porté comme étudiant de l'Université sur les listes à transmettre au ministère de l'intérieur qu'après avoir obtenu l'avis favorable de la Faculté à laquelle il appartient.



Art. 7.

Lors de l'inscription et du recensement, les étudiants promettent d'observer le Règlement et confirment cette promesse par leur signature sur le registre des inscriptions.

Titre II.

Des Autorités académiques.

Art. 8.

Les Autorités académiques sont : le Recteur magnifique, le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Doyens des Facultés, les Présidents des colléges universitaires, le Conseil rectoral et le Sénat académique.

Art. 9.

Le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Professeurs de l'Université et les Présidents des colléges universitaires, convoqués par le Recteur et assemblés sous sa présidence, constituent le Sénat académique.

Art. 10.

Les Doyens des Facultés, conjointement avec le Vice-Recteur et le secrétaire, forment le Conseil rectoral.

La réunion ordinaire du Conseil a lieu le deuxième lundi de chaque mois. Lorsque le lundi est un jour de fête, la réunion est remise au lendemain.

Art. 11.

Les réunions ordinaires des Facultés ont lieu, au commencement de chaque mois, dans l'ordre suivant :

Le premier lundi, Faculté des Sciences ;

Le mardi, Faculté de Philosophie et Lettres ;

Le mercredi, Faculté de Médecine ;

Le jeudi, Faculté de Droit ;

Le vendredi, Faculté de Théologie ;

Lorsque l'un ou l'autre de ces jours coïncide avec une fête, la réunion est remise au samedi suivant.

Titre III.

De la discipline académique en général.

Art. 12.

Le maintien de la discipline est spécialement confié au Vice-Recteur, qui pourra être aidé d'un ou de plusieurs Assesseurs désignés à cet effet.

Art. 13.

Tous les étudiants doivent professer la Religion catholique et en remplir les devoirs.

Art. 14.

Les dimanches et les jours de fête, les étudiants externes assisteront, autant que possible, aux offices

de leur église paroissiale. On leur recommande instamment le fréquent usage des sacrements.

Des conférences religieuses, obligatoires pour tous les étudiants, auront lieu à différentes époques de l'année.

L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion fait partie des cours obligatoires de la première année de Philosophie.

Art. 15.

Les étudiants externes doivent, dans les trois jours de la prise de leur domicile, remettre au Vice-Recteur leur adresse portant le nom de la rue, le numéro de la maison, le nom et la profession des personnes chez lesquelles ils se sont logés.

Les mêmes indications devront être données à chaque changement de domicile.

Art. 16.

Ils doivent rentrer chez eux à dix heures du soir.

Les habitants de la ville qui louent des appartements à des étudiants sont engagés à prêter leur concours au maintien de cette disposition.

Art. 17.

Les étudiants internes observeront les règlements particuliers de leur collége.

ART. 18.

Les étudiants ne peuvent former des associations ni donner des fêtes ni faire des démonstrations collectives sans une autorisation préalable.

ART. 19.

La fréquentation du théâtre est interdite.

ART. 20.

L'entrée de toute maison, dont la réputation ne serait pas reconnue irréprochable, est rigoureusement défendue.

Titre IV.

Des peines académiques.

ART. 21.

Les peines académiques sont :

1. Les admonitions ;
2. La suspension du droit de fréquenter les cours ou l'un d'eux ;
3. La suspension du droit de fréquenter les cours, avec renvoi temporaire ;
4. Le *Consilium abeundi* ou renvoi simple, mais illimité;
5. L'exclusion de l'Université ou renvoi définitif et irrévocable.

Ces peines sont appliquées conformément aux dispositions des articles suivants :

Art. 22.

Les admonitions par les autorités académiques ou par le professeur ;

La suspension du droit de fréquenter un cours, par le professeur de concert avec la Faculté ;

La suspension du droit de fréquenter tous les cours ou quelques-uns d'entre eux, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des colléges et par la Faculté ;

Le renvoi temporaire, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des colléges.

Art. 23.

La suspension du droit de fréquenter les cours emporte pour l'étudiant la défense de sortir de son domicile, si ce n'est pour des causes à déterminer par le Vice-Recteur.

Art. 24.

Le renvoi temporaire emporte pour l'étudiant l'obligation de rentrer dans sa famille.

Art. 25.

Le *Consilium abeundi* est prononcé par le Conseil rectoral.

Art. 26.

L'exclusion de l'Université est prononcée par le Sénat académique.

ART. 27.

Lorsqu'une faute paraîtra de nature à provoquer soit le *Consilium abeundi*, soit l'exclusion de l'Université, le Recteur en informe l'étudiant et lui accorde un délai moral pour présenter, s'il le juge nécessaire, un mémoire justificatif. Ce mémoire est transmis au corps saisi du jugement.

L'étudiant inculpé pourra être entendu lorsque le Conseil rectoral ou le Sénat académique le trouvera convenable.

ART. 28.

La remise proportionnelle des rétributions payées pour la fréquentation des cours est faite à l'étudiant soumis au *Consilium abeundi* ou à l'exclusion.

Titre V.

Des moyens d'encouragement.

ART. 29.

Les faveurs qui sont à la disposition de l'Université ne sont accordées qu'aux étudiants qui se distinguent par la régularité de leur conduite, par leur application et par les succès qu'ils obtiennent dans leurs études.

ART. 30.

L'exemption des rétributions des cours fixées par les



art. 34, 36 et 38 est accordée annuellement à cinq étudiants de chaque Faculté. Ceux qui croiront avoir des titres à cette faveur adresseront leur demande au Recteur, qui accorde l'exemption après avoir pris l'avis des Facultés.

L'exemption pourra être retirée à l'étudiant qui ne continuerait pas à se distinguer par la régularité de sa conduite et par son application.

ART. 31.

Les certificats de bonne conduite, de fréquentation des cours et de succès dans les études sont délivrés par le Recteur.

La demande de ces certificats doit être appuyée sur une déclaration du Vice-Recteur et du Doyen de la Faculté, constatant que rien ne s'oppose à ce qu'ils soient accordés.

En ce qui concerne les étudiants internes, la déclaration est donnée par le Président de leur collége et par le Doyen de la Faculté.

Titre VI.

De la distribution et des rétributions des cours.

ART. 32.

Un programme annonce l'ordre et la distribution des cours de chaque semestre.

ART. 33 (1).

Les cours de la Faculté de Philosophie et Lettres et ceux de la Faculté des Sciences comprennent deux années et sont réglés de la manière suivante :

Première année. — Cours ordinaires ou obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude du Droit ou de la médecine : L'Introduction à la philosophie et la Logique, l'Anthropologie philosophique, la Philosophie morale, l'Histoire de la philosophie ancienne, les Langues grecque et latine, l'Algèbre, la Géométrie et la Trigonométrie rectiligne.

Seconde année. — Cours obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude du Droit : L'introduction à l'Histoire universelle et l'Histoire ancienne, les Antiquités romaines, l'Histoire du moyen-âge, l'Histoire politique moderne, l'Histoire nationale, la Littérature française et l'Histoire des littératures modernes, l'Économie politique et la Statistique, la Physique élémentaire.

Seconde année. — Cours obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude de la Médecine : Exercices d'Algèbre et de Géométrie, la Physique expérimentale, la Chimie générale, organique et inorganique, et ses applications aux arts et à la Médecine, la Zoologie, l'Anatomie comparée, la Minéralogie, la Botanique, la Physio-

(1) Plusieurs dispositions de cet article ont dû être modifiées d'après la loi du 15 juillet 1849. V. le programme des cours.

logie des plantes, la Géographie physique et ethnographique.

Cours extraordinaires ou facultatifs de la Faculté de Philosophie et Lettres : La Métaphysique générale et spéciale, l'Archéologie, la Littérature et les Langues orientales, les Littératures grecque et latine, la Littérature flamande (1).

Cours facultatifs de la Faculté des Sciences : l'Introduction aux mathématiques supérieures, la Géométrie analytique, le Calcul différentiel et le Calcul intégral, la Théorie analytique des probabilités, la Mécanique analytique, la Mécanique céleste, la Physique mathématique, l'Astronomie physique et la Géologie (2).

---

(1) En ce qui concerne les élèves de l'Institut philologique voir le règlement pour l'organisation de cet Institut, du 15 octobre 1844 et du 30 octobre 1846.

Cours obligatoires pour ceux qui se préparent à l'examen de Docteur en Philosophie et Lettres : l'archéologie, l'introduction à l'étude des langues orientales, les littératures grecque et latine, l'histoire des littératures modernes, la métaphysique générale et spéciale, le droit naturel, l'histoire de la philosophie, l'économie politique, la statistique, la géographie physique et ethnographique.

(2) *Cours obligatoires : 1º pour ceux qui se préparent à l'examen de candidat en Sciences mathématiques et physiques :* outre les cours prescrits pour l'examen de candidat préparatoire à l'étude de la Médecine, l'introduction aux mathématiques supérieures, le calcul différentiel et le calcul intégral.

2º *Pour ceux qui se préparent à l'examen de Docteur en Sciences naturelles :* l'astronomie physique, la botanique, l'anatomie et la physiologie végétales, la zoologie, la minéralogie, la géologie, l'anatomie et la physiologie comparées.

Les étudiants qui se proposent de suivre un ou plusieurs cours facultatifs doivent se faire inscrire chez les professeurs respectifs, immédiatement après la publication du programme.

ART. 34 (1).

Les rétributions pour les cours ordinaires et extraordinaires de chacune des deux années dans les Facultés de Philosophie et Lettres et des Sciences s'élèvent à 220 francs.

La rétribution particulière d'un cours annuel est de 60 francs, celle d'un cours semestriel de 30 francs.

ART. 35.

Les cours de la Faculté de Médecine comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante :

Première année : L'Anatomie (générale, descriptive, pathologique (2), embryologie), la Physiologie, l'Hygiène, la Pathologie et la Thérapeutique générale (3).

3° *Pour ceux qui se préparent à l'examen de Docteur en Sciences mathématiques et physiques :* les mathématiques supérieures, la théorie analytique des probabilités, la mécanique analytique, la mécanique céleste, la physique mathématique et l'astronomie.

(1) V. ci-dessous les modifications du 1 octobre 1849.

(2) V. le règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection, du 15 janvier 1836.

(3) Les étudiants qui, ayant fréquenté pendant deux années les cours de Philosophie et des Sciences, auraient été ajournés par le Jury ou qui, à cause d'une circonstance particulière, n'auraient pu

Deuxième année : la Pathologie et la Thérapeutique spéciale des maladies internes, la Pathologie externe, la Pharmacologie et la matière médicale, la Clinique interne et la Clinique externe, le cours théorique et pratique des Accouchements.

Troisième année : la continuation des Cliniques interne et externe, des cours de Pathologie et de Thérapeutique spéciale des maladies internes, de Pathologie externe et du cours théorique et pratique des Accouchements, la Médecine opératoire, la Médecine légale et la Police médicale, l'Encyclopédie et l'histoire de la Médecine.

ART. 36 (1).

Tous les cours de la Faculté de Médecine, mentionnés à l'article précédent, sont obligatoires. Il est payé 30 francs par cours semestriel et 60 francs par cours annuel. Les rétributions des cours de la première année s'élèvent à 180 francs, de la deuxième à 210 francs, de la troisième à 240 francs.

Les étudiants en Médecine, qui n'ont pas suivi les cours de la deuxième année des Sciences et qui désireraient fréquenter le cours d'Anatomie comparée, paieront la rétribution semestrielle de 30 francs.

---

se présenter aux examens, pourront demander à la Faculté de Médecine l'autorisation de suivre le cours d'Anatomie, après avoir obtenu de la Faculté des Sciences la dispense de fréquenter les leçons qui coïncideraient avec le cours d'Anatomie.

(1) Voyez ci-dessous les modifications du 1 octobre 1849.

Art. 37.

Les cours de la Faculté de Droit comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante :

Première année : l'Encyclopédie du Droit et l'Histoire du Droit romain, les Institutes du Droit romain, le Droit naturel ou la Philosophie du Droit et les éléments du Droit civil moderne (1).

Deuxième année : les Pandectes, le Droit civil moderne approfondi, le Droit public et le Droit administratif, le Droit commercial.

Troisième année : la continuation des Pandectes et du Droit civil moderne approfondi, le Droit criminel y compris le Droit militaire, l'Histoire du Droit coutumier de Belgique et les questions transitoires, la Procédure civile y compris l'organisation el les attributions judiciaires, et la Médecine légale.

Notariat : le Droit naturel, les éléments du Droit civil moderne et le Droit notarial.

Art. 38 (2).

Tous les cours de la Faculté de Droit, mentionnés à

---

(1) Les étudiants qui, ayant fréquenté pendant deux années les cours de Philosophie et Lettres, auraient été ajournés par le Jury, ou qui, à cause d'une circonstance particulière, n'auraient pu se présenter aux examens, pourront demander à la Faculté de Droit l'autorisation de suivre le cours de Droit naturel, après avoir obtenu de la Faculté de Philosophie la dispense de fréquenter les leçons qui coïncideraient avec le cours de Droit naturel.

(2) Voyez ci-dessous les modifications du 1 octobre 1849.



l'article précédent, sont obligatoires. Il est payé 40 francs par cours semestriel et 80 francs par cours annuel. Les rétributions des cours de la première année s'élèvent ainsi à 200 francs, de la deuxième à 280 francs, de la troisième à 190 francs, du Notariat à 160 francs.

Les étudiants en Droit qui n'ont pas suivi les cours de la deuxième année de Philosophie et qui désireraient fréquenter les cours d'Économie politique et de Statistique et le cours d'Histoire politique moderne paieront la rétribution semestrielle de 30 francs pour chacun de ces deux cours.

ART. 39.

La distribution des cours de la Faculté de Théologie est déterminée par un règlement particulier.

ART. 40.

Les rétributions, fixées par les art. 34, 36 et 38, sont payées intégralement entre les mains du receveur des Facultés au moment de l'inscription ou du recensement.

Le receveur remet aux étudiants avec la quittance une carte d'entrée, portant un numéro d'ordre qui indique la place à occuper par eux dans les auditoires.

ART. 41.

Les Facultés peuvent accorder, à la demande expresse des parents, un délai pour le paiement des rétributions. Les étudiants qui auront obtenu un délai se présenteront avec la déclaration de la Faculté chez le receveur qui leur remettra la carte d'entrée.

ART. 42.

L'étudiant qui a payé la rétribution pour un cours ou pour les cours d'une année peut être autorisé par la Faculté à fréquenter de nouveau les mêmes cours, sans être tenu à une nouvelle rétribution.

Titre VII.

De la fréquentation des cours.

ART. 43.

La durée de chaque leçon est d'une heure au moins et d'une heure et demie au plus; personne ne peut sortir de l'auditoire avant que la leçon soit terminée.

Les professeurs peuvent s'assurer des progrès des étudiants en leur adressant des questions sur les matières de l'enseignement.

ART. 44.

Les étudiants sont tenus de fréquenter avec exactitude tous les cours pour lesquels ils sont inscrits et qui sont mentionnés dans le programme. La même obligation existe pour ceux qui se font inscrire pour des cours extraordinaires ou facultatifs.

ART. 45.

Les étudiants qui désirent être dispensés de la fréquentation d'un ou de plusieurs cours doivent adresser une demande motivée à leur Faculté.

ART. 46.

Les étudiants qui désirent fréquenter un cours appartenant à une année ou à une Faculté autre que celle dans laquelle ils sont inscrits doivent en demander par écrit l'autorisation à la Faculté compétente.

ART. 47.

Les étudiants ne peuvent s'absenter des leçons ni sortir de la ville pour un ou plusieurs jours, sans l'autorisation du Vice-Recteur ou du Président de leur collége.

ART. 48.

Les étudiants externes qui, pour cause de maladie, sont empêchés d'assister aux leçons doivent en informer le Vice-Recteur.

ART. 49.

Avant l'entrée du professeur dans l'auditoire chacun aura soin de s'y trouver à la place qui lui est assignée. Pendant les leçons le silence et le bon ordre doivent être rigoureusement observés. Si quelqu'un se permettait de les troubler, le professeur peut lui enjoindre de sortir de l'auditoire et provoquer, selon l'exigence du cas, l'application des peines académiques.

Le silence et le bon ordre doivent être également observés pendant la durée des leçons dans les locaux où elles se donnent.

ART. 50.

Ne sont admis à fréquenter les cours que ceux qui ont été portés au rôle des étudiants, couformément aux prescriptions du Titre I, et qui sont munis de leur carte d'entrée.

ART. 51.

Ceux qui, sans avoir été inscrits, veulent suivre un cours, doivent s'adresser par écrit au professeur qui transmet leur demande au Recteur. Le professeur leur communique ce qui a été arrêté.

Ceux qui désirent assister à une leçon doivent en faire la demande au professeur soit directement, soit par l'entremise de l'appariteur.

ART. 52.

Il y a annuellement deux vacances, l'une du mardi qui précède la fête de Pâques jusqu'au troisième mardi qui la suit, l'autre du premier vendredi d'août jusqu'au premier mardi d'octobre.

Fait et revisé à Louvain le 19 novembre 1835 et le 3 août 1848.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,

P.-F.-X. DE RAM.

L † S. *Le Secrétaire*, BAGUET.

Vu et approuvé dans la réunion annuelle de l'Épiscopat belge, à Malines le 4 août 1848.

ENGELBERT, *Card. Arch. de Malines.*



MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL, DU 1 OCTOBRE 1849.

Vu l'art. 19 de la loi organique de l'enseignement supérieur du 15 Juillet 1849 ;

Vu les résolutions des facultés de Droit, de Médecine, de Philosophie et Lettres et des Sciences ;

Les art. 34, 36 et 38 du Règlement général, relatifs au paiement des rétributions des cours, sont modifiés de la manière suivante :

ART. 1.

L'étudiant paie une inscription générale pour tous les cours relatifs aux matières de l'examen qu'il a l'intention de subir :

1. *Dans les Facultés de Philosophie et Lettres et des Sciences :*

Cours préparatoires au grade d'élève universitaire (grec et latin, histoire universelle, histoire de la Belgique, mathématiques, physique élémentaire, littératures française et flamande), 150 fr. (1). — Dans cette

(1) Conformément à l'art. 1 du Règlement général et à l'avis du 15 sept. 1849, l'élève, pour être admis à la fréquentation de ces cours, doit certifier qu'il a régulièrement terminé ses Humanités.

somme ne sont pas comprises les rétributions à payer

C'est à cette disposition que se rapporte la réclamation suivante adressée au *Journal de Liége* :

Louvain, le 27 octobre.

Monsieur l'éditeur du *Journal de Liége*,

« Dans le numéro 254 de votre journal, portant la date du 25 de ce mois, nous avons lu avec surprise la phrase suivante : *Sans se préoccuper des intérêts de l'enseignement moyen, les deux Universités libres ont ouvert des cours pour former des élèves universitaires.* »

« En ce qui concerne l'Université de Louvain, voici, Monsieur, quelle est la marche suivie pour l'inscription des jeunes gens non pourvus de diplômes d'élève universitaire. Ces jeunes gens doivent fournir la preuve qu'ils ont régulièrement terminé leurs humanités ; à cette condition, ils sont inscrits dans la section préparatoire au grade d'élève universitaire, sans qu'aucun d'eux puisse être inscrit en philosophie ou en sciences. Il résulte clairement de là que les intérêts de l'enseignement moyen ne sont nullement méconnus par l'Université de Louvain. »

« Veuillez agréer, M. l'éditeur, l'expression de mes sentiments distingués. »

« Le secrétaire de l'Université cath. de Louvain,

» Baguet. »

A l'égard de ceux qui se préparent au grade d'élève universitaire, la faculté de philosophie et lettres a pris, le 25 octobre 1850, les dispositions suivantes :

« La Faculté de philosophie et lettres voulant, autant qu'il est en elle, contribuer au succès des élèves se préparant à l'examen du grade d'étudiant universitaire, a pris de nouvelles mesures qu'elle s'empresse de porter à la connaissance de ceux que la chose intéresse.

» Des cours spéciaux, en rapport avec l'examen à subir, seront donnés comme par le passé.

» A chacun de ces cours seront ajoutés désormais des *exercices* pour lesquels l'ordre suivant a été déterminé :

par ceux qui voudraient suivre des cours privés de langue anglaise ou allemande (1).

Épreuve préparatoire au grade de candidat en Sciences (logique, anthropologie, philosophie morale et explication approfondie des vérités fondamentales de la religion, physique, chimie), 150 francs.

Candidature en Sciences naturelles (continuation des cours de physique et de chimie, botanique, physiologie des plantes, zoologie, minéralogie), 180 francs.

Candidature en Sciences physiques et mathématiques (haute algèbre, géométrie analytique et géométrie descriptive, calcul différentiel et calcul intégral, physique, statique, chimie, minéralogie), 180 francs.

Candidature en philosophie et lettres (littérature

» *Pendant le premier semestre.*

» 1o Cours et exercices de style et de composition française ;

» 2o id. de composition latine ;

» 3o id. d'interprétation d'auteurs grecs et latins ;

» 4o id. de mathématiques élémentaires.

» A la fin de ce semestre, il y aura un exercice général sur toutes les branches qui auront été enseignées.

» *Pendant le second semestre.*

» 1o Continuation des exercices sur le grec et le latin ;

» 2o id. les mathématiques élémentaires ;

» 3o Cours et exercices sur les époques de l'histoire qui feront l'objet de l'examen ;

» 4o Exercices sur l'histoire nationale. »

(1) Jusqu'ici il a été accordé aux étudiants de suivre ces deux cours gratuitement.

française, exercices philologiques et littéraires sur la langue latine, histoire politique de l'antiquité et du moyen-âge, histoire politique de la Belgique, logique, anthropologie, philosophie morale et explication des vérités fondamentales de la religion, antiquités romaines), 250 francs.

Doctorat en Sciences naturelles (art. 48 de la loi), 200 francs.

Doctorat en Sciences mathématiques et physiques (art. 49 de la loi), 200 francs.

Doctorat en Philosophie et Lettres (art. 46 de la loi), 200 francs.

2. *Dans la Faculté de Médecine* :

Examen de candidat (art. 50 de la loi), 200 fr.

Premier examen de docteur (ibid.), 200 francs.

Deuxième et troisième examen de docteur (ibid.), 200 francs (1).

3. *Dans la Faculté de Droit* :

Examen de candidat (art. 51 de la loi), 250 fr.

Premier examen de docteur (ibid.), 250 francs.

Deuxième examen de docteur (ibid.), 250 francs.

Les candidats en droit qui ne se font inscrire que pour le doctorat en sciences politiques et administratives paient 130 francs.

---

(1) Dans ces rétributions ne sont pas compris les frais pour les manipulations chimiques, pharmaceutiques et toxicologiques.

Examen de candidat notaire (art. 65 de la loi), 160 francs.

Art. 2.

L'étudiant qui a payé l'inscription annuelle peut être autorisé par la Faculté à fréquenter de nouveau les mêmes cours, sans être tenu à une nouvelle rétribution (art. 42 du Règl. gén.).

Art. 3.

Le montant des rétributions à payer pour des cours isolés sera fixé par les Facultés, d'après les dispositions du Règlement général.

Art. 4.

Dispositions transitoires.

1. Les étudiants en philosophie qui ont payé les rétributions des cours d'une année ne paieront que 180 francs pour la nouvelle inscription.

2. Les étudiants en philosophie qui ont payé les rétributions des cours de deux années et qui se font inscrire pour les cours du Doctorat ne sont tenus à aucune nouvelle rétribution.

3. Les étudiants en droit qui ont payé intégralement les rétributions des cours de deux années de philosophie ne seront tenus qu'au paiement de 220 francs pour leur inscription aux cours de la candidature et aux cours du deuxième examen de Docteur.

4. Les étudiants en droit qui ont payé antérieurement les rétributions des cours de première année du Doctorat ne paieront que 160 francs pour les cours de deuxième année.

5. Les questions non résolues par les dispositions transitoires qui précèdent seront soumises à la décision des facultés respectives.

Louvain, le 1 octobre 1849.

Le Recteur de l'Université,
P. F. X. DE RAM.

G. DEMONCEAU, Doyen de la Fac. de Droit.

L. J. HUBERT, Doyen de la Fac. de Médecine.

G. A. ARENDT, Doyen de la Fac. de Phil. et Lettres.

H. J. KUMPS, Doyen de la Fac. des Sciences.

BAGUET, Secrétaire de l'Université.

RÈGLEMENT ORGANIQUE POUR L'INSTITUT PHILOLOGIQUE (1).

§. I.

But et moyens.

ART. 1.

L'Institut philologique a pour but de préparer spécialement à l'enseignement moyen les jeunes gens qui se destinent à cette carrière.

---

(1) AVIS. Eu égard aux arrêtés ministériels qui règlent l'exécution des articles 37 et 38 de la loi du 1er juin 1850, relatifs au grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen, le règlement de l'institut philologique est modifié de la manière suivante :

1o Tous les élèves qui se préparent au Doctorat en philosophie et lettres prendront part aux exercices de l'institut et suivront certains cours spéciaux, désignés ci-après.

2o Les exercices, indiqués dans les articles 11, 12 et 13 du règlement auront pour objet la littérature, l'histoire et la philosophie. Toutefois les exercices sur la philosophie seront réservés aux élèves de la troisième année.

3o Il sera donné aux élèves de 2e année un cours de géographie ancienne et moderne pendant le premier semestre et un cours de grammaire générale pendant le second semestre.

4o Un cours de pédagogie et de méthodologie sera donné aux élèves de 3e année.

Louvain, le 19 *novembre* 1852.

DE LA PART DU RECTEUR,
Le Secrétaire, BAGUET.

ART. 2.

Pour atteindre le but indiqué, les élèves de l'Institut philologique seront tenus de fréquenter certains cours de la faculté de Philosophie et Lettres, et de prendre part à des exercices spéciaux sous la direction de professeurs désignés à cet effet.

Les jeunes gens qui se destinent à l'enseignement des sciences exactes seront placés sous une autre direction.

§. II.

De la direction.

ART. 3.

La direction de l'Institut philologique est confiée à une Commission, composée de cinq membres et nommée par le Recteur.

ART. 4.

Cette Commission est choisie parmi les membres de la faculté de Philosophie et Lettres.

ART. 5.

La Commission nomme annuellement dans son sein son Président et son Secrétaire.

ART. 6.

Le Président convoque les réunions de la commission.



ART. 7.

Le Secrétaire rédige les procès-verbaux des séances.

ART. 8.

La Commission fait annuellement au Recteur un rapport sur les travaux des élèves de l'Institut. Ce rapport sera annexé au rapport général sur l'état de l'Université, mentionné à l'art. 9 des Statuts.

§. III.

De la durée des études.

ART. 9.

La durée d'un cours complet à l'institut philologique est fixée à trois ans. Néanmoins les élèves peuvent quitter l'Institut après deux années d'études, si la Commission directrice émet à leur égard un avis favorable.

A la fin de la deuxième année les élèves seront admis à l'examen de candidat en philosophie. Pour être admis à celui de Docteur il faut avoir fait au moins trois années d'études.

§. IV.

Des cours prescrits aux élèves.

ART. 10.

Les cours que les élèves de l'Institut philologique

sont obligés de suivre, à moins qu'ils n'aient obtenu de la Commission une dispense de fréquentation, sont divisés en trois années et réglés de la manière suivante :

PREMIÈRE ANNÉE.

Le grec et le latin.
L'histoire des littératures grecque et latine.
La logique.
L'anthropologie.
La philosophie morale.
L'histoire ancienne.
L'histoire du moyen âge.

DEUXIÈME ANNÉE.

Le grec et le latin.
L'histoire des littératures grecque et latine.
La littérature française.
Les antiquités romaines.
L'histoire de la philosophie.
L'histoire nationale.
La métaphysique.

TROISIÈME ANNÉE.

Cours obligatoires.

Le grec et le latin.
Les antiquités grecques.
L'histoire politique moderne.

La métaphysique.
L'histoire de la philosophie.

Cours facultatifs.

La littérature flamande.
L'esthétique.
L'histoire des littératures orientales.

§. V.

Des exercices.

Art. 11.

Les exercices, auxquels se livreront les élèves sous la direction des membres de la Commission, se feront par écrit et oralement.

Art. 12.

Les exercices par écrit consisteront dans des travaux à domicile sur les matières à indiquer par les professeurs.

Le travail écrit d'un élève, après avoir été lu par le professeur, sera, si celui-ci le juge à propos, remis à un autre élève, chargé de l'examiner et de le censurer s'il y a lieu. Ce dernier fera son rapport dans une des réunions de l'Institut. L'auteur pourra prendre la défense des points qui auront été critiqués par le rapporteur et qui lui auront été indiqués avant la réunion.

9..

Le professeur qui préside la séance dirigera et règlera la discussion.

ART. 13.

Les exercices de vive voix auront pour objet des leçons faites en présence de tous les membres agrégés à l'Institut et sous la direction du professeur que la matière concerne. Le sujet de ces leçons sera indiqué par le même professeur au moins huit jours à l'avance.

ART. 14.

Des auditeurs non-agrégés à l'Institut philologique peuvent être autorisés par le professeur président à assister à ces deux sortes d'exercices.

ART. 15.

A la fin de chaque année, il y aura un examen pour chaque élève qui ne se propose pas de prendre un grade à cette époque. Cet examen roulera sur les branches que l'élève aura étudiées pendant l'année.

§. VI.

Des grades.

ART. 16.

Les examens se feront de la manière indiquée dans les dispositions du titre III de la loi sur l'enseignement supérieur du 27 septembre 1835.

ART. 17.

Pour obtenir le grade de candidat en philosophie et lettres, l'élève devra subir devant la Commission directrice, réunie à la faculté de philosophie et lettres, un examen par écrit et un examen oral sur toutes les branches qui auront fait l'objet de ses études pendant les deux premières années, à l'exception de la métaphysique et de l'histoire de la philosophie.

ART. 18.

Nul n'est admis à l'examen de docteur, s'il n'a reçu le titre de candidat.

ART. 19.

Pour obtenir le grade de docteur, l'élève devra

1° Subir un examen approfondi sur les littératures grecque et latine, la littérature française, les antiquités grecques, la métaphysique générale et spéciale, et l'histoire de la philosophie.

2° Écrire en latin ou en français une dissertation à son choix sur une question de philosophie, de philologie, de littérature ou d'histoire. Le sujet qu'il aura choisi devra être approuvé par la Commission directrice.

3° Défendre publiquement et pendant deux heures quinze thèses, prises dans les diverses branches dont il se sera occupé pendant ses études. Il pourra dans la défense de ces thèses se servir indistinctement du latin et du français.

§. VII.

Des encouragements.

ART. 20.

A la fin de chaque année d'études, des encouragements seront, d'après l'avis de la commission, décernés aux élèves qui se seront distingués par leur zèle et par leurs succès.

Fait et revisé à Louvain, le 15 octobre 1844 et le 30 octobre 1849.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,

P.-F.-X. DE RAM.

Le Secrétaire, BAGUET.

RÈGLEMENT POUR LE SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE.

Art. 1.

La Bibliothèque est ouverte tous les jours (les dimanches, les jours de fête et les samedis exceptés) de deux à quatre heures pendant le semestre d'hiver et de deux à cinq heures pendant le semestre d'été.

Art. 2.

Les catalogues de la Bibliothèque peuvent être consultés dans le cabinet du Bibliothécaire.

Art. 3.

L'entrée des salles de la Bibliothèque n'est permise aux étudiants et au public qu'avec l'autorisation du Bibliothécaire et en présence d'un employé de la Bibliothèque.

Art. 4.

Une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants et du public aux heures indiquées à l'art. 1.

Pour obtenir des livres, on doit remettre à l'un des employés de la Bibliothèque un bulletin, portant l'indication de l'ouvrage que l'on désire, avec la signature de celui qui fait la demande.

ART. 5.

On doit garder le silence dans la salle de lecture et éviter tout ce qui pourrait distraire les lecteurs.

ART. 6.

Il n'est permis de prendre des notes qu'au crayon. Le calque pouvant endommager les gravures ou les estampes, il est défendu de calquer.

ART. 7.

Aucun livre ne sera communiqué pendant la demi-heure qui précède la clôture de la Bibliothèque.

ART. 8.

Les Professeurs et les Fonctionnaires de l'Université peuvent entrer dans les salles de la Bibliothèque et y faire des recherches. Ils sont priés de remettre à leur place les ouvrages qu'ils auront consultés.

ART. 9.

Ils ont le droit d'avoir chez eux les ouvrages qui leur sont nécessaires pour leurs études. Ils les obtiennent en signant un bulletin qui contient l'indication du titre, du nombre des volumes, du format de l'ouvrage et la date de la sortie de la Bibliothèque.

Ce bulletin sera immédiatement transcrit sur un

registre particulier, dans lequel la date de la rentrée des livres sera également annotée.

Art. 10.

Les livres peuvent être gardés pendant la durée du semestre jusqu'à l'époque de la remise générale, fixée ci-après à l'art. 13.

Si un ouvrage déjà confié à un Professeur est demandé par un de ses collègues, le Bibliothécaire invitera celui qui a l'ouvrage à le faire rapporter dans la huitaine ou à se concerter avec celui qui en fait la demande, afin de pouvoir s'en servir alternativement. Néanmoins le signataire du bulletin demeure responsable.

Art. 11.

Les étudiants de l'Université et les personnes domiciliées en ville peuvent obtenir des ouvrages de la Bibliothèque pour en faire usage chez eux, en présentant un bulletin revêtu de la signature d'un Professeur de l'Université, qui sera responsable des livres obtenus.

Il convient que les étudiants présentent la signature d'un Professeur de la Faculté à laquelle ils appartiennent.

Les ouvrages pourront être gardés pendant quinze jours. A l'expiration de ce terme, ils doivent être

remis à la Bibliothèque. On peut les obtenir pour une seconde quinzaine en faisant renouveler la signature du bulletin (1).

ART. 12.

Il ne sera plus accordé de livres à ceux qui ne se seraient pas conformés aux dernières dispositions de l'article précédent.

ART. 13.

Tous les ouvrages prêtés doivent, sans aucune exception, rentrer à la Bibliothèque dans la quinzaine qui précède les vacances de Pâques et dans celle qui précède les vacances du mois d'août.

ART. 14.

Les Professeurs, qui auront satisfait à l'article précédent, peuvent reprendre, en signant un nouveau bulletin, les ouvrages dont ils auraient besoin pendant les vacances.

ART. 15.

Les ouvrages de prix, les collections de planches,

---

(1) L'art. 11 accorde aux étudiants la faculté d'obtenir des livres de la Bibliothèque pour en faire usage chez eux, en présentant un bulletin revêtu de la signature d'un de leurs Professeurs. Il est essentiel de remarquer qu'il faut combiner cet article avec l'art. 4, d'après lequel une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants, et qu'il résulte de cette combinaison qu'il n'est permis d'emporter à domicile que l'un ou l'autre ouvrage dont on voudrait faire l'objet d'une étude suivie. *Avis rect. du* 22 *mai* 1837.

les grands dictionnaires, les encyclopédies et autres ouvrages de cette nature ne peuvent jamais sortir de la Bibliothèque. On ne peut les consulter qu'à la salle de lecture ou dans le cabinet du Bibliothécaire.

Art. 16.

Si un professeur avait besoin, pendant la leçon, d'un des ouvrages mentionnés à l'article précédent, le Bibliothécaire pourra le lui confier contre reçu et sous la condition de le faire rapporter par un appariteur immédiatement après la leçon.

Art. 17.

Celui qui aura dégradé ou perdu tout ou partie d'un ouvrage quelconque sera tenu de fournir à ses frais un autre exemplaire du même ouvrage.

Art. 18.

Les livres de la Bibliothèque ne peuvent être prêtés ou emportés hors de la ville qu'avec une autorisation spéciale de la Régence et du Recteur de l'Université.

Art. 19.

La Bibliothèque est fermée pendant la durée des vacances.

Fait à Louvain le 18 *avril* 1836.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
P.-F.-X. DE RAM.

L. † S. *Le Secrétaire*, Baguet.

REGULÆ COLLEGII THEOLOGORUM.

ART. 1.

Nemo Collegii Theologorum Alumnus habebitur, nisi qui satisfacerit art. XVII Statutorum die XI mensis Junii 1834, et Legibus Academicis obedientiam fuerit pollicitus.

ART. 2.

Præses cum Directore et Subregente, qui sub ipso rem Collegii moderantur, sedulo invigilabunt ut Alumni vitæ sanctitate et doctrinæ sacræ studio magis magisque proficiant. Iis igitur a singulis Alumnis debita præstabitur reverentia et obedientia.

ART. 3.

Unoquoque anno, circa festum Nativitatis Domini, in sacello Collegii instituentur exercitia spiritualia tribus saltem diebus, ut Alumni in secessu et silentio dignitatem ac sanctitatem sacerdotalis vitæ expendant, Deumque suppliciter orent, ut in ipsis infundat et confirmet spiritum scientiæ et pietatis.

ART. 4.

Quum ei, qui vias Domini perambulare cupit, ni-

hil utilius, immò (teste S. Francisco Salesio) nihil magis necessarium sit quam habere probè instructum animi directorem, quisque confessarium eliget ex iis, qui diebus sabbatinis et vigiliis festivitatum ad excipiendas confessiones in sacello Collegii sunt parati.

ART. 5.

Quum perfectionis ecclesiasticæ assequendæ et retinendæ præstantissimus ac Sanctorum exemplo comprobatus modus sit oratio mentalis, quotidiè preces matutinas sequetur meditationis exercitium, cujus materia vespere præcedenti recitabitur, ut ita Alumni die ac nocte in lege Domini meditari non desinant.

ART. 6.

Memores præcepti apostolici, quo jubemur omnia in Dei gloriam facere (I ad Cor. X, 31), tempore prandio et cœnæ dato omnes lectioni spirituali animum intendant.

In sumptione cibi et potûs, ut in quavis aliâ actione aut conversatione, abstinebunt ab omni inurbanâ morositate; *charitate fraternitatis invicem diligentes, honore invicem prævenientes*, alter alterius onera portans adimpleat legem Christi (ad Rom. XII, 10 et ad Gal. VI, 2).

ART. 7.

Quum oporteat Clericos uti vestibus suo ordini con-

gruentibus, ut per decentiam habitûs extrinseci morum honestatem intrinsecam ostendant, omnes habitum gerent ecclesiasticum, scilicet tonsuram suo ordini et gradui consentaneam eamque semper conspicuam, togam talarem, collare Archidiœcesi Mechliniensi proprium et pileum triangularem (*Concil. prov. Mechl. III, tit. XVIII, cap.* 2 *et* 4 *et Ord. Illustrissimi ac Reverendissimi Archiepiscopi Mechl. de die* 29 *Nov.* 1833).

ART. 8.

Horis studio statutis tenebitur silentium; cavebitur præsertim ab omni strepitu, cantu, pulsu et cæteris, quæ aliorum studio obesse possint. Nemo candelas aut quasvis alias res extrà fenestram appendet vel exponet, multo minus sordes è fenestrâ projiciet. In cubiculis omnia sint munda et ordine disposita.

ART. 9.

Extranei, quibuscum loqui licebit in conclavibus ad hunc usum destinatis, nunquam in cubicula recipi poterunt sine consensu Præsidis; in omni colloquio studeant Alumni servare, quæ statum ac vocationem suam deceant.

Prohibetur vini et cerevisiæ aut aliorum ejusmodi in cubiculis usus sine consensu Præsidis.

Usus tabaci fumici rarissime permitti poterit.

Prohibetur lusus chartarum pictarum et alearum, omnesque ineptiæ, quæ statum ecclesiasticum dedecent. Prohibetur etiam ingressus culinæ et eorum locorum quæ usui domestico sunt destinata.

Art. 10.

Precibus, meditationi, scholis theologicis, jentaculo, prandio et cœnæ omnes suo ordine intersint. Nemini licebit e Collegio exire, nisi tempore et horis constitutis, neque iter facere, nisi locum et causam Præsidi aperuerit ejusque consensum obtinuerit. Si quis, permittente Præside, ex civitate exierit, curabit, ut ante horam septimam et dimidiam sit reversus. Statim post preces vespertinas porta Collegii serâ nocturnâ claudetur, et claves soli præsidi committentur.

Art. 11.

Quoniam expedit, ut in domo benè ordinatâ ritè habeantur præscripta totius diei exercitia, ideo hæc temporis distributio ab omnibus servabitur :

1° A Paschate usque ad ferias autumnales surgitur quadrante ante quintam ; loti et vestiti omnes aderunt horâ quintâ in sacello, ubi cantabitur hymnus *Veni Creator*, et legentur orationes consuetæ. Sequetur usque ad dimidium sextæ meditatio eorum, quæ pridiè vespere fuerint prælecta. Post meditationem sacerdotibus è sacello patebit exitus ad celebrandam missam in ecclesiis civitatis, et inchoabitur missa Præsidis, quâ

peractâ, sequetur studium usque ad dimidium octavæ, deindè jentaculum.

A feriis autumnalibus usque ad Pascha surgitur quadrante post quintam : preces matutinæ, sacrum et studium quod sequitur, mediâ horâ seriùs quàm tempore æstivo peragentur, sic tamen ut jentaculum semper habeatur dimidio octavæ.

2° Ab horâ octavâ usque ad prandium tempus impendetur studiis et frequentationi scholarum theologicarum vel aliarum, quibus licuerit Theologis interesse.

3° Horâ primâ prandium; ante prandium omnes convenient ad sacellum, ubi fiet lectio spiritualis, instituetur examen particulare conscientiæ et adorabitur SS. Sacramentum; inter prandium legetur caput ex S. Scripturâ vel ex libro ascetico desumptum.

4° Finito prandio, dabitur tempus liberum usque ad tertiam. Horâ tertiâ schola theologica; post eam tempus liberum usque ad quintam. Horâ quintâ studium usque ad dimidium octavæ.

5° Dimidio octavæ cœna; antè cœnam omnes convenient ad sacellum, ubi cantabitur *Salve Regina* vel alia pro ratione temporis *B. Mariæ Virginis* antiphona. Inter cœnam per quadrantem horæ lectio spiritualis. Post cœnam tempus liberum usque ad dimidium nonæ.

6° Dimidio nonæ preces vespertinæ, quæ eo semper ordine habebuntur, ut primò recitentur Litaniæ Lauretanæ, deinde psalmi *Miserere* et *De Profundis* pro fidelibus defunctis, et præsertim pro fautoribus Uni-

versitatis; denique sequetur examen conscientiæ, ac devota actuum fidei, spei, charitatis et contritionis recitatio. His absolutis, prælegentur puncta meditationis sequentis diei, tum in silentio ad suum quisque cubiculum se recipiet. Horâ decimâ lumina extinguentur.

Tempore precibus vel meditationi destinato nemini licebit absolvere horas canonicas, vel, relictis precibus communibus, privatas recitare.

7º Diebus Martis et Jovis tempore hiberno dabitur exitus post prandium usque ad horam quintam, deindè studium usque ad dimidium octavæ: tempore æstivo, studium à dimidio tertiæ usque ad quintam; deindè exitus usque ad dimidium octavæ.

8º Diebus dominicis et festis horâ nonâ omnes intererunt missæ solemni. Deindè exitus usque ad primam. Post prandium tempus liberum usque ad dimidium quintæ. Dimidio quintæ laudes solemnes, deindè studium usque ad cœnam.

Datum Lovanii die 30 *mensis julii* 1836.

RECTOR UNIVERSITATIS,

P.-F.-X. DE RAM.

L. † S. BAGUET, *a Secretis.*

N. B.

Les Annuaires des années précédentes renferment les règlements suivants :

1. *Ordinatio pro disputationibus sabbatinis S. Facultatis Theologicæ ;* 6 juin 1835.

2. *Præscripta ad obtinendum gradum Baccalaurei in S. Theologia et Jure Canonico ;* 15 mars 1836.

3. *Præscripta ad obtinendum gradum Licentiati in S. Theologia et Jure Canonico ;* 4 mai 1837.

4. *Juramentum præstandum ad iis, qui gradu academico in S. Facultate Theologica insigniuntur.*

5. *Règlement pour l'obtention de grades dans la Faculté de médecine ;* 13 février 1837.

6. *Juramentum præstandum ab iis, qui gradu Doctoris in Facultate medica insigniuntur.*

7. *Règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection ;* 15 janvier 1836.

8. *Règlement pour les étudiants en médecine, admis aux Cours de clinique interne et externe à l'hôpital civil ;* 7 novembre 1836.

9. *Règlement pour les étudiants en médecine, admis à l'hospice de la maternité ;* 7 novembre 1836.

10. *Règlement pour les élèves internes de l'hôpital civil ;* 7 novembre 1836.

11. *Règlement pour l'élève interne de l'hospice de la maternité ;* 7 novembre 1836.

12. *Statuts de la Société littéraire*; 8 déc. 1839.

13. *Præscripta de Laurea doctorali in S. Theologia vel Jure canonico*; 19 juin 1841.

14. *Cérémonial de la promotion du doctorat en théologie et en droit canon.*

15. *Juramentum præstandum ab iis qui Laurea doctorali in S. Theologia vel Jure canonico insigniuntur.*

16. *Formula promotionis ad Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure canonico.*

APPENDICE

ANALECTES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

DISCOURS ADRESSÉ AU ROI PAR M. LE CHAN. DE RAM, RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ, LORS DES FÊTES OFFERTES A SA MAJESTÉ ET A LA FAMILLE ROYALE PAR LA VILLE DE LOUVAIN. — 12 *septembre* 1852.

« SIRE,

» Dans une autre circonstance (1), nous avons eu
» l'honneur d'offrir à VOTRE MAJESTÉ l'hommage de nos
» sentiments de vénération, de dévouement et de re-
» connaissance.

» Nous sommes heureux de pouvoir renouveler au-
» jourd'hui l'expression de ces sentiments qui, pour
» chacun de nous, ont leur source dans le devoir de la
» conscience et dans les élans du cœur.

» Membres de l'Université catholique de Louvain,
» nous unissons à l'amour de nos antiques croyances
» l'amour de nos jeunes mais déjà si fortes institutions
» constitutionnelles qui grandissent paisiblement sur le
» sol de la patrie, sous les auspices de la royauté. Nous
» nous efforçons de remplir notre haute mission en
» inspirant à la jeunesse non-seulement le goût de la

(1) Le 9 juin 1849. Voyez les Analectes de 1850, p. 314.

» science, mais aussi les principes qui assurent efficacement le repos et la prospérité des États, — principes qui pour l'ordre politique comme pour l'ordre religieux se résument dans le respect de l'autorité.

» C'est ce que comprend cette noble et laborieuse jeunesse qui sort chaque année de nos écoles ; elle, avec nous, rend hommage au Roi BIEN-AIMÉ auquel la Belgique doit la vie nouvelle de sa nationalité et la conservation de ses libertés les plus chères.

» Daignez, SIRE, agréer nos hommages et nos vœux ; agréez-les pour Vous et pour VOS AUGUSTES ENFANTS si chers à la Belgique autant par leurs qualités personnelles que par le doux souvenir des vertus et des espérances attachées à leur nom. »

En réponse à ce discours le Roi daigna adresser à M. le Recteur et au Corps académique les paroles les plus bienveillantes et les plus flatteuses pour l'Université. Le Roi et Leurs Altesses Royales Mgr. le duc de Brabant, Mgr. le comte de Flandre et Madame la princesse Charlotte visitèrent la bibliothèque et les autres établissements académiques, et voulurent bien honorer de leurs signatures l'Album de la bibliothèque.

NOTICE DES PORTRAITS DU MUSÉE ACADÉMIQUE AUX HALLES.

La *Notice sur les collections scientifiques de l'université de* 1835 *à* 1850, imprimée dans les Analectes de 1851, renferme quelques lignes sur la collection de portraits des anciens docteurs et autres personnages qui ont illustré l'université de Louvain à différentes époques de son existence, ou qui figurent au nombre des bienfaiteurs de cet établissement.

Tout objet de peinture, de sculpture ou de dessin rappelant un souvenir académique se rattache à cette collection. Le catalogue qui suit constate ce qu'on a eu le bonheur de pouvoir réunir jusqu'à présent.

Num. 1.

André Laurent, de Gougnies en Hainaut, docteur en théologie, président du grand collége du Saint-Esprit, chanoine et chantre de la collégiale de Saint-Pierre à Louvain, fonda trois ou quatre bourses d'étude en faveur du collége dont il eut la présidence jusqu'à sa mort en 1679. Voyez les *Analectes* de 1839, p. 286, 289 et 311.

Sur le cadre du portrait, appartenant autrefois au collége du Saint-Esprit, on lit : ANDREAS LAURENT S. T. D. ET P. OBIIT 13 MAII 1679.

Num. 2.

La notice de Josse Goethals, premier à la promotion générale de 1681, licencié en droit, et archidiacre de Gand, se trouve dans les *Esquisses biographiques sur la maison de Goethals, par de la Basse-Mouturie, Paris* 1835 *in*-8°, *p.* 50. Nous devons son portrait à la bienveillance de M. le comte Goethals-Pecksteen de Gand.

Au-dessous du portrait on lit : ERUDITUS AC CONSULT. JUDOCUS GOETHALS GANDAVENSIS J. U. L. IN ALMA ACAD. LOV. IN ARTIBUS PRIMUS ANNO 1681 CAN. ARCHID. CATH. S. BAVONIS GANDÆ SEMEL ET ITERUM HUJUS DIOECESIS VIC. CAP. OBIIT ÆT. 81 GANDÆ 1741.

Num. 3.

Roger de Jonghe, de Bruges, fit ses études théologiques à Louvain avant son entrée dans l'ordre des ermites de S. Augustin. Il était provincial de son ordre lorsque l'évêque de Tournai le prit pour un de ses théologiens pendant la seconde période du Concile de Trente (1551-52); en cette qualité il présenta au concile son avis sur des articles relatifs au sacrement de pénitence, matière qui fut l'objet de la quatorzième session tenue le 25 novembre 1551. Il mourut à Bruges en 1597. Voyez *Mémoire sur la part que le clergé de Belgique et spécialement les docteurs de l'Univ. de Louvain ont prise au concile de Trente*, *p.* 20.

Sur le portrait on trouve cette inscription : R. P. M. ROGERIUS IVVENIS, ORD. EREM. S. AUG.

Num. 4.

Martin Steyaert. La notice la plus complète sur ce célèbre théologien est celle du docteur Van de Velde, *Synopsis monum. tom. III*, *p.* 853-873.

Le portrait, peint pendant sa vie, appartenait autrefois au collége du Saint-Esprit. Inscription : R^mus^ D. MARTINUS STEYAERT, SOMERGHEMIUS S. T. D. ET PROFESSOR REGIUS AC REGENS, SANCTI PETRI DECANUS, PRIVILEGIORUM UNIVERSITATIS CONSERVATOR, DIOECESIS SYLVÆDUCENSIS VICARIUS APOSTOLICUS, MAJ. COLLEGII PRÆSES PER XIII ANNOS TOT HONORIBUS PAR ET INVIDIA EORUM UMBRA SUPERIOR, OBIIT 1701 ÆT. 55°.

Num. 5.

Médaillon, portrait de *Maximilien Antoine Vandernoot*, évêque de Gand, licencié en théologie et bienfaiteur de l'Université, mort en 1770.

Num. 6.

Henri Gabriel Van Gameren, de Saventhem, premier en philosophie en 1719, docteur et professeur en théologie, recteur de l'Université en 1733, président du collége de Savoie et ensuite du grand collége du Saint-Esprit, nommé évêque d'Anvers en 1759, décédé en 1775. C'est lui qui fut choisi par l'Université, avec les docteurs Guyaux et Henckhuysen, pour publier une édition de la bible avec les notes de Du Hamel, imprimée à Louvain en 1740, in-fol.

Le docteur Vincent Herffs fut délégué par la faculté de théologie, en 1775, pour faire l'oraison funèbre de cet éminent prélat. Voyez Van de Velde, *Synops. monum. tom. III, p.* 753; la continuation de la série des docteurs en théologie à la suite du discours *de Laudibus quibus veteres Lovaniensium theologi efferri possunt, p.* 146, et les *Analectes de* 1839, *p.* 287.

Num. 7.

Le docteur en théologie *Jean Clarius* (*De Clare* ou *Claren*) de Tongres. Nommé professeur royal de théologie, il expliqua le Maître des Sentences jusqu'en 1596, époque à laquelle on substitua à ce livre classique jusqu'alors la Somme de S. Thomas. Les leçons que Clarius fit sur S. Thomas pendant l'espace de quinze années le placèrent au rang des plus célèbres théologiens de son temps. Il mourut en 1611 et fut enterré dans le chœur de l'église de S.-Pierre à Louvain où il était chanoine de premier rang. Valère André dans les *Fasti Acad. p.* 128 rapporte son épitaphe. La notice de ses écrits se trouve dans la *Bibliotheca belg. tom. I, p.* 617, et dans Paquot, *Mémoires, tom. IX, p.* 155-159.

Le portrait provient du grand collége du Saint-Esprit dont il fut nommé président en 1590, place à laquelle il renonça en 1605 pour accepter, sur les instances du prince Ernest de Bavière, évêque de Liége, la présidence du nouveau collége ou séminaire ecclésiastique de Liége érigé par ce prélat à Louvain vers la fin de cette année.

Inscription : Reverendus et Eximius D. M. N. Joannes Clarius Tungrensis, scolasticæ theologiæ Lovanii professor primarius, decanus hilvarenbecanus, hujus maj. collegii præses et insignis benefactor. Obiit 22 aug. 1611 æt. 63.

Il légua tous ses biens au grand collége du S.-Esprit pour en faire autant de bourses d'études, de 52 fl. chacune, que le comporterait son héritage. Pierre Léonard Ruyters, curé de Neder-Oeteren, augmenta cette fondation d'un capital de 600 florins, par testament de l'année 1635. Ces bourses se confèrent aujourd'hui par l'évêque de Liége. Voyez les *Analectes de* 1839, *p.* 305.

Num. 8.

Henri Gravius, de Louvain, docteur et professeur en théologie, mort à Rome en 1591, enterré dans l'église de Sainte Marie *de Anima* où le cardinal Baronius lui fit ériger un monument avec une inscription qui est imprimée dans Valère André, ouvr. cit. p. 120. Voyez la notice de ses écrits dans la *Bibl. belg. tom. I, p.* 447.

Portrait de l'époque, avec armoiries, provenant du grand collége du St.-Esprit dont il fut président.

Inscription : D. Henricus Gravius Lovaniensis S. T. Doctor et primus catechesios professor regius, quem Sixtus V Pontifex Maximus insignis eruditionis ergo Romam evocavit, ut Bibliothecæ et Typographeio Vaticano præesset, Gregorius XIV in pontificiam aulam excepit,

SED AMPLIORIBUS DIGNUM HONORIBUS CHRISTUS IN COELUM EVEXIT, DIE IJ APRILIS A° 1591.

La lettre si touchante et si pleine d'éloges par laquelle le cardinal Baronius annonça à la faculté de théologie la mort de Gravius prouve combien était grande la considération dont il jouissait à Rome. Foppens l'a imprimée dans la *Bibl. Belg. tom. I, p.* 448; nous possédons l'autographe de l'illustre cardinal.

Gravius fut un des bienfaiteurs du grand collége du Saint-Esprit qui lui devait la fondation d'un anniversaire. Voyez les *Analectes de* 1839 *, p.* 285 *et* 303.

Num. 9.

Augustin Hunnæus (*Huens*) né à Malines en 1522, docteur en théologie, célèbre par sa collaboration à la polyglotte d'Anvers et par ses travaux sur la Somme de S. Thomas. Il prit aussi part à la correction du décret de Gratien au sujet de laquelle Grégoire XIII adressa un bref à l'Université.

Paquot a donné dans ses *Mémoires tom. XI, p.* 271-283 une notice sur la vie et les écrits de Hunnæus qui pourrait être plus complète et plus exacte.

Au-dessous du portrait, avec armoiries (au sujet desquelles on peut voir le *Nobiliaire des Pays-Bas, tom. II, p.* 596) on lit l'inscription suivante : M. N. AUGUSTINUS HUNNÆUS S. T. D. ET PROFESSOR REGIUS, LINGUARUM PERITIA, OPERA IN BIBLIIS REG. NEC NON SUMMA S. THOMÆ PRÆSTITA, VARIIS ALIIS SCRIPTIS CLARUS. OBIIT VII SEPTEMBRIS MDLXXVIII.

Sur le revers se trouvent les vers suivants :

Si quando Hunnæus spirabat fulmina vultus
Hæc tabula apprime reddit acerba virum;
Ast alia effigies placidum tibi monstrat eumdem
Quem dedit Hofstadii pingere docta manus.

Augustino Hunnæo
Faciebam Johannes Robionay, pingebam anno 1577 *mense aprili.*

Une gravure de son portrait, entièrement différent de celui-ci, qui provient du collége du Saint-Esprit, se trouve dans *Miræi Elogia Belgica, p.*132 et dans la *Bibl. Belg. tom. I, p.* 112, avec une inscription en vers du chanoine d'Anvers, Laurent Beyerlinck. Paquot mentionne un autre portrait qui était conservé à Louvain au collége des Trois-Langues, et sur lequel on lisait qu'il était peint *ætatis* 55 (anno), 1577 *mense maio.* Le docteur y tenait un livre avec le mot ΠΑΥΛΟΣ sur la tranche. Voyez les *Analectes de* 1839, *p.* 285.

Num. 10.

Jean Sixius ou *Six*, licencié en théologie, président du grand collége du Saint-Esprit, évêque de Saint-Omer. Voyez sa notice dans les *Analectes de* 1839, *p.* 284, dans la Bibl. Belg. tom. II, p. 731, et dans la *Gallia christ. nov. tom. III, p.* 476.

Sous le portrait on lit : R^mus^ D. JOANNES SIXTUS S. T. L. EPISCOPUS AUDOMARENSIS, MAJORIS COLLEGII POST DIVISIONEM PRIMUS PRÆSES. OBIIT 11 OCTOBRIS 1586.

Num. 11.

Gaspar Jean Enoch, né à Bruxelles, professeur de philosophie à la pédagogie du Château en 1744, ensuite curé du Béguinage à Louvain, professeur d'éloquence sacrée et chanoine de S. Pierre. Le cours qu'il faisait à l'Université avait principalement rapport aux antiquités ecclésiastiques dans lesquelles il était très-versé. Il mourut à Louvain le 4 nov. 1790, à l'âge de 70 ans, et légua ses nombreux manuscrits au docteur Van de Velde qui parle de lui avec de grands éloges dans différents endroits de son *Synopsis Monum.*

Inscription : G. J. ENOCH, BRUX., ÆT. SUÆ ANNO 70 F. JACQUIN PINXIT 1790.

Num. 12.

Portrait inconnu (avec armoiries) provenant de l'ancien collége de Van Dale, avec l'inscription : OBIJT 9 JULIJ 1611 ÆT. 65.

Num. 13.

Portrait d'un docteur en droit (probablement Ignace-François De la Hamayde, mort en 1712), avec armoiries et devise : *Par force et par armes.*

Num. 14.

Libert Froidmont, docteur et professeur en théologie, connu par ses commentaires sur la Bible et par ses

rapports avec le trop fameux évêque d'Ypres, Corneille Jansenius.

Inscription : LIBERTUS FROMONDUS, S. THEOLOGIÆ DOCTOR, ÆTATIS LV. OBIIT MDCLIII.

Dans la Bibl. *Belg. tom. II, p.* 819, on trouve la liste des écrits de ce docteur avec une belle gravure de son portrait dédiée à Jacques Boonen, archevêque de Malines: *Hanc effigiem E. D. Liberti Fromondi, rarissimâ virtute et doctrinâ gloriosam, immortalitatem dudum ante mortem meriti, nec minus in vitâ ab eodem* (Jacques Boonen) *culti quam ejusdem cultoris D. C. Q. Quirinus Boel, Antverp. sculptor, A.* 1654.

Num. 15.

Corneille Jansenius, premier évêque de Gand, mort en 1576. Voyez Van de Velde, *Synops. monum. tom. III, p.* 776 ; le *Synodicon Belg. tom. IV, p.* 265, *not.* 2 ; le mémoire cit. sur la part prise par le clergé belge au concile de Trente, p. 46 et suiv., et les *Analectes de* 1839, *p.* 285.

Sur le revers du portrait (avec armoiries) on lit : R^mus^ D. CORNELIUS JANSSENIUS HULSTENSIS PRIMUS GANDAVENSIUM EPISCOPUS, S. T. D. ET PR. COLLEGII MAJORIS PRÆSES ET BENEFACTOR, OBIIT 11 APRILIS 1576.

Num. 16.

Ancien buste en plâtre du pape Adrien VI avec cette inscription :

Adrianus Florentii, Trajectensis ad Rhenum in Porcensi Pædagogio Primus in Artibus, Philosophiæ Prof. in Falconensi, in hoc Collegio majori S. Theologiæ studiosus, deinde docuit Prof. Ecclesiæ Collegiatæ S. Petri Decanus et Academiæ Vice Cancellarius, Traject. ad Mosam Præpositus : Collegii Pontificii apud Grudios Fundator, Caroli V Cæsaris Præcep. Conchensis in Arragonia Episc. Hispaniar. prorex : S. R. E. titulo S. Sixti Cardinalis, sub nomine Adriani VI Pont. Max. Anno Christi MDXXII sui Pontificatus nondum expleto, vivere mortaliter desiit.

Cujus hoc Bustum ex predicti imperatoris cimmeliis habitum cons^us^ D^us^ Laurentius Henricus Borremans I. U. Licent. Eq. SS^mi^ Sepulcri, Patricius Bruxellensis, ex^o^ D^no^ Ant. Parmentier hujus Collegii Præsidi (et hic Collegio) amicitiæ causa dono dedit anno 1710.

Num. 17.

Guillaume Lindanus, évêque de Ruremonde, successeur de Corneille Jansenius sur le siége épiscopal de Gand. Voyez *Bibl. Belg. tom. I, p.* 410, Van de Velde *Synopsis monum. tom. III, p.* 818, et les *Analectes de* 1852, *p.* 304 *et* 310.

Sur le revers du portrait (avec armoiries) peint en 1591, on lit :

Wilhelmus Damasi Lindanus, S. T. D. Lovanii, secundus Gandensis Episcopus, Collegii majoris alumnus. Obiit 2 novemb. 1588.

Num. 18.

Jacques Boonen, archevêque de Malines, mort en 1655. Il fit ses études à Louvain, où demeuraient ses parents, y prit en 1593 le grade de licencié ès droits, et se montra constamment le protecteur le plus zélé de l'Université. Voyez Van de Velde, *Synops. monum. tom. II, p.* 642, et le *Synodicon Belg. tom. I et II passim.*

Num. 19.

Vincent Herffs, né à Millen, dans le duché de Juliers, entra dans l'ordre de Saint Dominique au couvent de Sittard. Il fut envoyé à Louvain pour y terminer ses études en philosophie et en théologie, et enseigna pendant quelques années la philosophie et l'Écriture sainte aux religieux de son ordre. En 1758 il prit le grade de licencié en théologie et en 1766 celui de docteur. Nommé en 1769 docteur-régent à la faculté de théologie, il se distingua par la solidité de son enseignement et par l'aménité de son caractère. La révolution condamna ce savant religieux à l'exil; il revint à Louvain en 1800 et se retira à l'abbaye de Parc où il mourut le 25 février 1801. Voyez *Oratio de Laudibus quibus veteres Lov. theologi efferri possunt, p.* 152.

Num. 20.

François Pauwens, de l'ordre de S. Augustin, docteur en théologie, mort en 1725. Voyez Paquot, *Mém. tom. XVIII, p.* 147.

Num. 21.

Jean Natal Paquot, licencié en théologie, chanoine de S.-Pierre, professeur d'hébreu au collége des Trois-Langues, etc.

Inscription : *L. Michaux pinxit* 1777. C'est le seul portrait de ce laborieux écrivain que l'on connaisse ; il nous a été donné par le séminaire de Liége où Paquot a rempli pendant quelque temps les fonctions de professeur d'Écriture sainte, après son départ de Louvain.

Num. 22.

Jacques de Bay, docteur en théologie, neveu du fameux docteur Michel Baius. Voyez Valère André, ouvr. cit., p. 128, et *Bibl. Belg. tom. I, p.* 500, et les *Analectes de* 1840, *p.* 197.

Sur le revers on lit : D. M. N. JACOBUS DEBAY MELINI PROPE ATHUM NATUS A° 1544, FUNDATO COLLEGIO SUI NOMINIS A° 1612, OBIIT LOVANII A° 1614.

S. T. DOCTOR, COLLEGII PRÆSES SABAUDICI AD CAPIT. D. PETRI DECANUS.

Num. 23.

Gilles de Bay, neveu de Jacques de Bay (*Num.* 22), docteur en théologie. Voyez Valère André ouvr. cit., p. 133.

Sur le tableau on lit : ÆTATIS SUÆ 42, et la devise : *bon trot de Bay* 1628.

Num. 24.

Portrait inconnu (médaillon avec armoiries et la date 1716), probablement celui de *Pierre Hoppenbrouwer*, licencié en théologie, prieur de S. Martin à Louvain, mort en 1720.

Num. 25.

Inscription monumentale (avec armoiries) de la fondation de bourses d'études faite par Rutger de Marselaer. Dans l'inscription du monument que Frédéric de Marselaer érigea à la mémoire de ses parents dans la cathédrale d'Anvers, il est nommé : *Nobilissimæ Lovanii institutionis fundator*. Voyez Paquot, *Mém. tom. XVI, p.* 177.

MEMORIÆ S. ILLUSTRI A CENTUM LUSTRIS STEMMATE GENEROSUS RUTGER DE MARSELAER TOPARCHA DE OPDORP, ANNUUM CENSUM BIS MILLE FLORENORUM LEGAVIT AN° CIↃ IↃC XLVIII INSTITUENDIS LOVANII NOBILIUM STUDIOSIS DELECTU PROPRIORUM COGNATIONE DE MARSELAER ET VANDE WERVE.

Num. 26.

Jacques Bollaert, de Malines, licencié en théologie, prieur de St. Martin, mort le 29 novembre 1736.

Sur le tableau en médaillon on lit : ÆTAT. 43 A° 1723.

Num. 27.

Jean Caramuel y Lobkowitz, docteur en théologie,

mort évêque de Vigevano entre Milan et Pavie, en 1682. Voyez Paquot, *Mémoires*, *tom. VIII*, *p.* 251.

Armoiries avec devise : *Mensurabiles posuisti dies.*

Num. 28.

Michel De Bay, docteur en théologie.

Sur le revers du portrait on lit : D. M. N. MICHAËL DEBAY IN BAUFFE PROPÈ ATHUM NATUS A° 1513 S. T. DOCTOR CREATUS A° 1550 S.SCRIPTURÆ PROFESSOR 1553, FIDEI QUÆSITOR 1560 : DECANUS AD S. PETRUM LOVANII 1575 IBIDEM COL. PONTIFICII PRÆSES. OBIIT 16 7BRIS 1589.

Voyez les *Analectes de* 1840, *p.* 199, *not.* 1.

Num. 29.

Thomas Stapleton, docteur et professeur en théologie. Voyez Paquot, *Mém. tom. XI*, *p.* 309, et les *Analectes de* 1840, *p.* 197, *not.* 1.

Num. 30.

Pierre sépulcrale du monument érigé à la mémoire du fondateur du collége Van Dale. Voyez les *Analectes de* 1847, *p.* 211, et Valère André, ouvr. cit., p. 312.

D. O. M. ET P. M. D. PETRI VAN DALE FUNDATORIS. OBIIT 1A JANUARII 1582.

Num. 31.

Henri Ferdinand Joseph De Litiski Van Schenau, fils d'un lieutenant-colonel en garnison à Louvain, li-

cencié ès-droits, chanoine de S. Jacques, nommé en 1745 par le comte Fugger (voyez Num. 61) président du collége de Luxembourg. Ce fut par ses soins que furent élevés en 1755 les nouveaux bâtiments du collége.

Num. 32.

Christophe Robert, docteur et professeur en droit, mort le 17 juillet 1756. Voyez les *Analectes de* 1843, *p.* 148, et *de* 1852, *p.* 208.

Num. 33.

Elbert Leoninus, docteur et professeur en droit. Voyez les *Analectes de* 1852, *p.* 289.

Sur le tableau on lit : ELBERT LEONNIN : I. V. D.PRIMAR. PROFESS. LOVAN. CONSIL. ILLUSTR. GVILLIELMI PRINC. AURA. CANCEL. GELRIÆ : ET DELEG. ORDIN. GEN. FOEDER. PROVIN. OBIIT A° CIϽ IϽXCVIII.

Num. 34.

Louis Wittembercq, d'Ath, premier en philosophie, et professeur de philosophie. Voyez ci-dessous sa notice.

Inscription : *Lud. Wittembercq Athensis Primus in Art. Prof. in Pæd. Lilii anno* 1793.

Le musée doit ce portrait à la bienveillance du frère M. Wittembercq, ancien élève de l'Université et médecin à Ath, qui obtint à la promotion générale de la faculté des arts en 1795 la sixième place de la première ligne.

Num. 35.

Corneille Faes, premier en philosophie en 1652, licencié en théologie, vicaire-général du prince-évêque de Liége Joseph Clément de Bavière, mort le 11 mai 1694. Il fit une fondation de bourses d'étude en faveur de la pédagogie du Lis où il enseigna la philosophie.

Sur le tableau on lit : *Effigies et insignia per-illustris ac amplissimi Dni D. Cornelii Faes Bruxellensis. Vir, qui notus est magna eruditione summoque judicio, in celeberrima universitate Lovaniensi totius cursus philosophici primus renunciatus est A° ætatis suæ 18. Scientiam Theologicam sic calluit, ut eam in Abbatia Affligemensi cum laude docuerit, inde ad Universitatem revocatus A° 16. Professor pedagogii Lilii eligitur, ubi philosophiam spatio 12 annorum magna cum assiduitate non solum edocuit, sed etiam A° 1665 sacræ Theologiæ lauream in prefata Universitate obtinuit, deinde Canonum, factus per illustris Cathedralis Ecclesiæ Leodiensis canonicus, officialis munere ejusdem capituli functus est, ac post modum in....* Le reste de l'inscription est effacé.

Num. 36.

Jacques a Castro (aussi nommé *Bosius* ou *Boys*), docteur et professeur en théologie, évêque de Ruremonde. Voyez Knippenberg, *Hist. ducatus Gelriæ p.* 215 ; Van de Velde, *Synops. monum. tom III, p.* 823, et les *Analectes de* 1839, *p.* 286 *et* 309.

Sur le cadre : JAC. BOSIUS ALIAS CASTRO S. T. D. ET P. EP^{US} RURÆM. OBIIT 24 F^{B}. 1639.

Num. 37.

Ruard Tapperus, docteur et professeur en théologie, non moins célèbre par ses écrits et par la sainteté de sa vie que par ses travaux au concile de Trente. Voyez les ***Analectes de*** 1839, ***p.*** 299, et de 1841, ***p.*** 178, et le ***Mémoire sur la part que le clergé de la Belgique et spécialement les docteurs de l'Univ. de Louvain ont prise au concile de Trente, p.*** 31 ***et suiv.***

L'inscription presque effacée porte : RUARDUS TAPPERUS ENCHUSANUS, S. TH. DOCTOR ET PROF. LOVANII ATQUE IN... S. PETRI DECANUS, CONC. TRIDENTINO E BELGIS INTERFUIT, ET EXPOSITIONIBUS IN... ARTICULOS... LOVANIENSES CIRCA FIDEI DOGMATA CLARISS. NOMEN ADEPTUS... ET POSTRID. KAL. MARTII CIↃ IↃLIX AET. LXXI.

Num. 38.

Viglius, élève, bienfaiteur et protecteur de l'Université, fondateur du collége qui porte son nom; en costume de chancelier de l'ordre de la Toison d'or.

On lit sur le tableau : ***Conseil. chancellier de l'ordre de la Toison d'or***; et sur un livre ouvert : ***Vita mortalium vigilia*** (armoiries).

Voyez les ***Analectes de*** 1844, ***p.*** 158, ***de*** 1851, ***p.*** 289 ***et*** 311, et ***de*** 1852, ***p.*** 285.

Num. 39.

Antoine Parmentier, docteur et professeur en théologie, président du grand collége du S.-Esprit. Voyez les *Analectes de* 1839, *p.* 287; et *Oratio de laudibus quibus veteres Lov. Theologi efferri possunt*, *p.* 138.

Inscription sur le cadre : ANTONIUS PARMENTIER, NIVELL. S. T. D. ET P. OB. 12 MAII 1722.

Num. 40.

Jean François Stoupy, né à Thuin en 1678, docteur et professeur en théologie, doyen de S.-Pierre à Louvain.

Sur le cadre : JO. FRANC. STOUPY THUDIN. S. T. D. ET PROF. OB. 15 NOVB. 1736.

Num. 41.

Bailly, professeur en philosophie, avec l'inscription : *Anno ætatis suæ* 61. Il était grand oncle de Madame Lecocq, de Baisy, qui donna ce portrait au Musée en 1843.

Num. 42.

Josse Ravesteyn, de Thielt, docteur et professeur en théologie, célèbre par ses écrits et par ses travaux au concile de Trente. Voyez le *Mémoire cit.*, *p.* 35.

Sur le revers du tableau on lit : JUDOCUS RAVESTEYN A TILETO S. T. D. ET P.

Num. 43.

Pierre Lombardus, né à Waterford en Irlande, pre-



mier en philosophie en 1575, docteur en théologie, archevêque d'Armacht et primat d'Irlande, mort à Rome en 1624. Voyez les *Analectes de* 1841, *p.* 166.

Num. 44.

Erasme, placé par Valère André parmi les professeurs de la faculté de théologie de Louvain (*Fasti acad. p.* 85), dit dans une lettre de 1517 : *Vivo versorque Lovanii, cooptatus in consortium Theologorum, licet in hac Academia non sim insignitus titulo doctoris.*

Il y aurait un curieux travail à faire sur le séjour d'Érasme à Louvain et sur ses rapports avec les membres de l'Université, rapports de bienveillance et d'amitié avec les uns et d'inimitié et de lutte avec les autres.

Num. 45.

Jacques Nazet, professeur en médecine.

Sur un socle on lit : JACOBUS NAZET, NA. LOV. AN. 1724 PROM. 9 1. L. 1744, MED. BAC. FISC. ET DEC. M. L. AUG. 1749, MED. PROF. ORD. JUL. 1753 OBIIT. AN. 1803.

Légué à l'Université catholique par son fils M. Georges Jacques, ancien secrétaire archiviste du conseil général de l'administration des hospices et secours de l'arrondissement de Louvain, avec plusieurs documents relatifs à ses études, ses diplômes et un inventaire inscrit en tête du cahier relié qui contient ces documents. Louvain, octobre 1845 (armoiries : *utere prudentia*).

Num. 46.

Benoît Arias Montanus, savant espagnol, célèbre par la publication de la Polyglotte d'Anvers, travail dans lequel il fut secondé par des docteurs de Louvain.

Voyez sa notice dans les mémoires de l'Académie d'histoire de Madrid, et une notice de M. Gachard sur la Polyglotte d'Anvers, dans les Bulletins de l'Académie de Belgique, tom. XIX, part. 2. La suite de nos Analectes renfermera un supplément à cette notice concernant les rapports d'Arias Montanus avec les docteurs de Louvain.

Num. 47.

Jacques Pontanus, docteur et professeur en théologie, mort en 1668. Voyez Paquot, *Mém. tom. II, p.* 259.

Num. 48.

Corneille Valerius, professeur de littérature latine au collége des Trois-Langues, mort en 1578. Voyez Paquot, *Mém. tom. XII, p.* 147.

Num. 49.

Bernard Desirant, de l'ordre de S. Augustin, docteur et professeur en théologie, mort à Rome en 1725. Voyez *Oratio de laudibus quibus veteres Lov. theologi efferri possunt, p.* 131.

Num. 50.

Claude Verrydt, licencié en théologie, bienfaiteur du grand collége du St.-Esprit et du collége de Malines. Voyez les *Analectes de* 1839, *p.* 307.

Sur le tableau (avec armoiries) on lit : CLAUDIUS VERRYDT S. T. L. FUNDATOR 7 BURSARUM IN COLLEGIO MECHLIN. LOV. OBIIT A° 1622 (1623).

Num. 51.

Josse Ravestein, de Thielt, docteur et professeur en théologie, un des théologiens de Louvain qui assistèrent au concile de Trente. Voyez le Mémoire cité et la *Bibl. Belg. tom. II*, *p.* 770.

Num. 52.

Corneille Jansenius, évêque d'Ypres. Portrait avec armoiries et la devise : *In veritate et charitate.*

Num. 53.

Antoine Hasech étudia la philosophie et la théologie à Louvain, et mourut curé de Gouvi dans le pays de Luxembourg à l'âge de 125 ans. Interrogé comment il avait conservé les forces de l'esprit et du corps au delà d'un siècle, il avait coutume de répondre qu'il s'était constamment abstenu de trois choses : *mulierum, ebrietatis et iracundiæ.*

Sur le tableau on lit : ANTONIUS HASECH, INTER PRIMOS

NASCENTIS ACADEMIÆ LOV. ALUMNOS CLARUS, PAROCHIALEM ECCL. GULENSEM IN DUC. LUXEMBURGENSI REXIT DIUTISSIME. OBIIT AN. MDXXVI ÆTATIS CXXV.

Num. 54.

Jean Malderus, docteur et professeur en théologie, illustra pendant vingt-deux ans par son savoir et ses vertus le siége épiscopal d'Anvers (1611-1633).

Ce portrait, attribué à Van Dyck, provient de l'ancien collége que le prélat fonda à Louvain, et qui était destiné principalement à l'entretien de quelques étudiants en théologie; il y donnait la préférence pour les bourses à ceux de sa parenté, puis à trois étudiants du séminaire d'Anvers.

Malderus avait pris le grade de docteur en 1594. Il fut recteur de l'Université en 1604; nommé en 1598 président du collége du Roi, il conserva ce poste jusqu'en 1611, époque de sa nomination à l'évêché d'Anvers.

Voyez Paquot, *Mém. tom. VII, p.* 18; Valère André, ouvr. cit., p. 327, et les *Analectes de* 1840, *p.* 200 et de 1847, *p.* 214.

Num. 55.

Dominique de Gentis, de l'ordre de S. Dominique, évêque d'Anvers, bienfaiteur de l'Université, mort le 5 juillet 1758.

Sur l'adresse d'une lettre que le prélat tient à la main on lit: *A S. Grandeur Monseigneur F. Dominique de*

Gentis, Évêque d'Anvers et Conseiller d'État de S. Majesté l'impératrice-reine etc.

Num. 56.

Installation de l'Université catholique à Louvain, au grand auditoire du collége du Pape, le 1 décembre 1835; esquisse de M. Matthieu, directeur de l'Académie des Beaux-Arts à Louvain.

Voyez la notice du cérémonial de l'installation à la suite du discours de M. le Vice-recteur De Cock, Louvain 1835 in-8, p. 25.

Num. 57.

Jean Chevalier, de Bas-Silly ou Elseller, prit le grade de licencié en théologie le 1 sept. 1681, et devint l'année suivante président du collége de Bay.

Sur le tableau (avec armoiries et devise : *In sudore vultus tui*) on lit : ERUD. D. JOES CHEVALIER S : T : L : 4us PRÆSES COLLEGIJ DE BAY, QUI 9 CIRCITER MENSIBUS INSTITUTUS OBIJT 2a AUGUSTI 1684, ÆTATIS 45.

Num. 58.

Dessin à la plume, représentant le plan primitif des Halles telles que l'Université se proposait de les rebâtir vers 1685, avec l'inscription : HALÆ LOVANIENSES A° MCCCXVII LANIFICIBUS STRUCTÆ A° MCCCCXXVI MUSIS DICATÆ.

Nous devons ce dessin à M. Piot, chef de bureau aux Archives du royaume à Bruxelles.

L'auteur du dessin signe comme suit : B. V. D. S. *f.* 1771. C'est en effet vers cette époque que l'université avait pris la résolution de compléter les travaux commeucés antérieurement. Voyez les *Analectes de* 1849, *p.* 206.

Num. 59.

Charles Chislain Daelman, né à Mons en 1671, docteur et professeur en théologie, président du collége du Pape, mort le 21 décembre 1731. Voyez *Oratio de laudibus quibus veteres Lov. theologi efferri possunt*, *p.* 137.

Num. 60.

Arnoul Van Dale, père de Pierre Van Dale, fondateur du collége de ce nom (Voyez num. 30), jurisconsulte et seigneur de Ten Dale, légua à l'université un revenu annuel de cent florins pour être réparti en bourses d'étude. Ce legs donna lieu à la fondation du collége faite en 1569 par son fils *Pierre Van Dale*, docteur en droit, seigneur de Berlaer, Ghestel, Putte et Beersel, chanoine de Notre-Dame à Anvers et Doyen du chapitre de S.-Martin à Alost.

Num. 61.

Portrait en pied du comte Jean-Jacques Fugger dont la famille, en vertu du testament de Jean Mylius, avait

le patronage héréditaire du collége de Luxembourg. Voyez *Valère André*, ouvr. cit., p. 324, et *Analectes de* 1847, *p.* 213.

Sur le tableau on lit : EXCELLENTISSIMUS AC ILLUSTRISSIMUS DOMINUS JOANNES JACOBUS FUGGERUS S. R. I. COMES DE KIRCBERG ET WEISSENHORN DOMINUS IN BOOS HEIMERTINGEN ET REICHAU S. C. R. M. CAMERARIUS ETC. COLLEGII D^i^ JOANNIS MILII IN ALMA UNIVERSITATE LOVANII ERECTI A° MDCXIX PATRONUS HEREDITARIUS EJUSDEMQUE A° MDCCLV. FUNDITUS AD TANTUM FASTIGIUM INNOVATI RESTAURATOR MUNIFICENTISSIMUS.

Num. 62.

Portrait de Rega, peint par Sauvage.

Inscription : *Henricus Josephus Rega*, *Med. D. et P. Lov. Obiit die* 22 *julij* 1754 *Æt.* 64 *ann.*

Voyez la notice dans les *Analectes de* 1840, *p.* 159 et *de* 1847, *p.* 217.

Num. 63.

Jacques Jansonius, docteur et professeur en théologie, mort en 1625. Voyez les *Analectes de* 1842, *p.* 141.

Num. 64.

Jean Robert Ghislain Caimo, docteur et professeur de théologie, président du collége de Ste.-Anne et Recteur de l'Université, mort évêque de Bruges en 1775.

Num. 65.

Vers (imprimés sur satin avec ornements en peinture) à H. G. Van Gameren, évêque d'Anvers 1759. *I. H. Van Brée, Pr. Pixt.* 1759.

Num. 66.

Joseph Philippe De Wever, né à Saint-Nicolas le 7 novembre 1721, premier en philosophie en 1741, licencié ès-droits, avocat au conseil de Flandre, mort le 8 décembre 1777.

Sur le revers du tableau (avec armoiries) on lit : *Josephus Philippus De Wever advokaet, geboren te Ste.-Nicolaes. Op den* 12 *november* 1741 *aldaer plegtig ingehaeld als primus der Hoogeschool te Loven. Peint par P. J. De Geyst, de Tamise.*

Num. 67.

Juste-Lipse. L'Université possédait autrefois son buste en marbre qui se trouve actuellement à la bibliothèque royale à Bruxelles. M. De Reiffenberg en a donné la copie en tête de son mémoire sur la vie et les écrits de Juste-Lipse. Voyez num. 94.

Num. 68.

Léonard Lessius, premier en philosophie en 1572, boursier du collége d'Arras, un des plus célèbres théologiens de la Compagnie de Jésus, mort en odeur de sainteté en 1623.

Dans un livre ouvert on voit l'inscription suivante : DE JURE ET JUSTITIA. R. P. LEONARDUS LESSIUS SOCIETATIS JESU. THEOLOG. OBIIT 15 JANUARII 1623, ÆTATIS 69.

Num. 69.

Autre portrait de Jacques De Bay. Voyez le Num. 22.

Sur le tableau : *D. M. N. Jacobus De Bay , obijt* 5 *octob. Anno* 1614, *Ætatis* 69.

Num. 70.

Jean Hessels , docteur et professeur en théologie, délégué au concile de Trente. Voyez le Mémoire cité et la *Bibl. Belg. tom. II , p.* 658.

Num. 71.

Vers latins (imprimés sur satin) dédiés à H. Van Gameren, élu président du grand collége le 19 juillet 1757.

Num. 72.

Natal Du Bois , docteur et professeur en théologie. Voyez les *Analectes de* 1839, *p.* 287 *et* 315 , et *Oratio de laudibus quibus veteres Lov. theologi efferri possunt , p.* 145.

Sur le tableau : NATALIS DU BOIS S. T. D. R. ET P. COLLEGII MAJ. PRÆSES OBIIT 17 JULII 1757. ÆT. 70 ANN.

Num. 73.

Vers en latin (imprimés sur satin) dédiés à H. Van Gameren , docteur en théologie le 19 août 1732.

Num. 74.

Autre portrait de *Martin Steyaert*. Voyez le Num. 4.

Num. 75.

Portrait inconnu.

Num. 76.

Autre portrait de *Jean Malderus*. Voyez le Num. 54.

Num. 77.

Le Sauveur ressuscitant la fille de Jaïr, grande toile que le roi Guillaume fit peindre par Van Bré pour le réfectoire du collége du Pape transformé en 1825 en *collége philosophique*. En 1830 cet établissement devint un hôpital ; lors de l'invasion, les soldats hollandais percèrent le tableau à coups de sabre ; l'administration communale le fit restaurer et le confia à l'Université pour en orner le vestibule de la Bibliothèque.

Num. 78.

Auger Ghislain Busbequius (*de Busbecq*), étudiant de Louvain, ami intime de Juste-Lipse, qui lui dédia ses *Saturnales*, célèbre par ses ambassades et ses voyages, mort en 1592.

Num. 79.

Christophe Plantin. Ce célèbre typographe était lié d'amitié avec les principaux professeurs de l'Université

et aimait à reconnaître qu'il leur devait en grande partie le succès de ses éditions.

Num. 80.

André Vésale. Voyez les *Analectes de* 1845, *p.* 233.

Num. 81.

Jean François Van de Velde, docteur et professeur en théologie, dernier président du collége du S.-Esprit, avant la dispersion de l'Université à la fin du dernier siècle, mort à Beveren en 1823. Voyez son éloge à la suite du discours *de Laudibus quibus veteres Lov. theologi efferri possunt*, *p.* 152.

Num. 82.

Martin Rythovius, docteur et professeur en théologie, premier évêque d'Ypres, célèbre par ses travaux au concile de Trente.

Inscription sur le cadre : MARTINUS RITHOVIUS PRIMUS EPUS. IPREN. OBIIT AUDOMAROPOLI ANNO 1583. 9A OCTOB. A° 1556 PRÆSES COLL. MAJORIS.

Voyez le Mémoire cité sur le concile de Trente, et les *Analectes de* 1839, *p.* 284, et *de* 1840, *p.* 193.

Num. 83.

Guillaume Fabricius, docteur et professeur en théologie, mort en 1628. Voyez les *Analectes de* 1839, *p.* 286 *et* 308.

Sur le cadre on lit : *Guiliel. Fabricius, Noviom. S. T. D. R. Obiit* 7 *martij* 1628.

Num. 84.

Buste en marbre de *Pierre Gudelinus,* docteur et professeur en droit, mort en 1619. Voyez Paquot, *Mém. tom. XVII*, *p.* 298.

Num. 85.

Henri Scaille, docteur et professeur en théologie, président du collége du S.-Esprit. Voyez Paquot, Mém. tom. VII, p. 247, et les *Analectes de* 1839, *p.* 286 *et* 312.

Sur le cadre on lit : *Henricus Scaille*, *Dionnant. S. T. D. et P. Obiit* 15 *maij* 1689.

Num. 86

Martin Caverenne, licencié ès-droits, mort le 4 nov. 1647.

Sur le tableau on lit : *Rdus D. Martinus Caverenne I. V. L. insignis Ecclesiæ D. Petri Lovanii Senior Canonicus. Pedagogii Standonici annis* 17 *Regens*, *Postea Collegii Teutonici Præsidens et anno* 1627 *Rector Universitatis Lovaniens. S. Martini Conventus et aliarum Bursarum Fundator.*

Une inscription placée au-dessus de la porte du couvent ou hospice de S.-Martin au Grand-Béguinage de Louvain rappelait la mémoire du fondateur. Son épitaphe se trouvait à S.-Pierre.

Num. 87.

Gérard Buesen, licencié en médecine et professeur, mort en 1841. Portrait (avec armoiries) donné à l'Université par sa famille.

Voyez sa notice dans les *Analectes de* 1843, *p*. 162.

Num. 88.

Vers latins (imprimés sur satin) dédiés à H. Van Gameren, président du grand collége ; 19 juillet 1757.

Num. 89.

Portrait du pape Adrien VI (à la salle du sénat académique), d'après un ancien tableau de la maison de ville.

Num. 90.

Buste du chanoine Goethals, licencié en théologie, vicaire-général du diocèse de Gand.

Num. 91.

Buste de Mgr. *Malou*, évêque de Bruges.

Num. 92.

Buste d'*André Vésale*.

Num. 93.

Buste de S. E. Mgr. le Cardinal *Sterckx*, archevêque de Malines.

Num. 94.

Buste de *Juste-Lipse*. Voyez Num. 67.

Num. 95.

Buste de *Henri Goethals* (*doctor solemnis*).

Num. 96.

Buste d'*Aubert Miræus*.

Num. 97.

Buste d'*Abraham Ortelius*.

Num. 98.

Buste de *Mathias Hovius*, archevêque de Malines. Voyez les *Analectes de* 1840, *p.* 200, *not.* 1.

Num. 99.

Buste de S. G. Mgr. *Van Bommel*, évêque de Liége.

NOTICE SUR LOUIS JOSEPH WITTEMBERCQ, D'ATH, PREMIER A LA PROMOTION GÉNÉRALE DE 1789 ET PROF. DE PHILOSOPHIE (1).

Louis Joseph Wittembercq, naquit à Ath, le 26 septembre 1767. Quoique dans son jeune âge il eut montré peu d'aptitude pour les lettres, à l'époque de son entrée au collége d'Ath, vers la fin de 1781, ses facultés se développèrent d'une manière suprenante sous les bons professeurs qu'il y rencontra. Tous remarquèrent dans le jeune Wittembercq ce développement extraordinaire de l'intelligence et un grand désir de s'instruire, qui firent concevoir de lui les plus hautes espérances; il étudia avec une ardeur et une facilité

(1) C'est aussi M. le docteur Wittembercq, frère du professeur, qui nous a transmis cette notice avec le portrait, Num. 34 (voyez ci-dessus p. 189). — M. le docteur Wittembercq obtint la sixième place à la promotion générale de la faculté des arts en 1795; il étudia ensuite la théologie au collége du S. Esprit, où son président le docteur Van de Velde le chargea de donner un cours de philosophie au jeune baron de Gilman. La suppression de l'université et les troubles de l'époque le forcèrent de renoncer aux études théologiques; en 1802 il prit le grade de docteur en médecine, à l'école de Harderwyck, et s'établit à Ath, sa ville natale, où il fut nommé médecin des hospices, et où ce digne vieillard jouit de la considération générale.



rares. On parlait partout de ses progrès rapides avec une sorte d'étonnement. Mais son bon naturel se conservait malgré l'évolution de son intelligence, et, s'il devenait plus instruit, il restait toujours aimable, doux et modeste. Durant tout son cours d'humanités, il fut constamment premier dans toutes les matières, non-seulement à la fin de chaque cours, mais encore dans toutes les compositions mensuelles de l'année (1).

Après ses humanités, il commença ses études philosophiques à l'ancienne Université de Louvain, dont la faculté des sciences et des lettres avait été transférée à Bruxelles par l'empereur Joseph II. Il y continua à se signaler dans les examens préparatoires et fut proclamés *primus in artibus*. En récompense de cette haute distinction, on lui décerna une médaille en or de grande dimension, et il reçut une gratification de 280 florins pendant quatre ans. Cette médaille lui fut remise au nom de l'Empereur par le Ministre Co-

---

(1) Voici le certificat qui lui fut donné à la fin de ses études : « Ludovicus Wittembercq toto Sexennio, quo humaniores absolvit, sic vitâ et moribus fuit probatus adolescens, ut tanquam virtutum omnium exemplar omnibus ad imitandum proponeretur. Studia verò sic facili ingenio tractavit, ut, licet patris arte sæpissime distentus, non solum omnibus in scholis primum præmium reportarit, sed in singulis locis socios longo post se reliquerit intervallo; in mathematicis autem et catechismo sic excellere visus est, ut potius aliorum doctor quàm certaminis socius videretur.

« Dabam Athi 29 7bris 1788. — « *J. Urbain* Rhetoricæ professor. »

bentzel (1). Un courrier de cabinet fut expédié pour annoncer cette promotion à l'administration de la ville d'Ath. Celle-ci s'empressa de prendre toutes les mesures pour faire une réception honorable au lauréat. Toute la ville prit un air de fête, les principales rues furent décorées, des arbres provenant des bois royaux furent plantés sur toute l'étendue qui sépare la porte de Bruxelles de la porte de Tournai, près de laquelle était le domicile de son père. Un cortège composé des étudiants et du corps professoral, de toutes les corporations bourgeoises, celle des canonniers en tête, alla au-devant du *primus* à une demi lieue de la ville. Celui-ci y fit son entrée décoré de sa médaille dans la voiture de l'abbé De Villers, laquelle était attelée de quatre chevaux caparaçonnés richement. Il se rendit d'abord à la maison de ville, où l'attendait le corps municipal pour lui offrir le vin d'honneur et delà l'accompagner à l'église de St.-Martin sa paroisse pour y assister à un *Te Deum* chanté solennellement. Le curé fit un éloge pom-

---

(1) Voyez dans les Analectes de 1852, p. 256, la note sur les médailles offertes en 1775 et 1789 au premier en philosophie. — M. le docteur Wittembercq possède encore la médaille offerte à son frère; elle est en or à l'effigie de Marie-Thérèse, et entièrement conforme à la grande médaille des prix de l'Académie des lettres et sciences de Bruxelles. M. le docteur Wittembercq remarque que le ministre, en remettant cette médaille, dit à son frère qu'il en recevrait une autre à l'effigie de Joseph II; ce qui n'eut pas lieu.

peux de l'objet de cette manifestation en présence d'un public d'élite accouru de tous les environs pour jouir d'un spectacle inconnu jusqu'alors en cette ville. Après cette cérémonie le même cortège le ramena à l'Hôtel de ville où l'administration lui offrit un banquet de cinquante couverts, auquel furent invités les autorités civiles et religieuses, le corps professoral et les parents du *primus*. Plusieurs compliments en vers y furent récités; quelques convives chantèrent des chansons en l'honneur du vainqueur.

Le lendemain à trois heures de relevée, le corps municipal accompagné du corps professoral, précédé de la musique et de la compagnie des canonniers mousquetaires, se rendit au domicile du *primus*, pour lui offrir en mémoire de ses éclatants succès une riche cafétière en argent et deux flambeaux d'un travail exquis. On y voyait gravées les armes de la ville d'Ath, entourées d'une légende mentionnant cette honorable libéralité de l'administration et la date du triomphe du *primus*. Les fêtes se succédèrent durant quinze jours. Des banquets furent offerts au lauréat par l'abbaye d'Ath, la prévôté de l'abbaye de Cambron, la prévôté de l'abbaye de St.-Martin de Tournay, les différentes corporations de la ville, notamment celle de St.-Roch et de St.-Éloi. Cette dernière lui fit cadeau d'une belle louche en argent d'une grande dimension, sur le dos de laquelle étaient gravées les neuf muses couronnant le chiffre W du *Primus* avec le chronogramme suivant : LOUIS REÇOIS NOS VOEUX ET CE GAGE D'UNE AMITIÉ LA PLUS PURE.

A la suite de ses études philosophiques, il s'appliqua à la théologie durant trois années, après lesquelles il fut ordonné prêtre. En 1793 Wittembercq n'avait que vingt-six ans, et déjà l'Université le jugeait digne de s'asseoir à côté des maîtres les plus consommés. Il fut nommé professeur de philosophie à la pédagogie du Lys et remplit cette fonction de la manière la plus distinguée.

Lors de la seconde invasion française, il revint au sein de sa famille. Bientôt l'administration diocésaine de Tournay, appréciant ses éminentes qualités, le nomma desservant de la paroisse de Sainte-Élisabeth à Mons, d'où le doyen venait d'être arraché pour être emprisonné à Maubeuge.

Le directoire ayant décrété à la fin de septembre la réouverture des cours de l'Université, Wittembercq fut rappelé dans son sein pour continuer à y donner le cours de philosophie, qu'il enseigna jusqu'à la suppression de l'Université en 1797.

Pendant l'époque de la persécution, Wittembercq revint heureusement dans sa ville natale et se cacha chez son vieux père, où il célébrait en secret les Saints Mystères. Une affection de poitrine minait sa santé ; il mourut le 24 août 1798, à l'âge de trente et un ans, aimé et admiré de chacun à cause de sa profonde piété et de sa résignation à la volonté de Dieu.

A cette époque les morts étaient portés directement au cimetière par des voisins et des amis, sans aucune

cérémonie religieuse. Ses anciens élèves de la ville et des environs se chargèrent de cette mission douloureuse avec un recueillement mêlé de larmes. Hélas ! l'église où on le conduisit avec pompe en 1789 pour assister au *Te Deum* solennel était alors convertie eu temple de la raison ; une idole informe de trois mètres de hauteur occupait le sanctuaire, et sur la chaire, où le bon pasteur avait fait autrefois l'éloge du défunt sous le rapport de sa science et de ses vertus, il était écrit en grands caractères : *La vérité a remplacé le mensonge.*

LETTRES DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE LOUVAIN, AU SUJET DE PIERRE XIMENIUS, 1561 (1).

Parmi les lettres inédites adressées à Viglius, il s'en trouve trois qui témoignent des efforts qu'il fit, en 1557, avec son ami Hopperus, pour engager Pierre Ximenius à accepter une chaire à la faculté de droit à Louvain (2).

Ces documents qui réclament leur place dans l'histoire de la faculté de théologie, nous font connaître Ximenius comme un homme d'un savoir profond, mais d'un caractère extrêmement faible et timide. Il n'aimait que l'étude et la retraite. Son ami Paccius en parle dans les termes suivants : *Animulus et sacris et philosophicis præceptis instructus... Vixit abditus, delectatur diversis studiis... Est angusto animo et paucis contento* (3); il dut même prier Hopperus de ne pas donner suite à la nomination déjà confirmée par le roi, car Ximenius se tourmentait tellement de l'idée d'avoir cédé d'abord

(1) Extr. des *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2e *série*, *tom. III*, *num.* 2.

(2) Voyez les *Bulletins cités*, 2e série, tom. II, p. 197-200.

(3) Lettre de Paccius à Hopperus; *ibid.*, p. 198, not. 1.

aux instances de Viglius et d'Hopperus, que sa santé et même son esprit en étaient gravement affectés.

Le gouverneur des Pays-Bas, Emmanuel-Philibert de Savoie, dans une lettre du 22 avril 1557, adressée à la faculté de droit de Louvain, s'était expliqué au sujet de cette nomination de la manière suivante (1) : *Cum serenissimus Rex, pro sua in bonarum disciplinarum et præsertim jurisprudentiæ studiis provehendis propensione, nonnullorum professorum stipendia augenda duxerit, novasque quasdam lectiones institui mandarit; nos tam laudabile Majestatis suæ institutum executioni mandare cupientes, jussimus pro singulis litteras, pro obtinenda debita stipendiorum solutione congruas, expediri. Verum cum præ cæteris Majestati suæ cordi sit, ut novæ lectioni Decretorum recte provideatur, quam Majestas sua pro horum temporum, quibus disciplina ecclesiastica graviter convellitur, necessitate, cupit ad primævam genuinamque suam revocari originem, sic ut magis ad Ecclesiæ ædificationem quam litium judiciorumque disceptationem dirigatur, dum diu multumque ad eam provinciam idoneus quispiam quæsitus esset, tandem Majestas sua ob singularem Petri Ximenii commendationem, illum quantumvis reluctantem im-*

---

(1) Papendrecht, *Analect.*, t. II, part. I, p. 382. C'est par erreur que nous avons imprimé, dans les *Bulletins* de la Commission royale d'hist. (t. II, p. 197, not. 2), que cette lettre avait été adressée au gouverneur par la faculté.



pulit ut conditionem eam susciperet. Circa quem ea fuit suborta difficultas, quod gradum docendique auctoritatem non haberet. Verum non visum fuit hoc impedimentum tam egregium institutum debere remorari. Et uti regia Majestas ab eo cum ipso dispensavit, sic etiam vos non gravate eum ad hanc professionem admissuros esse speramus; ea tamen conditione, ut intra annum a die captæ professionis doctoralia insignia recipiat. Cum hæc autem lectio non minus theologiæ operam dantibus quam juris canonici studiosis utilis futura videatur, talem ei horam assignari velimus, quæ utrisque sit accommoda.

Ximenius obtint sa liberté; sa nomination à Louvain resta sans effet.

Son nom, *Pedro Ximenès* ou *Ximenez*, indique une origine espagnole; cependant les biographies de ce pays, comme les nôtres, ne nous fournissent aucun détail sur sa vie ou sur ses travaux.

La lettre citée de Paccius semble donner à entendre qu'il résidait à Anvers en 1557. Plus tard, il paraît avoir été attaché à Robert de Berghes, prince-évêque de Liége: *Reverendissima tua Paternitas eum, in suam familiam olim adscitum, merito et sine ulla sollicitudine retinere potest*, disaient les théologiens de Louvain, dans une lettre écrite à ce prélat le 26 juin 1561 (1).

---

(1) Voyez ci-dessous.



Vers cette époque, Ximenius se vit exposé à une accusation d'hétérodoxie de la part de Fray Lorenço de Villavicencio, religieux espagnol de l'ordre des ermites de St.-Augustin, qui obtint, le 20 juin 1558, le grade de docteur en théologie à Louvain, et qui semble avoir porté fort loin son zèle pour les intérêts de la religion et du roi (1).

Fray Lorenço, dans une lettre à Philippe II, du mois d'octobre 1565, trace lui-même le tableau des services qu'il prétendait avoir rendus. Au nombre de ces services figure la dénonciation de Ximenius : *J'emmenai de Cologne*, dit-il, *Pedro Ximenez, homme très-savant, et je fis tant qu'il se soumit à l'inquisiteur Tiletanus* (2), *ainsi qu'à la faculté de théologie de Louvain, et qu'il accepta leur décision* (3).

Les deux lettres suivantes jettent quelque lumière sur cette affaire. Elles prouvent que les docteurs de Louvain étaient loin de partager les soupçons ou l'animosité de Fray Lorenço, et que celui-ci s'était exagéré la liberté de discussion que Ximenius avait prise par

---

(1) M. Gachard nous a donné les détails les plus curieux sur le rôle que ce personnage a joué aux Pays-Bas. Voyez la *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. xvi-xlix.

(2) Le docteur Josse Ravesteyn, ordinairement appelé *Tiletanus*, parce qu'il était né à Thielt, en Flandre, n'avait été nommé inquisiteur qu'en 1560.

(3) M. Gachard, ouvr. cit., tome II, p. xviii.

rapport à certaines questions théologiques. Il y a dans les deux lettres de nos théologiens un esprit de charité et un ton de modération qui contrastent singulièrement avec ce que nous lisons dans les lettres du religieux espagnol au roi Philippe II, lettres dans lesquelles l'orthodoxie de Viglius même, ainsi que celle d'Hopperus et de plusieurs autres personnages distingués, était dénoncée comme très-équivoque (1).

Il résulte des deux lettres de la faculté de théologie qu'une enquête préparatoire contre Ximenius se fit à Louvain, d'après les ordres du roi, par Michel Driutius et Josse Ravesteyn, inquisiteurs de la foi. Ils lui firent connaître une espèce de réquisitoire (*gravamina*), très-probablement rédigé par Fray Lorenço. Ximenius répliqua à l'accusation par un mémoire sur lequel le docteur Jean Hessels fit quelques observations, qui ne convainquirent pas complétement l'accusé. Le prince-évêque de Liége, Robert de Berghes, en référa à la faculté de théologie, qui n'intervint dans le débat que pour le terminer à l'amiable, en rendant hommage aux sentiments et au savoir de Ximenius, et aussi en lui donnant quelques affectueux conseils de prudence. Quoique Fray Lorenço s'en vante, ce n'est pas à lui que fut dû l'arrangement de cette affaire. Il pouvait s'attribuer l'initiative de l'accusation; mais l'honneur d'avoir

---

(1) Ouvr. cit., t. I, p. 318-321, et t. II, p. XXXIX.

su concilier les exigences légitimes de l'enseignement catholique avec les égards dus à un savant qui donnait des preuves de sa bonne foi appartient à nos théologiens. Ceux-ci, d'ailleurs, quoiqu'ils eussent admis Fray Lorenço au grade de docteur, en 1558, forcés peut-être par une recommandation de la cour, n'eurent guère de rapports avec lui : ils ne le nomment pas même dans leurs lettres à l'évêque de Liége ; ils ne le citent dans aucun acte de la faculté, et ne l'appelèrent jamais à occuper des fonctions dans l'enseignement.

I.

Reverendissimo Domino, Domino Roberto a Bergis episcopo Leodiensi.

Reverendissime præsul et princeps illustrissime. Super paucis illis controversiis quas D. Petrus Ximenius in suo apologetico scripto proposuerat (1), de quibus se nondum satis informatum et nondum persuasum fuisse scribebat per responsionem M. N. Joannis Hessels ad primum suum scriptum : habita est diebus aliquot convocatio et collatio, humana satis et benigna, uti confidimus, per deputatos facultatis theologiæ cum D. Petro

(1) En marge du registre dont cette lettre est extraite, se trouve la note suivante, écrite par le docteur Van de Velde : *In tabulario facultatis exstant gravamina et ad haec Petri Ximenii responsiones, item Joan. Hesselii observationes.* Nous avons fait des recherches infructueuses pour retrouver ces pièces.

Ximenio. In eaque collatione prorsus nihil animadvertere potuerunt deputati, quod animum insinuaret aut hæreticum aut alienum ab ecclesiasticæ pacis et concordiæ amore et studio. Id unum deprehensum est, quod et ipsum existimamus non gravatim eum approbaturum, eum nondum ita versatum in sacris studiis ac sanctorum et orthodoxorum patrum tractatibus ac scriptis, ut de difficilibus quibuslibet religionis dogmatis possit ex sacris literis, recte et diligenter pèrscrutatis, exacte et expedite disserere. Id quod evenisse homini, humanarum disciplinarum omnis generis studiosissimo et non in totum sacris studiis addicto, non admodum est admirandum. Et confidunt deputati eum de ea re satis persuasum, decrevisse posthac ad sacras literas exacte intelligendas doctissimorum Patrum commentarios consulere, ac juxta eorum intelligentiam et traditionem scripturarum testimoniis uti. Quid autem effecerint deputati mutua collatione, utrum illi per omnia satisfecerint, et scrupulos omnes, quibus prius ejus animus detinebatur, exemerint? malunt deputati reverendissimam tuam Paternitatem ex ejus testimonio cognoscere. Certe si quid adhuc scrupuli reliquúm est in ejus animo (nam anxio et timido animo non ita facile est ad primam exhortationem omnem metum adimere, ac prorsus securum reddere), nihil tamen ejusmodi superesse existimant, quod ulli catholico vel reverendissimæ Paternitati tuæ vel suspectus de malevolo in ecclesiam veram animo haberi debeat. Quam ob rem reverendissima tua Pater-

nitas eum in suam familiam olim adscitum merito et sine ulla sollicitudine retinere potest, eumque pro sua prudentia adhortari, ut insignem illam literarum peritiam, qua illum Christus donavit, exemplo multorum doctissimorum et eloquentissimorum virorum convertat ad religionis sanctæ propugnationem et defensionem; si non in perplexis illis religionis capitibus, saltem in popularibus argumentis, quæ diserte et expedite apud populum catholicum tractata et explicata, quantum fructum adferant, testatur experientia, et novit tua reverendissima Paternitas. Quemadmodum autem adversus rumores sinistros vel suspiciones ad Facultatem, de ipsius magna in disputando libertate, ut fit, perlatos, plene apud Facultatem purgatus est, ita consultum fuerit, ut tua reverendissima Paternitas eum adhortetur, ut per oblatas occasiones opportunas vel scribendarum literarum vel congressum aut collationem minus liberam et aliis quibuslibet, quos metuit in sinistram de se opinionem propter immodicam libertatem disputandi natam adductos, eximere studeat omnem suspicionem.

Quod intelligimus ex reverendissimæ tuæ Paternitatis literis restauratam esse pristinam valetudinem reverendissimæ Paternitatis tuæ, Christo gratias agimus, ac supplices eum oramus ut reverendissimam tuam Paternitatem ecclesiæ suæ laboranti diu servet incolumem.

Lovanii, an. 1561 junii die XXVI.

Rev^mæ P. T. obsequentissimi Decanus et cæteri Magistri theologicæ facultatis in Academia Lovaniensi.

II.

Reverendissimo Domino D. Roberto a Bergis episcopo Leodiensi.

Reverendissime Præsul ac princeps illustrissime.

Tametsi parenthesis illa, quam sublatam in nostris literis cupit D. Petrus Ximenius, videatur nobis nihil prorsus scrupuli, dubitationis aut suspicionis iniquæ injicere posse lectori adversus dominum Petrum, quippe in qua statim post suspensum sermonem, quo dictum erat: *si quid adhuc scrupuli reliquum est in animo ejus,* subjicitur disertissimis minimeque suspensis verbis: *nihil tamen ejusmodi superesse existimant, propter quod ulli catholico vel suspectus haberi possit de malevolo in ecclesiam veram animo*, voluimus tamen reverendissimæ Paternitati tuæ morem gerere, ut anxius et sollicitus ejus animus prorsus sit securus, quantum ad nostram quidem de ipso testificationem attinet. Itaque literas sublata parenthesi ad rev. Paternitatem tuam transmittimus (1). Quod autem ad rev. Paternitatem semel scripsimus, nos non agnoscere, quod aliqua sit accusatio coram nobis instituta adversus D. Petrum Ximenium, id iterum significamus. Fuit quidem, ut intel-

---

(1) Cette lettre entièrement conforme à la précédente, mais sans le passage en question, fut envoyée à l'évêque de Liége, le 20 août 1561. Elle se trouve aussi dans le registre cité.

leximus non tam accusatio quam inquisitio et informatio præparatoria apud reverendum dominum Driucium, inquisitorem hæreticæ pravitatis (1), instituta ex mandato regiæ Majestatis, adhibitis uno aut altero testibus, ex ejusdem Majestatis mandato, magistris facultatis theologiæ (2). Sed apud ipsam facultatem nulla de Petro querela proposita est, antequam rev. Paternitas tua scriptum quoddam D. Petri transmitteret ad facultatem examinandum et dijudicandum. Dominus Jesus rev. tuam Dominationem diu servet incolumem. Datum Lovanii, 20 augusti an. 1561.

Rev. tuæ Paternitatis obsequentissimi
Decanus et cæteri Magistri facultatis
theologicæ in Academia Lovaniensi.

---

(1) Michel Driutius (Drieux), docteur ès droits, doyen de St.-Pierre et chancelier de l'université, avait été nommé inquisiteur de la foi, en 1537. Voyez Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. CXIII, et les *Bulletins de la Commission d'histoire*, 2me série, t. II, p. 220.

(2) Cette enquête avait été ordonnée par Philippe II, à la suite de la dénonciation de Fray Lorenço.

DISCOURS DE M. LE PROFESSEUR FEYE SUR LA VIE ET LES TRAVAUX DE F. ZYPÆUS.

Aussi longtemps que le collége des humanités de la Haute-Colline a été sous la direction de l'Université catholique (1), on a suivi pour règle de prendre pour sujet du discours latin, à prononcer annuellement à la distribution solennelle des prix, l'éloge de l'un des hommes célèbres qui ont illustré l'Université de Louvain; aussi plusieurs de ces discours, composés par des élèves sous la direction de leurs professeurs, ont trouvé leur place dans les *Analectes pour servir à l'histoire de l'Université de Louvain.*

Le même usage, qui sera fécond en résultats, a été adopté pour la faculté de Théologie dont les professeurs, à tour de rôle, sont chargés de faire un discours pour les promotions solennelles aux grades en théologie et en droit canon. Un nombre considérable de théologiens et de canonistes ont illustré pendant quatre siècles l'ancienne Alma Mater par leurs vertus et par leurs écrits; les faire connaître et les apprécier selon leur mérite est une tâche pleine d'intérêt pour la science et pour l'histoire du pays.

(1) Voyez les *Analectes de* 1851.



Lors de la promotion au grade de docteur en théologie de M. Philibert Van den Broeck (1), M. le professeur Feye a fait l'éloge d'un jurisconsulte dont les ouvrages sont une des gloires de l'ancienne faculté de droit civil et canon de Louvain; les notes dont il a accompagné son travail concourent à former la notice la plus complète publiée jusqu'ici sur Zypæus (2).

Un recueil périodique en a donné l'analyse suivante (3):

« La date de la naissance de Zypæus n'est pas exactement connue. Il faut la calculer d'après ses différentes épitaphes et l'époque de sa mort adoptée par ses biographes. M. Feye s'est livré sur ce point à des recherches dont il nous donne le résumé et où il reproduit les principaux éléments de la discussion. Zypæus, qui mourut le 4 Novembre 1650 à l'âge de 72 ans, était né à Malines, et il paraît certain que les persécutions religieuses, dont ses parents furent victimes, les forcèrent

---

(1) Un compte-rendu de cette cérémonie se trouve dans la *Revue catholique*, 3me *série*, *tom. III*, *p.* 320 *et* 494, et dans le *Journal de Bruxelles* du 31 Juillet 1851.

(2) *De Francisci Zypæi vita et scriptis; Oratio quam die XXVIII mensis julii habuit Henricus Joannes Feye, Miss. Holl. presb. S. Theol. et SS. Canon. D., in Univ. cath. Lov. SS. Can. prof., quum more Majorum ad gradum doctoris in S. Theol. promoveretur vir eruditissimus Philibertus Van den Broeck S. Th. L. Archidiœc. Mechl. presb.* — Louvain 1852, 1 vol. in-8 de 45 p. avec portrait et fac-simile.

(3) *Revue cath.* 4me série, tom. I, p. 121.

d'aller le faire baptiser à Anvers(1). Ce ne fut cependant qu'en 1580 que Malines fut prise par les huguenots et que le culte y fut suspendu, de sorte qu'on ne peut rien conclure de cette circonstance pour maintenir à 1580 la naissance de Zypæus, qui serait mort, d'après ce système, dans le cours de sa 72e année. Il est plus probable de faire commencer sa carrière à l'année 1578 ou 1579. La date de sa mort est à l'abri de toute contestation, et l'erreur commise par Lenglet Dufresnoy et après lui par les auteurs de la *Bibliothèque historique de la France*, qui le font vivre jusqu'en 1676, s'explique facilement par le titre de l'édition de ses œuvres donné à Anvers en 1575, édition que l'on annonçait comme revue par l'auteur.

» Zypæus vint commencer de bonne heure ses études à l'Université de Louvain, où il ne tarda pas à obtenir avec distinction le grade de bachelier en droit canon et où il remplit la charge de *Decanus et Fiscus* des Bacheliers. Après avoir été le secrétaire de Jean Miræus, évêque d'Anvers, il revint à Louvain prendre le grade de Licencié ès droits, et retourna à Anvers où il occupa diverses fonctions à l'évêché. Il était chanoine de la cathé-

(1) Dans le *Necrologium aliquot utriusque sexûs romano-catholicorum*, qui vel scientia, vel pietate, vel zelo pro communi ecclesiæ bono apud Belgas claruerunt ab anno 1600 usque 1739. Insulis 1739, in-8o, p. 157, on lit : — « *Mechliniæ natus*, *sed Antverpiæ renatus*. »

drale et grand-vicaire, quand il mourut. Le témoignage de ses contemporains est unanime pour attester l'étendue de ses connaissances et de ses services. Il se montra toujours le zélé défenseur de la liberté de l'Église, et ses ouvrages contiennent une réfutation anticipée de Van Espen. Son patriotisme lui fit combattre avec ardeur les légistes français qui cherchaient à justifier par des arguments juridiques les prétentions ambitieuses des rois de France sur nos provinces. La science solide du chanoine d'Anvers lui procura les moyens de soutenir cette lutte avec distinction, et l'on peut dire qu'il manifeste dans tous ses ouvrages le plus grand attachement à l'Église et le plus grand éloignement pour cette politique égoïste qui lui a été si funeste au XVIIe siècle. C'est ce que M. Feye a démontré par de courtes observations et par quelques citations bien choisies.

» L'édition des œuvres complètes de Zypæus ne comprend pas un traité dont parle Swertius et qui est intitulé : *Modus ac ratio procedendi in Curiis ecclesiasticis observanda per provinciam Mechliniensem.* Ce n'était en effet qu'une révision des statuts existants, faite par Zypæus, comme on peut s'en convaincre en consultant le *Synodicum Belgicum* (I, p. 456). On trouvera encore dans les notes de M. Feye divers renseignements intéressants sur la vie de ce jurisconsulte. Plusieurs sont inédits, et il les a tirés des archives de la cathédrale d'Anvers, où se conserve encore son testament. Cette pièce, qui contient des particularités sur sa famille,

nous fournit une nouvelle preuve de l'élévation de ses sentiments et de sa piété. On la lira avec intérêt, et l'on doit savoir gré à M. Feye de l'avoir publiée à la suite de son travail, qui enrichit notre histoire littéraire de la biographie d'un homme de foi, de science et de dévouement. »

DEUX LETTRES INÉDITES DE F. ZYPÆUS AU DOCTEUR CORNEILLE JANSENIUS, AU SUJET DE LA BIBLIOTHÈQUE LÉGUÉE PAR L. BEYERLINCK A L'UNIVERSITÉ.

Il a été remarqué ailleurs (1) que l'origine de la bibliothèque académique de Louvain remonte à la donation qui fut faite par un ancien élève de l'Université, Laurent Beyerlinck, licencié en théologie, président du seminaire d'Anvers, archiprêtre de la cathédrale, mort le 7 juin 1627 à l'âge de 49 ans (2).

Cette donation paraît avoir été d'abord l'objet de quelques difficultés entre l'Université et les exécuteurs testamentaires du défunt; au moins les deux lettres suivantes du célèbre canoniste Zypæus au docteur Corneille Jansenius le donnent à entendre. A l'époque où

(1) Voyez les Analectes de 1850, p. 242.

(2) Son zèle à remplir les différentes fonctions dont il était chargé et son application à ses travaux littéraires altérèrent sa santé et le conduisirent bien jeune encore au tombeau. Il emporta, dit Paquot (*Mém. tom. VIII, p.* 438), les regrets de tous ceux qui l'avaient connu et qu'il avait charmés par l'aménité de son caractère et par ses talents; Anvers perdit en lui l'un des ecclésiastiques les plus zélés et les plus vertueux qu'elle ait eus dans un temps où la science et la piété y régnèrent au plus haut degré.

ces lettres furent écrites (1627), le trop fameux docteur était à Louvain de retour depuis quelques mois de son second voyage à Madrid où l'Université lui avait confié en 1624 et en 1626 la mission de défendre le maintien de certains privilèges académiques (1).

I.

« Admodum Reverende atque Eximie Domine Magister noster. — Gaudeo Eximiæ Dominationi Vestræ commissum esse negotium bibliothecæ quondam R. D. Archipresbyteri Beyerlinck absolvendum, nam præses nostri seminarii (2) jam pridem queri cœpit per tot menses occupari cubiculum fere præcipuum Seminarii, ab eoque se excludi. Quæ Rev. Vestra Dominatio scribit de modo avehendi bibliothecam, omnino placent, dummodo simul apocha acceptæ bibliothecæ et litteræ constituti reditus transmittantur. Constitutionem autem reditus acceptare potest secretarius et quilibet scriba publicus executorum nomine. Quod addit Rev. Vestra Dominatio, nullam superesse difficultatem, dummodo constet quo nummo reditus sit constituendus : nam hoc tempore, inquit, nemo facile reditum irredimibilem

(1) Voyez Van de Velde *Synopsis monum. tom. III*, *p.* 810, qui dit avoir vu les lettres autographes écrites à Louvain par Jansenius au sujet de cette mission.

(2) Henri Walravens, licencié en théologie, qui succéda à Beyerlinck dans la présidence du séminaire.

infra nummum trigesimum agnoverit. Sane D. M. N. Bayus, cum hic (1) nuper esset, existimabat constituendum nummo decimo sexto, et ante paucos dies, alteri executorum, eleëmosynario hujus urbis (2), quadantenus judicavit resolutum esse de nummo vigesimo, quod et mihi æquum videbatur, etsi prius credo magis ad mentem defuncti accessisse; invenio enim inter chartas elenchum bonorum, estimationemque, ubi inter cætera ex bibliothecæ estimatione superfore ponit centum florenos annuos : puto autem carius estimasse, et propius ad pretium emptionis, quod mihi constat excessisse tria millia florenorum, nimis enim boni fuerunt estimatores isti, nimiumque ex bono et æquo processerunt. Tamen quod factum est, infectum reddere nolumus, dummodo non omnimode depereat pretium, ex quo piam fundationem fieri statuit, et nos ad bursam pro aliquo studioso determinavimus ; fieret id autem, si postquam tam viliter bibliotheca estimata est, atque etiam medietas estimationis donata, vix quadrans ex pretio emptionis residuus annihilaretur, redigendo ad alium nummum quam saltem vigesimum. Argumentum autem Rev. Vestræ Dominationis locum haberet, ubi purus utrimque est contractus, et uterque contrahentium de rigore pretii et mercis agit; hic autem aliis in terminis

---

(1) A Anvers.
(2) Jean de Ram, trésorier et échevin de la ville d'Anvers.

versamur. Sciat porro Rev. Vestra Dominatio ambiri bibliothecam a monasteriis pluribus, etiam nummo decimo sexto ; nos autem, quamvis vel Universitati vel monasterio alternative relicta sit, adeoque in potestate nostra, cui luberet conditionem propositam acceptanti gratificari, tamen si reciproce æquitas servetur, nolumus ullo modo ab iis digredi, qui in mente defuncti primi fuerunt, nec dubitare quin eximia atque admodum rev. Dominatione Vestra interveniente, et quas scripsi rationes in considerationem admittente, negotium porro mox conficiatur. Quod confidens Deum rogo ut admodum reverendam vestram Dominationem diu bono publico sospitet. Antverpiæ 13 octob. 1627. — Adm. Rev. atque Eximiæ Dominationi vestræ studiosissimus — *F. Vanden Zype.*

» *Superscriptio :* Adm. R^{do} atq. Eximio Dno M^{ro} N^{ro} Cornelio Jansenio S. T. D. Lovanii. Ten huyse van Jouff. Hullet, acter de Augustynen. »

II.

« Adm. Rev. atque Eximie Dne M. N. — Quamquam satis videbatur pro intentione defuncti nummum vigesimum reditus pro legata bibliotheca constitui ; tamen ut principalis scopus obtineatur, decrevi cum altero executore testamenti id, quod Eximia D. V. scribit de nummo 25 statuisse Almam Universitatem, non oppugnare ; sic tamen ut cum taxa, quæ est 1450 flor., conficeret nummo 25 florenos 29 circiter annuos pro

faciliori computu redigatur in reditum triginta florenorum, quales litteras ab Ex. D. V. una cum apocha expectabo; eademque jubere poterit per quem bibliotheca advehatur. Dabimus operam, ut idonee compingatur. Velit Deus, ut initium hoc brevi crescat in amplitudinem tanta Universitate dignam, et R^dam adm. atq. Ex. D. V. diu custodiat. Antverpiæ 8 Nov. 1627. — Adm. R. V. atq. Ex. D. studiosissimus—*F. Vanden Zype.*

» *Superscriptio :* Adm. Rev. atq. Ex. Domino M. N. Jansenio S. T. Doctori etc. etc. Lovanii. »

NOTE SUR LES RAPPORTS D'ÉRASME AVEC LES THÉOLOGIENS DE LOUVAIN.

Les rapports d'Érasme avec les théologiens de l'Université de Louvain et avec d'autres savants sortis de cette école forment un des épisodes les plus intéressants de l'histoire littéraire du seizième siècle. En attendant la publication des recherches que nous avons consacrées à ce sujet, nous reproduisons ici une note empruntée à un discours prononcé en 1839; elle nous donne une idée générale de ces rapports d'après les lettres d'Érasme même.

« Testatur Valerius Andreas in Fastis Academicis, p. 85, Erasmum anno 1505, Theologiæ Doctorem creatum in Ticinensi Academia, eumque matriculæ Universitatis Lovaniensis adscriptum fuisse pridie Cal. Septemb. an. 1517. Ipse Erasmus Lovanio die 29 augusti an. 1517. Georgio Haloino scribit : *Totus, hoc est, cum bibliotheca, Lovanium commigravi. Cum Theologis altissima pax, atque adeò necessitudo ; nam mihi cum illis bellum esse sycophantæ quidam sparserant : destinant me in suum ordinem cooptare* (Opp. tom. III, p. 2617). Paulò post Cutberto Tonstallo Angliæ regis apud regem Catholicum oratori scribit : *Theologos Lovanienses candidos et humanos experior, atque in his*

præcipuè Joannem Athensem, hujus Academiæ cancellarium, virum incomparabili doctrinâ, rarâque præditum humanitate. Non est hîc minus eruditionis theologicæ quàm Parisiis, sed minus sophistices, minusque supercilii (Ibid. p. 288). Erasmo autem Cutbertus Tonstallus die 14 sept. 1517 respondit : *Theologis Lovaniensibus tam esse te charum gaudeo magnopere, qui si te (ut scribis facturos) in suum adsciscent ordinem, suadeo ne recuses : delatus tibi ab his hic honos, atque abs te acceptus, perpetuum erit inter vos amicitiæ pignus* (Ibid. p. 267). Bilibaldo Pirckheimero die 2 nov. ejusdem anni Erasmus scribit : *Vivo utcunque, versorque Lovanii, cooptatus in consortium Theologorum, licet in hac Academia non sim insignitus titulo doctoris. Id malui quàm principem Carolum in Hispanias comitari* (Ibid. p. 268).

» Buslidiano Trium Linguarum collegio erigendo et ipse maxime profuit ; erectum docendo illustravit.

» Adeo Lovanium Erasmo tunc placuit, ut Guilielmo Taleo, amico in Italia degenti, die 3 augusti an. 1521, hæc literis suis commendaret : *Utinam casus aliquis, tuo quidem bono, in hanc nostram Brabantiam te propellat. Est Lovanii cœlum, quod vel italico quondam adamato præferas : non amœnum modo verùm etiam salubre. Nusquam studetur quietius. Nec alibi felicior ingeniorum proventus. Nusquam professorum major aut paratior copia* (Ibid. p. 653). Alio loco alumnorum frequentiam laudat (epist. 584, p. 652), et dicit ju-

ventutem nusquam magis ardere in bonas literas (epist. 595, p. 666). In hac tamen civitate, quæ ipsi posteà minus placere visa est, haud diu constitit; quum enim quædam ipsius scripta Theologos offenderant, et ex multorum animis non posset avelli suspicio eum novitati favere, nec satis alienum esse a negotio Lutherano, inter Theologos Lovanienses et Erasmum dissensio commota est. Evenit indè ut facultati theologicæ minimè adscriberetur, quod initio sperabatur. Mox compositis sarcinis Brugas petiit, tandemque anno 1521 Basileam commigravit.

» Erasmus Theologorum oppositionem ita deinde traduxit ac si adversùs bonas literas iis tantum ageretur. At mansuetiora studia tum quoque apud Lovanienses in pretio fuisse quis neget? Inter doctores facultatis theologicæ erant Martinus Dorpius politioribus literis græcis et latinis probè imbutus, vir ingeniosissimus et omni rerum copiâ instructus (*Opp. Erasmi tom. III, p.* 1560); Briardus Athensis, Academiæ Cancellarius, incomparabili doctrinâ rarâque humanitate præditus, omnibus laudatissimus et tamen numquam satis laudatus (*Ibid. p.* 28); Godescalcus Rosemundus, Academiæ Rector, vir melior, Erasmi judicio, quam pro vulgari sorte Theologorum; Jacobus Latomus trium linguarum peritiâ clarus, vir eruditionis minimè aspernandæ et musis amœnioribus devotus (*Ibid. p.* 674). Alii non pauci ex theologorum ordine literarum politiorum cultura famam haud minorem meruerunt.

» Hisce alii etiam ex alio docentium ordine annumerandi sunt. Adrianum Barlandum virum fuisse nullo fuco, sincerum et amicum, venusto ingenio, prompta quadam ac pura nec inamœna sermonis facilitate præditum, testatur Erasmus (lib. I, epist. 24). Conrardum Goclenium scribit (lib. XVII, epist. 7) ea fuisse morum comitate, facilitateque, ut literas latinas, quas docebat, etiam apud illos redderet gratiosas, qui prius aversabantur. Illo etiam teste (lib. XVII, epist. 12) doctrinam non vulgarem incredibili modestia et pudore plane virgineo condecorabat Rutgerus Rescius, eo ipso tempore quo Petrum Nannium ob multiplicem doctrinam et eloquii nitorem Belgæ et exteri mirabantur. Sic apud nos literarum politiorum cultura viguit, ea potissimum ætate qua græcam et latinam literaturam in Catholicorum scholis penitus neglectam fuisse nonnulli ineptissime criminantur et ipsum Erasmum testem perperam invocant. »

NOTICE SUR LES RAPPORTS D'ÉRASME AVEC DAMIEN DE GOÈS (1).

M. le baron de Reiffenberg, dans le *Coup d'œil sur les relations qui ont existé jadis entre la Belgique et le Portugal*, a donné les renseignements les plus intéressants sur Damien de Goès, ce noble et savant portugais qui fit de la Belgique sa patrie adoptive et auquel, en 1542, l'université de Louvain confia le commandement d'un corps d'étudiants, lorsque Longueval et Van Rossum se présentèrent devant la ville pour en faire le siége (2).

Goès, né en 1501 à Alenquer près de Lisbonne, contracta de bonne heure une étroite amitié avec Érasme. Pour compléter ses connaissances littéraires, il se rendit, en 1533, à Padoue, où, sur la recommandation d'Érasme, il reçut l'accueil le plus bienveillant de la part de Pierre Bembo. Ce célèbre secrétaire de Léon X, que Paul III éleva plus tard au cardinalat, s'était alors retiré dans cette ville avec l'intention d'y passer le reste de sa vie entre la culture des lettres et le commerce de ses amis. Dans une lettre à Érasme, en date du 11 no-

(1) Voyez les Bulletins de l'Académie royale, tom. IX, num. 10.
(2) *Nouv. Mémoires*, tom. XIV, p. 60-66.

vembre 1533, il lui fait l'éloge de son protégé : *Me rogas*, dit-il, *ut Damiano Lusitano Patavium venienti ad ludum literarium ne desim. Ego vero cum illum libenter vidi, est enim, quemadmodum scribis, atque ut ex duobus ejus congressibus et sermonibus elicui, optimis moribus et omni elegantia et suavitate sane præditus : itaque lucrum mihi videor fecisse ex tuis literis, qui juvenem mirificum ut cognoscerem effecisti : tum me ei largiter obtuli, petiique ut meis rebus omnibus meque ipso suo jure uteretur. Sed adhuc usus non est homo permodestus. Domum etiam conduxit me ignaro, sed domum plane bonam* (1).

Dans le recueil des lettres d'Érasme, publié par Le Clerc, il s'en trouve huit d'Érasme à Goès, et une de Goès à Érasme. A l'aide de ces documents et d'une lettre inédite d'Érasme, nous pouvons nous faire une idée assez exacte de l'intimité des rapports qui ont existé entre ces deux personnages.

En 1533, Goès, déjà honoré de la confiance du roi de Portugal (2), avait fait un voyage en France et en Allemagne. Pendant ce voyage, il visita Érasme à Fribourg

---

(1) *Opp. Erasmi*, tom. III, part. 2, p. 1479. C'est à l'année 1534 que se rapporte la lettre d'Érasme à Goès du 11 janvier (*Op. cit.*, p. 1820), dans laquelle il lui dit : *Petro Bembo salutem plurimam, cui profecto te charum esse gaudeo.*

(2) Ceci se déduit d'une lettre de Vivès à Goès, imprimée parmi celles d'Érasme. *Op. cit.* p. 1471,



en Brisgau; mais, après son retour en Brabant, il se crut négligé par celui auquel il portait la plus vive amitié. Érasme lui répondit le 3 juillet : *Quod famulus meus prœter salutem nihil ad te pertulit, Damiane clarissime, nihil aliud in causa fuit, nisi quod non suspicabar te tam mature absoluta tam longa periodo tua (dicebas enim, si recte memini, te velle lustrare Germaniam et Galliam) redisse in Brabantiam. Quum me reliquisses, diu mecum ipse rixatus sum, quod tam candidum amicum tam frigide excepissem... Ex cœnæ colloquio sensi te esse virum bonum, ut olim loquebantur Romani, liberum, rectique ac pietatis amantem. In literis ad Amerbachium nulla erat tui mentio ; scriptæ enim fuerant et obsignatæ priusquam huc venires. Is tamen me sagacior statim sensit ingenii tui dotes, egitque mihi gratias quod talem ad ipsum misissem. Addebat sibi visum virum bonum et integrum. Quam facile conciliantur cognata ingenia* (1) ! Il rend grâces à Goès pour le précieux cadeau qu'il lui avait fait (2) ; ensuite il s'explique longuement sur les opinions qu'on lui prêtait à l'égard des affaires politiques et religieuses de l'Empire.

---

(1) *Loc. cit.*

(2) *Animi pignus ac monumentum apud Erasmum Schetum reliquisti, quod nondum videre contigit, sed qui videre, prædicant esse rege dignum*, Loc. cit.

Au mois de mars 1534, Goès était investi des fonctions de trésorier de la maison du roi, et pour lors il résidait en Portugal ; nous en trouvons la preuve dans une lettre inédite d'Érasme, dont nous possédons l'autographe.

Clarissimo viro D. Damiano a Goes, Lusitano, Smi Regis thesaurario, in regia Lusitaniæ.

S. P. Gaudeo meam epistolam ad te perlatam, ornatissime Damiane, tibique res aulicas esse ex tua et illius alterius, qui tuo jussu ad me scripsit, idque amantissime seposui in hoc, ut responderem, sed hactenus noluerunt ad manus venire; et interim sic dextram occupavit chiragra, ut ne iota quidem possim deducere. Et tua erat ejus generis, ut non expediret respondere. Non putavi igitur multum operæ in scribendo sumere, dubitans an meæ literæ sint te isthic offensuræ. Alteri scribam brevi, simul atque dextra mihi reddita fuerit. Vehementer scire cupio ubi degat et quid agat Resendus noster, quo homine vix umquam expertus sum quicquam candidius, quum de eo nihil sum meritus, nec video quid umquam mereri possim (1). Legi carmen quo de-

(1) André Resendius naquit à Évora en 1498, et mourut chanoine de la cathédrale de cette ville en 1573. On le considère comme le restaurateur des belles-lettres dans le Portugal. Il fit une partie de ses études à l'université de Louvain, ce qui donna lieu à la publi-



scribit pompam Bruxellæ actam ob prolem masculam regi tuo natam, in quo sic rem omnem depingit et ob oculos ponit, ut multo plus viderim in poemate, quam si præsens adfuissem. Relegi illius epistolam, quam scripsit ex Ratisbona, cui tum non respondi, quia motoriam agebat fabulam. Si sciam ubi agat, et reddita fuerit dextra, scribam ad illum copiose (1). Grapheus adhuc queritur de adversa valetudine, cui in solatium jussi illi de meo numerari quinquaginta florenos caroleos. Vir dignus est meliore tum fortuna tum valetudine (2). Bonifacius Amerbachius hodie fuit apud me, sed jam accinctus ad iter. Is jussit, ut te suo nomine salutarem et diligenter et amanter. Tuus est ex animo, quemadmodum et Henricus Glareanus, qui an ad te scripturus sit, nescio, est enim in musarum negotio occupatissimus (3). Bene vale. Friburgi Brisg., quinto idus martias anno 1534.

---

cation d'un de ses écrits intitulé : *Encomium urbis et academiæ Lovaniensis*, Anvers, 1530, in-8o. Valère André, dans ses Fastes académiques, p. 400, en cite un fragment.

(1) Voyez la lettre qu'Érasme lui écrivit le 17 juin 1531, *Op. cit.*, p. 1406.

(2) Corneille Grapheus était secrétaire de la ville d'Anvers. Maltraité de la fortune, il eut plus d'une fois recours aux conseils et à la bourse d'Érasme (Voyez *op. cit.*, P. 1161). Paquot ne parle pas de cette circonstance, dans la notice qu'il a consacrée à Grapheus, *Mém.* tom. VI, p. 187.

(3) Érasme avait pour Glareanus la plus grande estime; il fait

De pylæpiis facturus eram, quod volebas, sed me fefellit typographus; non in hoc tamen, quod tunc licuit, feci. Epistolam tuam ad episcopum curavi vertendam germanice et addendam libello germanice verso, qui narrabat obedientiam regis Æthiopum pontifici exhibitam (1).

Chiragra hactenus se remisit, ut ægre potuerim subscribere.

Erasm. Rot. *mea manu.*

Peu de temps après cette lettre, Goès fit un nouveau voyage en Allemagne, chargé, à ce qu'il paraît, d'une mission par son souverain. Érasme lui offrit l'hospitalité de la manière la plus cordiale (2). Accablé par le mauvais état de sa santé et dévoré de soucis, il avait trouvé dans l'amitié de Goès un adoucissement à ses peines d'esprit et de corps. *Utinam in rem tuam esset, Damiane charissime,* dit-il dans une lettre datée de Fribourg, le 21 mai 1535, *his ædibus vel nunc tuo uti arbitrio. Numquam mihi visæ sunt neque tutiores, neque*

---

son éloge dans plusieurs de ses lettres. Glareanus était professeur à Bâle, lorsque le protestantisme s'y introduisit; il quitta cette ville, avec Érasme, pour aller à Fribourg, où il fut aussi professeur.

(1) Ceci se rapporte à un opuscule de Goès sur l'Éthiopie, dédié à Paul III. Voyez Nicéron, *Mémoires*, tom. XXVI, p. 105, et Chaufepié, *Nouv. dict. hist.*, tom. II, p. 43, lit. G.

(2) Voyez les lettres du 11 avril et du 25 août 1534, *Opp. Erasmi,* tom. II, part. 2, p. 1492 et 1493.

ornatiores, quam te hospite... Mea valetudo semper vergit in pejus. Animus meditatur ex hoc misero domicilio emigrare; quod utinam fiat favente Christo (1)!

Dans le courant de la même année, Goès retourna à Padoue. Érasme lui adressa de Bâle deux lettres, l'une le 18 août et l'autre le 15 décembre (2), dans lesquelles il l'entretient de ses travaux littéraires et de la persécution religieuse dont l'Angleterre était devenue le théâtre; il lui donne aussi des conseils dans l'intérêt de sa santé (3). Mais Érasme lui-même était dans un état de souffrances; l'idée de sa fin prochaine le préoccupait sans cesse : *Ultra mensem jam perpetuo lecto sum affixus*, dit-il (4), *cruciatu vix credibili, certe intolerabili... Non horreo mortem, sed opto magis, si Domino placeam. Ad vetus malum, quod ex intervallis solet recurrere* (5), *accessit exulceratio extremæ spinæ, cui co-*

---

(1) *Op. cit.*, p. 1500.

(2) *Op. cit.*, p. 1506 et 1515.

(3) *Miror unde ista vertigo capitis in juvene. Habet Italia insignes medicos, quorum consilio possis hoc incommodum pellere. Ab attenta lectione cavendum, præsertim post prandium et coenam; pro lectione sit literatorum hominum confabulatio. Times hyemem in Italia tepida? Quid faceres apud Pilapios? Quod si serio times, decurre huc ad hypocausta, calebis quantum voles. Vel dono dabo tibi ædes, quas habeo Friburgi. Sum adhuc Basileæ, ob editionem* CONCIONATORIS *mei.* OP. CIT., p. 1506.

(4) Dans une lettre, sans aucune date (*Op. cit.*, p. 1821), qui paraît avoir été écrite au commencement de janvier 1536.

(5) Les attaques de goutte.

gor incumbere, sive jaceam, sive sedeam. Huic crudelissimo dolori nullum est remedium. Utinam cruciatus sint tolerabiles; sed Dominus est, hic secet, hic urat, modo parcat in æternum. Goès s'empressa de lui marquer la part qu'il prenait à ces souffrances. Dans une lettre écrite à Padoue le 26 janvier 1536 (1), il donne à celui qu'il nomme son maître chéri les témoignages de l'intérêt le plus tendre (2). Cinq mois venaient à peine de s'écouler, et Érasme avait cessé de vivre.

---

(1) Elle est imprimée parmi celles d'Érasme, *Op. cit.*, p. 1271.

(2) Goès écrivit à Érasme qu'il avait le projet de faire sa vie : il le pria même de lui envoyer des mémoires.

PARTICULARITÉS SUR LE SÉJOUR D'ÉRASME, A BALE, ET SUR LES DERNIERS MOMENTS DE CET HOMME CÉLÈBRE (1).

A peine les doctrines de Luther et de Zwingle furent-elles répandues en Suisse qu'elles mirent la division entre les différents habitants d'une contrée autrefois paisible et heureuse. Pendant les années 1529, 1530 et 1531, ce pays se trouva dans un état épouvantable. On ne voyait partout, dit un écrivain distingué (2), que haine, troubles et actes de violence. Partout régnait la discorde; discorde entre les cantons, discorde dans le sein du gouvernement, discorde entre les magistrats et le peuple, discorde même dans chaque paroisse et dans chaque famille. Ce fut le grand conseil de Berne qui donna d'abord gain de cause aux nouvelles doctrines : se mettant au-dessus des papes et des conciles, il approuva et confirma dix thèses proposées par les Zwingliens dans le colloque de 1528; il ordonna de s'y conformer, changea la foi, la discipline et le culte, et

(1) Voyez les Bulletins de l'Académie royale, tom. IX, num. 5.

(2) Charles Louis de Haller, *Histoire de la révolution religieuse ou de la réforme protestante dans la Suisse occidentale*. Paris, 1839, in-12, p. 62.

se réserva le pouvoir de les changer encore, si, dans la suite, on venait à lui proposer quelque chose de mieux. La défection de Berne ébranla presque toute la Suisse. De tous côtés on voyait éclater de nouvelles révolutions. Elles s'effectuaient par des bourgeois ignorants et factieux, contre la volonté des magistrats intimidés et de la partie nombreuse et paisible des habitants, qui ne voyaient ces innovations qu'avec horreur, mais dont l'indignation était arrêtée et le zèle paralysé par le désir de prévenir les derniers malheurs de la guerre civile. Presque partout les révoltés pénétraient en armes dans les églises, abattaient les autels, brûlaient les images, détruisaient les plus magnifiques monuments de l'art, pillaient les vases sacrés, ainsi qne d'autres objets précieux, et faisaient vendre à l'enchère les vêtements sacerdotaux. En vertu de la liberté de conscience et du libre examen, les novateurs destituaient les conseillers catholiques et défendaient de prêcher contre ce qu'ils appelaient la réforme. Ils dépouillèrent les évêques de toute juridiction spirituelle et délièrent les chapitres, le clergé, les religieux et les religieuses de leur serment d'obéissance et de leurs vœux. Bâle, illustrée par le séjour d'Érasme, partagea le malheureux sort des principales villes de la Suisse.

La préférence qu'Érasme avait donnée à Jean Froben pour l'impression de ses ouvrages l'obligea de faire de fréquents voyages à Bâle. Vers la fin de l'année 1516, il y rendit ses devoirs à l'évêque Christophe d'Uthenheim,

qui le combla de politesses et lui donna des preuves d'une sincère amitié. Dans une lettre du 13 juillet 1517, ce prélat lui déclara qu'il ne souhaitait rien avec tant d'empressement que de vivre avec lui, de jouir de sa conversation aussi agréable que savante, et si l'air de Bâle convient à sa santé, il lui offre de venir partager son palais (1). Ces marques d'estime étaient d'autant plus flatteuses pour Érasme, que ce prélat n'avait pas la réputation de les prodiguer. Érasme eut aussi sujet d'être content des habitants de Bâle. Tout le monde l'y aimait; chacun le regretta lorsqu'il en partit; plusieurs l'accompagnèrent lorsqu'il monta à cheval pour sortir de la ville; quelques-uns versèrent des larmes. Il était si content de la gracieuse réception qui lui avait été faite, qu'il avait pris la résolution de se fixer à Bâle (2).

Érasme exécuta son projet vers la fin de l'année 1521. Au mois de novembre, il arriva à Bâle et y fut reçu avec les plus grandes démonstrations de joie (3). Dès que l'évêque connut son arrivée, il lui écrivit pour lui témoigner la satisfaction que lui donnait son retour. Les magistrats, le clergé et les professeurs de l'université s'empressèrent de le complimenter.

La faveur que le luthéranisme trouvait à Bâle lui

---

(1) De Burigny, *Vie d'Érasme*, tom. I, p. 268; et *Erasmi epist.* 5. lib. VIII, *epist.* 9, lib. VII, *epist.* 28, lib. III.

(2) *Epist.* 22, lib. VII.

(3) *Epist.* 597 et 599.

rendit enfin le séjour de cette ville moins agréable. Les novateurs le méprisaient comme un homme qui n'avait pas le courage de se déclarer *pour la vérité*; les catholiques, d'autre part, lui reprochaient ses ménagements envers les chefs de la prétendue réforme et son séjour dans une ville qui prenait le parti des nouvelles doctrines. Érasme pouvait dire alors comme Montaigne : *Je fus pelaudé à toutes mains : au Gibelin j'estois Guelfe; au Guelfe j'estois Gibelin.* Au milieu de ces peines d'esprit, il s'adressa au cœur d'un ami, et il écrivit à Goclenius, professeur à Louvain : « Si j'avais connu le génie et la » perfidie des Allemands, j'aurais mieux aimé aller » chez les Turcs que de venir ici. Mon parti est pris de » me retirer de Bâle. Je suis invité à aller en France : on » m'y souhaite avec passion ; on me fait les plus belles » promesses pour m'y attirer... Le pape me favorise, » aussi bien que tous ceux qui ont le plus de crédit sur » son esprit... Je désirerais aller à Padoue ou à Venise... » Je resterai encore ici environ huit jours, et ensuite je » prendrai mon parti (1). »

La révolution qui arriva à Bâle en 1529 décida Érasme à partir (2). Au mois de février de cette année,

---

(1) De Burigny, auquel nous empruntons ces détails, remarque que Le Clerc place mal à propos cette lettre à l'année 1525, puisqu'il y est parlé de la discussion d'Érasme avec Eppendorff, qui est certainement de l'année 1528.

(2) *Erasmi epist. ad Fratres Germaniæ inferioris*, 30 aug. 1530; Op. tom. X.

les sénateurs les plus zélés pour la conservation de la foi furent déposés, et il parut un décret portant que la messe serait abolie et que l'on ne souffrirait plus d'images dans les églises. Les prédications de Jean OEcolampade firent bientôt cesser complétement l'exercice de la religion catholique (1). Christophe d'Uthenheim, le protecteur d'Érasme, avait résigné le siège épiscopal. Son successeur, Philippe Gondolphein, fut obligé de sortir de Bâle avec son chapitre et de se retirer à Fribourg en Brisgau.

Érasme, embarrassé du choix de sa retraite, exprime l'état critique de sa situation dans une lettre écrite, le 24 février 1529, au cardinal de Trente (2) : « Votre » prudence, lui dit-il, peut bien conjecturer dans quel » état je me trouve. Ce n'est pas que j'aie à craindre de » la magistrature ; mais il y a d'ailleurs tant de populace » dans cette villé : j'y ai plusieurs ennemis. Il est vrai » que j'y ai aussi quelques amis ; mais leur crédit est

(1) OEcolampade, prêtre et religieux du monastère de St.-Brigitte près d'Augsbourg, abandonna le cloître et s'établit à Bâle. Lié d'abord avec Érasme, il se brouilla avec lui lorsqu'il eut adopté la réforme. Ce fut à l'occasion du scandaleux mariage de ce réformateur qu'Érasme écrivit, le 28 mars 1528, les paroles suivantes dans une lettre adressée à Adrien a Rivulo : *Nuper OEcolampadius duxit uxorem, puellam non inelegantem. Vult, opinor, affligere carnem. Quidam appellant Lutheranam tragædiam, mihi videtur esse comœdia, semper enim in nuptias exeunt tumultus* (*Epist.* 951).

(2) *Epist.* 1017.



» bien peu considérable dans les circonstances actuel-
» les. Je voudrais que mes amis pussent me procurer
» une lettre du roi Ferdinand, qui m'appellerait auprès
» de lui, comme s'il voulait m'employer à son service;
» j'èspère qu'il me serait ainsi plus facile de sortir d'ici.
» Il n'y a point de ville que j'aimasse autant que Spire;
» mais je crains que ma mauvaise santé ne puisse pas
» s'accommoder d'un endroit si tumultueux et où il y a
» tant de princes. Fribourg n'est plus loin d'ici, etc. »
C'est dans cette ville qu'il se rendit sur la fin du mois d'avril 1529. Quoique éloigné de Bâle, il continua à diriger l'imprimerie des Froben pour lesquels il conserva toujours la plus tendre amitié (1).

Il resta à Fribourg jusqu'au mois d'août de l'année 1535, époque à laquelle il revint à Bâle pour y voir ses amis et pour y surveiller l'impression de son *Prédicateur évangélique*, ouvrage auquel il avait encore quelque chose à ajouter. Il se flattait que sa santé pourrait s'y rétablir et qu'ensuite il aurait été en état d'aller se fixer en Brabant, où le rappelait la reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas. Cette princesse, le type de la femme forte et irréprochable, lui avait fait donner

---

(1) Jérôme et Jean Froben continuèrent la profession de leur père Jean Froben, qui mourut en 1527 et dont Érasme célébra les vertus par deux épitaphes, l'une en latin, l'autre en grec. Érasme était parrain du second fils qu'on appelait *Joannes Érasmius Froben;* il lui dédia ses colloques.

une gratification de trois cents florins pour les frais du voyage (1). Malgré le déplorable état de sa santé, il conservait l'espoir de revenir dans le Brabant. Quinze jours avant de mourir, dans la dernière lettre que nous avons de lui, écrite le 28 juin 1536 à son ami Goclenius, il nous fait connaître le véritable motif de ce désir : c'est, dit-il, que, quoiqu'il fût à Bâle avec des gens qui l'aimaient très-sincèrement, il aimerait mieux finir sa vie ailleurs à cause de la différence de religion : *Hic enim, quanquam cum apud amicos sincerissimos, quales Friburgi non habebam, tamen ob dogmatum dissensionem malim alibi finire vitam. Utinam Brabantia esset vicinior* (2). Dans d'autres circonstances, il exprima le même désir d'une manière vive et brusque ; l'idée de mourir loin de sa terre natale et dans une ville qui avait renié les croyances de ses ancêtres le tourmentait tellement que plus d'une fois il s'écria : *Morior hic inter canes !*

Épuisé par une dyssenterie longue et cruelle, il expira la nuit du 11 au 12 juillet de l'année 1536, en donnant des preuves d'une parfaite résignation à la volonté divine et en conservant l'usage de sa raison jusqu'à la fin. Ses dernières paroles furent : « Je vous demande

(1) *Regina Maria, fœminarum hujus ævi laudatissima, revocat me in Brabantiam. Epist.* 1219.

(2) *Epist.* 1299.



» miséricorde, Seigneur, Jésus, Seigneur, délivrez-moi ; » Seigneur, ayez pitié de moi (1). »

Érasme est considéré à juste titre comme un des restaurateurs des belles-lettres au XVI[e] siècle, comme un des hommes les plus éminents par son esprit. Se fiant malheureusement trop à ses propres lumières dans les matières théologiques, il s'écarta souvent de la vérité, et il s'exposa à des censures sévères. Cependant, selon l'aveu de plusieurs écrivains judicieux, quelques-uns ont peut-être poussé trop loin la critique contre Érasme. « Il se peut faire, dit Marsollier (2), qu'il a parlé quelquefois avec moins d'exactitude et de précision, qu'il n'eût fait après le concile de Trente, sur certains points qui étaient alors en dispute parmi les théologiens et sur lesquels l'église n'avait encore rien décidé : quand cela serait, il n'y aurait pas lieu de s'étonner que, dans un si grand nombre d'ouvrages qu'Érasme a composés sur

---

(1) *Quum sentiret jam instare vitæ finem, exstantibus, ut semper, claris christianæ patientiæ et animi religiosi documentis, quibus in Christum se spem omnem figere testabatur, assidue clamans : O Jesu, misericordia ; Domine, fac finem ; Domine, miserere mei ! Et germanica lingua,* Lieber God, *hoc est, care Deus ! quinto Idus Julias sub mediam noctem vita functus est.* Vita Érasmi per Beatum Rhenanum.— Voyez les *Analectes de* 1852, *p.* 251.

(2) *Apologie ou justification d'Érasme.* Paris, 1713, p. 212. Une réfutation de cette apologie, en général trop favorable à Érasme, a été publiée dans les *Mémoires de Trévoux*, juin 1714. Le père Gabriel (Vieilh de Toulon) augustin déchaussé, en fit une *critique* Paris, 1719, in-12.

toute sorte de sujets, il n'eût pas toujours parlé aussi correctement que l'on a fait depuis que l'Église s'est expliquée sur les matières contestées. Il ne serait pas même le seul écrivain orthodoxe à qui cela serait arrivé ; mais on n'est pas hérétique pour ne pas parler avec la plus grande précision. Ce qui fait l'hérétique, c'est d'avancer des erreurs contre la foi, c'est de les soutenir avec obstination, c'est de refuser de se soumettre au jugement de l'Église, c'est de les défendre contre ses décisions ; mais quiconque lui est soumis, quiconque vit dans sa communion et meurt dans son sein, ne saurait être hérétique. Il peut se tromper, mais il n'est pas pour cela hors de l'église, et n'en est pas moins du nombre de ses enfants. C'est ce qui est arrivé à Érasme : il a toujours été soumis à l'église ; il a vécu et il est mort dans sa communion ; cela suffit pour le justifier à cet égard. »

Il nous reste à parler de trois documents inédits, relatifs à la mort d'Érasme. Le premier est une lettre, sans signature, qui se trouve dans un recueil manuscrit de la bibliothèque impériale de Vienne, intitulé : *Opuscula polemica varior. — Cod. MS. N. CXCI. O. L.* 445, in-folio. A la page 52 de ce recueil, après l'inscription suivante : *Epistola a Basilea missa in mortem doctissimi viri D. Erasmi Rotterdami*, on lit la lettre que voici :

« D. Erasmus, nuper dyssenteriæ morbo correptus,

» undecima Julii vitam finivit, anno 1536 (1), agens » annum ætatis suæ 72. Quidquid reliquit facultatum, » illud omne partim studiosorum commodis et usibus » promovendis, partim egenis innuptisque puellis ho- » neste elocandis testamento consecravit (2). Sunt qui » illum circa septem millia aureorum, ne dicam plus, » reliquisse ferunt (3). Ex viventis adhuc ore me audire

(1) Il expira la nuit du 11 au 12 juillet.

(2) Érasme avait fait son testament le 12 février de l'année où il mourut. Par cet acte, il institua, pour son légataire universel, Boniface Amerbach. Après avoir donné le détail des objets plus ou moins précieux qu'il lègue à ses amis comme souvenir, il ajoute que, quant à l'argent qu'il avait en dépôt chez Éverard Goclenius, son héritier lui en laissera faire, dans le Brabant, la disposition qu'il lui avait recommandée; que s'il y avait encore quelque chose chez Érasme Schetz d'Anvers, il le lui redemandera, et disposera de cet argent et de tout celui qui restera, de concert avec les deux exécuteurs testamentaires, Jérôme Froben et Nicolas Episcopius, pour l'usage des pauvres avancés en âge et infirmes, pour marier de jeunes filles et pour élever des jeunes gens de grande espérance; en un mot, tous ceux que son héritier jugera dignes d'être secourus. Cet acte, en latin, écrit de sa propre main dans la maison de Jérôme Froben, est conservé à la bibliothèque publique de Bâle avec son anneau, son cachet, son épée, son couteau et son poinçon. On y conserve aussi son portrait, le chef-d'œuvre de Holbein. Au mois de septembre 1838, pendant mon séjour à Bâle, j'eus l'occasion de voir ces objets et d'examiner une collection de lettres et de documents originaux d'un haut intérêt pour l'histoire encore si incomplétement connue du XVI[e] siècle.

(3) De Burigny remarque aussi qu'Érasme avait beaucoup d'ordre dans ses affaires financières, et que le bruit courut qu'il avait laissé à sa mort plus de sept mille ducats. Les lettres autographes et iné-

» commemini, prudentis et circumspecti viri esse, pa-
» rare et servare sibi minimum litis, quo scilicet quam-
» cumque fortunæ injuriam molestiamque felicius ferre
» possit. Hunc nimirum et ipse sibi, tot magnorum he-
» roum liberalitate adjutus, thesaurum compararat,
» quem nunc post se relictum in sanctissimos usus ero-
» gandum statuit. Thesaurum omnium librorum suo-
» rum, quorum mihi videndi copia hic est facta, legavit
» præsuli cuidam amplissimo, cui id aliquot ante annos
» (ut mihi dixit Frobenius) promiserat (1). Reliquit ar-

---

dites d'Érasme à son ami et en même temps son homme d'affaires, Érasme Schetz d'Anvers, nous fournissent des preuves de sa prévoyance et de son économie qu'on aurait tort de regarder comme lésinerie. Je parlerai ailleurs de cette correspondance que j'ai eu le bonheur de réunir à ma collection d'autographes.

(1) Érasme dédie son édition de S. Ambroise à Jean de Lasco, archevêque de Gnesne. Il lui en fit hommage en considération de son neveu Jean de Lasco, avec qui il était intimement lié et auquel il vendit sa bibliothèque. De Burigny donne l'acte passé entre eux, à cet égard, en 1525. On y lit : *Erasmus Roterdamus bibliothecam meam universam vendidi clarissimo Poloniæ Baroni Joanni a Lasco trecentis coronatis aureis, hac lege, ut, quoad vixero, usus librorum ex amicitiæ jure sit illi mecum communis, proprietas tota penes illum sit perpetua : quod jus transibit etiam in illius hæredes, etc.* Faisant mention de cette vente dans son testament, Érasme prend la précaution d'ajouter qu'on ne délivrera point ses livres à Jean de Lasco qu'il n'ait compté deux cents florins à Boniface Amerbach, et que s'il ne veut pas se tenir aux conditions du contrat, il sera libre à son héritier de faire de sa bibliothèque ce qu'il jugera à propos. Au mois de novembre 1536, de Lasco compléta le prix convenu, et il fut mis en possession de la bibliothèque.

» genteorum et aureorum poculorum fere regium
» apparatum. Ad hæc numismatum aureorum, quorum
» aliqui viginti, aliqui decem ducatos valent, non mini-
» mum acervum reliquit. Totus jam erat vir doctissimus
» in restituendo græco Origene; cui sic erat (jamjam
» morbi violentia quam maxime urgente) addictus, ut
» ab illo non citius discesserit quam mors ipsa e ma-
» nibus scribendis calamum extorserit (1). Ultima
» verba, quibus iterum atque iterum repetitis, ac ma-
» gnis suspiriis ut animum vere christianum cognosceres
» editis terram relinquentem, hæc fuerunt : *O Jesu,*
» *fili Dei, miserere mei! Misericordias Domini et judi-*
» *cium cantabo.* Hæc dicentem mors illico oppressit.
» Funus magnifica et honorifica sepultura curatum est,
» in summi templi edito loco, juxta ritum christianæ ec-
» clesiæ (2). Prodierunt in funus singuli senatoriæ di-

---

(1) Érasme avait commencé l'impression d'une édition latine des œuvres d'Origène. Après sa mort, son ami Beatus Rhenanus acheva ce travail. Il mit en tête une préface adressée à Herman, archevêque de Cologne, dans laquelle il fit l'éloge d'Érasme et rapporta plusieurs particularités de sa vie. Cette édition parut à Bâle en 1536, 1 vol. in-folio.

(2) La mort d'Érasme fut un deuil public. Il n'y eut personne à Bâle qui n'accourût pour rendre un dernier hommage à la mémoire d'un homme si célèbre. Son corps fut enterré dans l'ancienne église cathédrale de Bâle, près des degrés du cœur, au côté gauche, où il y avait une chapelle de la Sainte-Vierge. On y voit encore aujourd'hui l'épitaphe que Boniface Amerbach fit placer sur sa tombe. Les mots *Juxta ritum christianæ ecclesiæ*, dont l'auteur de la lettre se sert, se rapportent à la prétendue réforme religieuse établie à Bâle en 1529.

» gnitatis ordines ac totius reipublicæ Basiliensis
» maximi quique proceres. Quidquid denique Basilea
» habuit litterarum ac virtutum scientissimum ac stu-
» diosissimum , illud omne , maximo dolore confectum ,
» defuncto corpori hoc officio gratificati sunt. Vale. »

Cette lettre, quoique bien courte, nous donne une idée des dispositions testamentaires d'Érasme, de l'état de sa fortune, de ses derniers travaux littéraires, des sentiments religieux qui l'animèrent à son heure suprême et des honneurs qu'on rendit à sa mémoire. Il est évident qu'elle a été écrite par une personne vivant dans l'intimité d'Érasme et qui séjournait à Bâle lors de son décès.

Le bruit de la mort d'Érasme se répandit bientôt dans les Pays-Bas, sans que ses nombreux amis y ajoutassent foi. Une lettre de Tilman Gravius de Cologne, adressée à Érasme Schetz d'Anvers, confirma bientôt cette fâcheuse nouvelle. Nous donnons ici cettre lettre inédite, d'après l'autographe.

« *Raræ eruditionis Viro, D. Erasmo Scheto, negotiatori Antwerpiensi, Domino et amico syncero.*

» S. D. P.

» Non mihi dubium est, Schete, vir humanissime,
» quum hæc ad vos quoque delata sit fama, quam per

» totam fere Germaniam sparsam audio, nempe invida » fata Erasmum nostrum (quo Germania nihil umquam » habuit aut forsan habebit præstantius, excellentius- » que) nobis e medio sustulisse. Cæterum quam hujus- » modi rumor, proh dolor ! verus sit, quem sæpe sæ- » piusque falsissimum expertus sum (1), hæc Frobenii » ad me transmissa scripta, quorum argumentum illius » rogatu hic tibi transcribere non gravabor, facile de- » clarabunt. Est illud tale : *Litteras tuas postremas ad* » *D. Erasmum optimum maximum missas accepimus.* » *Eo autem tempore D. Erasmus tam graviter ægrota-* » *bat, ut ne ipse quidem legere posset, neque legentem* » *ferre, ac paulo post, nempe duodecimo Julii, quum* » *perpetuo profluvio ventris ultra octodecim dies incre-* » *dibiliter laborasset, post medium noctis, animam* » *Deo reddidit, magno reipublicæ christianæ dispendio,* » *maximoque nostro omnium dolore, etc.* Habes hic,

---

(1) Déjà antérieurement un faux bruit de sa mort avait été répandu, et même on avait consacré à sa mémoire des inscriptions funèbres. C'est dans cette circonstance que Nicolas Bourbon composa les vers suivants :

Lis oritur : meus est, Germania dicit, Erasmus ;
Gallia stans contra clamitat esse suum.
Hanc interveniens litem mala Parca diremit :
Neutrius hic vestrum, sed meus, inquit, erit.
Musarum columen, cujus per sæcula vivit
Nomen, in hac urna pulvis, Erasme, jaces.

» mi Schete, partem Frobeniani epistolii, non festivum » profecto sermonem, sed prorsus scytalam, quod » aiunt, tristem. Quare vide, forti infractoque sis » animo. Quantum ego ex hujus viri morte tristitiæ ac » doloris hauserim, non est hic narrandi locus, ipse » probe sentio. Bene vale, ex tempore et raptim, non » relectis litteris. Ex Agrippina Colonia, ipsis calendis » Augusti, anno a Christo nato post MDXXXVI. — *Til-* » *mannus Gravius a Fossa*, tuus ex animo totus, quan- » tulus est (1). »

Schetz communiqua la nouvelle de la mort d'Érasme à son ami Eustache Chapuys, ambassadeur de l'empereur Charles V à Londres; c'est ce que nous pouvons déduire d'une réponse dont je possède aussi l'autographe.

« *Honestissimo ac integerrimo fidei viro Erasmo Scheto, Andverpiæ.*

» Pie atque humaniter facis, mi Schete, qui Erasmi

(1) Érasme adressa différentes lettres à Gravius. Voyez *Epist.* 984, 1009, 1157 et 1429. Henri Corneille Agrippa, dans une lettre à Érasme, écrite à Cologne le 17 mars 1532, lui dit : *Plures dies fui apud reverendissimum et illustrissimum principem electorem archipræsulem Coloniensem, qui te unice amat et veneratur. Sæpissime nobis sermo est de tua integerrima et invincibili doctrina. Sunt apud illum multi tui nominis præcones, inter quos Tilemannus de Fossa, tui nominis cultor studiosissimus.*

» nostri, illius inquam incomparabilis Erasmi, etiam
» ubi apud nos esse desiit, tam amanter meministi. Non
» immerito boni omnes tanti viri migrationem lugent.
» Verum ut meam ingenue sententiam depromam,
» equidem non satis constitui dolendumne magis an
» gratulandum sit? Gratulandum sane optimo ac sanc-
» tissimo seni post assiduam cum morbis luctam, post
» ingentem cum hominibus improbis quovis morbo in-
» tolerabilioribus conflictionem ad Jesum suum manu-
» misso, quem tota vita et corde et calamo ac ore spi-
» ravit ardentissimo. Porro si quid dolendum est, ut
» certe multum est, nobis id fuerit dolendum, qui
» tanto lumine privati sumus : quamquam fortassis
» illud christianum fuerit magis indulgentissimo Nu-
» mini gratias agere, quod tanti viri tam longam usu-
» ram nobis permiserit. Magno, dum viveret, desyderio
» tenebar hominis coram visendi, si quo modo ita res
» tulissent meæ; verum dum id non licet, quod super-
» est, dabo operam, ut monumentis, quæ reliquit,
» quotidie propius ac propius viri potiorem partem con-
» templer; quod ut etiam cæteri faciant, libens illis
» auctor fuero. Vale, optime Erasme. — Londini,
» xxiij Septembris MDXXXVI. — Tuus ex animo quid-
» quid est, *Eustachius Chapuysius.* »

Parmi les lettres d'Érasme, on remarque celle qu'il écrivit, le 23 avril 1533, à Chapuys, un de ces hommes habiles auxquels l'empereur Charles V confiait les mis-

sions les plus importantes (1). Il était originaire d'Annecy. Fatigué du monde et des affaires, il se retira à Louvain, et y mourut le 21 janvier 1556, après y avoir fondé le collége de Savoie (2).

Si je ne me trompe, il résulte assez clairement des détails qui précèdent que la révolution religieuse fut la seule cause pour laquelle Érasme quitta Bâle, où il se plaisait sous tant d'autres rapports, et que, s'il mourut dans cette ville, c'est qu'il y fut surpris par la maladie qui le mit au tombeau (3).

---

(1) Epist. 1247

(2) Voyez Valère André, *Fasti Acad. Lov.*, p. 309: et *Synodicon Belg.*, tom. 1, p. 170.

(3) Voyez dans les Analectes de 1852, p. 251, la notice sur Lambert Coomans qui assista Erasme dans ses derniers moments.

NOTICE SUR M. LE PROFESSEUR BAUD.

Jean Marie Baud naquit, en 1776, à Rumilly en Savoie. Son père, qui était syndic de cette localité et qui était chargé d'une nombreuse famille, confia à un ecclésiastique le soin de l'éducation de son fils qui, dès l'âge le plus tendre, annonçait les plus heureuses dispositions pour l'étude. Baud, dans ses vieux jours, aimait à se rappeler toute la reconnaissance qu'il devait au prêtre sous la direction duquel il fit ses humanités.

Bientôt après, entraîné par une vocation irrésistible, il quitta son pays natal, jeune d'âge encore, mais paraissant déjà mûr par l'intelligence et par un esprit d'observation très-remarquable. Il vint à Paris étudier la médecine et la chirurgie.

A l'époque où il prit ses grades, la révolution avait déjà éclaté en France; la république était en armes et il fallait des médecins à ses troupes. Au lieu de retourner dans son pays, comme il en avait d'abord le projet, Baud choisit le champ de bataille pour son hôpital et les pauvres soldats blessés pour ses premiers malades. Il entra dans la médecine militaire, et bientôt après il fut désigné, en qualité de médecin de la marine, pour accompagner l'escadre qui devait transporter en Amérique l'armée destinée, en 1802, sous le commande-

ment en chef du général Leclerc, à soumettre l'île de Saint-Domingue, la plus belle des colonies françaises où les noirs revoltés jetaient sous Toussaint-Louverture les fondements d'un nouvel état. Pendant cette malheureuse expédition une épidémie cruelle frappa l'armée française ; Baud se consacra avec un rare dévouement au soulagement des soldats. Après son retour en Europe, il resta attaché, comme chirurgien major, à la marine jusqu'à la chute de l'empire. Son séjour en France lui avait fait connaître les hommes les plus remarquables de l'époque, et il s'était lié avec les sommités de la science médicale. Il suffit de nommer, entre autres, le docteur Recamier, ce praticien célèbre et heureux, avec lequel Baud fut uni par les liens de l'amitié la plus vive jusqu'à la fin de ses jours.

Lors de l'organisation des Universités dans les provinces méridionales du nouveau royaume des Pays-Bas, on se félicita de pouvoir mettre à profit pour l'enseignement les lumières et l'expérience du médecin militaire; le roi Guillaume le nomma professeur d'anatomie et de chirurgie à l'Université de Louvain, et plus tard il lui donna en récompense de ses services la croix de chevalier de l'ordre du lion belgique.

Le 31 juillet 1821, lorsqu'il entra en fonction comme professeur ordinaire à la faculté de médecine, Baud prononça un discours inaugural, imprimé dans le quatrième volume des Annales de l'Université de Louvain. Il prit pour tâche, par une heureuse inno-

vation, de faire connaître et apprécier une des plus grandes gloires médicales de l'ancienne Université : c'était l'éloge de Rega, et le sujet du discours était digne de l'orateur (1). Baud revendiqua pour Rega, avec une grande force logique, l'honneur de la doctrine médicale que Broussais faisait valoir avec éclat au commencement de ce siècle (2). Le discours, écrit en latin, prouve que Baud avait conservé les traditions de l'éducation classique de son âge.

Vers 1830 sa santé parut s'affaiblir. Il obtint un congé dont il profita pour revoir le pays qui l'avait vu naître et pour faire un voyage en Italie. En 1834, à la suppression de l'Université, il demanda et obtint du gouvernement sa pension de retraite. L'année suivante la croix de chevalier de l'ordre de Léopold lui fut décernée.

Déchargé des fonctions du professorat qu'il avait remplies si longtemps avec la plus haute distinction et en même temps avec la plus rigoureuse exactitude, il allait désormais se consacrer uniquement à la pratique de la médecine et de la chirurgie. Mais quels que pus-

---

(1) *Joannis Mariæ Baud, Med. et Chir. doct., Oratio inauguralis de laudibus quibus efferri potest memoria H. J. Rega, quondam in Univ. Lovaniensi professoris primarii ;* de 32 pages in-4°.

(2) Voyez les notices sur Rega, par MM. les professeurs Martens et François, dans les Analectes de 1840, p. 180, et de 1847, p. 217.

sent être sa renommée et ses succès comme praticien, Baud était avant tout professeur. Bientôt il sentit renaître le désir de continuer à rendre des services à l'enseignement médical qui fut la gloire incontestée et incontestable de sa longue et honorable carrière. L'Université catholique lui offrit au commencement de l'année 1836 la chaire de pathologie chirurgicale; pour l'accepter il n'y eut qu'un seul obstacle de sa part, et c'était celui de la plus rare et de la plus généreuse délicatesse : il ne pouvait ni ne voulait se résoudre à cumuler sa pension de retraite avec le traitement attaché aux nouvelles fonctions professorales. Cet obstacle fut levé promptement par un arrangement honorable et pour lui et pour l'Université : Baud céda à la commission des hospices de la ville de Louvain la jouissance pleine et entière de sa pension de retraite d'environ trois mille francs qu'il ne voulait réclamer pour lui-même que lorsque les infirmités de la vieillesse seraient venues le forcer de renoncer à l'enseignement. La science et les pauvres eurent ainsi à se féliciter de la délicatesse et de la générosité du professeur.

Tous ceux qui eurent le bonheur d'assister à ses leçons, et qui certes sont fiers d'avoir été formés par lui dans l'art de guérir, connaissent le mérite de son enseignement; eux seuls ont une idée exacte de la manière incomparable dont Baud donnait ses leçons. Son élocution facile et toujours élégante répandait la clarté sur les points les plus difficiles et les plus controver-

sés ; sa vieille expérience servait à résoudre toute question douteuse, et sa conviction scientifique entrait toujours sans effort dans l'âme de ses auditeurs. Aussi, un de ses anciens élèves était-il le digne interprète de la pensée et des sentiments de tous les autres lorsqu'il disait : « Tour à tour chirurgien de marine, professeur de » médecine, écrivain, administrateur, partout et tou» jours on vit Baud se placer au premier rang, servir » d'exemple et de modèle à tous, conquérir les égards et » les sympathies de tous. Peu d'hommes ont eu le bon» heur de réunir à un même degré la profondeur des » vues, l'élévation des idées, l'étendue et la variété des » connaissances à une élocution toujours élégante et » facile, au charme des expressions qui donnaient à ses » leçons un intérêt si vif et tant de grâces à ses entre» tiens. Sa bonté était inépuisable, sa bienveillance » sans égale, son aménité inaltérable (1). »

Pendant plusieurs années il fut membre du conseil communal de la ville de Louvain; une lettre à laquelle les circonstances le forcèrent de donner de la publicité renferme les motifs pour lesquels il renonça à ces fonctions qui le mirent si souvent à même de rendre des services signalés à ses concitoyens. Il rendit aussi de nombreux services à la commune en sa qualité de président

(1) M. le président Vleminckx, dans le *Bulletin de l'Académie royale de Médecine de Belgique*, *tom. XI*, *p.* 496.

de la commission médicale. L'académie royale de médecine de Belgique et plusieurs autres sociétés savantes, nationales et étrangères, s'honoraient de le compter au nombre de leurs membres les plus distingués.

Dévoué de cœur et d'âme à son pays d'adoption, il n'oublia point sa terre natale. Sa protection, ses conseils et sa bourse ne manquèrent jamais de venir en aide à ses anciens compatriotes. Il y avait autrefois, à l'Université de Louvain, le collége de Savoie, fondé par Eustache Chapuis, en faveur des jeunes gens d'Annecy, lieu de naissance du fondateur. Quelques faibles revenus de cette fondation échappèrent à la rapacité des révolutionnaires du dernier siècle; Baud n'eut de repos que lorsqu'il fut parvenu à faire accorder à des jeunes Savoyards la jouissance de ces bourses d'étude en Belgique et à les y réintégrer dans leurs droits. Son attachement à son pays natal mais bien plus encore son mérite personnel lui valurent, de la part du roi Charles-Albert, la décoration de l'ordre religieux et militaire des saints Maurice et Lazare.

Comme praticien il eut la confiance des personnages les plus distingués; ils réclamaient à l'envi ses soins et ses conseils que son cœur compatissant et son esprit de charité semblaient accorder avec plus de bienveillance encore aux pauvres et à ceux qui n'avaient point de fortune suffisante pour récompenser convenablement la renommée du médecin. Combien de fois ne le vit-on pas entreprendre des courses longues et pénibles pour

soigner des malades qui n'avaient à lui offrir que leur reconnaissance seule ou celle de leur famille? Baud préférait cette reconnaissance à l'argent ; c'était, dans toute la force du terme, un homme d'un grand désintéressement, aimant toujours plus à pouvoir donner aux autres qu'à recevoir pour lui-même, et cela à tel point que plus d'une fois il compromit ses propres interêts.

Cette confidence qui nous révèle le caractère du défunt peut paraître une indiscrétion ; et pourtant nous n'hésitons pas à en ajouter encore une autre concernant ses sentiments religieux. Au milieu du tourbillon de la gloire et des revers de l'empire, le chirurgien major de la marine n'oublia jamais entièrement la pratique des devoirs du chrétien ; la première et si pieuse éducation de son jeune âge l'y rappelait pour ainsi dire sans cesse et malgré lui. Plus tard une voix amie se fit entendre : le docteur Recamier, non moins connu par la profondeur de son savoir que par la ferveur de son édifiante piété, lui fit comprendre, mieux que personne, combien est grande et pleine de consolations la santé de l'âme dont la vie et les remèdes se puisent dans la pratique des devoirs de la religion. Recamier était un apôtre, et Baud se glorifiait d'être son humble et dévoué disciple.

Il s'était réservé pour la fin de sa carrière la publication de son cours de pathologie chirurgicale ; mais il n'eut pas même le temps de faire la révision de ses

manuscrits : les souffrances d'une longue et cruelle maladie vinrent l'assaillir, et tout espoir de le conserver fut perdu. Les trois années qui précédèrent sa dernière heure furent pour ainsi dire trois années d'agonie : *sa mort regrettable pour tous*, disait l'honorable président de l'Académie royale de médecine, *fut pour lui seul un grand bienfait.*

Muni des saints Sacrements des mourants, il s'endormit dans la paix du Seigneur le 11 mars 1852. A ses obsèques toutes les classes de la société se réunirent pour lui rendre un juste et suprême hommage de respect et d'affection; sa dépouille mortelle fut déposée au cimetière de Hérent-lez-Louvain, où un monument doit être érigé à sa mémoire.

INAUGURATION DU MONUMENT ÉLEVÉ A LA MÉMOIRE DE M. LE PROFESSEUR TITS.

Le 18 novembre 1852, les collègues et les amis de M. le professeur Tits ont procédé à l'inauguration solennelle du monument élevé sur sa tombe, dans le cimetière de la commune d'Aelst (Limbourg).

Le monument, construit sur les plans de M. le professeur Geerts, sous la direction de M. l'architecte Gérard, présente un aspect à la fois gracieux et sévère. Une plate-forme à deux degrés supporte le sarcophage. Aux côtés latéraux règne une magnifique balustrade à jour de style gothique. Le fond est occupé par une pyramide qui porte, outre les attributs du sacerdoce, l'inscription suivante :

MEMORIÆ. ET. QUIETI

PETRI. ARNOLDI. TITS

IN. UNIV. CATH. LOVANIENSI. S. THEOL. DOCT. ET. PROF

CATHED. ECCL. LEODIENSIS. CANONICI. AD. HON

DOCTRINA. ET. SCRIPTIS

DE. THEOLOGICIS. AC. PHILOSOPHICIS. DISCIPLINIS. OPTIME. MERITI

CUJUS. INSIGNEM. FAMAM

AUGEBAT. EXIMIA. MORUM. INTEGRITAS



ORNABAT. RELIGIOSÆ. CONSTANTIS. ANIMI. PIETAS

CARUS. UBIQUE. MODESTIA. SUA

VIXIT. ANN. XLIV. TANTUM

DECESSIT. LOVANII. VII. NON. JUL. ANNO. M. DCCC. LI

AMICI. ET. SODALES

HOC. MONUMENTUM. CUM. LACRYMIS. COMPOSUERE

LOCO. QUEM. JUXTA. PARENTUM. CINERES. SIBI. VIVENS. DESIGNARAT

Malgré l'intempérie de la saison et le mauvais état des chemins, une foule considérable et choisie s'était rendue à Aelst pour assister à cette belle et touchante cérémonie. On y remarquait M. le doyen de Saint-Trond, la plupart de MM. les ecclésiastiques du canton, MM. les directeurs du petit-séminaire et du collége communal, une partie de leurs professeurs, et une nombreuse députation de l'Université catholique. Plusieurs élèves de M. Tits étaient accourus de la province de Liége et du diocèse de Ruremonde. Enfin, de même qu'au jour de l'inhumation, l'administration communale et tous les habitants d'Aelst s'étaient réunis pour offrir un nouveau témoignage de regret et de reconnaissance à la mémoire du professeur célèbre dont ils avaient tant de fois admiré les douces et modestes vertus.

A dix heures le cortége se rendit à l'église pour assister à une messe solennelle de requiem célébrée par M. le curé d'Aelst, assisté de trois prêtres originaires du canton de Saint-Trond. A l'issue du saint sacrifice, le

R. P. Servais Dirks, de l'ordre des Récollets, monta en chaire et prononça l'oraison funèbre du défunt dont on allait glorifier la mémoire.

Les paroles du jeune religieux ne s'effaceront jamais de la mémoire des assistants. Dans un langage à la fois simple et pathétique, mais toujours élevé, il a su retracer, avec un rare bonheur, tous les épisodes qui ont marqué la carrière de notre regrettable collègue. Il l'a successivement envisagé comme homme, comme prêtre, comme savant; puis, s'adressant au père du défunt, vénérable vieillard presque nonagénaire, il lui a montré dans la vénération du sacerdoce, dans les manifestations de l'amitié et les hommages de la science, une faible image de la gloire que le ciel réserve à ceux qui, comme son illustre fils, consacrent toute leur existence à la gloire de Dieu et à la défense de la vérité (1).

Le cortége s'est ensuite rendu au cimetière, où M. le curé d'Aelst a procédé à la bénédiction de la tombe.

La commission chargée de la surveillance des travaux avait chargé l'un de ses membres, M. le professeur Thonissen, de prendre la parole au pied du monument. Compatriote, élève, collègue et ami de M. Tits, il s'est exprimé dans les termes suivants :

---

(1) Ce beau discours vient d'être imprimé : *Lykrede van den eerw. heer Arnold-Petrus Tits, enz.*, Hasselt, p. 14, in-8o.

« Messieurs,

» Il y a un an, nous déposions ici les restes mortels du
» collègue, de l'ami, du professeur illustre que nous
» venions de perdre. Il était mort avant le temps, à la
» quarante-quatrième année de son âge, au moment où
» son génie, dans toute la force de la maturité, allait im-
» primer à ses OEuvres une dernière et impérissable
» empreinte. Pour vous tous, Messieurs, ce décès préma-
» turé fut un coup douloureux et cruel ; mais il le fut
» surtout pour nous qui, honorés de l'amitié du vénéra-
» ble défunt, témoins et admirateurs de l'inépuisable
» bonté de son cœur, jouissions sans cesse des clartés
» qui jaillissaient de cette magnifique intelligence chré-
» tienne. Aussi, — malgré la foi qui nous fait aper-
» cevoir, sous les apparences de la mort, les splendeurs
» d'une existence éternellement heureuse dans le sein de
» Dieu ; malgré les récompenses que les promesses divi-
» nes réservent à celui qui vit, lutte et meurt pour
» la défense de la vérité ; — nos larmes coulaient avec
» abondance au bord de la tombe où nous allions dépo-
» ser le cercueil qui renfermait le corps de notre regret-
» table collègue. Vous partagiez, Messieurs, notre
» émotion et nos regrets; et ce ne fut pas sans attendris-
» sement que la population du canton de Saint-Trond
» vit son vénérable clergé se presser dans cette en-
» ceinte, où, en ce moment encore, j'ai l'honneur de lui
» adresser la parole.»

» Une année à peine nous sépare de ce jour de deuil ;
» nos regrets sont les mêmes ; le vide de nos cœurs n'est
» point rempli : et cependant c'est avec un noble or-
» gueil, avec bonheur, avec joie, que nous nous pres-
» sons aujourd'hui autour du monument funéraire élevé
» par nos regrets, notre admiration et notre recon-
» naissance.

» Oui, pressés autour de sa tombe, c'est avec un
» noble orgueil, avec un légitime bonheur, que nous
» rendons à la mémoire du professeur Tits les premiers
» hommages de la postérité ! Prêtres et laïcs, chacun de
» nous comprend la haute signification de l'acte auquel
» nous concourons en ce moment. Nous ne venons point
» remplir une vaine cérémonie. Nous ne sommes pas
» réunis pour exhaler des regrets menteurs sur la
» tombe de l'une ou de l'autre de ces célébrités offi-
» cielles dont la génération suivante ignore les actes et
» oublie le nom. Nous venons glorifier la mémoire du
» juste ; nous venons payer un premier tribut d'admi-
» ration, de respect et de reconnaissance au défenseur
» de la vérité, au philosophe chrétien, à l'athlète ca-
» tholique dont le nom rayonnera à travers les âges, et
» dont la tombe deviendra un lieu de pèlerinage pour
» tous ceux qui aiment à voir réuni, dans une même in-
» telligence et un même cœur, tout ce qu'il y a de beau
» et de grand sur la terre : le génie, la science, le dé-
» vouement, la foi, la vertu.

» Aussi, en érigeant ce monument sur le tombeau du

» professeur Tits, c'est surtout au point de vue de la » postérité que nous nous sommes placés. Pour nous, » cette inscription monumentale, ce marbre et ces pier- » res étaient inutiles. Aussi longtemps que le cœur du » dernier de nous n'aura pas cessé de battre, Tits comp- » tera un admirateur, un disciple, un ami sur la terre. Il » était de ce petit nombre d'hommes d'élite qu'on n'ou- » blie plus quand on a eu, une seule fois, le bonheur » de les entendre. L'âge aura beau glacer nos veines et » affaiblir notre mémoire; ce sera en vain que des » luttes incessantes nous appelleront dans la vaste » arène où s'agitent aujourd'hui les intérêts de l'Église, » de la patrie, de la civilisation, de la société : l'image » vénérée de notre ami sera toujours présente à nos » yeux, comme son souvenir sera toujours vivant dans » nos cœurs. Oui, pour nous ce monument était inutile; » mais nous avons voulu que la postérité eût, elle » aussi, un témoignage éclatant de l'affection que nous » avions vouée à notre maître; nous avons voulu que le » marbre prît l'empreinte des sentiments qui nous ani- » ment, et qui nous animeront aussi longtemps qu'un » souffle passera sur nos lèvres. Voilà pourquoi ce » monument a été élevé sur la tombe d'un homme » dont nous sommes heureux et fiers de nous proclamer » les admirateurs !

« Lorsque le dernier de nous aura disparu de la » terre; lorsque nos actes et même notre nom se se- » ront effacés de la mémoire des hommes, le voyageur

» qui traversera ce village, le savant qui viendra le
» visiter, ne diront pas seulement qu'un homme de
» génie, un savant, un prêtre du Christ, repose sous
» ces pierres; mais le savant et le voyageur ajoute-
» ront : « La génération qui l'a vu naître, qui a eu le
» » bonheur de le compter dans ses rangs, qui a joui de
» » ses leçons, n'a pas été ingrate : elle a jeté des cou-
» » ronnes sur le cercueil du professeur, elle a pro-
» » clamé sa gloire, elle lui a rendu un témoignage
» » qu'ont confirmé les siècles ! »

» Ici, Messieurs, s'arrête la tâche qu'on a bien voulu
» me confier. Vous n'attendiez pas de moi une biogra-
» phie du professeur Tits. Je devais moins encore vous
» rappeler les services qu'il a rendus à la science, à la
» patrie, à l'Église. Dans une occasion solennelle, M. le
» Recteur de l'Université catholique s'est dignement
» acquitté de cette tâche. Aujourd'hui même, un véné-
» rable enfant de S. François a profondément touché
» vos cœurs, en vous déroulant le tableau de cette vaste
» carrière si noblement remplie; et bientôt ses collè-
» gues et ses élèves offriront au monde religieux et
» scientifique les pages où Tits a déposé les méditations
» de sa pensée puissante, les impérissables monuments
» qu'il a élevés à la philosophie chrétienne. Qu'il me
» soit seulement permis de vous témoigner, au nom de
» la commission directrice, et aussi au nom de l'Uni-
» versité catholique, la reconnaissance que nous inspire
» l'empressement avec lequel vous avez répondu à no-

» tre appel. Nous n'attendions pas moins de vous ; et
» c'est avec bonheur que nous constatons que votre zèle
» a même dépassé nos espérances. La foi, le patrio-
» tisme et la science fleuriront en Belgique, aussi long
» temps que ceux qui, comme le professeur Tits, leur
» auront consacré toute leur existence trouveront pour
» honorer leur mémoire un clergé pieux et dévoué, des
» élèves reconnaissants et fidèles. »

Après la cérémonie, un dîner de cinquante couverts a réuni à la cure l'administration communale et MM. les invités. M. le curé d'Aelst a de nouveau prouvé que rien ne lui coûte lorsqu'il s'agit d'honorer la mémoire de celui qui fut successivement son maître et son ami intime. Nous croyons être l'organe de MM. les souscripteurs et de l'Université catholique, en lui adressant publiquement notre reconnaissance.

RÈGLEMENT DE L'ANNÉE 1788, RELATIF A LA DIRECTION DES ÉTUDES DE LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE (1).

§. I. In Facultate Philosophicâ qui gradum Doctoratns obtinere voluerit, debito examini ex scientiis huic Facultati præscriptis se subjiciat, quod Professores, Decanus et Director Facultatis instituant. Scientiæ huic Facultati præscriptæ, prout arctior earum nexus id postulat, in duas vel tres partes dividi possunt, ne examen istud uno die et sine omni temporis intervallo absolvi debeat.

§. II. Optandum quidem est ut non nisi Doctor locum Professoris vacantem occupet: cum tamen perpauci ad hunc in Facultate Philosophicâ gradum aspirent, quicumque Professoris nomine insignitus fuerit, Doctor quoque habebitur. Professores, secundum tempus quo in officio constituti sunt, in Facultate loca teneant.

§. III. Ab eo quod pluralitate votorum in Facultate conclusum erit, nemini, arbitratu suo, recedere umquam liceat: Facultas vero unice ex Professoribus cum

(1) Ce règlement, imprimé en 1788 à l'imprimerie académique en 8 pages in-8o, donne comme celui de la faculté de droit, publié dans les *Analectes de* 1852, *p.* 215, des renseignements curieux sur l'organisation des études à la fin du dernier siècle.



Directore et Decano composita sit: si demum vota membrorum paria fuerint, Director, vel eo absente Decanus Facultatis, insuper jus decidendi habeat.

§. IV. Pro qualibet Philosophiæ parte non nisi unus idemque Professor atquè unum idemque auditorium publicum habebitur; partes autem totius philosophici cursus erunt sequentes: 1° Logica et Metaphysica. 2° Mathesis pura elementaris. 3° Historia naturalis universalis. 4° Physica. 5° Mathesis applicata. 6° Historia universalis. 7° Philosophia Moralis. 8° Æsthetica seu theoria elegantiorum artium et scientiarum. De Astronomiâ atque Mathesi sublimi, quæ aliunde ad institutionem elementarem non pertinent, separatim statuetur.

§. V. Scientiæ hæ cursum trium annorum exigunt. *Cursus 1mi anni* complectetur: 1° Logicam et Metaphysicam, Cosmologia generali atque tractatu de Deo exceptis. 2° Mathesim puram elementarem. 3° Historiam naturalem universalem. *Cursus 2di anni* 1° Physicam. 2° Mathesim applicatam. 3° Historiæ universalis partem. *Cursus 3tii anni* 1° reliquas Metaphysicæ partes; nempe: Cosmologiam generalem et tractatum de Deo, 2° Philosophiam moralem, 3° Æstheticam, 4° Historiæ universalis partem reliquam.

§. VI. Pro institutione hac elementari sex Professores constituentur: 1° Professor Logicæ, Metaphysicæ et Philosophiæ Moralis, qui ad Metaphysicam non transeat, nisi absolutâ Logicâ, quæ cum Psychologiâ Empiricâ debito modo conjungenda est. 2° Professor Matheseos puræ

elementaris et applicatæ, in cujus posterioris pertractatione Professorem Physicæ, ut fieri potest, semper comitari debet. 3° Professor Historiæ naturalis universalis. 4° Professor Physicæ. 5° Professor Historiæ universalis. 5° Professor Æsthelicæ.

§. VII. *In cursu 1mi anni* docebunt Professor historiæ naturalis universalis atque Professor Matheseos purè elementaris, ambo ante meridiem et quotidie per horam, die Jovis exceptâ; porro Professor Logicæ et Metaphysicæ post meridiem et quotidie per horam diebus Martis et Jovis exceptis. *In cursu 2di anni* Professor Physicæ et Historiæ universalis, ambo ante meridiem et quotidie per horam, die Jovis exceptâ; porro Professor Matheseos applicatæ, post meridiem et quotidie per horam diebus Martis et Jovis exceptis. Professor Physicæ per omnem suum annum, intervallo trium circiter hebdomadum prout materiæ pertractandæ istud exigunt, diem experimentis dedicabit, ne in suis explicationibus aliis rebus nimium occupetur, exhibitionibus iis semper exceptis, quæ in explicationibus debito modo comparatis evitari haud possunt, nec nimium temporis postulant. *In cursu 3tii anni* Professor Metaphysicæ et Philosophiæ Moralis atque Professor Æstheticæ, ambo ante meridiem et quotidie per horam, die Jovis exceptâ; porro Professor Historiæ universalis post meridiem et quotidie per horam, diebus Martis et Jovis exceptis.

Proinde discrimen illud, quod hactenus inter Professores Primarios, ut dicebantur, et secundarios locum obtinuit, omnino cessabit.

§. VIII. Disputationes publicæ omnesque alii Academici actus in cursibus studii philosophici hactenus celebrati cessabunt; quorum loco pro quolibet cursu in duas partes æquales diviso, examina duo habebuntur: examinum methodus erit sequens; Professor ex eâ, quam docet, scientiâ examen instituet uno eorum qui Facultati præsunt, vel aliquo saltem Facultatis membro præsente. Professor per omnem suum cursum catalogum habeat, in quo diligentia, mores, et profectus in studiis singulorum discipulorum annotentur. Hunc ad catalogum in examine, quâlibet cursus parte absolutâ, instituendo atque in classibus definiendis imprimis respiciendum est. Examen vivâ voce fit; quæstiones seliguntur, connectuntur, variantur, ad respondendum tempus conceditur, prout animi affectio et ingenium cujuslibet discipuli istud exigunt.

Examina ne prælectiones publicas nimium impediant, in diversis studii philosophici cursibus plura uno eodemque tempore fiant. Ad examina discipuli accedent ordine alphabetico, ut in quovis cursu intervallum aliquot saltem dierum habeant, atque adeo benè præparati venire possint. In attestationibus denique omni circumscriptione dubiâ abstinendum, classesque accuratè definiendæ.

§. IX. Qui etiam facilioribus quæstionibus non satisfacit, atque res a Professore explicatas ne memoriæ quidem rectè mandavit, *in tertiam classem* referatur: qui non nisi faciliores quæstiones solvit, atque res sibi explica-

tas, quamvis intellectu satis eas non comprehendat, memoriâ tamen rectè tenet, *secundæ classis* sit: qui ad difficiliores quæstiones etiam rectè respondet, atque res ibi traditas intellectu omnino assecutus est, *primæ classis* habeatur. *Eminere vero in primâ classe* non dicatur nisi is, qui difficiliores etiam quæstiones expeditè singularique verborum accuratione solvit, atque ex iis quæ audivit, rectèque intellectu comprehendit, ratione vividiore conclusiones deducit etiam remotiores, quamvis nec in schola expressè traditas nec in examine insinuando jam indicatas.

§. X. Qui debitis Professorum suorum testimoniis, tam de moribus et diligentiâ quam de profectu in studiis, instructus non est, ad ulteriorem Scientiam progredi non potest.

§. XI. *Primi* nomine in tertio studii philosophici cursu is condecoretur, qui, omnibus omnium cursuum examinibus collatis classium notis, condiscipulos suos superaverit: quas siquidem pares habuerint, dissertatio aliqua ab iis conscripta decidat. Solemnis quædam Primi declaratio sine nimiâ tamen pompâ et omni strepitu fiat; numismate aureo honorabitur Primus, et si voluerit, insuper stipendio 100 pataconum per quatuor annos fruetur.

§. XII. Professores, ii saltem quorum scientiæ arctius cohærent, compendia sua sive impressa sive manuscripta ad eumdem cursum pertinentia invicem sibi communicabunt. Sæpius porro congregabuntur de disciplinâ, dis-

cipulorum profectu, atque rei litterariæ bono deliberaturi, sibique invicem indicaturi quousque in iis, quas pertractant, scientiis explicationibus publicis progressi sint, ut quilibet materias ex aliorum scientiis eodem fere tempore explicandas accipere possit, quibus tamquam exemplis applicationibusque utatur. Videbunt ita discipuli arctissimum scientiarum nexum, agnoscentque intellectum suum in plurimis, quamvis diverso modo, circa unam tamen eamdemque rem occupari. Professor Philosophiæ strictius sic dictæ imprimis frequentem id faciendi occasionem habet, quod ad incrementum scientiarum, quas vel ille vel quicumque alius Professor docet, non potest non conferre quam plurimum.

§. XIII. Scamna in scholis philosophicis ita comparata sint, ne discipuli adnotationes scribentes super genibus, demisso semper capite, dorso incurvato, visceribusque compressis facere id debeant.

Discipuli porro nec mox expergefacti neque mox pransi ad prælectiones venire cogantur; proinde ante meridiem ab octavâ ad decimam, post meridiem à tertiâ ad quartam lectiones publicæ habebuntur.

§. XIV. Loco Professoris vacante, annunciatione publice factâ, in primis videbitur, num ad eum Vir aliquis aspiret qui vel publica juventutis informatione vel scriptis editis in eâ, quam docere vult, scientiâ jam inclaruit. Omne aliud candidatorum genus concursum subeat necesse est, quem Professores scientias cum eâ, cujus Professor desideratur, arctius connexas tradentes cum Directore vel

Decano dirigant. Concurrentes primum datam aliquam materiam explicatione vivâ voce faciendâ, deinde unam vel plures alias, dissertatione conscriptâ judicibus suis præsentibus pertractent, qui eâ de re ad Facultatis Directorem non secus ac is ad Gubernium referent, eique concurrentium dissertationes transmittent.

§. XV. Omnem sive explicationum sive examinum, quæ in scholis fiunt, materiam dictare Professoribus non liceat; quod tamen sic accipiendum non est, quasi vero monentibus etiam professoribus vel discipulis nonnullis suo judicio ductis, calamo quædam adnotare prohibentur; huic rei libris impressis, qui multis aliis ex causis commendari merentur, quam facillimè occurritur. Librorum autem sive conscriptio sive electio ad jura atque officia Professorum quidem pertinet, ita tamen, ut Gubernii approbatio eâ in re omnino necessaria sit.

Actum Bruxellis in Consilio Regio Gubernii Generalis Belgici, 30 *Septembris* 1788. *Parap. Tr. V^t. Sign. Wildt* (1).

---

(1) Il y eut au sujet de ce règlement des réclamations de la part de la faculté des Arts qui voyait avec peine s'enlever par le gouvernement le droit de faire ses règlements; droit dont elle, comme toutes les autres facultés, avait été en possession depuis l'origine de l'Université.



TABLE.

PRÉLIMINAIRES.

Correspondance des ères anciennes, etc. v
Calendrier. VIII
Suite de la dissertation sur les dates des chartes et des chroniques. XXXII
Chronique depuis le 3 *octobre* 1851 *jusqu'au* 28 *septembre* 1852. XLIV

PREMIÈRE PARTIE.

Corps épiscopal de Belgique. 3
Prière à la très-sainte mère de Dieu, patronne de l'Université. 4
Personnel de l'Université. 5
Colléges et établissements académiques. 14
Société littéraire de l'Université. 19
Rapport sur les travaux de la Société littéraire pendant l'année 1851—1852, *fait, au nom de la commission directrice, dans la séance du* 7 *novembre, par M. Prosper Staes, secrétaire.* 26

Société de Littérature flamande (Tael- en Letterlievend Genootschap der katholyke Hoogeschool, onder de zinspreuk : met Tyd en Vlyt). 43

Verslag van den toestand en de werkzaemheden van het Tael- en Letterlievend Genootschap der katholyke Hoogeschool, onder de zinspreuk : met Tyd en Vlyt, *gedurende het afgeloopen schooljaer* 1851—1852, *gedaen in de vergadering van* 14 *van slagtmaend* 1852, *door August. Angillis, sekretaris des Genootschaps.* 51

Société de Saint Vincent de Paul. 76

Rapport présenté au nom du conseil dans l'assemblée générale des conférences, le 5 *décembre* 1852. 77

Liste des étudiants qui ont obtenu des grades académiques pendant l'année 1852. 88

Statistique, d'après l'ordre des facultés, des étudiants admis par les Jurys d'examen. 106

Statistique des grades obtenus par les étudiants devant les Jurys d'examen. 107

Tableau général des inscriptions faites pendant les années 1834-35 *à* 1851-52. 108

Tableau général des inscriptions prises pendant les deux premiers mois des années académiques de 1834-35 *à* 1852-53. 109

Inscriptions par facultés faites pendant les deux premiers mois de la nouvelle année académique 1852-53. 110

Nécrologe. 111

A la mémoire de S. G. Mgr. Corneille Richard Antoine Van Bommel, évêque de Liége. 113

DEUXIÈME PARTIE.

Règlement général. 125
Titre I. — *De l'inscription et du recensement.* ib.
Titre II. — *Des Autorités académiques.* 127
Titre III. — *De la discipline académique en général.* 128
Titre IV. — *Des peines académiques.* 130
Titre V. — *Des moyens d'encouragement.* 132
Titre VI. — *De la distribution et des rétributions des cours.* 133
Titre VII. — *De la fréquentation des cours.* 140
Modifications du règlement général, du 1 octobre 1849. 143
Règlement organique pour l'Institut philologique. 149
Règlement pour le service de la Bibliothèque. 157
Regulæ collegii Theologorum. 162
Notice des règlements imprimés dans les Annuaires des années précédentes. 168

APPENDICE.

Discours adressé au Roi par M. le Chan. de Ram, recteur de l'Université, lors des fêtes offertes à Sa Majesté et à la Famille royale par la ville de Louvain. — 12 septembre 1852. 173
Notice des portraits du Musée académique aux Halles. 175

Notice sur Louis Joseph Wittembercq, d'Ath, premier à la promotion générale de 1789 et prof. de philosophie. 207
Lettres de la faculté de théologie de Louvain, au sujet de Pierre Ximenius, 1561. 213
Discours de M. le Professeur Feye sur la vie et les travaux de F. Zypœus. 223
Deux lettres inédites de F. Zypœus au docteur Corneille Jansenius, au sujet de la bibliothèque léguée à l'Université par L. Beyerlinck. 228
Note sur les rapports d'Érasme avec les théologiens de Louvain. 233
Notice sur les rapports d'Érasme avec Damien de Goès. 237
Particularités sur le séjour d'Érasme, à Bâle, et sur les derniers moments de cet homme célèbre. 245
Notice sur M. le Professeur Baud. 262
Inauguration du monument élevé à la mémoire de M. le Professeur Tits. 270
Règlement de l'année 1788, relatif à la direction des études de la faculté de philosophie. 278

ERRATA.

P. 195, lin. 9. *Josse Ravestein, de Thielt;* lisez : *Jean Leonardi Hasselius.*

Ibid. lin. 11, *Mémoire cité etc.* lisez : *Mémoire cité sur le Concile de Trente, p. 32, et les Analectes de 1839, p. 283 et 297.*

Pag. 197, lin. 12. *Elseller*, lisez : *Elselles.*


Google

